Le Club de l'Horloge

INDENTIFE DE LA FRANCE

Albin Michel

Ouvrages publiés par le Club de l'Horloge

LES RACINES DU FUTUR
Demain la France
(sous la direction de Jean-Yves Le Gallou)
Masson, 1977; rééd., Albatros, 1984

LA POLITIQUE DU VIVANT (sous la direction d'Henry de Lesquen) Ed. Albin Michel, 1979

> LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE Ed. Club de l'Horloge, 1979

Le Péril bureaucratique Ed. Club de l'Horloge, 1980

Le Grand Tabou L'économie et le mirage égalitaire (sous la direction de Philippe Baccou) Ed. Albin Michel, 1981

Un nouveau printemps pour l'éducation Ed. Club de l'Horloge, 1982

ECHECS ET INJUSTICES DU SOCIALISME suivi d'un Projet républicain pour l'opposition Ed. Albin Michel, 1982

LE SOCIALISME CONTRE LE TIERS MONDE (sous la direction d'Yves Montenay)
Ed. Albin Michel, 1983

L'ECOLE EN ACCUSATION (sous la direction de Didier Maupas) Ed. Albin Michel, 1984

> SOCIALISME ET FASCISME : UNE MÈME FAMILLE ? Ed. Albin Michel, 1984

VIVE LA PROPRIÉTÉ! (sous la direction de Georges Berthu) Ed. Albin Michel, 1984

QUELLE UNIVERSITÉ POUR LA FRANCE?
Guérir du socialisme
Ed. Cercle Lyonnais du Club de l'Horloge, 1984

La Préférence nationale : RÉPONSE À L'IMMIGRATION (sous la direction de Jean-Yves Le Gallou) Ed. Albin Michel, 1985

LE CLUB DE L'HORLOGE

L'Identité de la France

Albin Michel

© Editions Albin Michel, S.A., 1985 22, rue Huyghens, 75014 Paris

ISBN: 2-226-02526-X

Ce livre réunit les communications présentées les 28, 29 et 30 avril 1985 à l'université de printemps du Club de l'Horloge et au colloque de conclusion par :

Jacques Médecin, Député-maire de Nice, président du conseil général des Alpes-Maritimes. Auteur du Terreau de la liberté.

Bernard Asso, Maître de conférences à l'université de Nice. Secrétaire

général du Club 89 des Alpes-Maritimes.

Yvan Blot, Président d'honneur du Club de l'Horloge. Ancien élève de l'ENA. Ancien maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Auteur des Racines de la liberté.

Ivan Chiaverini, Délégué général aux cercles régionaux du Club de l'Horloge. Ancien élève de l'ENA. Directeur de cabinet du maire

de Lyon.

André Decoco, Professeur à l'université de droit, d'économie et des sciences sociales de Paris. Vice-président de l'Union nationale inter-universitaire.

François-Georges Dreyfus, Professeur d'histoire et de sciences politiques à l'université de Strasbourg. Directeur de l'Institut des Hautes Etudes européennes de Strasbourg. Auteur de De Gaulle et le gaullisme et Histoire des gauches.

Gérard-François DUMONT, Docteur ès sciences économiques. Directeur du séminaire de démographie politique au Collège de France. Auteur de La France ridée et des Déséquilibres démographiques.

Michel Falicon, Docteur en droit. Président du Cercle niçois du Club de l'Horloge.

Jeffrey B. GAYNER, Conseiller pour les Affaires étrangères de l'Heritage Foundation à Washington.

Jean-Antoine GIANSILY, Vice-président du Club de l'Horloge. Maître en philosophie. Diplômé d'économie politique et sociale.

Jean-Louis HAROUEL, Professeur à l'université de Poitiers. Auteur de Essai sur l'inégalité.

Henri de LA BASTIDE D'HUST, Professeur de civilisation du Maghreb à l'Institut national des langues et civilisations orientales de Paris.

Yves-Marie Laulan, Economiste. Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Auteur de Bien sortir du socialisme.

Jean-Yves Le Gallou, Ancien élève de l'ENA. Ancien maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Auteur des Racines du futur et de la Préférence nationale. Membre du Conseil d'administration du Club de l'Horloge.

Henry de Lesquen, Président du Club de l'Horloge. Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'ENA. Auteur de La Politique du

vivant.

Michel Massenet, Conseiller d'Etat. Ecrivain, auteur de La France après la gauche. Editorialiste au Figaro et au Quotidien de Paris.

Didier MAUPAS, Vice-président du Club de l'Horloge. Ancien élève de l'ENA. Auteur de L'Ecole en accusation.

Jules Monnerot, Sociologue. Auteur de Sociologie de la Révolution et de L'Intelligence de la politique.

Christiane PIGACÉ, Docteur en histoire du droit. Chargée de cours à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Paul Soriano, Membre du Club de l'Horloge et du Club 89.

François Terré, Professeur à l'université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris. Editorialiste au Figaro.

Michel Terrier, Professeur de langue et de civilisation américaines à l'université de Lyon III.

La mise au point de l'ouvrage a été effectuée par Henry de Lesquen et Jean-Antoine Giansily, assistés de Jean-Marc Mariani et de M^{lle} Brigitte Gorre, collaboratrice permanente du Club de l'Horloge.

Henry de Lesquen Jean-Antoine GIANSILY

Sommaire

Ava	ant-propos	9
	Introduction	
Yva	an Blot, L'identité de la France — une aspiration menacée	11
	Première partie L'IDENTITÉ DE LA NATION	
2. 3. 4. 5.	Michel Falicon, L'indifférenciation contre l'identité nationale Michel Massenet, La mémoire de la France. Yves-Marie Laulan, Culture et identité nationale Paul Soriano, Identité nationale et mondialisation François-Georges Dreyfus, Identité nationale et Europe Ivan Chiaverini, L'enracinement local, condition de l'identité nationale	19 25 33 47 59 70
	Deuxième partie La CONTINUITÉ DE LA NATION	
	Christiane Pigacé, La légitimité de l'Etat : la défense de l'identité nationale	85
10.	neté	101 113 126 149
	Troisième partie LA NATION ÉCLATÉE	
13.	Henry de Lesquen, Libéralisme national ou libéralisme utopique. Jules Monnerot, La culpabilisation du sentiment national Jean-Louis Harouel, La société pluriculturelle: une illusion suici-	167 187
Δ.Τ.	daire	199

 15. Henri de la Bastide, Le problème des immigrés maghrébins en France	210 226 242	
Quatrième partie LE RÉVEIL DES NATIONS		
 Jules Monnerot, La préférence occidentale Yvan Blot, Patrie et liberté: le modèle suisse Michel Terrier, Le réveil du sentiment national aux Etats-Unis Jeffrey B. Gayner, « America is back again » Jean-Antoine Giansily, Le réveil de la conscience nationale en France Yvan Blot, Le réveil des nations 	259 265 276 291 298 313	
Conclusion		
Jacques Médecin, Nation, patrie, république, liberté	319	
Notes		
Annexe: Conférence de M. Franz Josef Strauss sur la République fédérale et la question nationale allemandes	339	
Notice: Qu'est-ce que le Club de l'Horloge?	351	

Avant-propos

Le Club de l'Horloge a consacré, en avril 1985, sa première université de printemps au thème de l'identité nationale. Cette manifestation a eu lieu à Nice, au Carrefour universitaire méditerranéen, dont le comité de parrainage est aujourd'hui placé sous la présidence de M. Louis Pauwels, après avoir eu à sa tête d'autres personnalités prestigieuses et notamment Paul Valéry, qui en fut le directeur de 1936 à 1946.

Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Jacques Médecin, député-maire de Nice et président du conseil général des Alpes-Maritimes, qui, en sa qualité de président du Carrefour, a permis que cette université eût lieu. Nous le remercions également d'en avoir tiré les conclusions, en sa qualité d'auteur du Terreau de la liberté, ouvrage qui exposait déjà, en 1978, des thèses importantes sur la notion d'identité. Nos remerciements vont également à M. Jules Monnerot,

capitaux pour l'intelligence de ce sujet et à M. Jeffrey B. Gayner, conseiller pour les affaires étrangères de « l'Heritage Foundation », qui a traversé l'Atlantique pour parler de

qui a bien voulu intervenir à deux reprises sur des sujets

la « révolution conservatrice » aux Etats-Unis.

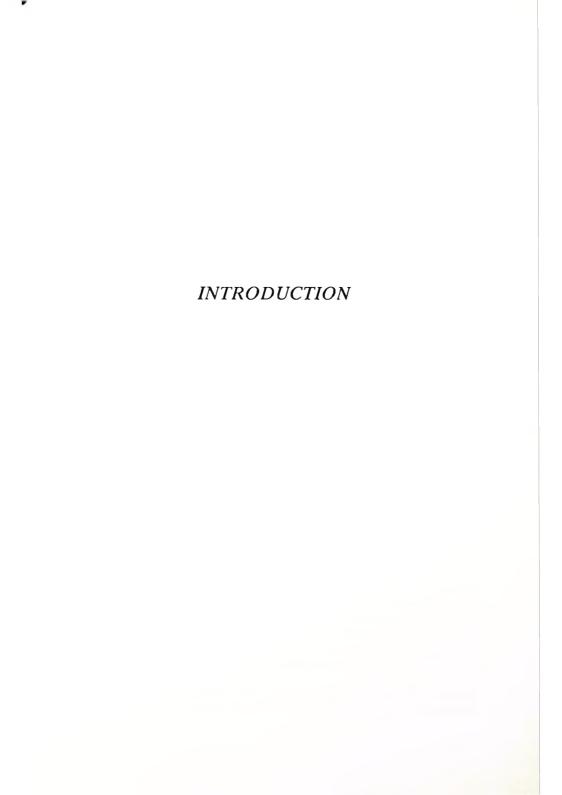
Nos remerciements vont aussi à l'équipe du Cercle niçois du Club de l'Horloge, Michel Falicon, président, Martine Daugreilh, secrétaire général, Jean-Marc Mariani et Régis Measson, vice-présidents, Jacques Garbey, Christian Tafani, Christian Vallar, qui ont assuré la mise en œuvre de cette manifestation et se sont chargés de l'accueil des nombreux participants, venus de toute la France.

10 / Avant-propos

Nous remercions enfin tous les intervenants de cette université pour la qualité de leurs travaux et l'aide qu'ils nous ont apportée pour cette publication.

,

Henry de Lesquen Jean-Antoine GIANSILY





L'identité de la France, une aspiration menacée

PAR YVAN BLOT

L'identité nationale est une réalité sociale. Comme l'a écrit l'auteur luxembourgeois Viviane Reding dans ses *Propos sur l'identité nationale*: « Comme toute réalité sociale, l'identité nationale est créée et perçue à l'aide de structures symboliques : lieux, langages, cérémonies, institutions, comportements, etc. Ces structures symboliques », qui relèvent de la culture, ou de la « civilisation », pour employer le terme français le plus adéquat, « prennent racines dans le passé mais évoluent activement avec le groupe qui les porte. Si cette évolution est interrompue, si les références disparaissent, l'identité est en crise ¹ ».

L'identité nationale, comme l'identité personnelle, supposent une continuité de structure mentale, ce qui n'exclut pas du tout l'évolution, mais ce qui exclut toute volonté de « construction ...

a priori.

De même qu'il n'y a pas de personnalité sans mémoire, il n'y a pas d'identité nationale sans histoire, sans racines historiques vécues plus ou moins consciemment. Le lien entre l'identité personnelle, celle de chaque individu, et l'identité nationale, commune à un groupe, est beaucoup plus profond qu'on ne l'imagine d'habitude.

Dans un sondage effectué récemment en France, on demandait aux gens de se définir d'un mot. Ils avaient le choix entre de multiples références : âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, région, religion, etc. Le résultat a surpris les enquêteurs : 70 % des sondés préféraient se qualifier d'abord comme Français. C'est dire la force que l'identité personnelle puise dans l'identité nationale.

Le besoin d'identité, de savoir qui il est, est le besoin primordial de l'homme. Sans identité, l'homme perd son équilibre psychologique. S'identifier, c'est à la fois se distinguer des autres, en tant que personne, et appartenir à un groupe de référence, dont le plus ressenti aujourd'hui reste la nation.

Il y a une évolution de l'aspiration à l'identité, qui connaît des variations cycliques. Pendant longtemps, le sentiment d'appartenance nationale a reculé en Europe. Aujourd'hui, c'est l'inverse. D'après une étude de la SOFRES, le nombre de ceux qui trouvent démodés les symboles nationaux, comme la Marseillaise ou le drapeau tricolore, a baissé de 34 % à 26 % entre 1976 et 1983.

Ce que l'on appelle le « conservatism » dans les pays anglosaxons, et qui est en forte progression dans toutes les opinions publiques occidentales, est un retour à la conscience de l'identité. Selon le professeur I. Fetscher, un « conservative » est un homme qui défend « le droit d'être soi-même » et qui combat par conséquent pour son droit à l'identité et pour ses libertés. Le droit d'être soi-même est le premier des droits de l'homme.

Il est significatif qu'un petit pays comme le Luxembourg, qui a eu du mal à préserver son identité face à de grands voisins, ait comme devise « nous voulons rester ce que nous sommes ». C'est au nom de ce principe que les habitants de ce pays ont

résisté pendant la guerre.

Ce droit est la première des libertés, particulièrement précieuse pour les plus modestes, qui, ayant peu de biens en propre, ont d'autant plus besoin de se sentir membres d'une communauté de civilisation, riches en valeurs humaines. C'est en ce sens que Jaurès disait, contredisant Marx : « les pauvres n'ont que la patrie ».

Ernest Renan est sans doute celui qui a le mieux exprimé cette réalité culturelle, spirituelle, qu'est la conscience de l'identité nationale. Il écrivait : « La nation est l'ensemble des êtres humains vivant dans un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire et de mœurs, souvent de langue. »

C'est une grande agrégation d'hommes qui sécrète une

« conscience morale qui s'appelle la nation ».

Dans une célèbre conférence, Renan a aussi donné cette définition, devenue partie intégrante de notre tradition républicaine : « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre

ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a recu indivis. »

Mémoire et volonté : cela ne se crée pas à partir de rien.

Cette réalité spirituelle ne peut être l'objet que de menaces du même ordre, sauf en temps de guerre ou de grandes invasions et encore dans la résistance à l'occupation ou l'invasion, même si le point d'application est matériel, les ressources à mobiliser sont originellement spirituelles. On n'expliquerait pas autrement la survie de nations perpétuellement occupées, ayant perdu parfois jusqu'à l'Etat, comme la Pologne aux xviii^e et xix^e siècles.

Le combat pour la défense de l'identité nationale est en définitive le combat pour le premier des droits de l'homme, le droit à une appartenance culturelle qui s'enracine dans les souvenirs de l'enfance et dans l'héritage des ancêtres. Le petit enfant apprend les premières choses de la vie dans une langue qui n'est pas n'importe laquelle, qui est celle d'une communauté

culturelle.

Certes, il y a de multiples appartenances et de multiples racines: locales, régionales, socio-professionnelles, etc. Mais nul n'a le droit de dissocier arbitrairement ces racines sans le consentement des intéressés.

Renan disait : une nation est un plébiscite de tous les jours. L'identité nationale, c'est la racine essentielle de la démocratie et du respect des libertés. Sans identité nationale, il y a

amoindrissement de l'homme dans sa nature profonde.

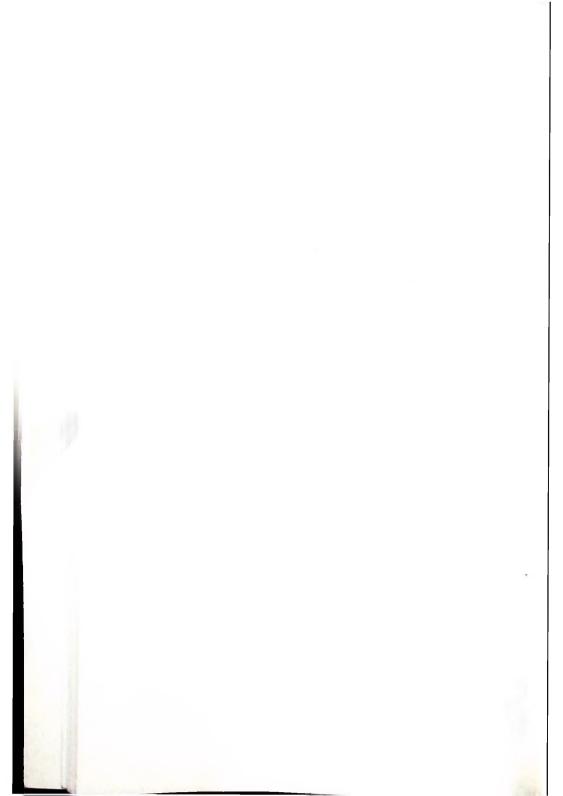
Le philosophe Arnold Gehlen remarque que, pour libérer l'homme, les rousseauistes prônent le retour à la nature. Mais la nature de l'homme est un chaos. L'homme par nature a besoin de culture, de civilisation. Retour à la culture, telle est l'exigence du temps présent, si l'on veut des hommes libres, capables de maîtrise de soi. Or la culture, au sens de Gehlen, c'est-à-dire la civilisation, est d'abord nationale, même s'il existe d'autres cercles d'appartenance. D'abord nationale, parce que ressentie comme telle dans le peuple.

L'opinion reste attachée à son identité nationale. Notre devoir

démocratique est d'en être l'écho.

PREMIÈRE PARTIE

L'IDENTITÉ DE LA NATION



CHAPITRE PREMIER

L'indifférenciation contre l'identité nationale

PAR MICHEL FALICON

Pour bien prouver, s'il en était besoin, que la question de l'identité nationale est au centre du débat actuel, je voudrais tout d'abord mentionner que le parti socialiste, fin mars 1985, a organisé durant plusieurs jours un colloque consacré à « l'Identité française », par l'intermédiaire de son club de réflexion « Espaces 89 », animé entre autres par Françoise Castro, épouse de M. Laurent Fabius.

Selon le journal Le Monde du 27 mars 1985¹ « le parti socialiste ne sait plus guère à quels saints idéologiques ou culturels se vouer ». Mais, poursuit Le Monde, « comment éviter sur un tel sujet cette incertaine polyphonie, ce va-et-vient entre le dernier salon socialisant où l'on cause, le séminaire universitaire et l'invention collective d'arguments renouvelés nés

d'une idée générale? »

Tout et le contraire de tout furent avancés, du plaidoyer de Me Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme en faveur du vote des immigrés lors des élections locales qui reçut la forte objection de « l'irréalisme et du danger... électoral », jusqu'à la mise en cause de « l'idéologie moderniste et modernitaire ». Le trouble et l'incertitude de l'attitude socialiste face à la question nationale ont été les seules révélations de ces journées. En conclusion, ce colloque a été une consternante cacophonie sur un thème qui est pour l'intelligentsia de gauche aussi éloigné de ses préoccupations que la planète Mars l'est de la Terre.

En ce qui nous concerne, le thème de l'identité nationale nous est cher, et les travaux de l'université de Nice en apportent largement la preuve. Comme l'a dit le président du Comité de patronage du Carrefour universitaire méditerranéen, M. Louis Pauwels : « l'idée que le monde doit être vécu au pluriel, c'est

l'idée importante de cette fin de siècle. Le vrai racisme, le racisme fondamental, c'est de vouloir broyer tous les peuples, toutes les ethnies, toutes les cultures, pour obtenir un modèle

unique². »

En effet, le récit de l'originalité des peuples et des nations, c'est l'histoire. La perte de leur identité, c'est l'oubli de placer les événements en perspective, c'est la perte de la continuité historique pour ne conserver qu'une « existence au présent », une liberté trompeuse, « la liberté de l'actuel », car l'innovation sans racines n'est pas nouvelle véritablement. Il faut qu'un peuple ait une mémoire collective pour féconder l'avenir.

Or nous assistons depuis plusieurs années à un lent étouffement de l'identité nationale, à un « ahurissement » par le développement d'un système planétaire techno-économique qui rompt avec le principe historico-national. L'individu n'est pas défini par rapport à sa nationalité, mais par son mode de consommation et par son rapport au système techno-économi-

que.

Il n'y a certes pas toujours une attaque directe des réalités nationales, mais ces comportements corrodent les délimitations culturelles et mentales, les fossilisent lentement et les vident de

leur sens.

Cette pratique cosmopolite et marchande, qui envahit les mentalités et fabrique de l'indifférencié, fait que les notions d'appartenance et d'enracinement deviennent purement formelles au profit d'une « culture mondiale », « patchwork » sans

signification, car sans relations réelles.

Comme le souligne Carl Schmitt, décédé au mois d'avril 1985, dans La notion de politique : « Si l'unité de l'humanité et de la terre entière se réalisait effectivement sur une base relevant exclusivement de l'économie et de la technique des communications, il n'y aurait d'unité sociale à ce stade qu'au titre où les locataires d'un même bâtiment, les abonnés au gaz reliés à une même usine ou les voyageurs d'un même car constituent une unité sociale³. »

Pour compléter cette vision du monde, je citerais également le Pr Julien Freund, qui a expliqué comment cette unité sociale a émergé en Occident avec une trilogie qui réunit un peuple, une nation et un Etat, en les faisant généralement coïncider : « De même, on trouve ailleurs des coutumes, des lois et même des codifications, mais seule l'Europe a bâti un édifice juridique où la rationalité et la systématicité sont tempérées par une réflexion philosophique sur la nature du droit. Evidemment, tous les

peuples de la terre ont été organisés politiquement, de manière plus ou moins rudimentaire. Mais l'Etat moderne est d'essence européenne 4. »

Les rôles de l'Etat et du citoyen, qui n'existent l'un et l'autre qu'au travers d'une identité qui les transcende dans le concept de nation, seront examinés dans d'autres chapitres de ce livre. Je me contenterai, pour ma part, d'évoquer dans leurs grandes lignes les deux grands mouvements historiques qui ont vu l'essor des nations: l'éveil des nationalités (essentiellement européen) au xix^c siècle et l'émancipation des peuples du tiers-monde au xx^c siècle.

En premier lieu, on peut dire que la « France est la nation qui a choisi l'histoire ». En effet, la France révolutionnaire et impériale a doublement contribué à l'essor du mouvement national dans son ensemble. De manière directe en semant cette idée en Europe, et de manière indirecte en amenant l'opposition des peuples contre sa domination.

Comme le note Stanley Hoffmann: « La France de la Révolution fut le premier Etat national moderne: non seulement s'y sont trouvés réunis sur un même territoire " communauté de culture... ordre militaire " et " unité politique " (ce qui était aussi le cas de l'Angleterre et de l'Espagne du xvii et du xviii siècle), mais encore s'y déroulait une intense " mobilisation sociale " créatrice du sentiment national, et s'y manifestait, de la part des élites, cette volonté de maintenir la liberté d'action de l'Etat national sur la scène mondiale, de le considérer comme la forme suprême d'organisation sociale... 5 »

Les émergences nationales ont été différentes, « en Allemagne ou en Italie c'est l'existence d'un peuple qui a permis à la nation d'émerger en tant qu'entité historique et politique. En France, c'est la mise en œuvre d'une idée nationale qui, politiquement et historiquement, a donné progressivement naissance au " peuple français". Partout ailleurs, en Europe, les nationalités se sont dégagées des circonstances de l'évolution historique, et ont reposé « à la fois sur des bases naturelles imposées par le milieu géographique et sur des bases humaines : attachement au sol, au foyer, idée de patrie et développements sentimentaux 6 ».

Le second grand mouvement d'émancipation nationale se situe au xx^e siècle.

La deuxième moitié du xx^e siècle voit l'idée de nation se répandre sur l'ensemble de la planète. Le tiers monde se constitue en nations, c'est-à-dire en unités politiques associant des hommes sur la base d'une appartenance et d'une origine communes. « C'est par la nation que les pays du tiers monde cherchent à s'affirmer dans le monde. »

« La décolonisation ne s'est ni opérée au nom des droits de l'homme ni au nom de l'émancipation du " prolétariat mondial", mais au nom " du droit des peuples à disposer d'euxmêmes", ce qui est tout à fait différent, car l'accent est mis sur " une identité collective qui légitime pour un peuple le droit de se constituer en nation". »

Le tiers monde, son indépendance obtenue, ne s'est pas vraiment « révélé » marxiste, même si certains appuis ne lui ont pas été ménagés par ce camp, et l'Europe, aveugle, n'en tire pas les leçons nécessaires, alors que les conceptions marxistes ne permettent pas de décrypter convenablement les évolutions de

ces pays du « sud », où les valeurs de nation et de peuple sont

hautement revendiquées.

Prenant en compte ces positions qui ont été développées dans l'excellent ouvrage de M. Yves Montenay, Le Socialisme contre le tiers monde⁷, il y aurait matière pour l'avenir et avec le soutien politique européen de fonder un « nouveau tiers-mondisme », reconnaissant l'identité nationale de ces peuples et rejetant de ce fait l'indifférenciation niveleuse et négatrice.

Après avoir rappelé les évolutions qui ont porté sur le devant de la scène la question nationale, l'on doit s'orienter vers les formulations actuelles du problème pour lui donner un contenu

plus « opératoire ».

L'idée de nation met en évidence l'organisation d'une communauté — d'une entité — vécue et reconnue par les consciences.

La désignation de cette communauté est variable. Pour Fichte, dans le Discours à la Nation allemande (1813), la communauté de race est à la base de la nation. Et à sa suite, les penseurs allemands ont souvent proposé et confondu nationalité et race, ainsi Treitschke. Le sentiment collectif et inné engendre le sentiment national.

Autre définition des penseurs germaniques, la nation est une sorte « d'être », qui s'affirme par l'action inconsciente d'une force intérieure, un « instinct national et populaire ». Pour eux, cet « être » se manifeste par la langue, la coutume, et est transmis inconsciemment par les mythes, les chansons populaires. Ils laissent donc de côté le libre consentement des individus pour marquer simplement l'aspect irrationnel de la collectivité nationale.

Cette position est difficilement défendable, notamment dans

le cas de la France, où sont mêlés plusieurs peuples qui forment justement par leur brassage une référence homogène, et qui a

opéré une construction consciente de la nation.

La communauté de sol a été également avancée pour servir de définition à la nation. Ainsi Barrès, avec sa formule « la terre et les morts », mais de nombreuses communautés se sentent nationales et leurs individus reliés entre eux sans que l'attachement au sol soit nécessairement primordial.

Enfin, la communauté de langue a servi, pour certains, de support pour définir la nation. Mais pour reprendre l'exemple de la Suisse, qu'évoque Yvan Blot dans son ouvrage Les Racines de la liberté, quatre langues y sont parlées et pourtant il y existe une

forte cohésion nationale.

C'est pourquoi, en dernière analyse, je pense que l'on peut prendre comme point de départ la fameuse définition de Renan :

« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. (...)

« Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour

être un peuple. »

A cette définition j'en ajouterais une, moins connue mais tout aussi intéressante, celle de l'Italien Mazzini: « une nation est l'association de tous les hommes qui, groupés, soit par leur langage, soit par certaines conditions géographiques, soit par le rôle qui leur est assigné dans l'histoire, reconnaissent un même principe et marchent sous l'empire d'un droit unifié à la conquête d'un but défini. L'activité harmonique, la mise en œuvre de toutes les forces individuelles que l'association renferme vers ce but constituent la vie nationale ».

Il est donc incontestable que l'identité nationale est marquée par un « vouloir vivre en commun » fondamental, ce « vouloir »

étant au principe de la nation elle-même.

La réactivation de ce principe doit nous amener à traiter de manière opératoire et concrète les problèmes qui se posent à notre pays. Pour la France de 1985, « les racines de la liberté » se situent dans « la préférence nationale », et cela est valable aujourd'hui pour tous les autres peuples. Car, s'il y a, à l'heure

24 / L'identité de la nation

actuelle, un amoindrissement du fait national, il convient de redéfinir les bases d'une nouvelle souveraineté pour remettre les nations en mouvement et contribuer à leur réveil. Par leur identité retrouvée, les nations renoueront ainsi avec leur histoire et avec l'Histoire.

CHAPITRE II

La mémoire de la France PAR MICHEL MASSENET

En introduisant son débat sur l'identité française par une réflexion sur les sources de cette identité, le Club de l'Horloge demeure fidèle à sa méthode « radicale », celle-là même qui l'a conduit à mettre en évidence les racines du futur et les racines de la liberté.

L'on sait à peu près maintenant qui avait raison en 1981 : ce furent ceux auxquels l'on emprunte aujourd'hui de quoi couvrir la nudité du roi socialiste : l'on ne peut plus réfléchir à l'Ecole, à l'Egalité, à l'Immigration sans consulter les études du Club de l'Horloge.

La France devra recomposer après l'épreuve son identité mutilée, reprendre haleine, retrouver sa mémoire pour se

préparer à reprendre sa route.

C'est le vœu qu'exprimait Pierre Chaunu dans les toutes dernières lignes de La France¹: « Nous ne pouvons apporter au monde que la France. Son unité est diversité, son destin, liberté. Il lui reste, en cette fin de millénaire, à réapprendre le Sens, à ne pas oublier la liberté, à redécouvrir la vie. »

En ce pays longtemps marqué par des idéologies abstraites, nous assistons à un réveil de l'interrogation : sur les ruines des dogmes, ce qui est en train de renaître, c'est la question.

Et dans cette fin de siècle, cette question s'adresse, inquiète, à un futur compromis par la ruine démographique comme par la

gestion coupable d'un socialisme de rupture.

Mais, au-delà de nos luttes politiques, à la fois essentielles et transitoires, il nous faut aussi demeurer attentifs au fait que des familles différentes d'esprit commencent à converger dans une interrogation première — celle qui s'adresse à notre passé. Il faut attacher du prix à ce phénomène de convergence car il

concerne notre identité commune, et peut contribuer à restituer, à la démocratie française, ce qui lui manque le plus : un dialogue ardent et polémique au besoin, mais toujours fondé sur une communauté de valeurs. Il faut donc commencer par se souvenir.

Desceller la mémoire, telle est la fin poursuivie, consciemment ou non, par une société imprégnée de fausse pensée technocratique, qui a cru se rénover en s'oubliant. Pour se souvenir, il faut le vouloir, et pour y parvenir, il faut comprendre la double fonction vitale de la mémoire : elle conserve le temps; elle réveille la vie.

Une identité historique comme celle de la France est composée d'apports divers qu'un bonheur — peut-être provisoire — a détourné de l'autodestruction : en ce sens, elle est, selon le mot de Renan, le souvenir des grandes choses que nous avons faites ensemble, d'un passé heureusement composé, le fruit d'un temps connu et accepté.

Or, c'est le souvenir même de cette identité que menacent aujourd'hui le style et le rythme d'une époque riche en innovations, mais aussi en dispersion. A une longue continuité sociale marquée par la lenteur quasi géologique des évolutions succède le rythme trépidant de ce que Valéry Giscard d'Estaing appelait récemment « les temps sans mémoire ».

Aux menaces très réelles qui pèsent sur l'identité, et donc sur la mémoire d'une société moderne, il faut opposer l'activité conservatrice d'une histoire faite et enseignée dans le but de vaincre l'oubli.

I. LE TEMPS MENACÉ

Jean Guilaine nous apprend, dans un ouvrage capital — La France d'avant la France² — que nos ancêtres ne sont pas les Gaulois mais ces archivistes rupestres qui ont gravé sur les pentes du mont Hégo, dans les Alpes-Maritimes, les archives d'agriculteurs qui connaissaient, 2000 ans av. J.-C., l'attelage des bœufs liés par le joug, l'araire et le soc. Ce temps n'est pas immémorial puisqu'il a trouvé sa mémoire. Il a participé de cette lenteur féconde qui, 1900 ans ap. J.-C., continuait la même civilisation agraire qui n'a vraiment disparu de notre horizon que depuis trente ans.

A la lenteur féconde, la technologie moderne oppose un temps nouveau, discontinu, syncopé: c'est le temps de la compétition, le temps libéral, le temps du progrès, le temps des modes et de la concurrence, aux rythmes imprévisibles. C'est un temps pressé, un temps de hâte, qui périme nos actes et nos initiatives dans l'apparent désordre de l'innovation. Ce temps est mesuré; mais cet adjectif n'implique ici aucune forme de modération apaisante: il s'agit d'un temps toujours compté, toujours chronométré.

Ce temps des civilisations techniciennes choque de deux

manières différentes le temps historique des nations.

Quand une société a été placée longtemps en dehors des échanges qui ont mis l'humanité en mouvement — ce fut le cas pour la Russie, pour la Chine — elle ne trouve à opposer à ces changements qu'elle ne comprend pas que l'empire de l'idéologie.

L'idéologie marxiste sera un jour restituée à sa vraie place, qui n'est pas celle d'un instrument de connaissance, mais seulement celle d'un témoignage d'incompréhension, d'une interruption de l'identité, d'un « blanc » de la mémoire. L'idéologie se comporte en effet, vis-à-vis des sociétés qu'elle contamine, comme un

spasme de l'idée et comme un « trou de mémoire ».

Mais les nations qui ont conduit le changement technique peuvent, elles aussi, connaître le heurt entre le temps vif et syncopé de l'évolution technique et le temps « historique » auquel se mesure l'évolution d'une nation. Seule, l'existence d'une autorité dotée à la fois de la continuité et de la représentativité peut permettre l'arbitrage entre le temps intégré de notre mémoire et les déchirures fécondes du temps de l'innovation : c'est la vocation même des institutions de la Ve République.

Plus le passé est riche, plus l'expérience accumulée détermine le contenu du pacte social, plus les figures composées du progrès et de la réaction viennent troubler l'œuvre profonde de l'assimilation de la durée.

Le socialisme à la française opposait initialement la candeur de sa relance isolée et de ses nationalisations aux défis de l'expansion par l'offre et des multinationales : il n'est plus aujourd'hui que la figure accomplie de ces hiatus qui s'interposent entre le temps et l'intelligence du temps. Son expérience ambiguë illustre l'une de ces phases d'inadaptation auxquelles sont sujettes les nations historiques. Des forces précieuses s'absorbent dans ces freinages. Alors, le temps n'est plus seulement menacé : il est simplement perdu.

Les rythmes de nos sociétés exigent une action plus consciente

de conservation du temps.

Plus les mutations sont rapides, plus les tâches de transmission sont difficiles. L'intégration nécessaire est alors le rôle de la mémoire, au moment où ses deux fonctions (conserver, restituer) deviennent plus ardues. C'est la mission de l'histoire, qui doit interroger, enregistrer et transmettre, de permettre à notre identité de survivre aux technologies.

L'on pourrait supposer que ces deux missions peuvent s'accomplir sur le modèle mécanique ou informatique des « machines à mémoire ». La mission de l'histoire serait alors de produire et de conserver des banques de données. Mais une réflexion sur la mémoire vécue d'un peuple nous met en présence d'une situation où le vivant l'emporte sur le mécanique.

Car notre conscience de l'unité nationale n'est conservée que tant qu'elle est vécue. René Girault, dans la conclusion de son rapport, daté de 1983, notait quant à lui la richesse des relations

que les Français entretiennent avec leur histoire.

« L'histoire en France, écrit-il, se porte bien, puisqu'elle donne une âme à notre pays, où religions, traditions et mœurs sont bousculées, bouleversées depuis un demi-siècle. Adultes et gens âgés y cherchent des leçons ou au moins des exemples; elle

est vraiment populaire au sens exact du terme. »

Mais l'équilibre entre l'impartialité et la continuité devrait être la règle dans la transmission de la mémoire historique. Ce ne fut et ce n'est pas toujours le cas. L'aventure émouvante, instructive et pitoyable de la Commune de Paris n'a pas été rapportée avec équité dans les manuels datant d'avant 1940. Après 1945, d'autres défaillances se manifestent : les causes de la défaite militaire française sont rarement analysées avec pertinence. Et l'on peut aussi se demander pourquoi l'URSS continue actuellement d'être présentée comme un pays pacifique dont la bienveillance nous honore et dont l'armement n'a jamais eu qu'un but : combattre l'hitlérisme.

II. LA MÉMOIRE RETROUVÉE

C'est la mémoire collective, celle qui est enseignée, mais aussi celle qui choisit et enseigne à son tour, qui peut seule ajuster à l'identité nationale les changements incessants de la vie moderne; c'est elle qui peut vaincre l'organisation de l'oubli.

Identité et changement

L'identité est la somme des changements, mais plus que leur somme, leur combinaison. Elle appose — rétroactivement — sa marque sur l'événement, tantôt d'un signe négatif, tantôt d'un signe positif.

Ainsi, notre inconscient national a marqué négativement :

— les guerres de religion

— la révocation de l'Edit de Nantes

- la Terreur

— l'aventurisme de la Commune

— le drapeau blanc.

Il a marqué d'un signe positif:

- le mouvement communal au xiii^e siècle
- la vocation antiféodale de la monarchie
 l'éclat du xviic et la geste de Napoléon

- l'œuvre de la Constituante

— la présence de la France d'après la Deuxième Guerre mondiale à l'essor économique occidental.

L'identité nationale interprète et sélectionne donc les souvenirs en mêlant subjectivité et objectivité dans un vécu historique qui se distingue d'un simple inventaire scientifique selon une logique d'inclusion et d'exclusion.

Le jeu des exclusions repose sur la puissante logique de l'incompatibilité. Celle-ci fonctionne dans notre inconscient

collectif et lui impose ses règles.

La mémoire collective arbitre entre le capital historique et l'innovation sociale à laquelle elle impose un « filtrage » sévère.

L'innovation peut être incompatible avec le passé, et se trouver censurée comme telle : ce fut presque toujours le cas de l'équipement industriel de la France, relégué par les manuels au chapitre des expositions internationales, au nom, sans doute, de notre conscience rurale.

Mais il arrive qu'un fait nouveau soit incompatible avec l'avenir, et, soit, comme tel, lui aussi censuré : la France « oublie à l'avance » les conséquences catastrophiques de son évolution démographique. La censure qui mutile la conscience de l'événement, c'est-à-dire la mémoire du présent, atteint ainsi l'identité future du pays.

Enfin, deux innovations peuvent être contraires l'une à l'autre. En ce cas, l'une d'entre elles sera oubliée. Ainsi, la décentralisation est une requête de notre temps, mais ce sont les socialistes qui l'ont réalisée. L'on oubliera le socialisme, pas la décentralisation.

La mémoire d'une nation enregistre, sélectionne, choisit, élimine. Elle met en œuvre une censure spontanée. Mais la censure peut correspondre à un dirigisme de la mémoire : l'on

assiste alors à l'organisation de l'oubli.

L'organisation de l'oubli

La manipulation de l'histoire ne date pas du xx^e siècle : les historiens de l'Antiquité connaissaient pour le moins des formes d'autocensure. Suétone n'a pu être sévère pour ses « douze Césars » que sous la protection de leurs successeurs. Notre époque est cependant la seule à avoir inventé une pédagogie de l'oubli; l'une, involontaire, l'autre, intentionnelle.

La moderne école historique française a élargi considérablement le champ d'exploration du passé. L'étude de la démographie, la recherche statistique, l'archéo-ethnologie, les monographies rétrospectives, dont Le Roy Ladurie a donné un exemple parfait dans *Montaillou*, village occitan, ont multiplié nos traces.

L'erreur ne commence que lorsqu'on passe de la science à la pédagogie. Le premier danger est de prendre les élèves pour des chercheurs et de leur enseigner l'histoire par mode d'enquête. Le second danger apparaît dans l'exposé historique lui-même; il consiste à disperser dans une histoire statistique et foisonnante le récit qui permet seul d'établir le dialogue entre l'homme et son destin collectif: si l'histoire demeure l'enseignement d'une identité, elle doit analyser des séquences temporelles nettement définies.

Mais il existe une organisation de l'oubli qui ne procède pas seulement d'une pédagogie maladroite, mais de la négation pure et simple de l'objet de la mémoire. Cette négation précède peutêtre dans l'esprit de ses auteurs une « reprise en main » de la conscience nationale, troublée au préalable dans sa mémoire. Il peut aussi s'agir d'une de ces manifestations de brutale décadence que subissent les sociétés d'Occident. Désinformation ou décadence, cette agression contre l'histoire a pris en France la forme d'un primat accordé à l'étude des « langages » sur celle des disciplines-carrefour : le ministre qui fit sienne cette erreur, Edgar Faure, était pourtant un excellent historien! Le foisonnement des « méthodes actives », c'est-à-dire la négation des pédagogies de la mémoire, fit le reste.

Ainsi la mémoire de la France n'échappe aux pièges du temps

que pour tomber dans les sophismes de la raison.

La mémoire de la France est l'œuvre patiente des Français. C'est eux qui se souviennent, qui accueillent et recomposent l'imaginaire de leur nation. Mais notre regard sur le temps retrouvé de la France doit dépasser le goût de ce que Marguerite Yourcenar nomme « les souvenirs pieux »; il doit demeurer un regard libre, un regard critique, un regard exemplaire.

Dès lors, nous devons surmonter trois tentations : l'une nous porte à pétrifier le passé, l'autre à en prendre une vue partiale, la

troisième à récuser ses leçons.

François Furet, dans l'ouvrage si constructif qu'il a consacré à la révolution française³, nous met en garde contre une dangereuse illusion d'optique qui consiste à pétrifier le passé: en l'immobilisant dans une vision rétrospective, on le transforme alors en nécessité. Or, bien loin d'être nécessaire, le cheminement d'une communauté humaine procède toujours de libres choix successifs où la part de l'erreur est présente. Le passé n'a été en fait, comme le présent, qu'une aventure courue dans le champ du possible, et « ce qui est arrivé » n'a été qu'une réponse aléatoire aux questions d'une époque.

Il ne faut pas pétrifier le passé. Il ne faut pas non plus en prendre une vue partiale. Lorsqu'on mesure les conséquences de l'erreur commise par les socialistes lorsqu'ils ont cru devoir et pouvoir « recommencer 1936 » en 1981, l'on s'aperçoit qu'un décalage de la pensée historique peut coûter cher : depuis quatre ans, la moitié des progrès annuels réalisés dans la période précédente ont été annulés. L'on comprend alors que la mémoire de la France ne doit jamais faire l'objet d'une interprétation unilatérale, mais demeurer au contraire un lieu de

convergence affective et de débat ouvert.

L'histoire n'a pas, comme le croit la vulgate marxiste, un sens unique. Mais elle enseigne en silence les générations successives.

Je me souviens : ce mot réveille en nous l'acte et révèle la valeur. Et, si l'on accepte les « leçons de l'histoire », il rétablit notre dialogue avec le passé, notre entretien avec l'expérience et notre colloque avec les héros.

J'ai connu trois Républiques, une défaite, une Libération et, avec de Gaulle, le temps d'une reconstruction. Comment auraisje pu concevoir l'ambition de bien servir l'Etat si l'histoire ne m'avait pas été familière? Je me souviens d'un temps où il importait d'attendre: Polybe me fournissait en Fabius Cunctator un modèle accompli dont la réalité présente ne renouvelle pas vraiment l'exemplarité. Puis vint le temps où il fallait combattre, c'est-à-dire préparer et surprendre: Tite-Live me conseillait de savoir vaincre, mais, plus encore, de profiter de la victoire. S'agissait-il de prévoir et d'utiliser le temps? Il fallait dialoguer avec le Dauphin malcontent, immortalisé par Murray Kendall, ou avec le prince de Machiavel.

A quels vents se sont dispersés ces jeux de référence, de mise en garde et d'implicites conseils, ces dialogues obscurs et féconds avec les hommes illustres? Les historiens de l'Histoire sauront mieux que moi discerner les causes de leur effacement.

Mais, sans attendre, il nous faut restituer la mémoire de la France, restaurer des échanges sereins avec son histoire et, selon le mot d'Yvan Blot, renouer avec cette aspiration menacée qu'est l'identité de ce pays.

Demain, une génération réaliste entreprendra la restauration de notre économie, de nos institutions, de notre enseignement. Nos travaux devraient permettre à ses inventions d'exprimer notre permanence. Ils devraient l'aider à inscrire ses initiatives dans le droit fil de notre, de sa mémoire.

CHAPITRE III

Culture et identité nationale PAR YVES-MARIE LAULAN

Ce n'est pas ici le lieu de se lancer dans un débat académique sur la définition du terme de culture, et encore moins de culture nationale.

Cela étant, être français en 1985, cela signifie-t-il seulement disposer d'un passeport français, émarger à la Sécurité sociale, bénéficier des allocations familiales? Ou bien y a-t-il autre chose derrière cette notion d'appartenance à la communauté culturelle française?

Essayons donc de distinguer sur quoi se rassemblent les Français, ce qui leur donne envie de vivre ensemble, bref, le système de valeurs culturelles et de comportements sociaux modelés au fil des siècles et sur lesquels existe encore, semblet-il, un consensus assez large.

I. LES GRANDS TRAITS DU COMPORTEMENT CULTUREL NATIONAL

Le comportement des Français qui, après tout, fait partie de la culture, a trop souvent été décrit pour qu'on se livre, une fois de plus, à l'inventaire des défauts et qualités nationaux. La galerie des portraits ou des stéréotypes est abondamment fournie, qu'il s'agisse du goût pour l'apéro, de la passion pour la belote ou la pétanque, de l'attachement immodéré pour le steak frites salade. Peut-être reconnaîtra-t-on ici le personnage de M. Glandu, concierge, tel que Thierry Le Luron le croque, béret basque fixé sur la tête, baguette de pain résolument glissée sous la manche

d'un imperméable mastic, la poche éventuellement gonflée d'une bouteille de « gros rouge », sans naturellement oublier la

cigarette de papier maïs.

Chacun sait que le Français ne parle pas les langues étrangères, surtout l'anglaise, qu'il a horreur de s'expatrier (la preuve, le Canada), qu'il n'aime pas chanter en chœur, que ce soit dans les églises ou sur les places publiques — sauf La Marseillaise —, qu'il adore le sport, surtout en position assise (voir Allez France!), qu'il ne connaît rien à la musique ni à la peinture.

Faut-il aussi cataloguer dans les grands traits de la culture nationale le droit immémorial de se promener le dimanche le fusil sur l'épaule et de tirer sur tout ce qui bouge, de casser la graine en palombières en attendant que les palombes passent, de pêcher en tout temps dans les rivières ou pratiquer le vélo en

culottes de soie noire?

Ces traits nationaux ont été illustrés ou caricaturés par de multiples analystes, tant français qu'étrangers, depuis Herbert Luthey avec La França à l'heure de son clocher, jusqu'au dernier en date, Les Français de Zeldin. D'ailleurs, si les critiques étrangères ne suffisaient pas, l'autocritique, ou l'autocaricature, est pratiquée par les Français eux-mêmes, genre empoisonné traité avec talent par M. Alain Peyrefitte dans Le Mal français et sur un mode plus mineur par François de Closets avec Toujours

plus, pour ne citer que ceux-là.

En fait, à la lecture du paysage français d'aujourd'hui, ces traits soi-disant nationaux se brouillent. L'on pourrait prendre un malin plaisir à prendre le contre-pied de ces traits de caractère et montrer qu'aujourd'hui le Français boit de moins en moins de vin ou de Ricard, qu'il pratique de plus en plus le « jogging », qu'il écoute de plus en plus de rock, qu'il s'expatrie de plus en plus volontiers au Moyen-Orient, en Afrique ou aux Etats-Unis, et que même les chauffeurs de taxi parisiens ou les moniteurs de Val d'Isère baragouinent l'anglais, surtout à l'heure du dollar à plus de 10 F.

C'est d'ailleurs en se fondant sur ce constat de mondialisation de certains types de consommation, la chanson américaine, le jean, le hamburger, que certains ont cru parler de mondialisation de la culture et, passant d'un sophisme à un autre, de

mondialisation de l'identité culturelle française.

Rien de plus redoutable que les simplifications intellectuelles des petits maîtres à penser. Aussi faut-il aller plus loin et dégager les traits profonds de notre identité culturelle. Ce trait fondamental de notre culture nationale, dans le concert des nations européennes et même dans la sphère mondiale, c'est la création d'un Etat jacobin, un Etat centralisateur dont le bras séculier est l'Administration. C'est cela la France dans ses profondeurs.

La France est bien cet Etat centralisateur et jacobin. Cet édifice a été battu en brèche depuis 30 ans (et notamment depuis 4 ans), sous le choc d'un certain nombre de facteurs qu'il faut

rappeler.

— C'est *l'explosion du régionalisme*, dont le succédané politique et administratif est la régionalisation et la décentralisation.

— Un deuxième aspect est *l'européanisme*, c'est-à-dire l'Europe sans l'Europe. L'européanisme est une espèce de confusionnisme mental, qui a pour objet de substituer à notre identité culturelle quelque chose d'autre, mâtiné de batave, de munichois, d'anglo-saxon et qui serait la nouvelle identité culturelle européenne. Ceci n'est nullement un propos contre l'Europe. Ce serait plutôt une défense contre une certaine déformation de l'Europe, conçue comme une espèce de monstre mou et froid et dévorant, se nourrissant de l'identité culturelle des pays dont elle doit se former.

— Le troisième facteur concerne *l'immigration*. Elle constitue, à l'origine, un choc culturel majeur contre l'identité

culturelle française. Nous y reviendrons.

— Quatrièmement, le phénomène de mondialisation. C'est le phénomène inverse de l'immigration (cette implosion qui joue à l'intérieur de nos frontières et qui fait craquer certains traits culturels français). Là, au contraire, dans la mondialisation, ce sont les frontières que l'on abat, ce qui en principe doit nous permettre d'arriver à un certain degré d'uniformisation des cultures nationales.

Voilà les quatre facteurs, semble-t-il, qui ont rongé de l'intérieur les traits culturels français, qu'il faut maintenant identifier.

II. L'ATTACHEMENT AUX VALEURS NATIONALES

— La France, c'est d'abord et avant tout la République et ses valeurs. La République de la Révolution, bien sûr, la première, la grande, celle des Grands Principes, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Mais aussi la III^e République, celle de la laïcité, de l'éducation nationale laïque et obligatoire, du radical-socialisme.

— Peu de villages en France qui n'aient leur église ou leur temple et aussi naturellement leur monument funéraire en l'honneur de leurs morts de 14/18 et de 40/45. Certes, les centaines de milliers de morts de la guerre de Vendée n'ont pas eu droit à leur plaque, ni ceux des guerres napoléoniennes, ni ceux de la guerre de 70. Mais, par la suite, on s'est bien rattrapé. Et il n'y a pas de conflit sans plaque commémorative. Car la France s'est aussi forgée dans le sang et le culte des morts devenu, avec le cérémonial lugubre et figé du 8 mai et du 11 novembre, une sorte de rituel quasi religieux où les Français se plaisent à se retrouver dans le souvenir des épreuves du sang.

Peu importe que ces guerres ou ces batailles se soient soldées par un gaspillage de sang difficilement imaginable aujourd'hui. Peu importe si une incroyable incapacité ou incurie ont fait que, lors du premier conflit mondial, la liste des morts et des blessés français dépasse toujours de plus d'un tiers celle des Allemands. Peu importe si ces guerres ont donné lieu à un effondrement démographique qui a engendré, comme par un choc en retour, l'entrée en masse d'immigrés — d'abord de cultures sœurs, puis de cultures de plus en plus incertaines et lointaines. Peu importe si ces guerres ont engendré la mise en place des plus effrayants privilèges et rentes de situation que des pays, dits civilisés, n'ont jamais connus. On pense à la loi de 1948 destinée, en principe, à protéger le locataire à son retour du front, de la cupidité du propriétaire — supposé resté à l'arrière — et qui est devenue aujourd'hui le rempart de l'impôt acquitté par les jeunes au profit des vieux. Socialisme bien sûr oblige.

La France, c'est donc le souvenir du passé, de son passé, et

aussi le culte des morts.

Sur les grands principes, il ne faut pas non plus oublier l'énumération de la trilogie bien connue de notre système de valeurs nationales: Liberté, Egalité et Fraternité, inscrite au frontispice de nos mairies, sinon pour dire à quel point ces principes ont parfois donné lieu à des développements pervers et parfois autodestructeurs.

Songeons ici à l'égalité devant la loi, dont la transposition a donné l'égalitarisme. Egalitarisme formel, lequel s'est curieusement combiné avec le goût immodéré des rentes de situation et la recherche forcenée d'autres privilèges, privilège de logement sous couvert d'égalitarisme (citons, immédiatement, la loi de

1948, et sa petite sœur la loi Quilliot); égalité fiscale qui couvre d'un blanc manteau les innombrables fraudes fiscales, légales ou non; égalité de l'éducation qui engendre bizarrement le développement d'inégalités dans l'ombre tutélaire des grandes écoles. Chacun hérite d'une rente de situation de ses filières, de son code de conduite, de son code de langage. Privilèges corporatistes naturellement, ceux des journalistes devant l'impôt, mais aussi du tailleur de pipes de Saint-Claude. Privilèges des réseaux bancaires: Crédit Mutuel et le livret bleu, Caisses d'épargne et le livret A... Le Français n'en finit pas de dénoncer inlassablement les privilèges d'autrui qu'il s'empresse de protéger et de chérir quand ils s'appliquent à lui-même.

Le sujet est trop facile. On ne s'y attardera pas. Mais si l'on devait, un jour, identifier les traits de la culture nationale, parmi tous les autres, un — le plus caractéristique et que l'on pourrait citer sans grande originalité — serait la recherche du privilège.

Sur l'attachement aux libertés, peu de chose à dire. Elles ont été défendues en France avec autant d'enthousiasme qu'elles ont été foulées aux pieds. Il est vrai qu'en dehors de l'énonciation des grands principes, la mise en pratique est riche d'ambiguïtés. La France, terre de liberté, donc terre d'asile, d'accueil pour les étrangers. Mais faut-il pour autant que, sous le couvert de cet asile, les terroristes étrangers viennent poser leurs bombes artisanales ou importées et faire exploser dans le sang une des libertés fondamentales des Français qui est de vivre chez eux en paix! Faut-il, au nom de la liberté et de l'accueil accepter l'entrée en masse de ressortissants étrangers, peut-être plus attirés par l'aide sociale et l'aide médicale gratuite qu'attachés au rayonnement de la liberté?

Mais n'avons-nous pas nous-mêmes créé l'ambiguïté? Car n'avons-nous pas nous-mêmes imposé le poids de la liberté, le droit des peuples à se déterminer eux-mêmes, ne serait-ce que sous les guerres napoléoniennes et avant cela sous la Révolution? La liberté imposée par les baïonnettes a quelquefois un goût bizarre. Et si le discours de Phnom Penh illustre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, un film récent, La Déchirure, nous rappelle que cette liberté peut être payée par un génocide, que ce soit au Cambodge, en Ouganda ou ailleurs.

Mais peut-être encore plus que ce goût, bien banal, pour la liberté et pour l'égalité, un dernier trait caractéristique du tempérament national est l'aspiration à l'universalité. La France se veut universelle. Ce qui l'amène parfois à être impérialiste par les armes ou par la culture.

Notre culture et notre langue ont toujours été considérées comme des grands produits d'exportation, que ce soit par le truchement de la francophonie ou de l'Alliance française. Nous avons voulu, au cours de notre histoire, féconder la terre entière, comme en témoignent les taches roses sur la mappemonde du siècle dernier ou le résidu de poussières d'îles de nos Dom-Tom.

C'est cette aspiration profonde à l'universalité qui nous impose aujourd'hui de bien fâcheux chocs en retour. Les Japonais n'ont aucune prétention à être universels, les Chinois non plus. On vit, on meurt, on prospère, entre Chinois et Japonais. Nous, Français, avons voulu être universels, ouverts, accueillants. Il suffisait de baragouiner quelques mots et, à la rigueur, de chanter La Marseillaise, pour être français, quelles que soient l'origine, la race ou l'ethnie.

Par un singulier travers de l'Histoire, c'est aujourd'hui peutêtre à la France d'être universalisée de l'intérieur cette fois. A cet égard, M. Bernard Stasi ne sera-t-il jamais que le continuateur lyrique et égaré de M. Michel Debré? La question mérite

au moins d'être posée.

Mais ce catalogue reste à la surface des choses et, somme toute, n'incite guère à la réflexion. L'essentiel est sans doute ailleurs, dans les institutions, celles de la III^e République, qui font des Français ce qu'ils sont, dans leurs comportements, leur façon de vivre, et dans leur façon de vouloir vivre.

C'est là que va s'arrêter notre réflexion pour quelques instants, en essayant de voir ce qui fonde l'identité française dans ses manifestations culturelles profondes, à savoir, le fait de vivre et de vouloir vivre sur ce sol, le sol national, le fait de voter, le

fait d'apprendre et le fait de servir.

En effet, être français, encore aujourd'hui, c'est être un homme qui vit sur le territoire national, où généralement il est né, où ses parents ou ses grands-parents sont nés. C'est aussi un homme qui fait son service militaire. C'est un homme qui participe aux élections, locales, régionales, nationales. En d'autres termes, être français, c'est être un homme qui vit, un homme qui vote, un homme qui s'éduque, un homme qui sert son pays.

III. LA CULTURE NATIONALE

C'est à partir de ces quatre points de repère que l'on peut expliquer la problématique de la citoyenneté française des années 1980, en se posant au passage un certain nombre de questions. Sans vouloir trop déflorer les sujets déjà traités ou à traiter, que signifie, en regard de ces quatre comportements, la notion de société pluriculturelle?

Que signifie cette notion de mondialisation, imprudemment mise à l'ordre du jour par l'ancien président de la République et reprise à l'envi par les chantres de l'éclatement culturel? Qu'ont donc fait l'idéologie socialiste et le régime socialiste de la notion de citoyenneté au cours des quatre dernières années, et faut-il

désespérer?

En matière de citoyenneté et de sécurité nationale, rien n'est innocent. Tout ce qui touche au sol ou aux droits attachés au sol, à l'éducation, au service national, tout cela est capital pour la nation.

Voilà, dira-t-on, des truismes bien redondants. Malheureusement, force est de constater que dans l'extraordinaire période de confusionnisme mondial que nous avons connue dans les années 1970 et plus encore dans les années 1980, il convient de réaffirmer ces réalités, qui ont tendance à se gauchir, à se déformer ou à se dissoudre dans le vitriol des « beaux esprits ».

1) — Occupation du sol national

En matière de citoyenneté, chacun sait que pour être français, il faut d'abord et avant tout être né sur le sol national. Cette règle, d'ailleurs généreusement appliquée dans les circonstances actuelles, risque fort de faire problème dès maintenant et dans quelques années, quand la moisson des fils d'immigrés nés sur le sol national va se voir dotée d'une nationalité dont elle ignore tout, non seulement sur le plan des devoirs, des contraintes, mais aussi des valeurs.

a) Mais encore faut-il se poser la question de savoir si la notion de sol national a un sens. Qui parle de mondialisation semble écarter la notion de territoire. La mondialisation est, par définition, la délocalisation. On abat les postes frontières, les

idées voyagent, les hommes circulent. A l'heure des Boeings, des messages électroniques instantanés, de l'exploration de l'espace, du jean universel, de la mondialisation de la BD — moyen universel de communication —, à l'heure où Dallas et Dynasty triomphent sur tous les écrans de télévision du monde, que signifient donc les antiques postes frontières chantés par Giraudoux dans Siegfried et le Limousin? La tentation est grande de voir la planète depuis la navette spatiale, comme une boule à la couleur uniformément répartie, tel un spectre tournoyant dont les couleurs se brouillent et se fondent.

b) Constatons tout d'abord que si, en France, les « beaux esprits » s'adonnent à ces joies, remarquons au passage que les mêmes esprits se contredisent en s'autorisant un enracinement très profond dans telle ou telle ville ou région, dont ils défendront avec vigueur les intérêts locaux lors d'élections

cantonales.

Constatons par ailleurs que le peuple juif, après une diaspora de 2000 ans, a réussi la plus fantastique reconquête de l'histoire mondiale sur quelques arpents de désert où il défend farouchement son destin. Pour le peuple juif, c'est une banalité que d'affirmer que David c'est Jérusalem, et que la nation c'est Israël, lequel se définit et s'incarne sur un territoire géographiquement bien déterminé. Et, encore aujourd'hui, le sang est versé pour la conquête ou la perte de quelques mètres carrés de

terrain historique. Plus près de nous, regardons l'Iran et l'Irak se déchirer mutuellement pour la défense du sol national, et l'Irak retrouver brusquement des forces déclinantes pour repousser l'agresseur iranien dans les marais dès lors que, tel Antée touchant la terre, le soldat irakien se voit repoussé sur son sol national qu'il faut défendre. Et ne voit-on pas le Liban, société plurinationale tant vantée naguère, verser des torrents de sang pour défendre un bout de terrain chrétien, druze ou musulman? D'ailleurs, le Chili et l'Argentine n'étaient-ils pas prêts à s'égorger au milieu des pires difficultés de leur histoire pour le canal de Beagle au milieu des glaces? Et l'Angleterre elle-même, la sage Albion, n'a-t-elle pas dépêché une armada pour ferrailler aux confins de la terre pour quelques îlots rocheux et pluvieux où s'exerce encore la souveraineté britannique? Et l'on pourrait ainsi multiplier les exemples à l'envi.

En 1985, comme en 1940, en 1914 ou en 1792, une nation, un peuple s'identifie à un territoire national. La mondialisation tant vantée, le terrorisme mondial, l'immigration — qu'elle soit

clandestine ou ouverte — n'ont pas réussi à effacer le tracé des frontières.

c) Tournons-nous maintenant vers notre sol national, trempé de notre sueur et baigné de notre sang, et posons-nous la question de savoir s'il nous est indifférent de le voir occupé par des communautés étrangères imperméables à nos idées, à notre

Histoire, à notre passé.

Ou'est-ce qu'un territoire national? Des champs, des forêts, des cathédrales, des châteaux, des palais, des monuments très justement qualifiés d'historiques car ils portent le témoignage passé de toute l'histoire d'un peuple dans ses goûts, quelquefois dans ses mauvais goûts, dans ses aspirations, dans son effort. Nous est-il indifférent de voir ce sol, ces monuments utilisés ou occupés par des groupes indifférents ou imperméables à tout le sens attaché à ces pierres, à ces volumes, à ces espaces? N'éprouvons-nous pas le même sentiment que celui que peut éprouver le chrétien quand il voit la cathédrale Sainte-Sophie transformée en mosquée ou les fresques des églises de Cappadoce défigurées par les mains malhabiles des gamins locaux pour lesquels ces motifs sublimes n'évoquent plus rien? Au siècle dernier, c'était nous qui bâtissions des églises en terre d'islam. En cette fin de siècle, c'est sur notre sol national que l'on bâtit des mosquées.

On passera naturellement sur les considérations d'ordre et de sécurité. Mais peut-être n'est-il pas hors de propos de les rappeler ici. Du point de vue de la sécurité, le sol national c'est d'abord et avant tout un sanctuaire qu'il faut défendre. Sans évoquer le cheval de Troie ou le problème des Sudètes, il est permis de s'interroger sur les conséquences, en cas de conflit ou de guerre, de la présence de communautés non assimilées, non gagnées à l'impératif de sécurité. Après tout, rappelons que même les Américains, au plus fort de la bataille contre le Japon, avaient cru devoir employer des moyens radicaux pour tenter de réduire ce qu'ils considéraient, à tort ou à raison, comme des risques de sécurité causés par des non-nationaux sur le territoire américain. Il n'est pas évident qu'à l'heure de la guerre des étoiles, ce genre de considération soit totalement absent.

d) Il est exact qu'avec la création de la CEE et le projet de passeport européen la notion de frontière tend à s'affaiblir, comme en témoigne la canalisation des porteurs de passeports européens aux aéroports sur des files privilégiées. La notion s'estompe. Mais elle reste vivace. Elle peut se réveiller dans n'importe quelle circonstance. Ce n'est pas tomber dans une

xénophobie infantile que de considérer que l'occupation de larges segments du territoire national par des communautés étrangères représente une altération de l'identité nationale et une aliénation de la sécurité nationale.

Il n'est donc pas exagéré de dire qu'être français, c'est habiter la France, y naître, y travailler et la servir. C'est là que l'on rejoint le deuxième thème, le service national, comme second trait d'identité qui fait des Français ce qu'ils sont.

2) - Service national

Là aussi, commençons par une interrogation. Après tout, l'on

a bien proposé de supprimer le service militaire.

Techniquement, chacun sait que l'armée française a trop d'hommes, près de 500 000 encore aujourd'hui, d'où la proposition de réduire le service militaire. Il a déjà été envisagé de le réduire fortement, voire de le ramener à quelques mois (le service court) ou encore de le supprimer purement et simplement.

On notera avec intérêt que certains pays, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, ne souscrivent pas à la notion de service national universel obligatoire. Aux Etats-Unis, l'armée américaine est une armée de volontaires. En France aussi, d'ailleurs, au siècle passé. Après la levée en masse de 1792, la monarchie de la Restauration puis le Second Empire ont fait confiance à une

armée de professionnels.

Mais depuis la Première Guerre mondiale, le débat a toujours été tranché en faveur du service militaire obligatoire. Voici quelques années était publié un ouvrage sur les mille et une façons de faire son service militaire de façon agréable. Soit! Mais quelle que soit la façon, le service militaire demeure. Il doit y avoir de bien fortes raisons pour cela, d'ailleurs reconnues par l'ancien président de la République, M. Giscard d'Estaing, soutenu en cela par le parti communiste lui-même. C'est un des rares sujets sur lesquels il se forme volontiers un consensus national de la gauche à la droite, celui du maintien du service militaire. D'ailleurs, jusqu'à une date récente, les réformés du service militaire ne se vantaient guère. Remplir ses obligations militaires est donc un des traits essentiels de la façon d'être français.

Sans doute faut-il y voir le souvenir de la levée en masse de 1792, pour la défense de la nation. Mais, plus encore, il faut y

voir le reflet de l'expérience nationale, qui est d'ailleurs celui de l'Italie et de toute nation européenne naissante au xix^e siècle. L'armée est le creuset de la nation.

C'est là qu'aux frontières de l'adolescence, pour le meilleur et souvent pour le pire, les jeunes Français frottent leur jeune cervelle à celle d'autres jeunes Français en provenance de classes, de régions différentes, et prennent conscience de la façon la plus obscure tout d'abord, mais peut-être plus vivace ensuite, de l'appartenance à une communauté nationale. De cette empreinte témoignent les fameux souvenirs de régiment, colportés par les anciens avec l'attendrissement que procurent le vin et l'âge.

Mais, sans tomber dans un attendrissement de vieux grognard, il n'en reste pas moins que, en dépit des brimades, des pertes de temps enregistrées, des gaspillages souvent fondés, hélas, le service national est sans doute le premier acte exigé du jeune Français comme devoir national. C'est d'ailleurs ce dont témoigne le terme d'obligations militaires.

Ce n'est d'ailleurs pas sans raison qu'en Israël, nation jeune par excellence, au sentiment national exacerbé, le service national est non seulement plus long que chez nous, mais touche encore les hommes comme les femmes. Car le service national, c'est non seulement quelques mois ou une année consacrés au service de la nation et à sa défense, mais c'est également une des façons sans doute plus profondes de payer, le moment venu et si besoin est, l'impôt du sang. On touche ici aux fondements les plus profonds des racines nationales, à l'idée qu'on doit accepter de mourir pour la patrie. Il y a ceux qui sont morts, ceux qui étaient prêts à mourir et ceux qui s'en désintéressent, réfractaires, objecteurs de conscience, ou tout simplement non-nationaux.

Il est bien certain qu'à la lumière de ces considérations, les rumeurs d'incidents où le drapeau français avait été brûlé, voici plusieurs étés, dans certains camps militaires par des jeunes immigrés qui ne se souciaient guère de la France et de son identité, prennent un relief singulier.

Tout cela pour dire qu'en 1985, au moment où l'identité nationale est clairement menacée, au moment où il se pose, non pas pour les prochaines années, mais pour les prochaines générations, un problème d'intégration massive de communautés étrangères dans la communauté nationale, plus que jamais le service national doit garder son rôle de mécanisme assimilateur ou intégrateur des jeunes dans la nation.

L'armée française avec son folklore, son ridicule et même parfois son odieux, reste d'abord et avant tout le creuset de la nation. A côté de l'armée, l'éducation nationale constitue la deuxième institution de la République qui modèle en profondeur la physionomie de notre pays.

3) — L'éducation nationale

Ce creuset culturel a été lui-même façonné par la III^e République, qui a décidément été la matrice de la nation. C'est le triptyque de l'enseignement gratuit, obligatoire et enfin laïc, tout

d'abord au stade du primaire puis du secondaire.

a) Les grandes étapes: là aussi, les choses sont allées par étape. La gratuité n'a pas été acquise tout de suite, sauf au stade du primaire. Ce n'est guère qu'en 1928, avec Edouard Herriot, qu'elle touche le secondaire, et ce n'est que depuis la guerre que l'enseignement supérieur est gratuit. Rappelons à cet égard la fameuse « lettre aux instituteurs » de Jules Ferry, de 1883, qui appelle à la bataille le corps des instituteurs, appelés à devenir les « grands prêtres » d'une nouvelle morale laïque, celle de

l'enseignement à la française.

b) Comme toutes les choses de ce monde, les effets pervers sont apparus en fin de processus. On pense ici à la notion de grand service publique chère à M. Savary qui a connu le sort que l'on sait. Que le système ait dégénéré, cela va de soi. Ses dérèglements sont connus de longue date : croissance excessive puis hypertrophie, perte de contact avec le marché des « consommateurs d'école », malmené par des réformes incohérentes et successives : gonflé à éclater par des apports extérieurs — 12 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des étrangers; entre 50 et 70 % des enfants dans les écoles primaires à Paris sont des non-nationaux sans aucune maîtrise de la langue. Vivant par lui-même et pour lui-même, sans cesse soumis à la réforme, mais incapable de la faire, ce système est en train de périr.

c) Faut-il lire dans les réformes de M. Chevènement, tardivement touché par la grâce d'Etat, avec l'abandon récent des activités dites d'éveil, le réveil de la vocation de l'école française en tant qu'instrument de savoir, d'apprentissage et de connaissance? Faut-il lire l'espoir dans le retour à l'éducation civique et

à l'apprentissage de La Marseillaise?

Quoi qu'il en soit, les Français, et certains enseignants

particulièrement éveillés, découvrent dans les années 1980 que l'école est un lieu où l'on apprend le français et où l'on apprend à être français. C'est un événement considérable. Espérons que le mécanisme, aujourd'hui faussé, qui a forgé l'âme de la III^e République saura encore être remis en usage au service d'une V^e République en passe de perdre la sienne.

4) - Le droit de vote ou l'accès aux urnes

a) La nation est composée de citoyens, et les citoyens sont ceux qui votent. Ce droit est inscrit à l'article 15 de la Constitution. Là encore, il s'agit d'une institution de la République. La France a été le premier pays au monde, en 1848, à instaurer le suffrage universel. En 1945, c'est le vote des femmes. Les étapes ont été longues dans ce cheminement.

Le droit de vote est universel. Il est librement exercé, au bénéfice de tous. C'est un droit, pas une obligation. La France n'a pas été aussi loin que certains pays, qui rendent le vot obligatoire et sanctionnent les citoyens ne remplissant pas leu devoir. C'est encore la République, celle de 48, qui l'a instauré

Là aussi, dès le début, les effets pervers n'ont pas manqué, puisque le gouvernement révolutionnaire de 1848 a eu la fâcheuse surprise de voir arriver une Assemblée ultra-conservatrice. Sous Napoléon III, le système de la candidature officielle trafique le principe. En réalité, ce n'est guère qu'en 1912/1913 que le vote devient véritablement libre avec l'obligation faite aux communes d'installer un isoloir destiné à assurer le secret du vote. Mais c'est toujours le secret des urnes, contrairement à l'ordinateur, de ne pas toujours ressortir ce que l'on avait cru devoir y mettre. Peut-être M. Giscard d'Estaing, avec l'abaissement de l'âge du vote à 18 ans, a-t-il lui aussi bénéficié d'un effet de surprise différé en 1981.

b) Et voici que le gouvernement de gauche, non content d'avoir malmené l'école, songe aujourd'hui à accorder le droit de vote aux non-nationaux. On passera naturellement sur les aspects constitutionnels de la chose. Rappelons que les conseils municipaux participent de façon indirecte à la désignation du Sénat. L'on voit tout de suite qu'il ne s'agit pas d'une simple affaire municipale ou régionale, mais bien nationale. On pourrait en fait alléguer que le président de la République a pris soin de reprendre cette idée au moment où, les municipales et les cantonales étant passées, le problème se posera à lointaine

échéance. Mais il est des idées avec lesquelles on ne joue pas au niveau de la magistrature suprême, pas du moins quand on souhaite passer du rôle de chef de parti au rôle de chef de l'Etat. Il est vrai que pour certains personnages, un délai de 5 ans n'est pas suffisant pour accéder à cette stature.

Voici donc les grands traits de notre identité culturelle dans sa résistance, mais aussi dans ses fragilités. Après les coups de boutoir portés par un relâchement des mœurs avant 1981 au niveau des individus peut-être, mais surtout au niveau de l'Etat; après 1981 par l'application désordonnée d'une idéologie incohérente, la France se trouve fragilisée et vulnérable, menacée dans

son existence même, son identité profonde de nation.

Cette situation appelle un certain nombre d'interrogations. Et tout d'abord, pourquoi la France? Pourquoi cette fragilisation est-elle propre à notre pays, contrairement à ce qui se passe dans les pays voisins? On pense bien sûr à nos voisins britanniques où une remise en question culturelle de cette nature paraîtrait absurde. Même un petit pays comme les Pays-Bas, dont le général de Gaulle, on s'en souviendra peut-être, disait qu'il « avait des archives », malgré la drogue, malgré Philips, malgré Rotterdam, s'est montré plus résistant que nous-mêmes.

En second lieu, pourquoi se fait-il que tout a craqué dans les 30 dernières années, la génération actuelle? Pourquoi avonsnous été distraits ou inattentifs? Pourquoi avons-nous cru que tout était possible, que tout était légitime, que tout était justifié? N'y a-t-il pas eu une sorte de trahison des élites, de ces « clercs » contemporains que sont les mass media, les leaders d'opinion,

les leaders politiques?

Enfin, quelles sont les conséquences de cet état de fait, au niveau de notre identité, au niveau de ces matrices culturelles

évoquées plus haut, de ces creusets?

Saura-t-on réanimer, remettre en marche les mécanismes qui ont su forger dans les siècles passés, et notamment sous la III^e République, l'identité nationale, de façon à lui permettre de franchir le cap de l'an 2000, sans perdre, ou du moins sans altérer trop profondément, son identité parmi les nations?

CHAPITRE IV

Identité nationale et mondialisation

PAR PAUL SORIANO

Il n'y a pas si longtemps, on avait de bonnes raisons de croire que la marche de l'histoire entraînait irrésistiblement l'humanité dans la voie de l'unification: dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, certains se préoccupaient de savoir comment transformer l'O.N.U. en gouvernement mondial.

A l'époque, Raymond Aron croyait percevoir une « convergence » entre les deux systèmes se partageant alors le monde

civilisé.

La décolonisation, bien loin de contrarier cette évolution historique, ne pouvait que hâter l'accession des peuples cidevant opprimés (« en voie de développement... ») aux délices d'une civilisation mondiale unifiant les modes et les niveaux de vie, avant d'uniformiser les modes de pensée.

Mais aujourd'hui, dans les faits (la géopolitique), comme dans les têtes (l'idéologie), la mondialisation semble passablement

compromise.

La division Est-Ouest — ce « bipolarisme » tenu naguère par les esprits progressistes pour le stade ultime d'un monde divisé —, plus tranchée que jamais, s'est compliquée depuis d'une opposition Nord-Sud. Et du reste, ces blocs géopolitiques — l'Ouest, l'Est, le Nord, le Sud — économiquement hétérogènes, déchirés par des conflits d'intérêt ou d'opinion, parfois par des guerres (Iran-Irak, Chine-Viêtnam...), ces blocs ne sont guère plus, à vrai dire, que des « expressions géographiques ».

Mieux encore (ou pire?): voici que les unités politiques existantes, empires et nations (y compris les plus anciennement établies), tendent à l'éclatement sous la poussée des particularismes, dont les plus véhéments ont les fondements (ethniques, religieux...) les plus « archaïques ». Suivant l'heureuse formule

de Régis Debray, la « mondialisation des objets » s'articule avec la « tribalisation des sujets ».

Du coup, les idéologies mondialistes, universalistes, sont ellesmêmes remises en cause... Dans ce débat, trois positions sont,

en gros, désormais concevables :

La position « donnant, donnant » : tout le monde a le droit (voire le devoir) de cultiver ses différences pour défendre son identité : il en résulte logiquement que les Français ont aussi le droit (et le devoir) de cultiver et de défendre leur identité nationale.

— L'attitude « maso-sélective » : certains particularismes sont légitimes et progressistes : ils doivent être soutenus ; d'autres sont au contraire réactionnaires, ringards et odieux : ils doivent être inlassablement dénoncés et combattus. Le nationalisme français appartient, évidemment, à la seconde catégorie.

— L'attitude « nostalgique » : notre identité nationale, et les valeurs de civilisation qui la nourrissent méritent qu'on les défende contre toutes les agressions extérieures et intérieures ; mais les défendre, c'est d'abord affirmer leur caractère universaliste (leur « particularité » étant précisément de prétendre à l'universalité...).

DE LA FRANCE « INSTITUTRICE DU GENRE HUMAIN »... A LA FRANCE « MULTIRACIALE ET PLURICULTURELLE »

Or les positions adoptées dans ce débat par les forces politiques et les groupes qui modèlent l'opinion ne recouvrent plus très bien le clivage gauche-droite — alors qu'autrefois l'universalisme (progressiste) était plutôt « de gauche » et le particularisme (réactionnaire) plutôt « de droite ».

C'est ainsi qu'à la bourse des idées, du côté gauche de la

corbeille, on peut à présent identifier :

1. Orienté à la baisse : le courant des héritiers de la tradition jacobine et républicaine (« la France, institutrice du genre humain »..) — désormais minoritaire et rongé par le sentiment de culpabilité. Un clerc de la presse bien pensante ne constataitil pas récemment, d'un ton réprobateur, que « l'idéologie libérale et l'idéologie jacobine (...) défendent l'une et l'autre la

prétention à l'universalité et à la supériorité des valeurs occidentales (dans ce domaine, Marx lui-même (!!) n'avait rompu ni avec Hegel ni avec la Révolution française ou les Lumières) 1 ». Cette condamnation implicite du jacobinisme, de la Révolution et des Lumières n'aurait certes pas déplu à Maurras...

Il faut noter pourtant de récentes résurgences républicaines dans le discours de gauche, et notamment, bien sûr, en 1985, chez le ministre de l'Education nationale (on peut toutefois se demander si ce discours n'est pas exclusivement motivé par des considérations électorales, le thème de la république permettant

de ratisser plus large que celui du socialisme...).

2. En baisse également : le courant marxiste orthodoxe, un autre courant « à prétention universaliste », universaliste même au point de réfuter le fait national (chacun sait que la nation disparaîtra dès que le développement des forces productives le

permettra...).

3. Orientés à la hausse, du moins jusqu'au milieu des années 70 : les courants influencés par le « relativisme culturel » à tendance masochiste (« toutes les cultures se valent mais la nôtre vaut plutôt moins que les autres... »). C'est évidemment à ce nouveau particularisme de gauche que nous devons le tiersmondisme et le projet d'une « France multiraciale et pluriculturelle ». En fait, la rupture n'est peut-être pas aussi nette qu'on pourrait le croire : on a peut-être tout simplement assisté au transfert sur les peuples du tiers monde des sentiments populistes dont le prolétariat occidental embourgeoisé n'est plus digne : faute d'avoir pu changer le peuple, il ne reste plus qu'à changer de peuple...

Du côté droit de la corbeille, on est d'abord frappé par une certaine indifférence... Il est vrai que la politique se réduit pour beaucoup de ceux-là à la gestion de l' « entreprise-France » : or

l'identité nationale n'est pas gérable...

Il reste pourtant la tradition gaulliste, qui se rattache à certains égards à la tradition jacobine et républicaine : « une certaine idée de la France », à la fois nationaliste, « rayonnante » (la mission de la France dans le monde...) mais anti-impérialiste (le droit des papelles à disposer d'apprende ».

droit des peuples à disposer d'eux-mêmes).

Et aussi, à la droite de la droite (mais là ces mots ont-ils encore un sens?), la « nouvelle droite » qui, elle, investit avec enthousiasme dans l'antiuniversalisme, joue le « droit des peuples » contre les « droits de l'homme » et rejette en bloc la « civilisation occidentale », considérée comme l'expression de la domination mondiale américaine... Au total, donc, une certaine confusion et d'intéressantes migrations idéologiques qu'illustre bien le paradigme néocalédonien : Dick Ukeiwé, héros de la droite et pur produit — fier de l'être — de la tradition républicaine universaliste à la française... Et aussi la chance du gaullisme : sans doute le seul courant politique directement inspiré par une conception à la fois « orthodoxe » et « dialectique » de la France : nationale mais ouverte sur le monde, mais anti-impérialiste.

LA FRANCE A LA RECHERCHE DE SON IDENTITÉ

Bien plus que d'autres nations — qui peuvent trouver leur ciment national dans la géographie, l'homogénéité ethnique ou la religion — la France ne peut être et durer (en tant que nation libre, souveraine et rayonnante) que si les Français (à commencer par l'élite politique) se reconnaissent dans le référentiel de valeurs communes qui constitue notre version de l'identité nationale.

QUEL « RÉFÉRENTIEL DE VALEURS COMMUNES »?

La France participe de la civilisation européenne ancrée dans les trois fondations de nos « mères patries » (suivant l'expression de Jean-Marie Paupert), Athènes (la raison), Rome (l'ordre) et Jérusalem (le sens). Comme l'observe Milan Kundera : « Le mot Europe ne représente pas... un phénomène géographique, mais une notion spirituelle... »

Notre civilisation (commune aux peuples européens et à l'ensemble du « monde occidental »), c'est d'abord une certaine conception de l'homme, forgée au cours de siècles de débats philosophiques, religieux. Ce sont aussi des idées et des institutions politiques, largement inspirées par cette conception de l'homme (le « citoyen » comme projection politique de l' « homme », conformément à l'image augustinienne des « deux cités » : tout homme appartient à deux cités, une cité terrestre—la cité des droits du citoyen, ainsi légitimée — et une cité

« divine » — la cité des droits de l'homme — qui le met hors d'atteinte de César... Ces notions paraissent bien lointaines, dans notre univers médiatique et avide de « concret » : et pourtant, sans elles, on ne voit pas très bien ce qui pourrait encore donner consistance aux droits de l'homme.

« Notre civilisation », c'est aussi, dans l'ordre matériel, depuis deux siècles en particulier, un développement prodigieux des activités économiques et technologiques (les « infrastructures », comme disent les marxistes) — développement qui doit aussi beaucoup, sans doute, à notre conception grecque, romaine et chrétienne de l'homme (à travers le libéralisme et le « mythe du progrès »), comme l'observent des penseurs aussi différents que le Russe Berdiaev (« Le christianisme est précisément, de toutes les religions, celle qui est le plus apte à tourner le regard des peuples vers l'avenir² », l'Allemand Max Weber (dans sa thèse fameuse sur les rapports entre l'éthique chrétienne-protestante et le développement du capitalisme³) ou le Français (néomarxo-gaulliste?!) Régis Debray: « Pourquoi l'espace occidental d'après l'Antiquité, celui que la religion chrétienne a informé, a-t-il servi de terre d'élection et de banc d'essai aux sciences de la nature dès le xvie siècle, aux arts plastiques peinture au xve, cinéma au xxe —, et aux grandes philosophies de l'histoire, celles du xixe siècle ? »

La France, bien sûr, participe de cette civilisation, qu'elle a contribué à fonder, mais ce cadre ne suffit pas à cerner son identité propre — pas plus que la qualification de « puissance

moyenne » ou de « société d'économie mixte ».

LES FONDEMENTS DE L'IDENTITÉ FRANÇAISE

On le sait bien, la France n'a pas d'unité géographique (même si l'Hexagone a maintenant pris valeur de symbole) et guère d'homogénéité ethnique. L'identité française a été construite, idéologiquement et historiquement. Comment éviter de citer ici Renan (« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une constituent cette âme, ce principe spirituel (...) L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis 5 », et encore, bien sûr, Michelet

(« La France a fait la France et l'élément fatal de race m'y semble secondaire. Elle est fille de sa liberté (...) Le puissant travail de soi sur soi, où la France, par son progrès propre, va transformant tous ses éléments bruts. De l'élément romain municipal, des tribus allemandes, du clan celtique, annulés, disparus, nous avons tiré à la longue des résultats tout autres, et contraires même, en grande partie, à tout ce qui les précéda 6 »).

Ainsi, la France est une « idée », une « personne », voire — quand, par mégarde sans doute, le général de Gaulle s'abandonne au lyrisme — une « madone » et une « princesse »...

Mais cette conception idéologique de la France a reçu son expression politique: la nation, la république une et indivisible, le citoyen affranchi des emprises féodales et « communautaires ». L'effort constant des Capétiens, poursuivi à cet égard par les jacobins, comme par tous les « architectes de la France », vise à établir un lien politique direct, immédiat, entre les sujets — puis les citoyens — et l'Etat: la République ne connaît (politiquement) que des citoyens et en aucun cas des communautés (races, nations, Eglises, classes, etc.).

Au demeurant, la conception française de la « république » ne date pas de septembre 1792, comme on peut s'en convaincre en lisant le préambule d'une commission donnée aux fonctionnaires chargés de mettre en œuvre les affranchissements dans un bailliage du domaine royal, par... Louis X le Hutin (sur le trône

de France entre 1314 et 1316!):

« Comme, selon le droit de nature, chacun doit naître franc et par aucuns usages ou coutumes qui de grande ancienneté ont été encrédités et gardés jusque-ci en notre royaume et par aventure par le méfait de leurs prédécesseurs beaucoup de personnes de nostre commun peuple soient écheues en liens de servitude et de diverses conditions, qui grandement nous déplaît, nous, considérant que notre royaume est dit et nommé le royaume des Francs, et voulant que la chose en vérité soit, accordant au nom et la condition des gens, amendée de nous en la venue de notre nouvel gouvernement... ? »

Les « partis politiques » eux-mêmes n'échappent pas au « principe directeur » qui règle la conception française de la République : s'ils « contribuent à l'expression du suffrage universel ⁸ », ils ne sauraient constituer un écran entre l'Etat et le citoyen; c'est en ce sens que l'Etat est « au-dessus des partis ».

Il va de soi que, sur d'autres plans (culturel, religieux, professionnel...), les individus peuvent « appartenir » à toutes les communautés qui leur chantent : cette séparation entre le

politique et le « civil », entre la « chose publique » et les choses privées, est d'ailleurs, notons-le, la meilleure garantie contre le totalitarisme.

On comprend mieux maintenant pourquoi la centralisation (politique) est de l'essence même de la France, où le consensus politique ne peut être construit que sur les « institutions » (Tocqueville).

De ce point de vue, il n'est pas très important (ni peut-être souhaitable) que « deux Français sur trois » votent pour la même tendance, ou que soit « dépassée » la bipolarisation : l'important est que 80 Français sur 100 (au moins!) se reconnaissent dans le même « référentiel de valeurs communes », quitte à se répartir ensuite à 50/50 entre droite et gauche, conservateurs et progressistes, masos et machos, etc.

Quant aux prétentions universalistes de ce modèle, on voudra bien pardonner à l'auteur de ces lignes de croire qu'elles restent fondées : à notre avis, c'est par essence même que la civilisation européenne est universaliste, parce que sa conception de l'homme est elle-même universelle... Et tous ceux qui, à droite comme à gauche, prétendent (sincèrement) défendre les « droits de l'homme », adhèrent, consciemment ou pas, qu'ils le veuillent ou non, à cet universalisme. De ce point de vue, la « nouvelle droite » est beaucoup plus cohérente que les « nouvelles gauches », dès lors qu'elle rejette à la fois l'universalisme (qualifié de « judéo-chrétien ») et la notion de « droits de l'homme » : on ne peut pas défendre à la fois les droits de l'homme et le droit des peuples à les violer le cas échéant.

Bref, dans tous les ordres de la civilisation (la conception de l'homme, les institutions politiques, le niveau de développement de la connaissance, de la technique et de l'économie, la création artistique...), nous gardons de bonnes raisons de croire — même si ce n'est pas « démontrable scientifiquement » — à une hiérarchie des cultures.

Même la réussite exemplaire d'une nation non occidentale comme le Japon ne contredit pas — pas encore? — cette appréciation — dans la mesure où ce succès tient à une remarquable combinaison d'emprunts massifs à l'Occident avec les éléments de son propre patrimoine culturel (mais le Japon est bien, lui aussi, désormais, un « modèle », comme le confirment les succès des pays asiatiques qui se sont inspirés de lui...).

Quant au « modèle français », n'est-il pas (autre opinion indémontrable!) la quintessence de la civilisation européenne, son point d'équilibre instable : la France comme « nation du

milieu » — non pas du juste milieu, mais épicentre de toutes les tensions européennes, tensions idéologiques et géopolitiques, voire esthétiques?

LES MENACES OUI PÈSENT SUR NOTRE IDENTITÉ

Ce sont donc d'abord les dangers communs à tous les peuples d'Europe : le déclin démographique, aggravé par l'immigration sauvage, le déclin économique et politique (dans le monde et au sein du « camp occidental »)... C'est aussi le risque pour la France de se perdre au sein d'un ensemble occidental (en fait dominé politiquement et culturellement par les Etats-Unis) ou dans un « terrain vague » européen. On doit, à ce propos, rappeler le jugement du général de Gaulle dans sa fameuse conférence de presse du 15 mai 1962 : « Dante, Goethe, Chateaubriand appartiennent à l'Europe dans la mesure même où ils étaient respectivement et éminemment italien, allemand, français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été des apatrides et s'ils avaient pensé et écrit en quelque esperanto ou volapuk intégrés. »

L'actuelle « explosion des particularismes » nous menace

d'autre part doublement :

— de l'extérieur, car l'expression des particularismes est souvent (pas toujours) « anti-occidentale » (mais n'échoit-il pas à la France de présenter l'image avenante de l'Occident?).

- de l'intérieur, dans la mesure où elle affecte aussi le

continent européen, et la France même.

A cette liste, il faudrait ajouter la confusion entretenue par certains intellectuels (la trahison des clercs toujours recommencée!) et qu'illustre cette bourde publiée par l'un d'eux dans un quotidien du soir : « Il faut considérer tous ceux qui résident sur le territoire français comme des citoyens, quelle que soit leur... nationalité » (au nom de quoi alors interdire à l'humanité entière d'y venir librement « résider » et pourquoi donc s'embarrasser encore de la notion même de « citoyen »?!). Ajouter aussi — hélas! — la trop fréquente indifférence des politiques sur la question — pourtant fondamentalement politique! — de l'identité nationale. Ajouter enfin la multiplication des « immigrés de l'intérieur », ces millions de Dupont-Durand, bien de chez nous,

dont l'identité n'est pas beaucoup plus consistante que celles des habitants des Minguettes...

Mais l'expression la plus nette des menaces pesant sur notre identité nationale réside sans doute dans ce « projet de société » : la « France multicommunautaire », dernier avatar des « généreuses utopies » dont raffole ce qu'il nous reste aujourd'hui de « généreuse intelligentsia »...

Sous la dénomination anodine — et ambiguë — de « France multiraciale et pluriculturelle », se dessine en effet un projet particulièrement néfaste dont les auteurs (plus frivoles que méchants?) n'ont sans doute pas mesuré toute la portée.

Multiethnique? La France est, dans une certaine mesure, multiethnique depuis les origines et pour ainsi dire par construction.

Pluriculturelle? L'expression est trompeuse... (la France est évidemment ouverte à des influences culturelles extérieures et tolère, en son sein, l'expression de particularismes culturels).

Mais parler d'une « société pluriculturelle » en mettant tout sur le même plan, c'est oublier que, par-delà les particularismes (corse, breton, toscan, basque, bavarois, croate, irlandais, etc.), il existe un patrimoine commun à tous les Européens, qui nourrit toutes les autres cultures particulières, leur permet de communiquer et qui est, en fait, la condition même de leur existence.

Ces cultures particulières sont les rameaux d'un même tronc, des variations sur un thème : il ne faut pas mettre sur le même plan le thème et les variations, et croire qu'on peut introduire impunément d'autres thèmes discordants sans risquer d'engendrer la pire des cacophonies... en attendant le grand silence.

QUAND LES « PULSIONS COMMUNAUTAIRES » BRISENT LE RÊVE D'UNE CIVILISATION MONDIALE...

Le danger, c'est donc en réalité le projet d'une France multicommunautaire..., d'une France tribale.

D'abord, les nations multicommunautaires (de l'Afrique du Sud au Liban, l'exemple chimiquement pur) « fonctionnent » mal — et l'on peut même dire qu'elles fonctionnent de plus en plus mal... Qu'on ne cite pas a contrario la Suisse, dont les habitants ont, à l'évidence, un « référentiel de valeurs com-

munes », et dont les cantons ont une assise territoriale difficilement concevable en France. Le cas des Etats-Unis est plus intéressant : une grande nation, certes multiraciale, mais fondée sur une « certaine idée de l'Amérique » (et donc, à cet égard, monoculturelle!), et soumise elle aussi, au cours des dernières années, à la « tentation communautaire ». Il est du reste intéressant de noter que le président Reagan a fondé sa popularité sur un discours national en s'adressant aux Américains, plutôt qu'à telle ou telle de leurs communautés, WASP⁹, latine, noire, juive ou indienne.

Mais surtout, cette conception est totalement incompatible avec la tradition française relative à la citoyenneté. La République française ne reconnaît aucune existence politique à une

communauté quelle qu'elle soit.

On peut donc toujours rêver d'une société multicommunautaire (un cauchemar sans doute, à vrai dire!), mais il vaudrait mieux alors, pour la clarté du débat, cesser de l'appeler « France ». Or divers signes convergents montrent que cette conception suicidaire est à l'œuvre aujourd'hui, dans les discours et dans les actes : des projets de quotas électoraux (qui reviennent à donner une reconnaissance politique à une « communauté » — c'est-à-dire à ne plus considérer ses membres comme des citoyens ordinaires) jusqu'au discours politique « segmenté » (une phrase pour les agriculteurs, une autre pour les cadres, une autre pour les homosexuels, etc.)

Aucun de ces signes (on pourrait en relever beaucoup d'autres) n'est, en soi, dramatique, et il est vrai que notre pays a connu dans son histoire de plus considérables manquements à son « principe directeur » : la concession de places fortes aux huguenots pendant les guerres de religion en était un, d'où l'acharnement de Richelieu — en bon « architecte de la France » — à les réduire (« pas d'Etat dans l'Etat »), alors même qu'il affirmait aussi : « Aucun catholique français ne peut être assez aveugle pour préférer un Espagnol catholique à un Français

huguenot. »

Aujourd'hui, c'est plutôt la convergence des signes et surtout l'indifférence dans laquelle ils se produisent qui doivent nous alerter.

EN GUISE DE CONCLUSION

Pour conclure, tout de même, sur une note optimiste, on peut

aussi relever des raisons d'espérer.

Notre mémoire nationale est en vogue (puisse-t-elle durer plus que le temps d'une mode!), comme en témoigne la parution, au cours de la dernière décennie, d'une série d'essais, provenant d'horizons idéologiques très divers, et traitant de la France (en tant que telle et non en tant que « société ») : de Pourquoi la France de Jean Cau (1975) à L'Ecole de la France, de Mona Ozouf (1984) en passant par L'Odeur de la france (Jean-Paul Dollé, 1977), Histoire personnelle de la France (François George, 1983) et quelques autres : signe, cette fois, que ce thème est en voie de réapparition dans la conscience collective des Français.

L'école devrait évidemment jouer un rôle important dans la transmission du patrimoine culturel, contre « l'illusion d'une créativité fondée sur la destruction de l'humus ». L'abandon ou l'appauvrissement des disciplines qui assurent la transmission du patrimoine (les langues anciennes, l'histoire, la philosophie...) est évidemment une agression contre notre identité nationale. La réhabilitation de ces disciplines va donc dans le bon sens. De même pour l'instruction civique. Reste à apprécier le contenu de ces enseignements, mais à elle seule, la prise de conscience de leur importance est déjà un progrès... sans compter la mesure symbolique qui consiste à faire apprendre La Marseillaise à tous les élèves du primaire (sans discrimination raciale ou culturelle?).

Cela dit, les clubs de réflexion attachés à la défense et l'illustration de l'identité nationale française ont encore du pain sur la planche... Nous vivons — paraît-il — le temps du « déclin des idéologies ». Sous prétexte de s'attaquer aux seuls « vrais problèmes » (le chômage et le redressement économique...) et, peut-être, la vogue d'un libéralisme mal compris aidant, la classe politique — notamment à droite... — adopte trop souvent une vision réductrice de sa mission (« il faut gérer la France comme une entreprise »...).

Ainsi la question de l'identité nationale est occultée, quand elle n'est pas même refoulée, sous prétexte qu'elle entretiendrait des relations coupables avec le racisme et la xénophobie. Or, il s'agit bien d'une question essentielle : elle est en ellemême et par nature au cœur du débat politique : le politique à pour objet — outre le maintien de la sécurité intérieure et extérieure de la nation — d'assurer un minimum de concorde entre les citoyens, par-delà les divergences d'opinion et d'intérêt (Julien Freund 10). Où trouver ce consensus, surtout en France, sinon dans une certaine idée de la nation, avec tout ce qu'elle peut entraîner en matière de politique intérieure et extérieure? Economie d'abord? L'exemple américain (où la « reprise » coïncide avec un regain de nationalisme : « America is back... ») suggère que patriotisme et néo-libéralisme peuvent produire de

fructueuses synergies.

Mais l'état du sentiment national interfère encore plus directement avec d'autres problèmes assurément politiques et de première importance : l'immigration, la décentralisation, l'éducation, la défense et la politique extérieure en général... Le nivellement (intellectuel) imposé au discours politicien par l'asservissement du politique au médiatique, et le silence contrit des clercs professionnels font aujourd'hui des clubs de réflexion un lieu privilégié pour la discussion et la diffusion des idées sur le thème de l'identité nationale. Que la Providence les inspire car, plus encore que par des « invasions » démographiques (le tiers monde), militaires (l'Armée rouge) ou culturelles (l'American way of life...), nous sommes menacés par l' « implosion » démographique et culturelle, la perte de mémoire, la perte de conscience de ce que nous sommes!

CHAPITRE V

Identité nationale et Europe PAR FRANÇOIS-GEORGES DREYFUS

Nous avons engagé le débat sur le problème de l'identité nationale et nous sommes tous amenés à nous demander, en même temps, quelle place cette nation, à laquelle nous sommes tous profondément attachés, de toutes les fibres de notre corps, peut avoir dans l'Europe. Devons-nous demeurer dans l'esprit de la belle et fière devise de Charles Maurras, « la France seule »? Devons-nous aujourd'hui avoir une vision européenne de la nation? Devons-nous, au contraire, envisager une conciliation entre nation et Europe? Les deux thèmes sont-ils antago-

nistes ou ne peuvent-ils être rapprochés?

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en même temps qu'explosaient les nationalismes du tiers monde, une idéologie hostile aux nations 1 s'est développée en Europe. Ce mouvement s'est même accéléré autour de 1960 et a donné naissance à ce que Solange et Christian Gras ont appelé La Révolte des Régions². On a donné à ces mouvements des fondements socio-culturels parfois très discutables : on a même parlé à leur propos de « lutte de libération nationale³ ». D'autres, soulignant les difficultés matérielles rencontrées dans certains territoires périphériques, n'en ont tiré que des explications marxisantes, pour ne pas dire marxistes, et ont essentiellement insisté sur les disparités économiques ou culturelles, sans voir le poids de toute une série de contradictions, parfois bien gênantes, dont on préfère ne pas parler. Une certaine forme d'écologisme a sans doute ici un rôle, mais nul n'a rappelé que le retour à la terre, cher à certains « Verts » est empreint d'une vision terriblement passéiste des situations, vision qui remonte à l'idée de retour à la nature de certains milieux romantiques. rousseauistes ou chrétiens. Or, en agissant ainsi, les Européens partisans d'une Europe totalement supranationale, défendant l'idée d'une Europe des Régions, ont largement contribué à freiner l'ardeur européenne de ceux qui voulaient concilier

Europe et nation.

Cela, R. Schuman l'avait bien vu quand en 1963 il écrivait : « Les difficultés que rencontre l'idée de l'intégration en Europe, sont d'abord et avant tout d'ordre psychologique. Elle a pour objet la renonciation à des pouvoirs souverains, au profit d'une autorité commune. Or, pendant des siècles, les pays européens ont lutté, mené des guerres sanglantes pour conquérir leur indépendance et... pour faire leur unité interne 4. » Et R. Schuman, avec lucidité, opposait les vieilles nations européennes, France, Angleterre, Espagne, aux jeunes Etats comme l'Allemagne ou l'Italie qui, cent ans avant le temps où il écrivait. n'avaient pas encore terminé leur processus d'intégration. « Je mesure, disait-il, moi qui suis partisan de l'intégration, ce qu'elle représente pour la France comme concession pour sa fierté nationale, pour la légitime défense de ses intérêts vitaux, pour ses habitudes les plus chères⁵. » De surcroît, les élections nationales de ces dix dernières années, comme les élections européennes, ont bien montré la faiblesse de ces mouvements régionalistes qui, pour essayer de se faire quand même entendre, n'ont trouvé qu'une seule solution, le terrorisme en Corse, dans les Pays Basques en France ou en Espagne. On peut, en tout cas, aujourd'hui, se demander légitimement si les partisans d'une Europe supranationale, fondée sur les régions ou les ethnies⁶, n'ont pas contribué à freiner fortement, par leur volonté délibérée de détruire les nations, parfois millénaires, les ardeurs européennes de certains.

Or, l'idée d'Europe n'a jamais été contraire à la notion d'Etat ou de nation. On peut même souligner que les vrais Européens du xix^e siècle sont en même temps les zélateurs du mouvement des nationalités, tels en Allemagne Constantin Franz ou l'historien L. von Ranke, en Italie Mazzini, Cattaneo ou Gioberte, ou

encore Proudhon et Leroux en France.

Le 1^{er} Congrès de Paris des Amis de la Paix, en 1849, exprime l'espoir d'une société fondée sur l'organisation fédérative des nationalités. Sans doute ce fédéralisme est partiellement dévoyé par le « gauchisme » anticlérical d'un Garibaldi qui joue un rôle déterminant lors du congrès qu'il préside à Paris en 1867. Il demeure à la fois national et européen entre 1870 et 1950 où nul n'envisage une Europe qui ne respecterait les identités nationales ⁷. D'ailleurs Victor Hugo le disait bien en 1850 : « Un jour

viendra où... vous toutes, nations du Continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure et vous constitue-

rez la fraternité européenne 8. »

J.-B. Duroselle rappelle d'ailleurs les déclarations de Louis Napoléon Bonaparte, le futur Napoléon III, dans une brochure, Les Idées napoléoniennes (1839), et explique : « S'il n'y a pas beaucoup à tirer des idées de Napoléon III sur l'Europe politique, il n'en va pas de même pour l'Europe économique. Il a existé, dans les années 1860, une véritable organisation économique européenne et c'est l'action tenace de Napoléon III qui l'a mise en place 9. »

LES DÉBUTS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉNNE

C'est ainsi qu'après la Grande Guerre va se développer à nouveau l'idée européenne. Dès 1917, un juriste américain, Alvarez, préconise les Unions continentales, mais c'est surtout avec Coudenhove-Kalergi, qui conçoit l'Union paneuropéenne en 1923, que renaît le concept européen. Très vite, il rassemble autour de lui des concours prestigieux et fort divers, tels le socialiste Karl Renner, des libéraux, Bénès ou Herriot, des démocrates chrétiens comme Adenauer. Plus tard Charles Gide et Y. Le Trocquer proposent une Union économique et douanière européenne avec des comités en France, en Allemagne, en Belgique. C'est encore dans ce même esprit que Briand propose son fameux mémorandum sur l'Organisation européenne. Peu de réalisations sanctionnent cette seconde vague, qui renaît pendant la Deuxième Guerre mondiale à Alger autour de Henri Frenay, le fondateur de Combat, et aussi autour du Général de Gaulle qui prononce à Londres, dès le 11 novembre 1942, un discours essentiel et bien oublié, sur ce que devraient être les Etats-Unis d'Europe. « La France... ne sait que trop que ses épreuves n'auraient pas été possibles sans... l'échec des essais d'organisation de la paix. Elle souhaite désormais tout faire pour qu'en Europe, ceux dont les intérêts, le souci de leur défense et les besoins de leur développement sont conjugués avec les siens se lient à elle, comme elle à eux, d'une manière pratique et durable. » Et le Général reviendra sur ce thème à plusieurs reprises, à Alger en 1944, puis à Bar-le-Duc le 28 juillet 1946 :

« Les nations de l'antique Occident, qui ont pour artères vitales la mer du Nord, la Méditerranée, le Rhin... résolues à conserver une indépendance qui serait gravement exposée en cas de conflagration, ... de quel poids pèseraient-elles, si elles parvenaient à conjuguer leurs politiques, en dépit des griefs échangés

d'âge en âge! »

En face de cette vision européenne, conforme au mouvement de la pensée, à la tradition des peuples d'Occident et à l'histoire qui cherchait à concilier la nécessaire unité et les personnalités nationales plusieurs fois centenaires, se développe une autre pensée européaniste qui envisage la disparition pure et simple d'Etats et la constitution d'une Fédération européenne supranationale. C'est le but que s'assigne une multitude d'associations qui se groupent au sein du Comité international de coordination pour l'Unité européenne. Le Comité organise, en mai 1948, le congrès de La Haye qui débouchera..., du fait du veto britannique contre tout pouvoir supranational, sur une institution-croupion dépourvue de tout pouvoir politique ou économique réel, le Conseil de l'Europe, qui saura prendre sa vraie dimension réelle dans le cadre de la coopération sociale ou culturelle, et surtout en matière de défense des droits de l'homme.

L'échec du Conseil de l'Europe, tel qu'il a été conçu par les « européanistes », entraîne toute une série de projets; certains réussiront à moitié, telle la constitution du Benelux, d'autres échouent, comme le projet franco-italien d'union douanière, Francital. Mais la guerre froide, le rideau de fer, le coup de Prague, le blocus de Berlin amènent les Européens à se remettre au travail. Le traité de Bruxelles en 1948 doit unir les efforts militaires de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats du Benelux, face à la menace soviétique, et débouche, un an plus tard, sur le Pacte atlantique, qui associe les Etats-Unis à la

défense de l'Europe.

Mais l'Europe ne vit pas seulement d'armes, elle a besoin de prospérité économique, d'une âme véritable. C'est R. Schuman qui donne le coup d'envoi en suggérant la fondation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont le développement est d'abord freiné par les difficultés politiques et économiques (échec de la C.E.D. notamment), mais aussi par la constatation faite de tous côtés du caractère artificiel et strictement idéologique de la notion de supranationalité défendue alors par une partie des démocrates chrétiens. Le traité de Rome créant la Communauté économique européenne, devenue les Communautés européennes, marque le départ d'une vision plus

réaliste de l'Europe, qui tient compte des nécessités politiques et socio-économiques, comme des traditions nationales.

NATION ET IDENTITÉ NATIONALE

Mais tout cela nous amène à réfléchir sur la notion d'identité nationale.

Que peut-on entendre par nation? En un premier sens, le terme nation est pris comme synonyme d'Etat. Les « Nations Unies » sont en fait un groupement d'Etats. La nationalité peut désigner l'appartenance à la nation, prise en ce sens d'Etat. Le nationalisme peut désigner l'attachement à la défense ou à l'expansion de cet Etat; il est plus ou moins proche du patriotisme.

En un deuxième sens, nation désigne les gouvernés, par opposition à l'Etat comme ensemble des organismes du gouvernement. C'est en ce sens que les gouvernants s'adressent à la nation.

Mais il faut aussi reconnaître l'existence d'un troisième sens du terme nation. Selon ce sens, le terme nation désignerait une réalité politique pouvant être complète (gouvernés et gouvernants) comme l'Etat au premier sens, mais d'une nature radicalement différente de celle de l'Etat. Cette réalité serait fondée sur des principes propres, que l'on peut appeler « déterminants nationaux ». Elle ne devrait, en tant que telle, rien à l'Etat, auquel elle serait, par sa nature, antérieure. Elle pourrait, dans sa structure politique et sa délimitation géographique coïncider avec un Etat existant et se trouver ainsi politiquement actualisée; on pourrait alors l'appeler Etat-nation. Observons au passage que cette coïncidence ne pourrait être parfaite que théoriquement, mais qu'en fait il ne pourrait s'agir que d'une coïncidence plus ou moins approchée.

Mais la nation, au troisième sens, pourrait aussi ne pas coïncider, même imparfaitement, avec un Etat, et n'exister, en quelque sorte, que de manière virtuelle, soit que la nation ne recouvre qu'une partie d'un Etat (Québec, Biafra, etc.), soit qu'une même nation se trouve divisée entre deux ou plusieurs Etats (Irlande, Pays Basque, nation arabe, nation palestinienne, nation arménienne, nation kurde, etc.). La nationalité serait dans le sillage du troisième sens de nation, le fait d'appartenir à

la nation, réelle ou virtuelle. Quant au nationalisme, il viserait soit la défense des Etats-nations, soit — ce qui suppose la modification des frontières — la réalisation de nations pour que les Etats coïncident avec elles. Il faudrait alors tantôt procéder à la partition d'un Etat pour permettre l'indépendance par la sécession d'une ou de plusieurs nations; tantôt procéder à la partition de plusieurs Etats pour permettre la réunion des parties dispersées d'une même nation, qui accéderait ainsi à l'indépendance. Cette vision radicale du nationalisme, liée d'ailleurs à certains égards à la notion d'Europe des ethnies, pose de graves problèmes que l'on ne peut résoudre d'un coup de baguette; et qui pourrait soutenir que la question nationale ne constitue pas un ferment d'agitation de toute première importance dans le monde d'aujourd'hui, soit sous forme de nationalisme sécessionniste, soit sous forme de nationalisme unificateur? Le fait que des nationalismes puissent être manipulés, sinon même suscités artificiellement au profit d'autres causes (le marxisme-léninisme excelle à manipuler, susciter, utiliser les nationalismes) n'empêche pas que, souvent, il y ait, à tort ou à raison, une vraie « question nationale », mobilisant non seulement la réflexion du philosophe moraliste, mais aussi, à un niveau plus bas mais plus directement en prise sur les événements, l'engagement politique militant.

Mais d'abord quels sont les principes sur lesquels peut se fonder une nation? Il semble qu'on puisse distinguer les principes suivants :

- le sol
- l'ethnie
- la langue
- la religion
- la culture
- le sentiment d'appartenance à une communauté
- la volonté de vivre ensemble.

Ernest Renan, en 1882, dans Qu'est-ce qu'une nation? distinguait deux sortes de principes: ceux qui, à ses yeux, ne suffisaient point pour constituer une nation (race, langue, religion) et ce qu'il appelait le « principe spirituel » constitué par « la possession en commun d'un riche legs de souvenirs » et par « le consentement actuel ».

En 1929, Ortega y Gasset, dans La Révolte des masses, reprend dans une large mesure les propositions de Renan. Ni la communauté de sang ni l'unité linguistique ne peuvent faire la nation. Pour lui, c'est l'unification politique, et donc l'Etat, qui

est la cause de la relative homogénéité de race et de langue de pays comme la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne. Les frontières naturelles ne sont pas non plus à l'origine des nations, car elles ont servi à consolider l'unification politique déjà obtenue. « Il faut se résoudre à chercher le secret de l'Etat national dans son inspiration particulière en tant qu'Etat, dans sa politique même », c'est-à-dire dans « l'invitation qu'un groupe d'hommes fait à d'autres groupes humains d'exécuter ensemble une entreprise ». Ortega y Gasset approuve donc Renan d'insister sur le consentement actuel, de voir dans la nation un plébiscite « de tous les jours ». Mais il reproche à Renan de donner au plébiscite un « contenu rétrospectif qui se rapporte à une nation déjà faite, dont il décide la perpétuation ».

C'est d'ailleurs une conception analogue que présentait, dès 1910, Hauriou dans ses *Principes de droit public*: la nation se définit par trois caractères: un groupe de population fixé au sol, une parenté spirituelle et un « travail sur soi », comme disait Michelet, qui aboutit à dégager « une pensée et une volonté

nationale ».

En face de la conception rationnelle développée par Renan, Ortega y Gasset ou Hauriou d'une vision de la nation n'existant que par la volonté de vivre ensemble, apparaît une vision fort différente. Née peut-être avec Rousseau, elle se développe au xix^e siècle, sous le nom de principe des nationalités, qui est une véritable falsification du droit des nations : elle devient réalité au début du xx^e siècle avec le démembrement de l'empire ottoman en Europe et prend une consistance encore plus forte avec les Quatorze points du président Wilson (8 janvier 1918), qui proclame le désir de régler tous les litiges nationaux selon le « principe des nationalités ». Cela conduit à la création de pseudo-Etats, issus de la destruction aberrante de l'empire austro-hongrois, et atteint son apogée avec la charte des Nations Unies qui aboutit à la balkanisation du monde d'aujourd'hui : après la parcellisation de l'Amérique centrale, celle de l'Afrique en une cinquantaine d'Etats, dont bien peu sont viables, est la conséquence funeste et directe de cette dépravation du principe des nationalités.

Certes, les philosophes allemands des Lumières, Justus Möser et ses patriotische Fantasien (1774), puis Herder, enfin Fichte ont une vision très différente de la nation : chaque peuple contient un élément naturel et indescriptible qui doit être conservé : le peuple est une nation antérieurement à toute volonté. L'Etat n'est qu'un moyen au service de la culture de la nation, il n'a rien de premier.

Entre ces deux tendances, Maurras, et avec lui J. Bainville, expriment une pensée que l'on pourrait dire conciliatrice. Pour Maurras, la patrie française n'est pas née d'un contrat, mais elle est une société historique, naturelle : on ne choisit pas, on naît français. La nation est, pour lui, « le plus vaste des cercles communautaires... la nationalité n'est pas un phénomène de race, elle est une seconde nature... Elle correspond à une masse énorme... d'aspirations, de coutumes, de mœurs, de manières d'être, de penser... qui va souvent jusqu'à modeler le physique et dans laquelle la conscience réfléchie et la volonté délibérée des personnes jouent un rôle qui peut être premier, mais qui ne l'est pas toujours, ni le plus souvent ». La conception maurrassienne est bien nationaliste, dans la mesure où elle affirme l'antériorité de la nation sur l'Etat.

Mais les « déterminants » nationaux n'offrent pas une assise suffisante pour expliquer la nation, qu'il s'agisse de la langue (cf. le cas de la Suisse), de la religion (le cas allemand ou néerlandais), de la race (pensons aux sanguinaires conflits qui opposent arabes, chrétiens, sunnites et chiites du Liban). A cet égard, les conceptions nationales de Renan et surtout d'Ortega y Gasset semblent infiniment plus valables, dans la mesure où elles

intègrent le rôle moteur de l'Etat.

Mais le concept de nation peut très vite être fortement dévié de son sens. A cet égard, Renan reflète bien la mentalité nationale-démocratique de son temps. On discerne mal comment il parvient à concilier le rôle, non décisif certes, mais réel, qu'il reconnaît à la race, à la langue, à la religion, aux frontières naturelles, avec le rôle décisif qu'il réserve au « principe spirituel », comment, à l'intérieur de ce dernier, il peut concilier le « legs du passé » avec le « consentement actuel », quelle place il accorde au « plébiscite » sur de « grandes entreprises », ce qui revient à attribuer un rôle moteur à la volonté populaire, et qui coïncide fort parfaitement avec les données de fait apportées par l'histoire.

Il faut relever aussi le vague et la fragilité des concepts employés par certains théoriciens. Tel est le cas de H. Troude ¹⁰ qui, sous le terme de « matériel », englobe des domaines aussi fortement influencés par la culture que les conditions économiques, les moyens de communication. Chez tous, le « spirituel » tend à conférer implicitement et sans suffisant examen critique une connotation vaguement religieuse à toutes sortes de phénomènes psychiques ou psycho-sociaux, relevant de l'obscure « âme commune ». De plus les théoriciens, à l'exception

d'Ortega y Gasset, sous-estiment l'importance de l'Etat dans la constitution des déterminants attribués à la nation, comme l'identité de sang, de langue. Ortega montre avec bonheur que les frontières naturelles ne sont pas le fondement de la nation mais qu'elles jouent le rôle d'obstacle, de frein, qu'elles servent à « consolider à chaque instant l'unification politique déjà obtenue ».

La nation, en tant que telle, est une réalité complexe. Il paraît donc impossible de concevoir clairement une réorganisation systématique de la planète qui puisse satisfaire aux déterminants nationaux et aux théories de la nation.

IDENTITÉ NATIONALE ET IDENTITÉ EUROPÉENNE

Ortega y Gasset appelle, dès 1930, à la construction d'une Europe-Etat, en s'appuyant tout à la fois sur un Etat européen à construire et sur la volonté populaire.

L'Europe n'est évidemment pas une nation mais elle pourrait devenir un Etat regroupant des nations, coordonnant par le moyen des institutions existantes, mais à renforcer, des politiques qui deviendraient réellement communes et non seulement au niveau socio-économique mais aussi politique (diplomatie, défense). Certains ont d'ailleurs critiqué la pensée d'Ortega y Gasset appelant à la construction de l'Europe car, disent-ils, on y retrouve le flottement entre le rôle de l'Etat et la volonté populaire. De plus, si c'est l'Etat qui engendre la nation, comment faire naître l'Etat européen? S'il faut compter sur la volonté populaire, a-t-elle une suffisante ampleur, une suffisante fidélité?

Mais tout ceci naturellement n'est pas seulement un problème de structure : il est lié à l'existence d'une volonté générale comme au consentement des nations préexistantes, qu'il s'agisse d'Etats-nations (les Douze) ou même de nations virtuelles (les régions) qui voudraient acquérir leur indépendance (même si ce n'est guère souhaitable). Les procédures des Européens, élargissant, sans fortifier leurs bases (l'Europe des Six), l'Europe dans toutes les directions (même les moins raisonnables, par exemple la Grèce), ont compliqué le problème. L'Europe des Six aurait pu, dans les années 1970, devenir peu à peu une véritable entité

solide et organisée, économique et militaire, qui, peu à peu, serait sans doute devenue une nation.

C'est ainsi d'ailleurs que le fédéralisme (fédéral ou confédéral) a présidé à la constitution de petits Etats, comme la Suisse, ou de grands Etats, comme les USA, le Brésil ou l'URSS. Un mouvement, l'Union européenne des fédéralistes, a joué un rôle non négligeable dans les diverses tentatives d'organisation fédérale de l'Europe.

Le fédéralisme a le mérite de vouloir réaliser un accord de l'unité et de la diversité, de l'autorité et de la liberté. Mais peut-il résoudre les problèmes nationaux? D'abord, s'il est vraiment démocrate, le pacte est à tout moment révocable, avec toutes les conséquences et la tentation d'agitation que cela comporte. Ensuite, il laisse entier le problème de la délimitation des frontières externes et internes de la fédération. Comment traiter les déterminants nationaux? Il n'est nullement garanti qu'à l'intérieur de la fédération tous les citoyens aient la vocation ou la volonté d'y appartenir. Que faire des minorités dispersées?

Ces divers problèmes ne furent jamais résolus : dans une large mesure, ils ne furent même pas posés. En effet, les ultra-Européens, en refusant en 1961 le projet gaullien de Confédération européenne, connu sous le nom de Plan Fouchet, sous le prétexte qu'il était insuffisamment supranational et qu'il écartait (ce qui était contradictoire) la Grande-Bretagne, hostile alors comme aujourd'hui à tout abandon de souveraineté, ne l'ont pas voulu. Ils ont retardé de vingt ans, par leur irréalisme, la construction d'une confédération européenne qui aurait pu être solide et qui aurait respecté les traditions nationales, que certains d'entre eux voulaient rayer d'un trait de plume.

En agissant ainsi, ils ont élargi la Communauté de manière irrationnelle, dans une véritable fuite en avant. En 1973, la Communauté des Six s'élargit à l'Eire, à la Grande-Bretagne, au Danemark, les deux derniers, profondément nationalistes, étant en fait majoritairement... antieuropéens. Il en sera de même en 1981 pour la Grèce, tout cela aggravant considérablement difficultés et conflits, que ne peut guère résoudre un Parlement,

même élu au suffrage universel.

Dès lors, l'Assemblée parlementaire européenne prenant de plus en plus conscience de la nécessaire construction de l'Europe comme de son incontestable stagnation, adopte, en février 1984, le projet d'un député italien, M. Spinelli. Le projet Spinelli, prenant acte des réalités et structures nationales, préconise la constitution d'une Union européenne et envisage la mise en place d'un système européen à deux vitesses : un noyau fort et fédéralement structuré, autour duquel des Etats associés chercheront les moyens d'accélérer leur intégration ou y renonceront.

Ainsi, peu à peu, pourrait se constituer, comme le suggérait, il y a plus de cinquante ans, Ortega y Gasset, un Etat Europe qui pourrait devenir le ciment structurel unissant les nations conservant l'essentiel de leurs institutions, leurs traditions et toutes leurs valeurs spirituelles, comme les cantons suisses le font à l'intérieur de la Confédération helvétique. Ceux qui en effet se posent le problème du maintien des identités nationales dans un cadre européen devraient réfléchir au cas de la Suisse. Ce n'est pas parce qu'un sociologue helvétique, Ziegler, a expliqué qu'il fallait détruire la Suisse que nous devons nous détourner de ce que A. Siegfried appelait, il y a presque quarante ans, une « démocratie témoin 11 ». La Suisse, comme vient de le rappeler un jeune chercheur helvétique, Edgar Fasel 12, est un témoin, un paradoxe, un défi, j'ajouterai un modèle : une vingtaine de cantons, deux religions importantes, quatre langues, et c'est une nation. Peut-être nous aussi serons-nous un jour suffisamment intelligents pour conjuguer, sans trop de heurts, identité nationale et esprit communautaire européen 13.

CHAPITRE VI

L'enracinement local, condition de l'identité nationale

PAR IVAN CHIAVERINI

A une époque où l'Etat n'est plus qu'une chair sans esprit et où les particularismes locaux deviennent parfois le masque d'appétits les moins justifiés, n'est-il pas périlleux de remettre en cause, aussi opportun que cela paraisse sur le plan théorique, la confusion éminemment française entre l'Etat, le peuple et la nation par exemple, ou encore entre la citoyenneté et la nationalité?

Il nous faut donc partir de ce qui est, de la réalité et de la

singularité française.

Observons que le terme anglais de self government ou le mot allemand de Selbstverwaltung n'ont pas d'équivalent en droit public français. En effet, ils expriment des notions qui se suffisent à elles-mêmes, celles d'entités s'auto-administrant. En français, le concept de décentralisation n'existe que par opposition à un autre, celui de centralisation. C'est dire que, dans notre tradition, l'Etat demeure toujours présent dans le gouvernement local. A partir de cette constatation, on peut opter entre deux réflexions:

— réflexion pessimiste : la décentralisation à la française revient à dire qu'une entité primaire — l'Etat — déléguerait à des entités secondaires, qui lui seraient extérieures, telle ou telle de ses attributions. On débouche sur une vision mécaniste de la

société;

— réflexion optimiste, qui tient à une vision organique de ladite société: nos habitudes nationales tiennent tout simplement à l'impossibilité de diviser le problème, l'Etat et les autres collectivités étant à ce point complémentaires que l'existence de la communauté tout entière repose sur cette même complémentarité.

C'est la seconde position qu'il convient, à mon avis, d'adopter et d'affermir, car l'enracinement local est bien la condition de l'identité nationale.

Je partirai d'une citation — un peu longue — de Simone Weil :

« Une autre espèce de déracinement encore doit être étudiée pour une connaissance sommaire de notre principale maladie. C'est le déracinement qu'on pourrait nommer géographique, c'est-à-dire par rapport aux collectivités qui correspondent à des territoires. Le sens même de ces collectivités a presque disparu, excepté pour une seule, pour la nation. Mais il y en a, il y en a eu beaucoup d'autres. (...) La nation seule s'est substituée à tout cela. La nation, c'est-à-dire l'Etat; car on ne peut pas trouver d'autre définition au mot nation que l'ensemble des territoires reconnaissant l'autorité d'un même Etat. On peut dire qu'à notre époque, l'argent et l'Etat avaient remplacé tous les autres attachements.

« La nation seule, depuis déjà longtemps, joue le rôle qui constitue par excellence la mission de la collectivité à l'égard de l'être humain, à savoir assurer à travers le présent une liaison entre le passé et l'avenir. En ce sens, on peut dire que c'est la seule collectivité qui existe dans l'univers actuel. La famille n'existe pas. Ce qu'on appelle aujourd'hui de ce nom, c'est un groupe minuscule d'êtres humains autour de chacun; père et mère, mari ou femme, enfants; frères et sœurs déjà un peu loin. Ces derniers temps, au milieu de la détresse générale, ce petit groupe est devenu une force d'attraction presque irrésistible (...) c'est que là seulement se trouvait un peu de chaleur vivante, parmi le froid glacé qui s'était abattu tout d'un coup. C'était une réaction presque animale.

« Mais personne aujourd'hui ne pense à ceux de ses aïeux qui sont morts cinquante ans ou fût-ce vingt ou dix ans avant sa naissance, ni à ceux de ses descendants qui naîtront cinquante ans ou fût-ce vingt ou dix ans après sa mort. Par suite, du point de vue de la collectivité et de sa fonction propre, la famille ne

compte pas.

« La profession, de ce point de vue, ne compte pas non plus.

« Enfin, le village, la ville, la contrée, la province, la région, toutes les unités géographiques plus petites que la nation ont cessé de compter. Celles qui englobent plusieurs nations ou plusieurs morceaux de nations aussi...

« En somme, le bien le plus précieux de l'homme dans l'ordre

temporel, c'est-à-dire la continuité dans le temps, par-delà les limites de l'existence humaine, dans les deux sens, ce bien a été entièrement remis en dépôt à l'Etat.

« Et pourtant, c'est précisément dans cette période où la nation subsiste seule que nous avons assisté à la décomposition

instantanée, vertigineuse de la nation 1. »

Ces lignes, écrites sous le coup du désastre de 1940, gardent toute leur actualité. Car elles comportent une leçon : à partir du moment où l'Etat-nation subsiste seul, on est en présence d'une coquille vide, c'est-à-dire d'un être mort. Pourquoi? Eh bien, parce que les facteurs bioculturels de l'enracinement imposent la décentralisation.

En revanche, la décentralisation exige un Etat fort, expression de l'identité nationale.

I LES FACTEURS BIOCULTURELS DE L'ENRACINEMENT IMPOSENT LA DÉCENTRALISATION

1) - Les facteurs éthologiques des libertés locales

On connaît l'impératif territorial depuis que Robert Ardrey en a fait le titre d'un de ses livres². Il s'agit de la tendance chez tous les vertébrés, homme compris, à se ménager une zone d'influence territoriale. Pour Ardrey d'ailleurs, a commenté Yves Christen, le territoire est en quelque sorte une « nation biologique³ ». Cela est vrai pour l'individu comme pour le groupe.

Selon Quentin Debray: « Chacun porte autour de lui comme un cerceau son territoire ambulatoire. Echanger, c'est mettre en contact des territoires. Salutations et révérences signalent que les eaux territoriales ont été franchies. L'échange confirmatif ou réparateur vise à apaiser la tension liée à ce franchissement 4. »

On connaît d'autre part la notion de « proxémie », c'est-à-dire de distance individuelle, mise en exergue par Edward T. Hall⁵.

Cependant, l'homme, comme beaucoup d'espèces animales, vit en société. Et l'on a pu constater que l'instinct territorial du groupe est aussi fort que celui des individus. En donnent la preuve, a contrario, les cas où la disparition du territoire entraîne la dislocation de la communauté. Colin Turnbull cite à

ce sujet l'exemple des Iks⁶. Cette peuplade africaine a été expulsée de son territoire de chasse ancestral à la suite de la création d'un parc national. Dès lors, le groupe a éclaté. Les liens de solidarité les plus élémentaires se sont défaits et on a même vu les familles se déchirer et abandonner les vieillards, les malades et les infirmes.

Encore faut-il, pour satisfaire l'instinct territorial, c'est-à-dire le sentiment de possession sur une zone géographique, que celleci reste à l'échelle humaine.

C'est ce que corrobore l'observation des racines culturelles de la décentralisation.

2) — Les facteurs culturels des libertés locales

L'homme étant un être de culture (Arnold Gehlen), il n'est pas étonnant que l'enracinement soit éminemment culturel. C'est ce qui explique qu'on puisse rester parfaitement auvergnat par exemple tout en vivant à Paris ou, à l'inverse, devenir parisien tout en étant né ailleurs.

Brunetto Latini, le maître de Dante, écrit à l'aube du xiv^e siècle : « Tout homme qui vient au monde naît premièrement pour son père et ses parents puis pour sa commune. »

C'est peut-être l'expression partielle de l'archétype indoeuropéen qui distingue quatre cercles d'appartenance : la famille, le clan ou village, la tribu et la nation. A noter que ces notions ne sont pas seulement géographiques.

En effet, l'importance de la lignée s'exprime dans les mythes de parenté consanguine des membres de la tribu et de la nation,

notamment par celui de l'ancêtre éponyme.

Quant à l'attachement au sol natal, il se manifeste par les mythes d'autochtonie, notamment en Grèce (symbole de l'olivier). Cependant, il est dans notre culture un autre thème important : celui du voyage. Il est plus complémentaire qu'opposé au premier. Souvenons-nous que les fondateurs de colonies grecques emportaient avec eux une motte de la terre natale.

Le modèle indo-européen est-il archéologique ou cette forme d'organisation imprègne-t-elle encore — au travers des vicissitudes historiques — la mentalité européenne, et pour ce qui nous

concerne, française?

Sans parler de la famille, qui échappe à notre propos, nous laisserons de côté le village (auquel se superposeront plus tard les notions de paroisse et de commune) et la ville ⁷ pour lesquels

la réponse ne fait pas de doute. Nous fixerons notre attention sur la survivance de la tribu et sur la réalité de la nation.

A) Le « pays », unité humaine et territoriale

Comme l'écrit Camille Jullian: « Ce lien entre le sol et les hommes de ces tribus était si naturel et si puissant qu'après deux mille ans de vie nationale, la plupart des " pays " de France observent encore une manière à eux de parler, de penser, de travailler... Et souvent, les noms de ces pays d'aujourd'hui demeurent ceux que portaient leurs tribus à l'époque gauloise. »

Que sont exactement ces « pays »? L'archéologue Guy Barruol répond : « Les pagi ne sont rien d'autre, somme toute, que ces " pays " dont la tradition et la vie locale ont conservé le souvenir et qui sont demeurés, dans leur réalité vivante, indépendantes de toutes les divisions administratives modernes, se trouvant quelquefois à cheval sur plusieurs départements. » Ajoutons, cependant, que le pays coïncide très fréquemment avec l'arrondissement.

Cette définition mérite un commentaire. L'un des plus vivants que nous ayons trouvés est celui de Régine Pernoud : « Toute l'armature de notre pays gardera pour toujours l'empreinte de son passé gaulois; les cadres administratifs et religieux, les groupements ethniques en ont été marqués jusqu'à la fin de l'Ancien régime et resurgissent aujourd'hui dans ces régions qui viennent s'imposer aux préfectures napoléoniennes (...) Rien de plus différent de la région d'Arles par exemple, que celle d'Aixen-Provence si proche pourtant, ou de la région d'Aix que celle de Nîmes. (...) Ces petites régions naturelles dont les caractères se laissent mieux sentir qu'expliquer, mais ne peuvent être confondus, la carte des anciens évêchés les définit parfaitement; elle est seule à en rendre compte; (...) ni les provinces ou généralités de l'Ancien Régime ni même les comtés ou duchés de la France médiévale ne les expliquent, mais bien les anciens pagi devenus des évêchés après avoir été des cités gallo-romaines. (...) Celles de ces cités qui n'avaient reçu des évêchés que parce qu'elles étaient des créations artificielles du vainqueur, se sont éteintes d'elles-mêmes dès les ve et vie siècles.

« Nous nous trouvons en France, devant une marqueterie de terroirs que la vie moderne, avec ses autoroutes et ses grands ensembles, est en train d'effacer, et qu'il importe d'autant plus de savoir reconnaître, faute de quoi les générations qui viennent ne seront plus que ces agglomérats mouvants, (...) qui, curieusement semblent d'autant moins jouir de l'existence que tout leur semble possible et permis. D'ailleurs, sans point d'appui, sans racine. Or, sans vouloir forcer les comparaisons d'ordre biologique dont on a si souvent abusé, il reste que c'est par la racine que se nourrit toute plante et que pour trop de gens de notre monde,

la terre n'est plus nourricière. (...)

« Ces pays, nous voudrions les reconnaître en ce qu'ils comportent d'original, de caractérisé, en fonction des populations qui les ont habités et les ont en une certaine mesure façonnés. Nous prenons le terme au sens étymologique : les pays, ce sont les anciens pagi. On désignait sous ce terme les divers peuples qui habitaient notre sol dès l'époque historique ou proto-historique. (...) Ces pagi sont les pièces, les éléments simples d'un ensemble dont César lui-même ressentait l'unité et sans doute davantage à certains égards que ne la ressentait chaque peuplade dans chaque pagus. (...) Qu'il faille remonter jusqu'à cette haute antiquité, c'est ce que prouverait, faute de mieux, l'usage qui a été normal jusqu'en notre temps du terme même de pays dans le langage le plus courant : un pays, une payse, c'est celui ou celle qui viennent du même terroir que celui qui parle. Spontanément, et quels que soient les changements de régime, on aura continué à désigner par pays le terroir qu'on se reconnaît comme lieu d'origine et aussi les gens de ce même terroir. Ce sont là nos plus anciennes racines⁸. »

Nos autres racines, ajouterai-je, plongent dans la nation, mais

en donnant à ce mot son sens d'origine.

B) — Réflexions sur la nation

En effet, la signification originale de ce terme — groupe d'hommes ayant une origine commune (cf. latin nascor) — s'est perdue en français sous l'influence de l'idéologie jacobine. Il s'est conservé en anglais par exemple, où l'on parle de la nation galloise ou de la nation écossaise. Comme l'observe Julius Evola : « Si patrie veut certainement dire terre des pères, le mot ne peut avoir eu ce sens qu'à une époque assez lointaine, car les patries et les nations historiques se sont presque toujours constituées dans des terres qui ne sont pas les terres originelles et en tout cas dans des zones plus vastes que celles des origines, à travers des conquêtes et des processus agrégatifs et formatifs impliquant la continuité d'un pouvoir, d'un principe de souverai-

neté et d'autorité comme aussi l'unité d'un groupe d'hommes unis par une même idée et une même fidélité, poursuivant un même but, obéissant à une même loi interne, loi qui se reflète dans un idéal politique et social précis. Tel est le principe générateur, telle est la base de toute grande nation 9. »

On retrouve un peu la définition de Renan, qui marque bien le caractère volontariste de ce que nous appelons maintenant « nation ». Mais la nation d'hier, celle que certains invoquent aujourd'hui à nouveau, la patrie charnelle en somme, c'est la communauté soit historique (ex. la Normandie), soit ethnicolinguistique (comme l'Alsace ou la Corse). Appelons-la région ou province, peu importe. La réalité est là. Elle n'est pas dans les départements. Le choix du département comme pivot de la pseudo-décentralisation de 1982 n'est pas un hasard. Pas plus le fait d'ailleurs que le statut PLM (Paris, Lyon, Marseille) soit fondé sur l'arrondissement urbain et non sur le quartier. Dans les deux cas, le choix de circonscriptions artificielles permet d'arriver à des buts exactement opposés à ceux que l'on a proclamés.

Pour résumer, je dirai que les bases traditionnelles de l'appartenance communautaire sont, en adoptant la terminologie de notre temps, au nombre de quatre :

- le quartier ou le village,

- la commune urbaine ou rurale, c'est-à-dire la ville ou la paroisse,
- l'arrondissement,

- enfin la région.

Pour que ce sentiment d'appartenance demeure vivace, pour que les racines de l'être individuel ne s'étiolent pas, il faut évidemment que le quartier, la commune, l'arrondissement, la région, redeviennent des communautés consacrées par le droit public au sein desquelles l'individu exerce les responsabilités qui font le citoyen, en même temps qu'il découvre presque instinctivement le sens du troisième terme de la devise républicaine : la fraternité.

Ceci m'inspire deux observations:

Première observation: « Il n'y a pas de démocratie sans démopédie », affirmait Proudhon. Et bien, c'est à l'échelon local — in concreto — que se fait l'éducation politique du citoyen.

Deuxième observation : la nation française étant une fédération de petits peuples, cette fédération ne se perpétue librement et ne conserve sa solidité que dans la mesure où les communautés ainsi rassemblées préservent elles-mêmes leur patrimoine culturel et la solidarité de leurs membres. En effet, on ne bâtit rien sur des égoïsmes individuels et on ne fédère pas des individus interchangeables. Pour être véritablement français et résister, soit dit en passant, à l'américanisation croissante des mœurs et même de la langue — il faut que le Breton demeure breton et le Basque basque.

N'avons-nous pas devant les yeux le spectacle de la Suisse où on ne peut devenir citoyen helvétique si on n'acquiert pas le

droit de bourgeoisie dans un canton?

En somme, on pourrait définir les rapports entre les communautés intermédiaires — territoriales ou non — et la nation par ce que Charles Maurras écrivait de cette dernière : « Subsumant tous les autres grands intérêts communs et les tenant dans sa dépendance, il est parfaitement clair que, en cas de conflit, tous ces intérêts doivent lui céder par définition : lui cédant, ils cèdent encore à ce qu'ils contiennent eux-mêmes de général 10. » Sur ce point, le penseur royaliste était d'accord avec la tradition républicaine.

II. TOUTEFOIS, LA DÉCENTRALISATION SUPPOSE L'EXISTENCE D'UN ÉTAT FORT OUI SOIT L'EXPRESSION DE L'IDENTITÉ NATIONALE

Pourquoi un Etat fort? En quoi est-il l'expression de l'identité nationale?

1) — Pourquoi un État fort

Parce que le souverain, c'est avant tout le protecteur, le juge, l'arbitre. « A qui pourront les pauvres gens clamer? » dit la complainte médiévale. Or, la décentralisation a besoin de gardefous pour que soient protégés le citoyen d'une part, le contribuable de l'autre.

A) En effet, posons-nous la question: la décentralisation accroît-elle la liberté du citoyen?

Réponse : non, ou du moins pas nécessairement. Pourquoi?

Eh bien, pour trois raisons.

En premier lieu, et M. de la Palice ne s'exprimerait pas

autrement, accroître sa liberté, c'est augmenter sa sphère d'autonomie à l'égard de tous. Or, si votre « espace de liberté », pour reprendre l'expression à la mode, vient à se restreindre, peu vous importe que l'auteur de la restriction soit un élu local ou un agent du gouvernement. Ce truisme trouve sa vérification dans la plupart des lois de décentralisation, notamment celles du 2 mars 1982, du 7 janvier et du 22 juillet 1983. Un exemple : le transfert aux maires des responsabilités en matière d'urbanisme n'accroît pas d'un iota la liberté du citoyen quant à l'utilisation du sol. Au contraire, les documents d'urbanisme 11 sont plus contraignants et les dérogations plus difficiles.

En second lieu, il est d'observation constante que plus un pouvoir est proche et plus il est contraignant. On se soustrait assez facilement à une autorité lointaine. On échappe malaisément à celle qui réside sur place. On y échappe d'autant moins, ajouterai-je, qu'elle procède du suffrage universel. En effet, tout titulaire d'une fonction aspire à se perpétuer en tant que tel. Or, lorsque la fonction procède du suffrage, la garantie contre les

aléas du vote est la constitution d'une clientèle.

Et le clientélisme s'accommode mal de l'impartialité. Force est donc de reconnaître que le danger de la décentralisation, c'est la formation de tyrannies locales. Tout au moins, de sérieuses entorses au principe de l'égalité des citoyens devant le service public. Notez, à titre d'exemple caricatural, la diminution des voies de recours du citoyen de base dans les lois de décentralisation socialistes. Si vous avez la curiosité de vous reporter aux débats de l'Assemblée nationale entre le 27 juillet et le 31 août 1981, sur ce qui n'était alors que le projet de loi de décentralisation, vous relèverez avec intérêt une observation de M. Roland Nungesser. Cette observation, que je partage, est la suivante : le citoyen, du fait de la suppression de la tutelle préfectorale, sera privé de toute possibilité de recours gracieux à l'encontre d'une décision qui lui porte préjudice. Bien sûr, il pourra s'adresser au tribunal administratif, mais comme la décision est exécutoire, auand le tribunal statuera, il sera trop tard.

Corollairement, l'un des écueils de la décentralisation, par le jeu combiné du scrutin proportionnel et du renforcement des pouvoirs locaux, peut être la transformation insensible ou rapide des administrateurs territoriaux en politiciens professionnels.

Cette évolution ne présente pas que des avantages.

D'autre part, outre le citoyen il faut protéger le contribuable. B) En effet, il n'est pas sûr que la décentralisation favorise toujours une meilleure gestion. Il me paraît hors de doute que si les collectivités locales tiraient toutes leurs ressources des impôts qu'elles lèvent, la décentralisation inciterait à une gestion rigoureuse, les élus ayant le souci d'épargner les contribuables en ajustant au mieux les charges aux ressources. Tel n'est pas le cas, puisque aucun gouvernement n'a eu le courage d'entreprendre l'indispensable réforme des finances locales. A l'inverse, trois éléments au moins sont facteurs d'inflation.

Le premier est la multiplicité des niveaux territoriaux. Pour un pays comme la France, la région, le département, la commune, cela fait déjà beaucoup. Ajoutez-y dans certaines grandes villes la communauté urbaine et l'arrondissement et vous conviendrez que les frais généraux de la nation n'ont rien à y gagner. Coûts de fonctionnement des assemblées et des administrations, lenteur des procédures, enchevêtrement des compétences, tout y est. Comme l'écrit J. Chevallier, « la décentralisation risque en fait d'être payée par un renforcement de la bureaucratie locale 12 ».

Et, si l'on se penche sur cette bureaucratie locale, un deuxième élément de réflexion surgit, non seulement quant aux effectifs de ladite bureaucratie, mais aussi quant à sa qualité. Il serait vain de se dissimuler que, depuis 1977, on assiste à une politisation considérable de ce qui est devenu la fonction publique territoriale. Personnellement, je ne vois pas comment ce phénomène pourrait s'arrêter. Il va de soi qu'il est de nature à poser quelques problèmes.

Le troisième élément d'inflation concerne davantage le niveau départemental et tient également à la formule choisie par le législateur de 1982. La répartition des compétences entre l'administration départementale et les services extérieurs de l'Etat entraîne presque une duplication des moyens et posera sans doute dans de petits départements de graves problèmes de seuil de rentabilité.

En résumé:

— on ne peut jouer à moitié le jeu de la décentralisation. Donner et retenir ne vaut.

— Il ne faut pas se tromper dans le choix des collectivités décentralisées.

— L'Etat, soit par l'intermédiaire du juge, soit par celui du représentant local de l'exécutif, doit être en mesure d'intervenir contre les déviations ou les perversions.

J'en viens à ma deuxième considération.

2) Transcendant les diversités régionales, l'Etat doit être l'expression de l'identité nationale

Lorsque Michel Debré écrivait : « l'Etat est l'expression des droits de la nation ¹³ », il pensait sans doute à deux choses :

a) D'abord sans doute à la conception française de la nation. A savoir, la force qui a mis en forme et en mouvement les peuples de l'Hexagone et les a dotés d'un projet historique commun — projet dont la nature a d'ailleurs varié au fil des siècles.

Pour être, la France, entité en perpétuelle évolution, a besoin de ces vastes entreprises dont parlait le général de Gaulle.

Ce sont ces grandes œuvres — celle du passé, et on n'insistera jamais assez sur la nécessité de l'enseignement de l'histoire, mais aussi celle du présent et du futur — qui rassemblent dans le creuset de la nation les forces de l'Hexagone. Comme l'écrit Jules Michelet: « Le Gascon s'est inquiété de la Flandre, le Bourguignon a joui ou souffert de ce qui se faisait aux Pyrénées; le Breton, assis au rivage de l'Océan, a senti les coups qui se donnaient sur le Rhin. »

b) Mais implicitement et très logiquement, Michel Debré souligne le rôle de l'Etat dans notre pays. N'en déplaise aux ultra-libéraux, les liens entre l'Etat et la nation sont en France indissolubles. Tout simplement parce qu'à la différence de nos voisins — Allemagne et Italie par exemple —, en France, c'est l'Etat qui a créé la nation et non l'inverse.

En Allemagne et en Italie, l'unité des deux peuples préexistait spirituellement à leur rassemblement politique. Un immense mouvement d'idées a précédé l'unification. Souvenezvous de Jahn, de Fichte, de Mazzini, de Nievo, de Pellico, etc. Le Volkstum et l'italianità sont des concepts sur lesquels se sont rassemblés les esprits.

Rien de tel en France: ce sont les Capétiens puis la Ire République qui ont forgé — souvent par la force —, à partir d'éléments disparates, ce qui devait s'appeler plus tard la nation française. Aussi, dès que l'Etat s'affaiblit, les forces centrifuges apparaissent ou reparaissent. Ce qui se passe en ce moment dans certaines de nos provinces n'est, à mon avis, que secondairement la traduction de problèmes locaux. La raison de ces explosions doit être recherchée avant tout à l'extérieur des territoires en question. C'est la décadence de l'Etat.

Aussi devons-nous tout faire pour restaurer la fonction de souveraineté, tout faire pour ressusciter un Etat digne de ce nom. C'est, paradoxalement peut-être, mais réellement, la seule façon d'opérer une véritable décentralisation.



DEUXIÈME PARTIE

LA CONTINUITÉ DE LA NATION



CHAPITRE VII

La légitimité de l'État : la défense de l'identité nationale

PAR CHRISTIANE PIGACÉ

D'autres que moi n'auront pas manqué d'être troublés à la suite de certains propos tenus par le président de la République, M. François Mitterrand, le 21 avril 1985, lors du 65° Congrès de la Ligue des droits de l'homme. Il me faut, cependant, exprimer à mon tour ce trouble, car si les paroles du chef de l'Etat ont pu éveiller chez d'autres réactions et sentiments, ils sont pour moi, ou plutôt pour l'objet de ma réflexion, d'un intérêt singulier qui exige que je m'y arrête et que je les pèse, non par désir de polémique mais par simple honnêteté intellectuelle.

Voilà, en effet, qu'un thème presque académique, le rôle de la légitimité de l'Etat dans la défense de l'identité nationale, devient tout à coup une question d'actualité si chaude que d'aucuns pourraient m'accuser d'avoir imaginé mon intervention à la lumière blafarde de mon téléviseur au fil des divers journaux de la semaine, alors que l'essentiel de ce texte a déjà plusieurs

semaines et que son sujet fut fixé il y a des mois.

D'actualité? direz-vous. N'y a-t-il pas là quelque exagération?

Nous allons en juger ensemble.

Donc, le président de la République française, parlant ès qualités et s'exprimant à propos du vote, dans des élections politiques, d'étrangers résidant sur le territoire de la République, a prononcé en propres termes qu'il s'agissait là « d'une revendication fondamentale, juste, qu'il faudrait réaliser et s'inscrirait inéluctablement dans nos lois ».

Il n'est pas là un mot qui ne mérite qu'on le médite et qui ne soit à sa façon un événement. Un événement qui met mal à

l'aise.

Il peut y avoir autant d'opinions que d'hommes et tout homme, à titre personnel, peut prendre la responsabilité d'exprimer la sienne. Ainsi en est-il de M. François Mitterrand hors de l'exercice de ses fonctions, mais tel n'était pas le cas à ce congrès. Il existe en France une Constitution qui est la loi de l'Etat; elle porte en son article 5 que le président de la République veille à son maintien et en son article 3 que la souveraineté nationale appartient au peuple. On y précise que ce peuple souverain choisit ses représentants par la voie de l'élection. Dès lors, peut-on s'attendre à ce que, respectueux de ses serments et de la loi dont il a la garde, le président de la République veille au moins à faire respective pertout le permanere de se principe.

faire reconnaître partout la permanence de ce principe.

En a-t-il été ainsi? Certes, on a évoqué des revendications et il a été question du peuple français, le 21 avril 1985, devant les honorables congressistes à qui le président fit ses confidences. Les revendications émanaient des résidents étrangers dont nous parlions plus haut. Le peuple français, quant à lui, ne revendiquait rien, et le président de la République l'a volontiers admis. Le peuple français manque de maturité. Ce souverain en enfance a besoin d'un régent qui dirige ses pas chancelants et le conduise à se réformer, car la loi de l'Etat, c'est inéluctable, va changer. On croyait que le chef de l'Etat en était le gardien. On se trompait. Il est le tuteur du peuple qui, dans un instant de lucidité, sans doute, l'a élu.

Qu'on me pardonne l'ironie facile de ce dernier propos! Je ne suis ni indignée ni surprise de cette manière de dire et de croire. Elle se constate et ne se juge plus. Elle n'est pas la mienne, mais ne saurait prétendre à l'originalité. Bien des régimes politiques, davantage de mouvements contestataires se sont appuyés sur un calcul de ce genre pour affirmer leur légitimité, et c'est ce qui nous renvoie à nos préoccupations de l'heure, le fondement de la

légitimité de l'Etat ou tout au moins de l'acte politique.

La légitimité peut être revendiquée au nom de principes et de réalités multiples, parmi elles, on y reviendra, le consensus du peuple, mais aussi le rêve utopique auquel ce peuple sert de porteur, volontaire ou non. La contradiction entre les deux principes n'apparaît, en effet, que si les gouvernants rêvent seuls et veulent imposer leur rêve par la contrainte. Dans ce dernier cas, « lorsque les esprits ne sont pas mûrs », cette contrainte est à court terme génératrice de troubles, à moyen terme aliénante, à long terme parfois mortelle pour le peuple qui l'a subie. J'ajoute, car je n'ai pas l'autorité du président de la République et n'ai pas foi de surcroît dans le sens de l'histoire, que l'évolution que je viens d'esquisser n'est pas inéluctable mais probable. Lorsque, cependant, à force de déchirements, le rêve,

ou ce qu'il en reste, parvient à faire se substituer un principe de légitimité à un autre, que peut-on dire de ceux qui étaient affectés à la garde de l'ancien et l'ont sacrifié sur l'autel d'un avenir improbable et d'idéaux étrangers à leur mission?

« Le socialisme, écrivit un jour le chancelier de Bülow, c'est un désert infini avec un mirage au bout. » Il me revient ici, au fond, de méditer sur la légitimité des mirages en politique, car la légitimité est d'abord une réalité politique, et si cette réalité est bien l'armure qui ceint l'Etat dans sa défense de l'identité nationale, on pourra se demander jusqu'à quel point le chef de l'Etat peut travailler à une autre cause dans l'exercice de ses fonctions.

On se doit d'observer que la simple évocation descriptive d'un type de pouvoir ou du contenu d'une décision politique ne suffit pas à conclure sur leur légitimité ou leur illégitimité. Il n'est pas de recette magique qui permette de fixer le mystère de la légitimité en en dessinant les contours précis. Force est d'admettre que dans leurs infinies gradations et nuances, les conceptions connues de la légitimité sont nombreuses et contradictoires. A ne s'arrêter qu'aux divers régimes politiques, on n'ignore pas que monarchies, républiques, empires, voire anarchies, se sont vu décerner leur brevet de légitimité, et leurs partisans ne se rencontrent que pour exclure toute conception qui n'est pas la leur propre.

Doit-on pour autant renoncer à une claire définition de la légitimité, faute de vouloir exclure de cette définition une quelconque de ces conceptions? Bien au contraire. Certes, l'histoire enseigne qu'aucune communauté ne trouve la paix tant qu'elle ne s'accorde pas sur un principe de légitimité unique, tant il est vrai que la souveraineté ne se divise pas, mais il n'y a pas là de réelle difficulté et la contradiction n'est qu'apparente. Aucun principe de légitimité n'est supérieur à un autre, mais chaque civilisation a sa hiérarchie de valeurs, qui la rend unique et irremplaçable, et qui sécrète, pour assurer son harmonie politi-

que, une règle légitimaire originale.

On peut dire au fond, et sans faire de sophismes, que la « fermeture » de toute grande civilisation est justifiée, dans ce cas comme dans d'autres, par celle des autres. Le contraire serait suicidaire, car cela ouvrirait la porte aux tendances universalistes et prosélytes de tel ou tel système idéologique, ce qui reviendrait

à priver le peuple et l'Etat concerné de leur souveraineté en leur ôtant la possibilité de vivre dans le cadre politique adapté à leur idiosyncrasie, ce qui serait insupportable, si ce n'était absurde.

C'est pourquoi l'interprétation attentive des divers conflits de légitimité éclaire davantage sur la singularité de la nature de la légitimité que sur les apparences contradictoires de ses manifestations.

Il est aisé de s'en assurer en distinguant avec soin les conflits formels sur le choix des institutions ou du détenteur du pouvoir des soi-disant débats sur le principe de légitimité. En effet, le choix d'une forme institutionnelle ou d'un successeur à la tête d'un Etat peut se faire sans que soient remis en cause les fondements du système de valeurs qui régit la collectivité nationale. La Maison d'Orange peut succéder aux Stuart sans que change l'Angleterre et même pour que l'Angleterre ne change pas. La légitimité est indéfiniment adaptable à de tels orages. Il n'en va pas de même lorsqu'un système de valeurs se trouve contesté et avec lui l'identité d'un peuple ou d'une culture.

Qu'il oppose alors républicains et légitimistes, démocrates et marxistes, qu'il distingue le paisible et séculaire usage du pouvoir des droits imprescriptibles de la nation, le débat porte désormais sur le souverain, c'est-à-dire sur la clef de voûte de toute hiérarchie structurelle dans une civilisation. La crise qui s'ouvre, crise au cours de laquelle s'affrontent au sein d'un peuple deux idéologies hostiles, porteuse chacune de sa propre conception du pouvoir légitime, est une crise identitaire.

Dès lors, comme je vous l'annonçais, la légitimité commence à laisser deviner sa véritable nature. Elle n'est pas liée à des formes politiques passagères, mais est étroitement dépendante des structures philosophiques, sociales et politiques d'une civilisation. Elle ne peut être confondue ni avec le pouvoir qui la revendique ni avec la communauté humaine, qui, solidaire d'une certaine vision du monde, la lui reconnaît; mais, si on peut oser une comparaison, et dire que pouvoirs et citoyens sont comme les deux parties mâle et femelle d'un montage électrique, alors la légitimité reposerait dans le bon contact entre les deux éléments, contact d'où jaillit la lumière. Que le contact soit mauvais, on peut tenter des bricolages, mais gare aux court-circuits.

Le domaine de la légitimité est donc le relationnel; elle ne saurait se concevoir arrachée à son ordre de références, mais elle remplit, à l'intérieur de réalités diverses, toujours le même rôle qui est de faire jaillir la lumière, c'est-à-dire donner son efficacité à l'acte politique. Elle assume cette fonction fondamentale par la garantie qu'elle apporte de la conformité de cet acte avec l'objectif du pouvoir politique, qui est la sauvegarde de l'intégrité intérieure et extérieure de la collectivité dont il a la charge. La légitimité assure l'efficacité du choix politique par lequel le pouvoir désigne l'ennemi, qu'il soit étranger à la communauté ou rebelle à ses lois. Elle lui permet de s'affirmer par des voies autres que la terreur et la contrainte.

Ainsi la légitimité, comme l'observe avec raison Julien Freund, appartient bien à l'univers du politique, non au monde de la morale. Les jugements de portée morale ou idéologique que l'on émet sur elle ne sont, on peut le vérifier, que l'effort maladroit ou sournois que tentent certains pour justifier a priori ou a posteriori des actes contestables et, au pire sens du terme,

politiques.

Mais par quels subterfuges la légitimité peut-elle venir au secours du politique et désarmer ses éventuels adversaires? Non, en tout cas, par quelque effet étrange et magique, mais en raison de sa faculté, qui est de tirer parti des intangibles réalités

de l'histoire, de la tradition, et du génie des peuples.

L'évidence de ce point de vue est, en particulier, ressentie par les auteurs, nombreux et importants, qui lient la légitimité d'un pouvoir au temps et à l'histoire, théorie qui a l'avantage de réconcilier les légitimités de type providentiel et les légitimités de consensus. On y apportera cette simple nuance que le critère décisif qui permet de reconnaître, même pour les traditionalistes, la légitimité d'un pouvoir, repose dans l'efficacité et l'autorité de ses choix, la stabilité d'un régime étant, faut-il l'observer, un élément fondamental de la permanence de sa politique et de sa crédibilité intérieure et extérieure. Au demeurant, la priorité de l'efficacité sur la continuité est évidente, lorsqu'on se souvient qu'on a pu parler de la légitimité de l'initiative gaullienne, lors de la dernière guerre.

On peut donc, en définitive, prendre position sur ce que désigne le terme légitimité. Il qualifie l'accord opératif qui permet de réduire les tensions à l'intérieur d'une communauté politique en assurant aux actes du pouvoir l'adhésion des gouvernés. Elle permet, si elle remplit sa fonction, au pouvoir politique de déployer, dans les dimensions qui sont les siennes, la rareté et l'urgence, une autorité irrésistible, sans qu'elle cesse

d'être reconnue comme nécessaire et juste.

Aucun régime, ni même aucun citoyen, s'il prétend rester citoyen, ne peut rejeter une telle conception de la légitimité.

Il reste à tirer avec netteté les conséquences de ces dernières remarques. La première est que la mise en œuvre efficace d'un principe de légitimité implique l'existence d'un pouvoir capable de choix politiques ainsi que d'une collectivité susceptible d'acquiescer à ces choix et d'en subir les effets. Il est un indigénat de la légitimité, qui lui permet de fortifier le pouvoir dans le cadre qui est le sien à l'exclusion, a priori, de toute reconnaissance ou intervention étrangère. En ce sens, on peut admettre qu'un syndicaliste révolutionnaire, quitte à se le voir reprocher par l'Etat où il poursuit ses activités, s'adresse légitimement à une catégorie particulière d'individus à travers le monde au nom du messianisme marxiste. Mais, a fortiori, dans un Etat comme la France, un pouvoir politique ne pourra voir perdurer sa légitimité qu'en poursuivant une politique capable de maintenir et de perpétuer les intérêts supérieurs de la nation et son identité. Une autre attitude l'exposerait à juste titre, et même s'il avait la prudence de se maintenir en apparence dans le cadre institutionnel, à voir contester et condamner son action, ce qui nous conduit à l'autre consé-

quence tirée de nos remarques.

Le cadre institutionnel, qui constitue l'Etat légal, est, en effet, et surtout, le lieu où le politique, gardien de la cité, s'est installé durablement dans la perspective des fins qui sont les siennes. Lorsque l'institution est en quelque sorte parasitée au nom de fins autres, c'est-à-dire étrangères ou privées, on doit s'attendre à une distorsion à l'intérieur du consensus. L'hypothèse a d'autant plus d'intérêt que si un peuple, avec son identité, ses valeurs, son histoire, peut être et est le plus souvent le révélateur de tel ou tel type de pouvoir légitime, il peut arriver qu'une utopie ou une idéologie, manipulée par la volonté d'un ou de plusieurs hommes, utilise un rassemblement humain, auquel il s'efforce d'arracher toutes références identitaires, afin de substituer aux systèmes de valeurs de ce groupe son propre système. Il peut, par divers moyens, y réussir jusqu'à finalement apparaître comme légitime. L'est-il? Admettons-le. En tout cas, il est certain qu'il ne l'est pas devenu sans douleurs, voire au prix de la destruction physique systématique des opposants, comme on l'a vu en URSS, au Cambodge ou ailleurs. « L'expérimentation, a écrit Julien Freund, est une méthode dangereuse en politique. » Il dit vrai, car elle ne peut se faire qu'au détriment des peuples, supports naturels de l'identité qu'il faut détruire pour substituer une légitimité à une autre. Après la sécheresse, me semble-t-il, de

cette argumentation théorique, un parcours à travers l'histoire d'hier et d'aujourd'hui permettra d'affermir la conviction qu'on a pu en retirer.

Historiquement, on reconnaît un pouvoir légitime à ce qu'il est supporté sans contraintes, accepté comme naturel, identifié et reconnu. Le temps ne fait pas la légitimité, mais il est la marque qu'un pouvoir est ou est devenu légitime. Aucun pouvoir, en effet, ne peut, à long terme, supporter l'effort d'une méfiance armée à l'encontre de la communauté d'où il devrait tirer sa force. Certes, de la soumission fataliste à la révolution permanente, bien des nuances sont possibles, mais le fait est qu'un pouvoir, pour durer, ne peut être en guerre continuelle avec ses sujets. Les tyrannies sont éphémères.

Une telle observation, qui insiste à nouveau sur le caractère éminemment politique de la légitimité, est corroborée par la permanence du lien entre légitimité et identité nationale.

On ne peut, par exemple, considérer comme un hasard que la légitimité ait fait son entrée dans notre histoire et nos institutions positives, lorsque les légistes français durent défendre les droits à la Couronne de Philippe de Valois afin que la France ne

devienne pas anglaise.

Par la suite, l'histoire des conflits de légitimité ne peut que fortifier ce point de vue. Je veux remarquer, d'abord, que lorsque le prince partage les mêmes sentiments que son peuple sur les composantes essentielles de l'identité de ce peuple que sont la religion, la souveraineté, la morale, la conception de la famille ou de la liberté privée, les conflits de légitimité ne peuvent être qu'accidentels et leurs effets s'estomperont avec rapidité. Les crises de succession dans une monarchie ou un empire sont exemplaires de ce genre de situation.

Il en est tout autrement lorsque le prince prétend, quel qu'en soit le prétexte, et alors qu'il est étranger au peuple sur lequel il veut régner, imposer à ce peuple ses croyances ou son idéologie. On assistera avant que s'accomplisse, si elle s'accomplit, une mutation aussi dramatique, à des soubresauts violents et ce que l'on baptisera paix ne sera souvent que le silence d'un peuple

mort.

En effet, pour parvenir à ses fins, le pouvoir ne pourra compter sur l'adhésion spontanée des citoyens. Il lui faudra, dans le meilleur des cas, se lancer dans une vaste campagne d'éducation des masses. Il sortira de son rôle, souverain mais limité aux nécessités vitales de la perpétuation de la collectivité, pour se banaliser au point de toucher à tous les aspects de la vie privée et quotidienne des citoyens. La tyrannie fera le lit du totalitarisme. Il ne pourra alors alléguer, dans son discours justificatif, que la légitimité des structures sociales et politiques de la société à naître, société dans laquelle il pourra enfin mettre fin à son interventionnisme outrancier et revenir à sa fonction normale. L'affirmation de cette légitimité en gestation n'en constitue pas moins l'aveu implicite de l'illégitimité conditionnelle—à titre suspensif—de tels pouvoirs. Les mirages peuvent devenir légitimes pour ceux qui les ont rejoints après une course désespérée à travers un désert sans eau. La littérature et la commune renommée nous disent que ces heureux sont rares.

A revivre l'histoire de notre civilisation, Rome et son Empire furent les premiers à faire l'expérience, d'ailleurs en partie inconsciente, des débats de légitimité. Rome régnait par l'imperium sur des nations aux mœurs différentes, mais qui toutes reconnaissaient avec l'Empereur la hiérarchie suprême de l'Empire. La question de la légitimité du pouvoir impérial, et avec elle la crise identitaire, n'apparut qu'avec le christianisme. Le passage du paganisme au christianisme, une fois le second adopté par le pouvoir, se fit sous la double impulsion, les conversions spontanées terminées, de la fidélité à l'Empereur et des persécutions contre les récalcitrants. Dans les deux camps, il s'agissait d'une appréciation de l'identité : L'Empire pouvait-il être encore légitime en devenant chrétien? Un citoyen pouvait-il demeurer païen alors que l'Empereur était chrétien? Pour les Barbares, ces nuances ne comptaient pas. Ils étaient solidaires de leur roi, hypostase de leur peuple et peu importait le dieu qu'ils suivaient. Plus tard, les guerres de religion se réglèrent bien souvent sous de semblables auspices. Le désir de maintenir le lien entre le prince et son peuple fut le plus fort, et on s'en tint, en général, au principe : « Tel prince, telle religion. » Il n'en demeure pas moins que les orages de la Réforme, en divisant la chrétienté, avaient ouvert une crise identitaire qui favorisa des appréciations divergentes de l'origine légitime du pouvoir. Avec la Révolution française, la crise qui sourdait depuis deux siècles éclata au grand jour. On en sait le résultat. Malgré le sursaut de l'Empire qui réunit un instant la France sous un maître commun, notre histoire depuis ce temps n'est plus que celle d'un conflit de légitimité, écho sans nuances de l'affrontement révolutionnaire entre les tenants de la raison, universelle, laïque, et égalitaire et

les fidèles de l'ordre traditionnel. Il n'y a pas à prendre parti, mais à constater. Entre ces deux visions du monde, le divorce était trop grand pour que, jusqu'en 1875, chaque France ne se sente pas sous l'emprise d'une dictature lorsque l'autre la gouvernait. L'armistice de 1875 confirma ce dilemme, puisque le code de bonne conduite qu'il instaura évitait avec un soin jaloux de trancher sur les principes. Le politique entra en latence et l'impuissance à gouverner des gouvernements qui suivirent ne cessa par accident que lors des deux grandes rencontres de notre histoire où les Français trouvèrent de quoi les réunir dans la nécessité de survivre, ici à la guerre étrangère, là à la guerre civile. Sans que je veuille juger de l'opportunité de ces deux événements, il est clair que le conflit de 1914 et l'expérience gaulliste de 1958 furent les trêves politiques que s'organisa la France. La seconde fut d'ailleurs couronnée par notre première constitution authentiquement politique depuis 1875. La France se gouverne donc, apparemment, par sursaut. Ni au centre où s'est noué le compromis stérilisant de 1875 ni au cœur d'utopies étrangères, mais là où sont son sang, son histoire et sa volonté de survivre. Je n'ai pas de recettes, mais la légitimité pleine et entière du pouvoir est à ce prix.

Pourrions-nous trouver un exemple auprès d'autres grands Etats? J'ai dit plus haut ce qu'il fallait penser à mon sens de l'URSS, où se poursuit le face à face tragique entre un pouvoir par nécessité dictatorial et un peuple encore vivant dans son identité. L'apparat nationaliste dont se pare le gouvernement soviétique est l'aveu de la difficulté qu'il éprouve à gouverner les Russes sans tenir compte de ce qu'ils sont. Jusqu'à quel point cette tactique sournoise n'a-t-elle pas influencé le pouvoir luimême? Il est difficile d'en juger. Ce dernier n'en demeure pas moins totalitaire et la perpétuelle tension qui en résulte au niveau des populations ne pourra cesser qu'avec la fin de l'identité russe ou la naturalisation du pouvoir, qu'il soit ou non encore soviétique.

Bien différent est le cas des Etats-Unis. Là, au contraire, on avait à l'origine une communauté sous-identifiée historiquement et réduite pour se donner une légitimité à sacraliser sa stratégie de rupture avec le passé. Elle a donc fondé son identité sur des valeurs abstraites aux relents incontestablement moraux et universels. La difficulté de mobilisation politique qui en résulta souvent est la conséquence de l'individualisme originaire de ce peuple, et il est symptomatique qu'elle ne cède que lorsque se trouvent remis en cause, si possible simultanément, l'intérêt

économique de la nation et la moralité de sa politique. Elle explique aussi la tendance historique des Etats-Unis à défendre le type de légitimité qu'elle s'est choisi partout à travers le monde et à abandonner ses alliés sitôt qu'ils ne la partagent pas. C'est la rançon d'une conception universaliste et lénifiante de la souveraineté. On a revécu, à l'état brut, toutes les tares issues de ce comportement avec l'expérience Carter. Le président Reagan semble avoir bien senti la nécessité d'un renversement, qui privilégie désormais les véritables valeurs fondatrices sur lesquelles a pu s'édifier son pays, je veux dire l'esprit pionnier et l'adoption sans réserves par les arrivants de leur patrie d'accueil. Le temps qui fabrique l'histoire travaille d'ailleurs, aux Etats-Unis, comme partout, à jeter les bases d'une conception historique et identitaire de la légitimité. L'avenir dira si le héros galactique, héritier des cow-boys d'antan, l'emportera en fin de compte sur le révolté solitaire, prince incontesté de la littérature d'outre-Atlantique jusqu'ici.

Que peut-on, en pratique, tirer de ces observations et du rappel de ces expériences pour enrichir l'argumentation de tout homme de bonne volonté face aux mensonges de notre temps, qui voudraient faire de la légitimité une sorte de brevet

d'impuissance à l'usage des nations?

On peut d'abord en déduire qu'il est des critères qui permettent d'identifier un pouvoir légitime, qu'il soit organisé sous la forme d'un Etat ou non, qu'il s'exerce à l'Est, à l'Ouest, ou dans le tiers monde.

On peut ensuite affirmer désormais en toute conscience qu'il existe bien une nature irréductible de la légitimité, capable de guider, de par son contenu, tout homme d'Etat — j'insiste sur le terme homme d'Etat —, au moment de décider de ses choix politiques.

Les critères sont au nombre de deux. Le pouvoir légitime doit impérativement être le reflet d'une collectivité identifiée et il ne

peut pas être le reflet de n'importe quelle collectivité.

Premièrement, le pouvoir légitime doit impérativement être le reflet d'une collectivité identifiée. Cela signifie et implique, et je le dis avec ce qui peut paraître du cynisme mais n'est que la reconnaissance des réalités politiques et stratégiques les plus ordinaires, cela signifie que la collectivité ou la communauté dont il est question doit se trouver en état d'affirmer son existence en imposant son identité, soit aux individualités qui la composent, soit à la collectivité internationale.

Quant à cette dernière, il semble suffisant d'observer qu'au-

cun pouvoir ne peut se présenter comme légitime s'il est hors d'état de faire prévaloir ses choix souverains à un quelconque moment. La tactique qu'il emploie pour y parvenir est indifférente. Elle n'implique pas toujours la puissance armée ou l'étendue territoriale, mais dans un contexte géopolitique et géostratégique donné, le pouvoir doit avoir la possibilité d'assurer le maintien et l'indépendance de l'Etat. Certes, on a vu la collectivité internationale reconnaître par avance un Etat à naître ou, et c'est plus fréquent, mettre du temps à admettre la disparition de tel ou tel régime, mais les périodes de transition où une telle fiction est à l'œuvre se terminent vite, à moins qu'elles ne donnent par là l'occasion à une autre puissance de renforcer sa position dans le monde ou d'affirmer sa propre conception de la légitimité. L'allégresse avec laquelle l'URSS se hâte de reconnaître, ici et là, les mouvements — dits de libération — d'obédience marxiste en est un bon exemple, mais si l'Etat ne parvient à conserver les apparences de l'existence qu'au prix de concessions qui mettent en cause son indépendance et l'identité de son peuple, on peut à juste titre discuter sa légitimité. La situation des satellites européens du bloc soviétique vient aussitôt à l'esprit, mais c'est seulement pour ne pas ouvrir ici d'inutiles polémiques qu'on n'évoquera pas d'autres exemples très proches et réels.

Pour conclure sur ce point, et encore que je réalise qu'il mériterait à lui seul une longue réflexion et de multiples nuances pour être arraché à son contexte passionnel, il me semble que l'on peut poser en principe que toute communauté n'a pas vocation irrésistible à devenir ou à rester un Etat. Elle ne l'acquerra qu'en se forgeant une indépendance réelle, faute de quoi son pouvoir d'initiative devra se borner à tenter de choisir ses maîtres successifs. On découvre une version positive de cette situation dans l'histoire des marches frontières qui, en Europe en particulier, s'efforcèrent de maintenir leur identité en pesant pour demeurer dans la mouvance de l'entité politique qui leur paraissait la plus à même de permettre ce maintien. L'histoire de l'Alsace-Lorraine ou de la Sarre est symptomatique d'un tel état de choses.

L'indépendance est donc le premier critère d'identification d'un groupe, mais il en est un second tout aussi nécessaire. Le pouvoir, en effet, pour être légitime, doit être en mesure de mobiliser la communauté tout entière par l'effet de leur mutuelle reconnaissance. Où ai-je l'intention d'aller? Il s'agit, je ne m'en cache pas là encore, d'une question brûlante, mais elle réclame qu'on y réponde sans fausse pudeur.

Certes, toute minorité religieuse, territoriale, ou ethnique. peut se targuer de représenter dans un Etat une communauté particulière et d'y exiger un statut propre. Rien n'est plus habituel et naturel. Deux cas de figures vont alors se présenter.

Dans le premier, l'Etat a justement été organisé, de force ou de gré, pour permettre à ces diverses communautés, en général dispersées territorialement, de vivre leurs particularismes dans la reconnaissance et sous la protection de son autorité souveraine. Le Liban, un temps, les empires romain ou germanique, toutes les formes, au fond, d'empires, d'Etat fédéral ou confédéral, illustrent la légitimité de ce choix, mais il faut bien préciser que la communauté met alors l'accent sur la primauté mobilisatrice du politique et se rassemble autour des possibilités de survie

culturelle et d'indépendance qu'elle lui assure.

Il en est différemment, et c'est le second cas, lorsqu'un pouvoir politique se présente comme la consécration d'une unité nationale ancienne et caractéristique. Ici, il n'est bien sûr pas question de présenter comme attentatoire à la majesté de l'Etat la diversité de l'expression culturelle à travers le territoire, mais sa reconnaissance n'est pas incluse dans la loi de l'Etat. Elle est un fait privé, à ce titre respectable et encouragé dans une société de libertés, mais qui trouve les bornes de ce respect lorsqu'elle met en danger la cohésion interne de la nation et sa sécurité externe. Le jacobinisme a en France son temps, qui est celui des grandes crises identitaires, mais aucune communauté particulière ne devrait, dans notre pays, ni dans aucun autre, avoir le droit de nouer en tant que telle des rapports privilégiés avec un Etat étranger sans savoir qu'ils devront toujours être subordonnés sans nuances à l'intérêt national. On ne peut être français sous bénéfice d'inventaire. Pour des raisons moins voyantes, mais aussi graves, aucune communauté ne devrait pouvoir remettre en question, au nom d'intérêts d'ordre privé, une composante essentielle de l'identité nationale, qu'il s'agisse de libertés professionnelles ou du devoir de se défendre contre un ennemi quel qu'il soit. Un pouvoir légitime ne pourra tolérer de semblables errances et les confondre avec l'indispensable souplesse que l'évolution des mœurs exige d'une communauté vivante. Il ne pourra se contenter d'être le gérant provisoire et passif d'institutions en prise à un conflit légitimaire latent. Il lui faudra, ce qui est son rôle, trancher. L'alternance des politiques au pouvoir peut être une bonne chose dans une société démocratique, mais il faut se garder de la confondre, comme c'est le cas, en France, depuis deux siècles, avec l'alternance des légitimités, ce qui revient à dire qu'en dehors d'instants historiques privilégiés, la communauté nationale est en permanence divisée sur des éléments essentiels de son identité. Une telle situation est intolérable, car elle détruit la cohésion nationale par le perpétuel face à face qu'elle instaure entre la France telle qu'elle est et ce quelque chose à quoi on est prêt à la sacrifier, hommes et institutions, si elle ne veut pas le devenir. Telle est la perversité de l'utopie en politique. Tout pouvoir qui rejette dans les ténèbres de l'obscurantisme politique les insensés qui ne veulent pas se soumettre à ses expériences n'est pas un pouvoir national, car il n'y a qu'une alternative, ou bien le pouvoir diviseur de l'unité nationale n'est pas légitime, ou bien son échec manifeste que le mal est fait et qu'il n'y a plus de nation.

Sommes-nous morts? Sans doute pas encore, puisque de l'aveu même de nos dirigeants légitimes nous sommes malfaisants, immatures, et possédés par des passions racistes, ce qui pour le pays ethniquement le plus composite d'Europe est, me

semble-t-il, en effet une singulière perversion.

On comprend mieux désormais mon intention lorsque je désignais comme second critère d'un pouvoir légitime le fait qu'il ne pouvait être le reflet de n'importe quelle collectivité, et c'est ce qui me permettra d'être brève sur ce point. La remarque implique en effet tout simplement l'adaptation du pouvoir en question aux particularités identitaires de la collectivité dont il a la charge. Elle peut être si évidente que la disparition de ce pouvoir entraîne la disparition de la collectivité en question. On se trouve alors confronté à certaines situations historiques remarquables, comme celle de l'Empire austro-hongrois qui ne constituait une unité politique qu'en raison de l'attachement des diverses communautés nationales à l'Empereur. Cette unique référence commune disparue, l'Empire se disloqua. Je précise aussitôt que je ne vois pas là, bien au contraire, un motif de jeter le discrédit sur ce régime et sa légitimité. Le système impérial répondait à une double prise de conscience des forts particularismes locaux en présence et de l'impossibilité pour les divers peuples qui le composaient d'assurer autrement leur indépendance. L'histoire de l'Europe est venue tragiquement justifier a posteriori les fondements de la légitimité du pouvoir impérial.

Il en va autrement lorsque le pouvoir se révèle inadapté à la communauté qu'il prétend régir. On a trop insisté sur les conséquences d'une telle éventualité pour que je m'y arrête, mais je souhaite pourtant relever un aspect significatif de situations de ce type qui a été laissé dans l'ombre. Une fois admis

et rappelé le principe selon lequel on ne peut qualifier de légitime, du moins durant longtemps, un pouvoir qui tenterait d'imposer à une communauté une mutation identitaire profonde, on peut imaginer que, non seulement cette mutation soit monstrueuse, mais encore qu'elle soit incapable, de par sa nature, de donner naissance, en tout état de cause, à un pouvoir légitime. Je veux, en toute simplicité, évoquer là l'hypothèse où l'idéologie retenue priverait le politique de son rang souverain dans la hiérarchie des valeurs, ce qui reviendrait à soumettre le bien commun, dont il est le gardien, aux fluctuations dégradantes et atomisantes des intérêts particuliers et quotidiens ou à un individualisme radical antagonique de toute idée nationale. Ainsi en serait-il d'une lecture au premier degré, lecture au demeurant utopique, du libéralisme, qui conduirait à pratiquer au nom de sa philosophie, une politique qui, en privant le citoyen de toute défense réelle, serait aux antipodes de ses fins avouées. Ainsi en est-il de toute idéologie qui tend par son universalisme à priver la collectivité de son identité, c'est-à-dire de ses caractères spécifiques : le sirop universaliste, euphorisant d'après certains, est surtout à long terme un puissant désintégrateur de la personnalité et il est trop évident qu'une communauté ne peut s'identifier sans autres références que l'image indifféremment répétée d'elle-même. Etre partout, c'est être nulle part.

Or en a-t-on fini avec les critères qui permettent d'identifier un pouvoir légitime et peut-on en conclusion s'exprimer utilement sur la nature irréductible de la légitimité? Au terme de notre cheminement, on peut la concentrer autour de trois éléments:

1. Elle doit assurer la perpétuation des caractères essentiels de la collectivité nationale.

2. Elle doit rejeter toute représentation idéologique contraire à cette même perpétuation.

3. Elle doit assurer la maintenance d'un véritable pouvoir

politique capable, de ce fait, de remplir cette mission.

La légitimité doit donc, en premier lieu, assurer par l'intermédiaire du pouvoir qu'elle cautionne la maintenance des valeurs identificatrices du groupe, étant entendu que toute communauté sera d'autant plus forte et solidaire que ces valeurs seront puissantes et primordiales. Les valeurs qui mobilisent une communauté peuvent, en effet, non seulement être différentes, mais encore s'organiser selon des systèmes hiérarchiques divers. Toute cellule humaine se rassemble autour de croyances com-

munes, de points de vue communs sur le politique, la liberté et les libertés, enfin l'économie et la défense des droits de chaque membre. Or, s'il est vrai qu'un pouvoir légitime doit prendre en compte ces valeurs et leur hiérarchie, on ne peut se cacher que tous les systèmes hiérarchiques ne sont pas susceptibles d'apporter la même cohérence à la communauté. Les variations à l'intérieur de tels systèmes au cours de l'histoire d'une civilisation signent parfois le déclin des peuples qui avaient présidé à sa naissance. Il va de soi, entre autres, que le respect de la multiplicité des intérêts individuels sera moins mobilisateur, à long terme, que l'attachement à un territoire, à une religion, ou une histoire commune. Toute réalité doit être prise en compte, mais une hiérarchie qui ordonne les valeurs de souveraineté politiques, métaphysiques ou nationales — avant les valeurs d'engagement, civiques mais personnelles, et les valeurs proprement individuelles et économiques, une telle hiérarchie conserve, de par sa cohérence organique, une prééminence naturelle et une grande force de conviction mobilisatrice. La légitimité s'attachera sans peine à un pouvoir institué sur de tels fondements.

A contrario, et c'est le second élément qui définisse la légitimité, elle ne pourra être attachée à aucune représentation idéologique susceptible d'empêcher la perpétuation de la communauté dont elle est garante. Aucun pouvoir ne pourra se prétendre légitime alors qu'il tolérera certaines errances politiques, morales, ou idéologiques dangereuses pour l'intégrité à venir du corps social, alors même qu'elles seraient approuvées, à la suite de campagnes insidieuses ou pour d'autres raisons, par le plus grand nombre des gouvernés. Ainsi en sera-t-il de toutes les politiques de suicide démographique, conscientes ou non, de toutes les morales d'abandon qui flattent avec démagogie l'intérêt immédiat, la vanité, la bonne conscience, ou le confort des citoyens. Il s'agit là de l'unique circonstance où le pouvoir pourra intervenir en toute légitimité dans l'évolution d'une communauté pour interrompre ce qui peut apparaître à première vue comme l'éclosion de nouvelles valeurs collectives. La problématique est, en effet, tout autre, si on veut bien se souvenir que l'objectif même du politique est de combattre tous les dangers qui menacent la collectivité nationale. Le fait que cette dernière ait existé jusque-là est la démonstration que les pratiques en cause sont d'introduction tardive. Comme il est manifeste qu'elles sont nocives, le pouvoir peut être avec légitimité condamné pour les avoir laissées se répandre et se

doit, dans la droite ligne de sa fonction, de faire les choix décisifs nécessaires à leur abandon définitif.

S'il agissait autrement, la légitimité n'aurait pas rempli sa fonction qui est, et c'est le troisième point annoncé, d'assurer la maintenance d'institutions fortes capables d'assumer leur mission souveraine. La légitimité garantit, en effet, que le pouvoir aura sa pleine dimension et réalisera la principale tâche du politique, qui est de désigner l'ennemi intérieur et extérieur, afin de permettre à la nation de continuer à écrire une histoire indépendante, tout en adaptant son évolution aux nouvelles conquêtes techniques ou autres de son temps. S'il ne le peut pas, comme on a pu le vivre à plusieurs reprises au cours des deux siècles passés, alors la légitimité sera à conquérir. Je ne me cache pas le danger d'une telle assertion, qui relance le débat légalité-légitimité, mais on ne peut, au nom de frilosités politiciennes, sacrifier l'identité d'une nation, son passé et son avenir, à un étroit conformisme.

Nous voici donc arrivés au terme de ces quelques réflexions, ni exhaustives ni complètes, sur un sujet fondamental pour les débats politiques à venir. Mon souci a été, vous l'avez senti, davantage d'explorer des pistes que de polir une argumentation définitive, ce qui, je le crains, a pu donner trop de sévérité et de monotonie à quelques passages de cet exposé. Je terminerai sur quelques phrases à l'emporte-pièce qui pourront servir de morale à un développement dont le prétexte était, si vous avez voulu m'en croire, seulement politique.

Les peuples ont la vie dure. Un peuple n'entre pas dans l'histoire parce qu'il est gouverné de telle ou telle manière, mais aucun de ses gouvernements ne pourra prétendre à la légitimité s'il n'est pas inspiré dans ses décisions par le respect de son

identité et sa perpétuation.

Un pouvoir qui ne défend pas ces principes simples, quelle que soit sa légalité apparente, n'est qu'un pouvoir étranger, une machine à tuer les peuples ou, pire, à les regarder mourir.

L'État et la nation : Le problème de la souveraineté

PAR ANDRÉ DECOCO

La première observation qui me vient à l'esprit est qu'il est téméraire pour un juriste de droit privé, même si une longue fréquentation du droit criminel l'amène de plus en plus à se mêler de droit constitutionnel, de droit international et à reconnaître l'existence de normes supérieures à la loi, de s'aventurer sur un terrain qui est fort délicat pour les spécialistes du droit public et de la science politique, si l'on en juge par les controverses où les plongent les concepts de souveraineté, d'Etat et de nation.

L'excuse du privatiste que je suis est d'être aussi (j'allais dire un vieux) un plus très jeune militant, auquel, en dépit de tous les interdits de vocabulaire et de tous les terrorismes intellectuels régnant dans ce pays depuis les années 1940, le mot nationalisme n'a jamais fait peur.

Et c'est de cela que je puis m'autoriser, pour essayer de poser et de résoudre la question : « Identité nationale et souveraineté », la question de la souveraineté entre l'Etat et la nation, en termes aussi simples que possible.

Posons cette question. Elle peut être formulée ainsi : « Qui est

Si nous nous tournons vers les spécialistes du droit constitu souverain, l'Etat ou la nation? » tionnel ou de la science politique, leur réponse est de nature nous déconcerter, car elle est :

« Les deux sont souverains, l'Etat est souverain près, cette et la nation près, cette et fêtre souveraine près, cette et la nation près et la nation present et la nation près et la nation present peut être souveraine. » Mais à y regarder de plus on s'apprés réponse n'est pas pertinents. réponse n'est pas pertinente car lorsqu'on l'analyse réfère n'est pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas l'autorité à laquelle on se pas l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas la même dans l'une et dans l'autorité à laquelle on se pas l'autorité à l'a En effet, quand on parle de la souveraineté pas la même dans l'une et dans l'autre proposition

entend, et je renvoie ici à l'article de Lapierre dans l'Encyclopædia Universalis, que « l'Etat est le pouvoir suprême par rapport aux pouvoirs particuliers qui composent la société globale », et qu' « il est indépendant par rapport aux autres pouvoirs suprêmes des autres sociétés globales ».

Quand on parle en revanche de la souveraineté de la nation, on songe à la notion de « Pouvoir sur le pouvoir » ou de « Pouvoir originel », telle que l'a développée de manière classique un publiciste célèbre de la génération précédente, Maurice

Hauriou.

Ce pouvoir sur le pouvoir, c'est pour Hauriou la jouissance, ou, si l'on préfère, la propriété du pouvoir dont l'exercice est laissé éventuellement à divers organes de l'Etat. L'idée est qu'il existe sur le pouvoir suprême de l'Etat un droit éminent, indépendamment du droit utile, dont le titulaire peut contrôler l'exercice du pouvoir par ceux auxquels il est délégué, et, à la limite, le reprendre.

Dans la constitution monarchique de l'ancienne France, c'était le roi qui était le titulaire de ce pouvoir éminent, de cette souveraineté, encore qu'il fût soumis lui-même à des lois fondamentales, et qu'il ne pût pas disposer de sa couronne ni de son royaume. Mais enfin, en simplifiant, la souveraineté de

l'Etat se confondait avec la souveraineté du prince.

Or, quand on parle de la souveraineté de la nation, on entend que ce pouvoir sur le pouvoir appartient à la nation. On entend qu'à un moment donné les pouvoirs de gouvernement ont été « nationalisés », c'est-à-dire incorporés et appropriés par la nation.

De sorte que, dans les constitutions, il existe des règles statutaires établies qui déterminent la contexture des divers pouvoirs publics ainsi que leurs attributions, afin qu'ils ne puissent pas essayer de remembrer à leur profit la jouissance et l'exercice du pouvoir.

La notion de souveraineté n'est donc pas la même suivant que les publicistes et les politologues parlent de l'Etat ou de la

nation.

Il faudrait dès lors, à ce point de l'analyse où nous sommes parvenus, poser deux questions : celle de la signification du pouvoir suprême de l'Etat et celle de savoir si la nation dont nous cherchons ici à cerner et à faire reconnaître l'identité, a ou non le pouvoir sur ce pouvoir suprême de l'Etat.

Les concepts de nation et d'identité nationale seraient alors étrangers à la première question, celle de la souveraineté de l'Etat. Mais on ne peut pas en rester là, si l'on croit à l'identité nationale de la France, car, dans cette hypothèse, on est contraint d'admettre que si l'Etat est souverain, c'est pour assurer le bien public de la nation France; c'est pour la nation. Et dès lors, cette nation doit être effectivement souveraine dans l'Etat, lequel n'est souverain que par elle.

Souveraineté de l'Etat pour la nation, souveraineté de l'Etat par la nation. La nation et l'identité nationale sont bien au cœur

de cette question de souveraineté.

— L'Etat souverain pour la nation, cette idée découle d'une observation commune à bien des publicistes de tendances tout à fait différentes, à savoir que l'Etat n'est rien d'autre que l'organe de la nation.

Peut-être faut-il remonter en deçà dans l'analyse, en réfléchissant sur les rôles respectifs des notions d'Etat et de société. Il faut partir de cette idée, commune encore une fois à bien des publicistes de tendances, ou de « sensibilités », comme on dit aujourd'hui, très différentes, à savoir que l'Etat n'est pas un phénomène de la réalité biologique ou sociale. L'Etat n'est pas un être en tant que tel. Sa magnification, voire sa déification n'a pas de sens. Rien n'est plus sot que cette formule de Mussolini : « Tout dans l'Etat, rien contre l'Etat, rien en dehors de l'Etat! »

Il ne faut pas considérer l'Etat comme ayant une existence dans la réalité. Il n'est qu'un phénomène du droit, qu'un organe juridique, rien de moins, mais rien de plus. Et — c'est le premier auteur que je vais citer, n'y voyez aucune signification particulière, car il écrit fort bien et dit tout cela mieux que quiconque. Charles Maurras, dans Mes idées politiques, écrit : « L'Etat et la société sont choses distinctes. La société commence à la famille, sa première unité; elle se continue dans la commune, l'association professionnelle et confessionnelle, la société infinie des groupes, corps, compagnies et communautés, faute de quoi toute vie humaine dépérirait. L'Etat n'est qu'un organe indispensable et primordial de la société. L'Etat, quel qu'il soit, est le fonctionnaire de la société. C'est l'instrument juridique dont la société a besoin pour vivre. Il n'absorbe pas et à plus forte raison n'efface pas cette société. »

Mais, par la définition de la société qu'a donnée Maurras dans ce passage, définition qui n'est pas innocente, on voit que la société à laquelle il songe n'est pas une société quelconque : c'est la communauté nationale. C'est qu'en effet si la société qui répond à l'Etat considéré est une nation, alors l'Etat est l'organe de cette nation. Il est — et l'expression est de Michel

Debré — « l'expression des droits de la nation ».

Il faut insister sur ce point car, habitués que nous sommes à la réalité française, nous avons parfois une certaine peine à concevoir un Etat qui soit l'expression d'une société non nationale, qui soit l'expression d'autre chose qu'une nation. Et pourtant (il faudrait quantifier cette affirmation) il est probable que la majorité des Etats ne correspondent pas à une nation. Après tout, la société qui sert de substrat à l'Etat peut se limiter à une somme d'individus y adhérant volontairement, au moins dans la mesure où ils ne s'en vont pas de cette société, et y adhérant tant qu'il leur semblera bon. Somme d'individus liés par leur volonté et liés temporairement, la société peut n'avoir qu'une existence instantanée et précaire. Et c'est ainsi que l'on rencontre des Etats qui englobent plusieurs nations. L'exemple venant tout de suite à l'esprit est naturellement celui de l'ancien Empire austro-hongrois qui recouvrait, rassemblait plusieurs réalités nationales. C'est d'ailleurs souvent le cas des empires, et l'empire bolchevique aujourd'hui n'échappe pas à la règle (ses populations musulmanes ont certainement tendance à se considérer comme ayant une identité nationale propre).

Pour citer un exemple douloureux et qui m'est familier: l'Etat libanais correspondait à une société qui n'était pas une nation, qui était vraisemblablement (lapsus révélateur, j'ai employé le passé!)..., l'Etat libanais correspond à une société qui est constituée en réalité par une pluralité de nations: nation maronite d'abord, à laquelle se sont agrégées progressivement toutes les communautés chrétiennes, nation musul-

mane sunnite et nation chiite.

A ces sociétés non nationales, instantanées et précaires, s'oppose précisément la nation, qui présente les deux caractères de permanence (et c'est sans doute celui-ci qui est l'essentiel) et de globalité, en ce sens que l'identité appartient, dans la société nationale, à tous.

Sur la permanence, les citations ne manquent pas chez les plus grands, qui en rendent l'idée d'une manière absolument

saisissante. Permettez-moi de revenir à Renan :

« Une nation est une âme, un principe spirituel (...). Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir

en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un

peuple. »

Et Maurras, pour y revenir, oppose dans le Discours préliminaire à l'enquête sur la monarchie la nation « qui dure » à l'individu « qui passe », et par là même à la société considérée comme un agrégat d'individus et « la nation », dit-il, « dure par un phénomène indépendant de l'option des volontés individuelles ». Ce phénomène n'est autre que l'identité nationale.

Ailleurs, il opposera (dans Mes idées politiques) le patriotisme au nationalisme et peut-être n'est-il pas inutile de le citer ici, tant il est vrai que le mot nationalisme a été souvent mal compris, défiguré, et caricaturé. Peut-être rappelle-t-il à ceux d'entre nous qui sont de ma génération que Daladier lui-même, quand il exerçait encore une activité politique (sa dernière grande activité avait été de combattre le projet de Communauté européenne de défense), ne pouvait pas employer le mot nationalisme sans lui accoler l'adjectif « périmé ». « Je n'agis pas, disait-il, sous l'empire d'un nationalisme périmé ». Mais il n'était pas le seul, parce que c'était vraiment une idée qui traînait dans le ruisseau : le nationalisme était « périmé », parce que si j'ouvre les dictionnaires à la mode de l'époque, j'y trouve la définition du nationalisme comme « l'exaltation de la nation considérée comme la valeur suprême », définition fausse!

J'en reviens à ce passage de Maurras. Il oppose « patriotisme et nationalisme » comme deux sentiments complémentaires. « Le patriotisme, dit-il, c'est la piété envers le sol national, envers la terre des ancêtres, et par extension naturelle, envers le territoire historique d'un peuple. La vertu qu'il désigne s'applique surtout à la défense du territoire contre l'étranger. » C'est un sentiment, pourrait-on dire, dans l'ordre de la politique étrangère. Tandis que « le nationalisme », et c'est là que nous retrouvons chez Maurras l'idée de Renan dans la définition de la nation, « s'applique plutôt qu'à la terre des pères, aux pères euxmêmes, à leur sang et à leurs œuvres, à leur héritage moral et spirituel plus encore que matériel. Il est la sauvegarde due à tous ces trésors qui peuvent être menacés sans qu'une armée étrangère ait passé la frontière, sans que le territoire soit physiquement envahi. Il défend la nation contre l'étranger de l'intérieur ».

Quels sont les fondements de cette nation? C'est le thème plus général de cet ouvrage. Mais peut-être est-il bon de les résumer en quelques mots.

La nation française ne se confond pas avec une ethnie. Elle a

un fondement historique ¹. De plus, cette mémoire dont parle M. Massenet a un fondement linguistique (et après cela, étonnez-vous que les dirigeants actuels n'aient que deux idées : d'une part ressusciter les parlers régionaux, en faire un objet d'enseignement et un moyen de concurrence contre la langue nationale, et par ailleurs ressusciter l'étude de l'esperanto ou du volapük — c'est toujours la même démarche qui consiste à saper la nation par en bas et par en haut).

Et puis, il n'y a certes pas dans ce pays, aujourd'hui, au xx^e siècle, d'unité religieuse telle que celle que Louis XIV poursuivait. Mais ce qu'il y a entre tous les Français que nous sommes, c'est une adhésion non pas à la religion catholique apostolique et romaine, mais aux valeurs de la civilisation judéochrétienne, dont cette religion est avec les Eglises de la Réforme

et la pensée juive, le véhicule.

Mémoire, langue, civilisation, attachement aussi au territoire qui est le nôtre : voilà cette nation dont l'Etat n'est que l'organe.

Il faut aller plus loin. Si l'Etat est souverain, s'il est le pouvoir suprême au-dessus des pouvoirs des collectivités locales et par rapport aux pouvoirs des Etats étrangers, c'est parce que ce qui est véritablement souverain, c'est le bien public, c'est l'intérêt général.

Michel Debré : « L'Etat est l'expression de l'intérêt général

de la nation. »

Maurras (Votre bel aujourd'hui): « Il n'est de souverain que l'intérêt public. » Et remarquez-le, c'est le théoricien de la monarchie qui dit cela! La monarchie dans sa pensée existe pour

la nation et non pas la nation pour la monarchie.

Cette finalité de la souveraineté de l'Etat, la défense de l'intérêt public, est la première source et la plus essentielle de la légitimité. Ce qui légitime la souveraineté, c'est la poursuite de l'intérêt public. Et, dès lors, la mission de l'Etat est d'assurer un premier bien public : d'apporter à la nation la sûreté extérieure, la protection contre le risque d'invasion, de domination étrangère, par les armes et la diplomatie, de lui apporter la sûreté intérieure, état du citoyen qui n'a rien à craindre des autres, ni de l'Etat, qui dans toute la mesure où il ne porte pas atteinte à la liberté des autres, peut faire ce qu'il veut.

Autre bien public, la justice qui impose à l'Etat de faire en sorte que les droits, les multiples droits des individus soient

effectivement respectés.

Enfin, dernier bien public à la charge de l'Etat, la concorde entre les citoyens, la paix civile qui consiste à faire que l'harmonie règne et que l'on n'oppose pas les classes aux classes, les sexes aux sexes, les jeunes aux moins jeunes...

Bien sûr, nos travaux sont « radicaux », comme M. Massenet l'a dit, et ce n'est pas pour parler de l'immédiat et du contingent que ce livre est écrit, mais enfin, quand on définit ainsi les biens publics que l'Etat a la charge d'assurer et qui sont la raison d'être de sa souveraineté, on est singulièrement amené à penser que ceux qui, aujourd'hui, exercent les pouvoirs de l'Etat français manquent à leur mission, aux devoirs de leur charge.

Car la sûreté extérieure, en dépit des palinodies, des trompel'œil auxquels on se livre de temps à autre devant le Bundestag, est mal assurée par une armée sans moyens. M. Massenet nous disait à Nice: « Ce n'est pas le président de la République actuel

qui a fait construire le sixième sous-marin atomique. »

Sûreté extérieure menacée aussi par les alliances avec les pires ennemis de l'Occident, de Castro à Kadhafi, en passant par Yasser Arafat, puisque nous sommes, paraît-il (c'est l'aveu de l'illustre Mauroy), intervenus au Liban « pour sauver la direction politique de l'OLP ». Sûreté extérieure mal assurée par une liaison publique avec les crypto-communistes au pouvoir en Grèce...

Sûreté intérieure, mais sûreté extérieure aussi, menacée par la collusion — j'emploie ce terme à dessein — avec le terrorisme international et avec son expression française: Action directe. La justice, pensez-vous? Jamais elle n'a été à ce point appropriée au service d'un clan.

Quant à la concorde, celui qui parlait du « peuple de gauche », de la « majorité sociologique » du pays, de la « France socialiste » ou du « président des socialistes », celui-là, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne remplit pas sa mission

d'assurer la concorde entre les Français.

Et d'ailleurs, nous avons, si nous nous référons à cette idée de nation dans la permanence et la globalité, la preuve d'un comportement antinational (je ne crains pas de dire : d' « anti-France »), qui consiste à dire qu'on veut fracturer l'histoire. Se référer à la notion de « fracture » de notre histoire, voilà l'attentat contre la mémoire collective et contre l'identité nationale.

Or, c'est cette finalité de la souveraineté consistant à réaliser le bien public qui, je le disais, est la première et la plus essentielle condition de la légitimité. Un Etat n'est pas légitime s'il ne sert pas l'intérêt public. Je n'ai pas que Maurras pour le prouver, voici la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Article 2 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

Souveraineté, légitimité, intérêt public : leurs rapports évoquent deux faits historiques que les plus anciens d'entre nous

ont vécus.

1940 : l'armée allemande fonce vers le Sud. Elle a déjà presque atteint Bordeaux. Il a fallu les pourparlers d'armistice pour qu'elle n'y pénètre point, laissant le gouvernement, le parlement et le président de la République exercer ce qu'il leur reste de pouvoir. Et puis le 10 juillet 1940, conformément à la Constitution de la III^e République, le parlement se réunit en congrès à Vichy, révise la Constitution dans des formes tout à fait régulières du point de vue juridique pour confier au maréchal Pétain tous les pouvoirs, y compris le pouvoir constituant. Moins de quatre ans plus tard, l'ordonnance portant le rétablissement de la légalité républicaine considère que cette révision de la Constitution est nulle et non avenue, que tout ce qui a été fait dès avant cette date (n'entrons pas dans le détail) est légalement inexistant, qu'il n'y a plus eu d'Etat français, pas de gouvernement, mais une autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français, qui n'a pris que des actes dits lois, et des actes dits décrets. Donc il n'y a plus eu d'Etat. Sur quel fondement? Sur le fondement que cet Etat n'était plus au service de l'intérêt national. Le pouvoir constituant avait abdiqué un pouvoir qu'il ne pouvait pas abdiquer. De même que par le « honteux traité de Troyes », Isabeau de Bavière n'avait pas pu renoncer à la couronne de son fils, de même le congrès de Vichy, suivant les auteurs de l'ordonnance portant rétablissement de la légalité républicaine, avait perdu sa légitimité parce qu'il n'avait pas voulu maintenir l'existence d'un Etat indépendant au service de l'intérêt public. Je n'ai pas dit nécessairement que je contresignais cette analyse juridique, mais je montre comment l'idée de légitimité se rattache à l'idée du service du bien public.

Deuxième événement : 1958; l'effondrement de l'appareil d'Etat de la IV^e République, incapable de faire face à sa mission de maintien de l'ordre, et tout simplement de faire face à sa mission d'assurer la continuité du pouvoir. Nous avons vu à ce moment-là l'Etat, ayant cessé d'être au service de la République pour se mettre au service de multiples clans animés par le seul dessein de continuer à se partager de misérables

attributions, et livré à une coalition hétéroclite mais impuissante,

abdiquer de lui-même et se dissoudre.

La vérité est qu'il n'y a certes pas de dispositif juridique pour faire constater que l'Etat ne remplit plus sa mission de sauvegarde du bien public et que par conséquent il a perdu sa légitimité. Ce serait trop simple s'il en existait un. Mais il y a la réalité nationale qui, d'une manière ou d'une autre, lorsque les choses en sont arrivées à des points de paroxysme comme ceux de 1940 ou de 1958, finit par l'emporter sur cet outil juridique qu'est l'Etat, qui n'est que cela.

On peut penser que le moyen de prévenir dans la mesure du possible ce manquement de l'Etat à sa mission est que, dans l'Etat, ce soit la nation qui soit souveraine, que la nation telle que nous l'avons définie dans sa permanence et dans sa globalité, soit le détenteur de ce pouvoir sur le pouvoir, de ce pouvoir originel, soit propriétaire en réalité du pouvoir de l'Etat.

A ce moment-là l'Etat n'est souverain que par la nation. Et l'on est ramené ici sur un terrain très familier aux constitutionnalistes et aux spécialistes de la science politique, car il est devenu classique, depuis que la souveraineté n'appartient plus à un prince et que l'on s'accorde à dire qu'elle n'appartient pas non plus au parlement, d'opposer la souveraineté nationale, la souveraineté de la nation, à la souveraineté populaire. Souveraineté nationale de la Constitution de 1791, idée de Siéyès, souveraineté populaire de la Constitution jacobine de 1793.

Il est en effet essentiel, même si c'est classique, d'opposer ces deux conceptions de la souveraineté au sens de pouvoir sur le pouvoir, en donnant peut-être à cette opposition une signification nouvelle. Je m'explique : le peuple, c'est le corps électoral. Si l'on essaie d'en donner une définition différente, c'est qu'on parle de la nation sans le savoir. Le peuple, c'est ce corps électoral qui va se déterminer à la majorité. C'est donc l'ensemble des individus munis du droit de vote dans une société donnée à un moment donné. Le peuple français, c'est celui qui (j'allais dire, c'est celui qui, le 10 mai 1940, quand les Allemands ont percé le front dans les Ardennes, a pris la fuite sur les routes)... c'est celui qui le 10 mai 1981 a élu le personnage que vous savez à la tête de la République française. Ce n'est pas la nation. C'est une majorité d'électeurs à un moment donné. Alors certes, les partisans de la souveraineté populaire diront que la nation, on ne la rencontre pas. On ne peut pas la mesurer ou l'interroger tandis que pour le corps électoral, on le peut. Il suffit de l'interroger par voie de référendum ou d'élections générales. Le peuple a parlé. Que peut-on espérer de mieux?

diront ces partisans de la souveraineté populaire.

Eh bien! là est le danger et là est l'erreur car il n'est pas possible d'admettre que l'identité nationale, qui est le résultat du passé, qui est l'engagement pour l'avenir, dépende du caprice de quelques centaines de milliers d'électeurs à un moment donné de l'histoire. Il n'est pas plus possible d'admettre qu'un vote déterminé, comme la signature du Dr Faust, engage définitivement l'avenir de la France. Il n'est pas possible d'admettre que la signature d'Isabeau de Bavière transfère à l'Anglais la couronne de son fils.

La preuve de cela, c'est que la souveraineté populaire a toujours été la doctrine de ceux qui cherchent précisément la rupture, la « fracture ». Quel plus beau moyen, plus économique, y a-t-il de faire la révolution que de faire la révolution par la loi? Il suffit de s'emparer une bonne fois pour toutes du pouvoir, de la présidence, de l'Assemblée nationale, et ensuite de rendre le processus irréversible. Je n'invente rien. M. Mermaz a dit : « Il ne dépend que de nous de faire en sorte que l'alternance n'ait plus lieu qu'entre les forces de l'avenir. » (C'est-à-dire entre les différents courants de la gauche.)

Mais alors, comment concevoir une expression de la nation qui soit différente de l'expression, j'allais dire primaire, sommaire du suffrage universel? Assez paradoxalement, la Constitution de la V^e République nous en suggère l'idée. Pourquoi paradoxalement? Parce que cette Constitution, comme celle de 1946 et à la différence de toutes les précédentes, sauf celle de 1793, semble se rallier à la souveraineté populaire. Article 3: « La souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce

par ses représentants et par la voie du référendum. »

C'est apparemment la consécration de la souveraineté populaire. On peut tout de même dire qu'il y a un principe supérieur, celui de la Déclaration des droits de l'homme, qui fait aussi partie de notre droit constitutionnel, dont l'article 3 énonce que le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Et surtout on peut constater que cette Constitution de la Ve République est la première qui ait institué un mécanisme de contrôle de la constitutionnalité des lois, lequel est peut-être le meilleur rempart contre les abus de la souveraineté populaire et le moyen — cela peut se démontrer — de conférer le pouvoir sur le pouvoir à ceux qui représentent la continuité (autant que faire se peut) de la nation. Pourquoi? En raison de l'interprétation que ce Conseil constitutionnel a donnée des textes qu'il lui appartient de faire respecter, nous avons un corps de principes constitutionnels fort large. La Déclaration des droits de l'homme de 1789 fait partie du droit constitutionnel positif. C'est sur cette base que le Conseil constitutionnel a une première fois annulé la loi de nationalisation. C'est sur cette base qu'il a annulé pour l'essentiel la loi sur la presse. C'est sur cette base qu'il a annulé pour partie la loi Chevènement sur l'école. C'est sur cette base principalement qu'il a interdit des perquisitions fiscales qui, de plus, ne répondaient pas aux exigences de l'article 66 de la Constitution.

A côté de ces principes issus de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, le Conseil constitutionnel fait également respecter ce qu'il appelle les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et cela, c'est un appel à la continuité de la République, depuis 1875 essentiellement. Dès lors, il y a tout un corps de principes auxquels la majorité du moment ne peut pas toucher, sauf à modifier la Constitution, mais là il existe un autre verrou qui est l'accord nécessaire du Sénat pour toute modification de cette Constitution, suivant la procédure de révision régulière qu'elle prévoit elle-même. Accord du Sénat qui, par son renouvellement triennal, par son recrutement au suffrage universel au deuxième degré, par la représentation des collectivités territoriales qu'il assure, garantit, autant que faire se peut, une certaine continuité de la volonté nationale.

Certes, tout cela n'est pas parfait. On peut s'interroger sur le point de savoir si un « hold-up » sur le Conseil constitutionnel n'est pas possible et nous verrons bien ce que donnera le renouvellement par le président de la République et par le président de l'Assemblée nationale de deux de ses membres en février 1986. Ou plutôt, on sait d'avance comment les choses se passeront. Certes, aussi, on s'en est aperçu, en particulier, au moment de la discussion du projet de loi Savary sur l'enseignement libre, le nombre des principes constitutionnels répondant à notre identité nationale n'est pas encore suffisant. Et il faudra sans doute imaginer des dispositifs qui, d'une part, renforcent l'indépendance des membres du Conseil constitutionnel et, d'autre part, donnent force constitutionnelle à toutes les bases de notre communauté nationale.

Il faudra aussi éviter que ne se reproduisent des révisions ou des tentatives de révision de la Constitution par référendum direct comme cela a eu lieu, en 1962, et comme cela n'a pas eu lieu, mais aurait pu avoir lieu en 1969. Ayant voté « oui » à ce

112 / La continuité de la nation

référendum de 1969, je suis à l'aise aujourd'hui pour dire que, Dieu merci, le « non » l'a emporté, ce qui a sauvé le Sénat. Sinon, après 1981, les marxistes auraient révisé la Constitution avec l'accord d'un Sénat transformé en conseil économique et social élargi, à base de CGT, de CFDT, de FEN et de figurants terrorisés. Ils auraient changé la Déclaration des droits de l'homme, seraient revenus à la Déclaration des droits et à la Constitution de démocratie populaire qui a été rejetée par référendum le 5 mai 1946 et c'en aurait été bientôt fini de la nation française.

CHAPITRE IX

L'État de droit : l'individu face au droit national

PAR BERNARD ASSO

S'interroger sur l'identité nationale et l'Etat de droit, de même que s'interroger sur les relations qui existent entre l'individu et le droit national, c'est poser une série de questions importantes; car, si d'un côté l'identité nationale implique que l'on s'attache à l'idée d'un enracinement dans l'histoire et à la particularité d'un peuple qui veut durer, il est néanmoins vrai que l'individu invoque également, en tant que tels, des droits qui lui sont propres et qui le situent, par rapport à cette identité nationale, dans un contexte qui n'est pas toujours celui de l'harmonie. Je veux dire par là que la première question que l'on puisse se poser est celle de savoir si, entre l'identité nationale et l'Etat de droit et entre la nation et son système de droit, il peut y avoir une relation tout à fait neutre; a priori, ce n'est guère possible dans la mesure où un système de droit a une mission de défense ; il est certain que l'individu va se situer par rapport à cette défense et par rapport à la garantie qui lui est liée. Or, comment un système juridique protège-t-il l'identité nationale?

A dire vrai, si le droit est un élément constitutif de l'identité nationale, il est néanmoins vrai aussi que l'identité nationale peut être gênée par le mécanisme de l'Etat de droit. Dire que le droit est un élément de l'identité nationale, c'est tout simplement rappeler que le droit est un phénomène culturel et non pas simplement une mécanique. Aujourd'hui, on a trop tendance à voir dans le droit une série de techniques dont la finalité serait plus ou moins définie par ceux qui déterminent ce droit. Cependant il ne faut pas oublier que le droit est d'abord la marque d'un peuple, tout comme la science de ce peuple peut l'être aussi, tout comme les manifestations artistiques peuvent également témoigner de la qualité de ce peuple; le droit est,

autant que tout autre phénomène culturel, une marque d'être, une manière d'être au monde.

Si l'on prend le cas des pays musulmans, on s'aperçoit qu'il existe un droit coranique révélateur du caractère des peuples musulmans dans leurs relations avec leur propre organisation

sociale, avec leur pouvoir politique.

Si l'on prend les pays africains, on a pu constater combien, au lendemain des indépendances, on a d'abord assisté à une sorte de mimétisme constitutionnel, pour très rapidement s'apercevoir que la séparation des pouvoirs n'était en réalité que le produit d'une gestation européenne. De ce fait, les essais de séparation des pouvoirs furent innombrablement voués à l'échec car ce « produit culturel » européen n'était pas vraiment transposable hors de son terreau natal. En revanche, on a vu des évolutions africaines qui ont montré que certaines reconstitutions d'images traditionnelles se sont faites derrière des mots qui apparaissaient au départ beaucoup plus universels. Ainsi, le chef d'Etat africain puise tous les jours dans les images du passé pour légitimer ses

comportements politiques contemporains 1.

Donc le droit est un phénomène culturel comme d'autres. Il est certain que, dans notre tradition, il a appartenu à la verticalité: je veux dire par là qu'à l'origine, lorsque les premières manifestations juridiques ont pu se déployer, on a tout à fait perçu que celles-ci se développaient dans l'aire de la magie². A Rome, les augures et les « diseurs » de droit hantent la sphère du sacré. L'irruption de la raison n'a pas véritablement modifié cette verticalité (la période des universaux du Moyen Age, les thèmes de justice à la justice évoquaient encore une vision verticale du droit). La nation, plus tard, correspondait également à une vision verticale d'un ordonnancement juridique, avec des techniques juridiques dont on parlera. Cependant, depuis quelque temps (et on pourra fixer la date assez facilement), une autre vision du droit s'impose. Elle laisse entendre que le droit ne serait qu'un instrument, c'est la vision instrumentale du droit³. Le droit, ici, quitte la catégorie de l'éthique pour devenir simplement une technique. Dans cette perspective il sert les différents gouvernements, les différents groupes de pression pour « libérer », dit-on, pour organiser, mais il perd assurément de sa sacralité.

En contrepartie, chaque fois qu'on aborde les mythes fondateurs des peuples, qu'il s'agisse dans le cas de l'expérience américaine des thèses des pionniers, qu'il s'agisse dans le cas de l'expérience française du thème républicain, il est évident qu'on retrouve la dimension de verticalité, voire de sacralité du droit. Cela explique que l'identité nationale s'exprime aussi par une certaine conception de l'Etat de droit. Il est vrai que l'Etat de droit, tel qu'on le conçoit aujourd'hui, signifie que l'administration ne peut pas tout faire, que le pouvoir n'est pas sans bornes. L'une et l'autre sont enserrés dans des règles, qui ont pour objet de limiter leur action afin de préserver la sphère de l'intimité. La société civile s'oppose au pouvoir, au sens où elle incarne l'intimité par rapport à la puissance, non pas parce que cela évoque un mystère quelconque, mais parce que la discrétion est de règle pour que l'individu conserve sa sphère de personnalité.

Or l'Etat de droit, dans notre tradition, est gouverné par une certaine conception de la loi : la loi représente la volonté générale et exprime aussi l'idée que le tout se subordonne les parties dans certains cas. A partir du moment où les citovens ont procédé à l'élaboration de la loi, directement ou par le biais de leurs représentants, la loi est une totalité. On parlait sous la IV^c République de la majesté de la loi. La V^c République a un peu redéfini les termes mais l'idée-force et de fond est que l'Etat de droit reste fondé sur la procédure qui assure aux citoyens la liberté lorsqu'ils élaborent la loi. Mais, en même temps, l'État de droit évoque le thème des libertés individuelles, c'est-à-dire l'idée qu'il y aurait des libertés contre l'Etat. Ainsi, il existe à la fois une tradition gréco-romaine (la loi expression de la volonté générale), qui assure aux citoyens le droit d'élaborer ensemble la norme qui les gouverne et qui en même temps les libère, et une tradition protestante, qui invoque l'existence des droits individuels contre l'Etat. Or, il est certain qu'à partir du moment où l'on raisonne au travers du prisme de l'identité nationale, on conçoit parfaitement que l'identité nationale soit préservée par l'action de tous les citoyens, puisque c'est leur richesse la plus intime et ce qui leur assure la capacité de durer dans le temps. L'on conçoit aussi que les libertés individuelles, marquées par une partie de notre tradition, soient également des éléments de cette identité nationale. Cependant il peut y avoir des contradictions : celles-ci se nouent si les libertés individuelles l'emportent sur les appartenances, si l'individu est valorisé contre le citoyen, ou à l'inverse si le citoyen est valorisé au point que l'individu soit totalement absorbé par la citoyenneté. De ce fait, c'est tout le débat de la place et du statut de l'individu.

Le mot individu n'est pas un mot facile. On sait que le monde grec et le monde romain ont pu susciter l'individualisation de l'homme au sens où celui-ci est devenu titulaire de droits. Toutes les civilisations n'ont pas connu l'individu titulaire de droits propres; les civilisations africaines ne connaissent pas l'individu mais ne perçoivent que les généalogies. Il est certain que l'invention de l'homme-individu est issue du miracle grec. Cette invention permet aujourd'hui de poser le débat de la nature ou du statut de l'individu, toutefois cet individu peut n'être que sujet; après tout, la France fut un royaume de sujets; il peut être personne, il peut être homme, il peut être citoyen. En tant que sujet, il se caractérise par l'allégeance. Nous avons connu cette période de l'allégeance et, de nos jours, en Grande-Bretagne, cette hypothèse demeure. Le sujet britannique est en situation d'allégeance à l'égard de la Couronne britannique. Cette position impose au sujet la subordination mais oblige la Couronne à une protection. Cette allégeance joue également à l'égard de l'étranger, qui doit effectivement être dans une situation de fidélité, certes temporaire, à l'égard de la Couronne, qui lui assure en contrepartie la protection nécessaire et l'accès aux cours de justice.

Par conséquent, dans la monarchie anglaise actuelle, la sujétion engendre l'allégeance et la protection. Il n'y a pas d'idée de droit subjectif inhérent à la situation du sujet. En revanche, si l'on passe à la condition de la personne, le débat est un peu différent, dans la mesure où la personne dispose de droits qu'elle puise en elle-même, dont elle dispose par les lois de la nature et qu'elle peut exprimer, même contre le pouvoir. C'est toute la tradition que vous connaissez, de Locke à Wolf, en passant par Rousseau, exprimée certes d'une manière différente par Rousseau. C'est l'idée selon laquelle les droits individuels sont

antérieurs au pouvoir.

Dans cette perspective, on n'évacue pas le thème de l'enracinement; on raisonne dans la sphère culturelle européenne par rapport à une dynamique culturelle européenne. On n'a pas encore abordé l'idée d'universalité exprimée par le thème de l'homme. Car l'individu peut être également conçu uniquement comme homme. Dans ce cadre-là, il bénéficie de droits qui sont imprescriptibles, qui sont marqués par l'existence de droits innés à la nature humaine. Il serait, en tant qu'homme, apte, quels que soient les lieux et les endroits, à bénéficier de ce privilège, à bénéficier de ces droits. Dans ce cas, peu importe d'où il est, peu importe où il est, il profite par nature, au sens peut-être d'une qualité divine (certains ont rattaché cela à cette exigence), de ces droits.

Reste le citoyen. Le citoyen possède une situation particulière

car l'universalisme des droits de l'homme, tel qu'il est vécu et tel qu'il est affirmé aujourd'hui, entraîne une minoration des notions d'ancrage et nierait l'appartenance. Or, le citoyen exprime justement ces dimensions, car être citoyen, c'est participer à un groupe qui possède un passé et qui se projette en un devenir historique; le citoyen est un homme dont l'effectivité des droits s'exerce dans le cadre d'une nation. Il existe des droits de l'homme, mais ces droits sont réellement effectifs quand on les exerce en tant que citoyen dans le cadre d'une nation. Il est certain que le citoyen appartient à une sphère plus historique; c'est dire que ses droits sont indissociables des valeurs et des

caractéristiques qui sont propres à cette sphère.

Le citoven est l'homme historique. De ce fait l'individu, qu'il soit sujet, personne ou citoven, se trouve en relation avec le droit national d'une manière très différente selon qu'il s'incarne dans l'un ou l'autre de ces cas; il est vrai que l'individu qui appartient à plusieurs cercles d'appartenance peut se trouver dans des situations fort différentes selon le cercle d'appartenance que l'on va privilégier. Certains pays n'hésitent pas à hiérarchiser les appartenances dont la Grande-Bretagne. Il est peut-être paradoxal que ce modèle, que l'on présente comme essentiel sur le plan des libertés, ait pu organiser une hiérarchie des appartenances. Pourtant, la loi du 30 octobre 1981, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1983, hiérarchise les différents individus selon leur appartenance. Les citovens britanniques sont au sommet de la hiérarchie et ils constituent désormais la seule catégorie de personnes qui bénéficie d'un droit inconditionnel de résidence au Royaume-Uni⁴. De plus, la loi de 1981 a rompu avec l'ancienne conception du jus soli, c'est-à-dire du droit du sol, pour revenir à la conception du jus sanguinis, c'est-à-dire du droit du sang. Cette loi privilégie l'appartenance par la filiation, ce qui est une vieille tradition européenne de type romanohellène et il est intéressant de constater que, voici trois ans, le Royaume britannique s'est orienté vers ce retour ou ce recours aux sources. Il est important également de s'apercevoir que la seule naissance sur le territoire du Royaume ne peut jamais entraîner l'acquisition de la nationalité britannique; c'est une rupture totale avec le passé proche. Il est certain aussi que les autres citoyens possèdent des statuts résiduels, mais il existe une prédilection — ce n'est pas une préférence — pour les premiers. Ainsi recense-t-on les citoyens des territoires britanniques dépendants, toutes les personnes nées dans une colonie (ou dans un pays indépendant, à condition qu'elles aient un lien direct ou indirect avec un citoyen de ces territoires), mais aucun droit de visite ou de résidence au Royaume-Uni ne leur est acquis. Quant aux citoyens d'outre-mer, d'anciens citoyens du Royaume-Uni qui n'ont pas de rapport avec les territoires administrés par la Couronne, leur situation est encore plus précaire, puisqu'ils ne peuvent pas bénéficier du droit de résidence.

On pourrait continuer en parlant des sujets britanniques sans citoyenneté ce qui, évidemment, manifeste la distinction entre le sujet et le citoyen; on peut enfin évoquer les citoyens des pays

du Commonwealth ou les personnes protégées.

Pour terminer, il faut aussi noter que la couronne britannique établit une distinction entre l'étranger ami et l'étranger ennemi; l'étranger ami l'est parce que la Couronne britannique n'est pas en guerre avec son pays de référence (la prise en considération du thème de la guerre est également significative), et l'on conçoit ici que le citoyen ami bénéficie d'un certain nombre de protections, mais parce que la Couronne les lui accorde. Donc, vous le voyez, c'est bien la reconnaissance d'une véritable hiérarchisa-

tion des appartenances.

Le droit français ne connaît pas cette formule, parce que notre tradition républicaine d'assimilation n'a pas joué sur ce registrelà. Il établit une distinction entre celui qui est un national et celui qui ne l'est pas. Précisons toutefois que celui qui ne l'est pas se trouve dans des situations différentes selon la nature des accords internationaux qui nous lient avec le pays du ressortissant. Par conséquent, considérer l'individu vis-à-vis du droit national, en prenant acte du thème de l'identité nationale met en jeu un certain nombre de contradictions. D'abord il est certain que notre Etat de droit est héritier de l'apport et du terreau romanohellène, et l'on conçoit que le citoyen soit valorisé dans ce contexte. Toutefois, il est également héritier de la tradition protestante, du contrat social, et l'on admet que des droits individuels, dont le thème est également lié aux droits naturels, puissent s'opposer à l'Etat et être, le cas échéant, en contradiction avec les exigences de l'identité nationale. Les exigences de l'identité nationale, de leur côté, marquent la nécessité de la reconnaissance de droits individuels, cela fait partie de notre tradition, mais également du sens de la citoyenneté, qui est la condition de l'appartenance. Enfin le droit, quant à lui, est élément de sacralité et là se retrouve le thème de la République nationale; mais il est également instrumental, puisque l'individu doit pouvoir accéder à un certain nombre de prestations, par le droit. Ce qui veut dire que le droit national organise, certes, le

statut de l'individu, mais qu'il convient d'établir une distinction entre l'individu-homme et l'individu-citoyen. Ce n'est pas une distinction arbitraire, puisque les analyses précédentes ont démontré combien cela reposait sur des traditions, des Etats de droit, successifs ou même dominants, actuellement en Europe. L'individu, si l'on privilégie sa dimension d'homme, se trouve dans une relation avec le droit national qui sera particulière et, si l'on privilégie sa dimension de citoyen, il se trouvera dans une situation vis-à-vis du droit national tout autre ou, en tout cas, qualitativement différente.

LE DROIT NATIONAL ORGANISE LE STATUT DE L'INDIVIDU-HOMME

Retenons donc que le droit national organise le statut de l'individu-homme. Le droit dans cette perspective est plutôt instrumental; dans la mesure où il tente de réaliser ou de mettre en œuvre un certain nombre de valeurs collectives de référence, il agit dans le sens de ce qui unifie, ce qui peut entraîner des difficultés graves pour l'identité nationale. Car le statut de l'individu-homme est dominé par le corpus éthique que recèle notre droit national.

Ce corpus éthique, pour l'instant, apparaît, semble-t-il, dans les déclarations des droits. Or, il est remarquable de constater que les déclarations des droits ne se sont imposées au titre du droit positif que récemment. Ce n'est pas un hasard, ce n'est pas parce qu'il y aurait un soi-disant progrès du droit, qui voudrait qu'au fur et à mesure l'évolution se fasse vers la prise en considération des déclarations des droits comme actes de droit positif; c'est tout simplement parce que l'on a vu progressivement la tradition anglo-saxonne l'emporter sur la tradition jacobino-romaine. Car ce n'est pas un hasard si, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, on voit apparaître la technique des cours suprêmes dans les pays qui ont subi l'influence des Etats-Unis.

Ainsi, apparaissent la cour constitutionnelle italienne, le tribunal de Karlsruhe en Allemagne, tandis qu'une pression allant dans le même sens s'exerce sur la France et, rappelezvous, c'est le MRP qui fut l'agent de cette pression.

Or, les constituants de la IV^e République y sont très hostiles,

les uns et les autres, pour des raisons et des arrière-pensées diverses, mais ce qui revient comme leitmotiv, c'est que cette vision serait contraire à la tradition jacobine. La IV^c République connaîtra finalement un comité constitutionnel, dont la finalité n'était pas du tout de sanctionner la loi contraire à la Constitution, mais d'adapter le cas échéant la Constitution à la loi contraire. Que signifie ici tradition jacobine? Tout simplement qu'aucune autorité supérieure ne peut venir contraindre la loi, expression de la volonté générale de la nation. Cette tradition jacobine rappelle que la souveraineté appartient à la nation et, si l'on allait plus loin, on découvrirait combien la tradition romano-

grecque était présente au moment de la Révolution.

Si l'on prend le soin de lire les textes des révolutionnaires français, on s'aperçoit que l'incantation répétitive la plus déterminante est celle de Rome et d'Athènes. Les révolutionnaires français, jacobins notamment, se trouvent essentiellement marqués par la filiation romaine et grecque. Souvenez-vous des discours de Robespierre, de Saint-Just, de Barère, de la vision spartiate de Saint-Just, de la vue romaine chez Robespierre. Un autre courant, cependant, est également présent dans la Révolution française, c'est le courant issu de la Révolution américaine de 1776, qui s'incarne en France en La Fayette; la vision est moins républicaine. Cette ambiguïté a été parfaitement comprise par les révolutionnaires français puisqu'ils ont proclamé la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen; ce n'est pas un hasard. Ils sentaient confusément qu'il existait une distinction entre les deux appartenances, suffisamment en tout cas pour ne pas les mettre à égalité. Après la Révolution, dans les différents avatars de la croissance républicaine, le thème du citoyen a toujours été la marque de la République.

Aussi cette exigence de la citoyenneté a-t-elle conduit à la revendication du suffrage universel. Cela allait de soi dès que le sujet a pu porter les armes et a accédé ainsi au monde des guerriers, qui jusqu'alors était réservé aux nobles. Renouant avec l'Antiquité, le citoyen redevenait un guerrier et payait

l'impôt du sang.

Les patriotes de l'An II avaient suffisamment démontré qu'ils valaient aussi bien que les citoyens de Rome et d'Athènes pour combattre et pour assurer les libertés de la République. Mais il n'en demeure pas moins vrai que, dans cette poussée vers la République, il y eut également ce sentiment que la liberté du citoyen était assurée, parce qu'il participait à l'élaboration de la loi.

Aussi est-il erroné de croire que la République française ne peut accepter le mécanisme de la démocratie semi-directe ou directe. C'est commettre ici une erreur de perspective historique. C'est l'histoire du parlementarisme français qui a empêché progressivement que le referendum ne devienne une des caractéristiques de la République française.

D'ailleurs, les procédures référendaires suisses ont été marquées par l'héritage du Directoire et de l'expérience napoléonienne. En effet, si l'on s'attache à la constitution suisse ou à certains moments de l'histoire constitutionnelle suisse, on s'aperçoit de l'influence des constitutions françaises de 1793 et de 1795. Ainsi donc rien ne pouvait, dans la tradition jacobine,

s'opposer à la volonté de la nation.

Cependant, le 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel commet une révolution juridique, par laquelle il subordonne la loi à la Constitution, alors qu'il avait été installé pour autre chose, simplement pour assurer la garantie du partage entre le domaine de la loi et le domaine du règlement. Cette révolution est beaucoup plus profonde que les simples justifications techniques qu'aujourd'hui on voudrait mettre en avant. Ce passage au gouvernement des juges et la « quasi-totémisation » des déclarations de droits sont évidemment beaucoup plus proches de la tradition anglo-saxonne que de la tradition romano-hellène ou de la tradition française elle-même. Et l'on conçoit que cette tradition-là qui était certes aussi présente dans la Révolution française, conduise à accorder à l'individu-homme des droits limitant le pouvoir de l'entité nationale.

LE STATUT DE L'INDIVIDU-HOMME LIMITE LES POUVOIRS DE L'ÉTAT-NATION

Dans ce cadre-là, il y a deux hypothèses : ou cet individu est un national ou il n'est pas un national. S'il est un national, il dispose de l'égalité civile, c'est-à-dire de tout ce qui lui assure cette égalité, qui lui permet d'exprimer son individualité, l'égalité devant la loi, l'égalité devant la justice, l'égalité devant l'impôt, la liberté de circuler, la propriété individuelle, l'inviolabilité du domicile, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté morale, celle de penser, de s'associer, de s'exprimer, de se réunir, bref, toute une série de libertés qui lui permettent

d'exercer, sans autre fondement que la Déclaration des droits, ce qui lui assure sa personnalité et son intimité. Un régime d'autorisation serait, au contraire, privatif de liberté. Contrairement à ce que l'on pense, l'Etat de droit qui garantit le mieux les libertés n'est pas l'Etat qui prévient l'exercice des libertés en organisant un régime de prévention, mais au contraire celui qui organise un régime de répression, c'est-à-dire celui qui sanctionne l'individu qui déploie sa liberté au point de porter atteinte à celle d'autrui.

Si l'individu n'est pas un national, un débat se noue, dans la mesure où les droits de l'homme-individu vont parfois être subordonnés à l'intérêt de la nation d'accueil, à l'identité nationale, qui doit être préservée dans certaines hypothèses. Il existe donc apparemment une contradiction possible entre les droits de l'homme et l'identité ou l'intérêt national. D'ailleurs, les constituants de la Révolution française n'ont pas méconnu ce problème. Lors du débat sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, un certain nombre de représentants n'ont pas manqué de souligner qu'il y avait un danger à faire une déclaration universelle car le risque serait grand, peut-être, de voir demain la Constitution, dans l'intérêt de tous, venir limiter l'exercice des droits de certains ⁶. Mais l'élan allait vers le credo et la déclaration universelle fut adoptée. Toutefois, il ne faut pas méconnaître le sentiment qui animait certains représentants ce jour-là. Or, la recherche d'équilibre entre les droits de l'homme et le droit d'un peuple à garder sa différence, à garder son identité, n'est pas aisée, car il s'agit d'un droit collectif qui existe au même titre qu'un droit individuel, même si on peut s'interroger, et là c'est un débat philosophique, sur la différence de qualité entre les deux droits.

Cependant, si certains veulent mettre une différence de qualité, cette contradiction peut être résolue si on s'accorde avec ce principe, issu de nos traditions, selon lequel le droit national confère l'effectivité ou assure l'effectivité de l'exercice des droits de

l'homme étranger sur le sol national.

C'est le droit national qui est antérieur ici car il confère l'effectivité de l'exercice. Apparaît alors la distinction toute crue entre le citoyen et l'homme. Car pour le citoyen, le débat n'existe pas; citoyen d'une nation, non seulement il participe à l'élaboration du droit national mais, de surcroît, en tant que citoyen de cette nation, il exerce ses droits d'homme, d'individu dans le cadre d'une nation dont il est membre avec le droit national dont il est l'auteur. Mais celui qui n'est pas citoyen est

en réalité citoyen d'un autre pays (sauf le cas des apatrides et des réfugiés politiques) et doit bénéficier tout autant, dans son pays, des références aux déclarations universelles. Il peut prétendre à l'exercice ou à la préservation de ses droits d'homme dans le cadre de son territoire de référence et de ses droits de citoyen dans le cadre de son territoire d'appartenance. Le pays d'accueil a donc pour seule obligation de respecter les droits de la personne. C'est là qu'intervient la distinction entre l'égalité civile et l'égalité politique.

LE DROIT NATIONAL EST ORDONNANCÉ PAR L'INDIVIDU-CITOYEN

Ce n'est plus l'individu-homme, c'est l'individu-citoyen qui est en cause. C'est-à-dire que le droit national privilégie le citoyen, non pas au sens où il établit une hiérarchie, mais l'homme qui est pris en considération dans le droit national est le citoyen, dans la mesure où celui-ci est auteur de ce droit national.

LE DROIT NATIONAL PRIVILÉGIE LE CITOYEN DANS L'EXERCICE DES DROITS POLITIQUES

Il est certain qu'il existe une distinction entre l'égalité civile et l'égalité politique; car l'égalité civile, sous réserve de certaines limites dans l'exercice de certains droits civils, lorsqu'ils touchent au politique, correspond aux droits de la personne; l'égalité politique, ce sont les droits du citoyen et le citoyen bénéficie de ces droits politiques parce qu'il exerce la liberté-participation.

Et c'est là où apparaît la dichotomie entre la liberté-intimité que l'on doit accorder à chaque personne et la liberté-participation qui est le propre du citoyen; ce qui signifie que l'égalité civile procède de l'égalité politique dans la tradition républicaine car l'égalité politique découle de la citoyenneté. C'est l'appartenance à un groupe d'hommes qui caractérise la citoyenneté, c'est la citoyenneté qui assure l'égalité politique. En réalité, il s'agit d'une tautologie, parce que le citoyen est celui qui est égal à un autre sur le plan de l'exercice de son droit de suffrage. C'est-à-dire que

le droit de participer à l'élaboration de la loi qui gouverne la cité

est reconnu également à chacun des citoyens.

En d'autres termes, la commune appartenance fonde la citoyenneté. Le critère d'appartenance est bien la citoyenneté. La citoyenneté est la condition de la liberté de la Cité. Cela étant, si la citoyenneté est la condition de l'appartenance à la Cité, il est également vrai que l'individu-citoyen est le garant de la validité du droit national.

L'INDIVIDU-CITOYEN GARANT DE LA VALIDITÉ ET DE L'EFFECTIVITÉ DU DROIT NATIONAL

Il n'y a pas le droit national d'un côté et l'individu-citoyen de l'autre. C'est le citoyen lui-même qui est le garant du droit national. Autrement, s'il n'était pas le garant du droit national, le fondement de la liberté ne serait pas dans l'homme-citoyen mais dans une extériorité et l'on retomberait sur des mécanismes de subordination, ce qui est contraire à la tradition républicaine. La tradition républicaine exige que la validité du droit national repose sur l'individu-citoyen. Donc cela signifie deux choses : d'abord la citoyenneté exclut l'individualisme sans appartenance; car être citoyen c'est appartenir, c'est gouverner par la raison, c'est considérer que son intérêt particulier est moindre dans la perspective de la durée historique du peuple auquel on appartient; c'est cela également qui fait la différence entre l'individu-citoyen et l'individu-homme. C'est la citoyenneté qui fonde la cité dans la mesure où l'ensemble des citoyens communauté d'hommes libres — constitue la liberté de la cité.

Nous parvenons à cet endroit à une situation tout à fait logique : le citoyen étant garant et de sa liberté et de la liberté de la Cité accède à la liberté par la participation. Vous savez combien la liberté des anciens et la liberté des modernes avaient, du temps de Benjamin Constant, opposé le courant romanohellène au courant plus lié à l'école de La Fayette. Il est néanmoins vrai qu'aujourd'hui, dans le débat sur l'identité nationale, la question qui se pose est celle de savoir si la citoyenneté a encore sa part historique.

La citoyenneté, c'est l'appartenance à un ensemble historique avec l'exercice de cette liberté-participation, c'est la condition d'hommes-citoyens qui agissent pour assurer à un peuple sa durée. Cela ne signifie pas que l'individu-homme soit méconnu par le citoyen, loin s'en faut, le citoyen assure la garantie du droit national dans la mesure où ce droit national a pour tradition la préservation des droits individuels de la personne. Mais le débat est celui de savoir s'il y a encore la place d'une différence consciente entre la liberté-participation comme condition de la citoyenneté et la liberté-intimité reconnue traditionnellement chez nous en faveur de tous les hommes, quelle que soit leur appartenance. Au fond, entre l'homme-citoyen et l'homme-individu s'établit une dialectique, où s'opposent le thème des droits de la personne, hors de toute sphère d'appartenance au thème des droits du citoyen conçu comme homme-histoire. Mais doit-on rappeler que l'on n'est jamais libre de son histoire? Quant aux peuples qui l'ont oublié, ils sont condamnés à la revivre.

Le souvenir de son appartenance vaut aussi bien, sinon plus, que l'idéalisation d'un présent sans âme parce que déraciné, sans futur ni passé, simplement agité par les modes du prêt-à-penser. Entre le somnambulisme et l'amnésie, il existe parfois des rêves éveillés qui peuvent tourner aux cauchemars. Le cauchemar serait assurément d'oublier totalement ses appartenances.

CHAPITRE X

Familles et Communauté nationale PAR GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

Communauté familiale, famille: voici des mots souvent répulsifs associés à un pouvoir dominateur étouffant la personnalité des individus et résistant au « sens de l'Histoire ». Pourtant, il n'y a jamais eu d'idéologie familiale. Il n'y a jamais eu de penseur ou de philosophe qui ait fait de la famille le nec plus ultra à atteindre dans les sociétés humaines. Pour deux raisons. D'abord parce que la famille, au singulier, n'existe pas. Elle existe dans une densité de vécus, liée aux tempéraments et aux caractères propres des individus qui la composent et à la façon dont rétroagissent ces tempéraments.

UNE RÉALITÉ SANS IDÉOLOGIE

Ensuite la famille, dans l'histoire des sociétés, n'est pas un concept plus ou moins théorique comme tous les mots en isme (capitalisme, communisme, nationalisme), ce n'est même pas une donnée, c'est une réalité quotidienne. Le terme « familialisme », qui désignerait une théorie ayant pour objet de centrer les sociétés autour de la notion de famille, n'existe pas. Alors qu'existent l'individualisme, le collectivisme, mots dont la prospérité est connue. Si le « familialisme » n'existe pas, c'est sans doute parce qu'il n'est pas besoin de l'inventer. La famille est une réalité universelle et historiquement universelle. Au contraire, l'individualisme est une théorie nécessaire pour ceux qui veulent privilégier le droit de chacun à conduire sa destinée sans se référer aux autres. En revanche, le collectivisme exprime

l'obligation d'insérer les individus dans une démarche commune qui privilégie des objectifs communs en refusant les droits personnels.

Dans l'histoire de la pensée, il est rare qu'une théorie ne suscite pas une théorie contraire.

LA LIBERTÉ MENACÉE

Or, dans le domaine de la famille, une véritable pensée antifamiliale a déversé, notamment depuis un siècle, des flots d'écrits et de paroles en s'appuyant sur des raisonnements fort partiels et fort discutables. Il n'y a jamais eu d'idéologie familiale. Mais il y a des idéologies anti-familiales. Et le rôle de ces idéologies, par l'influence qu'elles ont exercée et qu'elles exercent, n'est pas négligeable dans l'évolution de nos sociétés et notamment pour ce qui doit être la préoccupation première de la France et des Français : permettre à nos enfants et à nos petitsenfants de bénéficier des valeurs de liberté que nous avons acquises si durement au cours de l'Histoire.

Dans un monde qui perd le sens de la durée, les habitants de l'Europe occidentale n'ont pas suffisamment conscience de la chance extraordinaire qu'ils ont d'être des citoyens libres et

responsables.

Ét ils oublient d'enseigner aux autres ce bonheur dont ils bénéficient. Ils oublient surtout que la liberté n'est jamais un acquis définitif. La liberté ne subsiste que si les peuples savent mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa survie. Sinon, demain, l'Europe, actuellement relativement libre, pourrait être balayée par la percée d'un ou de plusieurs totalitarismes. Même si, aujourd'hui, le plus dangereux est certainement l'idéologie soviétique avec son culte du mensonge et de la subversion, il ne faut pas oublier les risques dus à des idéologies liées à des intégrismes religieux. Il y a également les menaces que j'appelle démo-économiques, liées à la montée des déséquilibres démographiques 1.

ARCHAÏSME?

Examiner la place de la communauté familiale rend donc d'abord nécessaire un regard sur les idéologies qui ont véhiculé des images totalement erronées de la famille, comme l'idéologie marxiste ou l'idéologie hyper-féministe.

Ces idéologies ont faussé la réalité du fait familial. Aussi nous essaierons dans un second point de montrer ce qu'est réellement la famille, et nous verrons, au regret de tous ses fossoyeurs, que

le cadavre de la famille bouge encore.

Cette vitalité de la famille déplaît à de nombreux intellectuels et technocrates qui détestent que l'on puisse résister à leurs théories et à leur pouvoir. Le maintien de la valeur familiale dément tous les espoirs des idéologies égalitaires. L'existence de solidarités familiales vient concurrencer le pouvoir de l'Etat, grand maître de la solidarité entre ses sujets.

C'est pourquoi beaucoup a été fait et est fait pour détruire « enfin » la famille, présentée comme un archaïsme indigne

d'une société d'individus libres mais non responsables.

Les idéologies oublient de dire que leur objectif, qui consiste à détacher les individus des familles pour les « libérer », ne vise en réalité qu'à détruire les liens humains susceptibles de les empêcher d'être enchaînés par des causes totalitaires.

Au terme de notre réflexion, il apparaîtra donc indispensable de libérer la famille, si l'on veut que, demain, la France soit un

pays de libertés.

UNE VALEUR UNIVERSELLE

Le marxisme a d'abord élaboré toute une doctrine antifamiliale à partir de quelques exemples, peut-être réels, mais peu nombreux et non représentatifs. Puis le marxisme, ne parvenant pas à étrangler complètement la famille, a fait silence sur ce sujet, après les premières décennies de l'expérience soviétique.

Il essaie aujourd'hui de récupérer le thème de la famille, constatant que c'est une valeur universelle, comme le montrent les déclarations du parti communiste français sur la famille. Voici par exemple ce qu'écrivait le « Programme pour un gouvernement démocratique d'Union populaire² » du PCF:

« Les familles bénéficieront de mesures qui tiendront compte des charges supplémentaires créées par la présence

des enfants au foyer...

« La croissance démographique, conforme à l'intérêt national, résultera de l'élévation générale du niveau de vie, d'une véritable politique d'aide à la famille et à l'enfance, de la garantie de la sécurité du lendemain.

« La famille s'insérera harmonieusement dans la société, y jouera tout son rôle. Elle reposera sur l'égalité entre les époux. La promotion de la femme sera un élément impor-

tant de son évolution. »

Le Programme commun de gouvernement 3 comportait également un chapitre très ouvert à la famille.

Tout cela est bien opposé au marxisme de départ dont le

PCF se déclare être l'héritier.

Mais nous verrons que ces changements sont plus de forme que de fond, et ce d'autant plus qu'une idéologie hyper-féministe est venue prendre le relais du marxisme dans la lutte antifamiliale.

Dans le programme du PCF, évoqué ci-dessus, le chapitre sur la « promotion de la femme » suivait celui sur « une politique familiale hardie ». Pétri de bonnes intentions, ce chapitre évoquait la nécessité d'abroger les discriminations à l'égard des femmes. Mais l'idéologie hyperféministe a interprété et imposé ce juste souci par toute une réglementation qui détruit la famille sans libérer véritablement les femmes.

UN AGENT DE DIVERSION

Le mépris de la famille et du mariage, éclatant en 1848 dans le *Manifeste du parti communiste*, se pare désormais de bons sentiments pour arriver à ses fins.

Marx et Engels étaient au contraire ouvertement féroces :

« Sur quelle base repose la famille bourgeoise d'à présent? Sur le capital, le profit individuel. La famille, dans sa plénitude, n'existe que pour la bourgeoisie; mais elle a

pour corollaire la suppression forcée de toute famille pour le prolétaire, et la prostitution publique.

« La famille bourgeoise s'évanouit naturellement avec l'évanouissement de son corollaire, et l'un et l'autre naturellement

avec la disparition du capital...

« Les déclarations bourgeoises sur la famille et l'éducation, sur les doux liens qui unissent l'enfant à ses parents deviennent de plus en plus écœurantes, à mesure que la grande industrie détruit tout lien de famille pour le prolétaire et transforme les enfants en simples articles de commerce, en simples instruments de travail...

« Nos bourgeois, non contents d'avoir à leur disposition les femmes et les filles des prolétaires, sans parler de la prostitution officielle, trouvent un malin plaisir à se cocufier mutuellement. Le mariage bourgeois est en réalité la communauté des femmes mariées. Tout au plus pourrait-on accuser les communistes de vouloir mettre à la place d'une communauté de femmes hypocritement dissimulée une communauté franche et officielle 4. »

Pour Marx, dans les classes inférieures, il n'y a pas de famille; dans les classes supérieures, la famille correspond à des arrange-

ments inhumains, corrompus et commerciaux.

Engels développa cette théorie dans un livre écrit à partir des notes de Marx, intitulé Les Origines de la famille, de la propriété et de l'Etat.

La famille y est présentée comme un agent de diversion qui doit être détruit. Pour les bolcheviks, l'amour libre est considéré comme un « don de la Révolution ». Trotski était convaincu que la famille dépérirait.

Dans les années 1930, le commissaire à l'éducation de l'URSS,

Lunacharski, écrit:

« Notre problème, à présent, est d'abolir la famille et de libérer la femme de l'éducation des enfants. Il serait stupide de séparer par la force les enfants de leurs parents. Mais lorsque, dans nos maisons communautaires, nous disposerons de quartiers bien organisés pour les enfants, reliés par des couloirs chauffés, afin de répondre aux rigueurs du climat, aux quartiers réservés aux adultes, il ne fait aucun doute que les parents, de leur propre chef, enverront leurs enfants à ces quartiers où ils seront surveillés par un personnel pédagogique et médical qualifié. Il ne fait aucun doute que les expressions telles que "mes parents", "nos enfants", sortiront progressivement de l'usage et seront remplacées par des concepts tels que les "personnes âgées", les "enfants", ou les "nourrissons". »

Pour Lunacharski le moi communiste chercherait à satisfaire ses besoins dans « la liberté des relations mutuelles entre maris, femmes, pères, enfants, de sorte qu'il soit impossible de dire qui est le parent de qui et à quel degré. C'est cela, la construction sociale 6 ».

UNE OBSTINATION A NE PAS MOURIR

Puis il fallut bien constater que la famille s'était obstinément refusée à mourir, que « l'amour libre » s'était révélé un échec social. L'URSS, avec Staline, à partir de 1935, préféra se décider à contrôler la famille et les théologiens du marxisme en URSS cachent désormais les écrits antifamiliaux de Marx et Engels.

Cependant, il ne suffit pas de réécrire les livres officiels pour tuer les idées qui courent et les thèmes antifamiliaux du marxisme surent convertir nombre d'intellectuels européens, assimilant le mot famille à un résidu appelé à disparaître. Quand des idées noires ont été semées, elles continuent à vivre, même si leurs premiers propagateurs les ont abandonnées.

LE RÔLE DES FEMMES

Et puis une seconde idéologie prit le relais : l'hyperféminisme en se basant sur une histoire totalement erronée de la famille. Cette idéologie, par méconnaissance des faits, considérait que les femmes avaient été pendant des siècles dans l'ombre des hommes, voire sous leur esclavage. Et il fallait libérer les femmes de ces emprises masculines ancestrales. En réalité, l'histoire de la femme est marquée par des hauts et des bas. Certes, l'homme apparaît prépondérant dans les récits historiques, parce que les historiens ne se sont pas encore assez penchés sur l'histoire des femmes. Or, celle-ci est marquée par des périodes d'éclipse et par des périodes d'émergence.

Les femmes ont eu, incontestablement, une influence impor-

tante à de nombreuses périodes.

Et il ne faut pas oublier le rôle des femmes sur la vie. Le maintien et le non-étouffement de la culture française dans deux régions du Canada anglais sont dus essentiellement au dynamisme culturel et démographique de ces deux minorités sans lesquelles le Québec et l'Acadie ne parleraient qu'anglais. Bien entendu, les bouillantes féministes récusent de telles réalités. L'écrivain Suzanne Brögger, par exemple, explique que « la monogamie est le cannibalisme de notre temps » ou que l'existence de la famille nucléaire conduit à la guerre nucléaire. Ce genre de propos nous ramène au vieux proverbe populaire : « Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage. »

L'hyperféminisme a considéré que la femme devait singer l'homme, et de préférence les défauts de l'homme, pour se libérer. Puisque l'homme libre et dominateur n'enfante pas, pour des raisons biologiques évidentes, une femme, pour se libérer, devra aussi, par tous les moyens, ne pas avoir d'enfant.

Il ne s'agit plus pour la femme de progresser dans la voie de la liberté et de la responsabilité, en valorisant ses spécificités humaines, mais seulement de singer l'homme. Et comme le plus facile à singer, ce sont d'abord les imperfections... On connaît la suite. L'hyperféminisme apparaît donc comme un détournement de la place et du rôle essentiel des femmes dans la société. Il n'a souvent cherché qu'à masculiniser les femmes, en leur faisant perdre leur propre identité.

DE L'OPPRESSION A LA LUMIÈRE

Aussi les erreurs de l'hyperféminisme conduisent-elles parfois à des propos diamétralement opposés, tel celui-ci : « Le féminisme n'est pas une revendication des femmes ; c'est l'insolente manifestation du pouvoir que les femmes détiennent désormais dans toute la société⁷. »

Cette phrase est l'antithèse provoquée par l'absurdité de la thèse de nos bouillantes féministes : le prétendu mutisme des femmes avant le xxe siècle. Celles-ci n'étaient, selon leur schéma simplificateur, que subalternes, négatives, modestes, passives, maltraitées. Même si les femmes étaient globalement dominées, cela signifie-t-il pour autant qu'elles aient toutes eu de tels comportements? De nombreux éléments historiques attestent le contraire. On connaît des exemples de femmes qui arrivent à s'affirmer, même à l'intérieur de structures dont le caractère oppressif est indéniable, comme le harem.

Pour l'hyperféminisme, la famille nucléaire n'est qu'une structure d'oppression, y compris sur le plan physique. C'est oublier tous les textes qui montrent le contraire, tels par exemple ceux de sainte Hildegarde (1098-1179), abbesse de Rhénanie. Ses écrits et son enseignement présentent le mariage comme un acte réciproque de création 8.

Mais l'hyperféminisme ne veut avoir qu'une vision partielle de l'histoire. Seules des associations comme le MLF ont permis à la femme d'entrer dans la lumière, après des nuits de ténèbres ancestrales. Un ministre a dit la même chose de mai 1981 pour la France. C'est véritablement manquer de respect et prendre nos mères et grand-mères pour des imbéciles de croire qu'au cours de l'histoire elles n'auraient jamais cherché à conduire leur vie en fonction de leurs aspirations.

L'idéologie hyperféministe qui, tout comme l'idéologie marxiste, réduit la famille à une structure d'oppression, ne résiste pas un instant à la véracité des faits historiques.

L'histoire nous permet en réalité de préciser ce qu'est réellement la fonction de la famille.

UNE RÉALITÉ PERMANENTE

La famille, sous ses formes diverses, est une communauté universelle.

C'est d'abord une réalité biologique, qui permet la transmission de la vie. Un enfant ne peut naître que du lien entre un homme et une femme. Il est vrai que des techniques médicales nouvelles permettent d'envisager d'autres procédés que le schéma classique pour assurer la reproduction des êtres. Ces solutions médicales viennent répondre à des problèmes spécifiques et résoudre ainsi les difficultés rencontrées par certaines personnes pour des raisons biologiques. Mais ces techniques médicales ne changent pas la réalité humaine fondamentale : tout enfant est fils d'un père et d'une mère. Et il est évident qu'un enfant a besoin d'une mère et d'un père, mais pas seulement le jour de la fécondation. Il a donc besoin d'une famille, que l'on appelle aujourd'hui la famille nucléaire.

LA VIEILLE HISTOIRE DE LA FAMILLE NUCLÉAIRE

Des auteurs considèrent la famille nucléaire comme un phénomène historique temporaire. C'est le cas de l'anthropologue Sir Edward Leach. L'historien Laurence Stone pense également que les probabilités de prolongement de la famille sont limitées. Allant plus loin, Edward Shorter écrit en 1977: « La famille nucléaire tombe en ruine, et elle sera remplacée par le couple à la dérive, une diode conjugale sujette à des fissions et fusions spectaculaires et privée de tout satellite — enfants, amis ou voisins... » De telles analyses conduisent à donner à l'Etat le rôle premier de l'institution qui traverse les siècles et se doit, bien entendu, de commander aux structures soi-disant

temporaires, telle la famille nucléaire.

La réalité est tout autre. La famille nucléaire, entendue comme un contrat privé entre une femme et un homme, étendue à leurs enfants, a toujours été une société naturelle, appelée de ses vœux par des individus. Cette famille nucléaire est le premier lieu où l'on apprend à vivre ensemble, en toute indépendance. Cette indépendance de la famille nucléaire déplaît fortement aux étatistes. Elle est déjà présentée comme une menace par Socrate en 400 avant notre ère, dans La République de Platon. C'est dire que la famille nucléaire n'est pas une réalité du xx^c siècle, mais bien un fait ancien et naturel. Elle résulte de la rencontre de deux volontés individuelles. L'histoire de la famille nucléaire est l'histoire du pouvoir central cherchant à exercer un pouvoir sur la famille nucléaire, comme le montre par exemple le totalitarisme de l'Empire inca.

Certains ont écrit que les familles nucléaires étaient autrefois imbriquées dans des familles élargies, dans des sortes de clans et que cela aurait aujourd'hui disparu. Louis Roussel a montré qu'il n'en est rien. Les individus sont depuis toujours enserrés dans la vie sociale à différents niveaux : famille élargie ou clan.

village, commune, région, ethnie, nation...

Mais la base sociale a toujours été la famille nucléaire. Certains ont pu penser que cette famille nucléaire avait une durée particulièrement courte, du fait de l'espérance de vie, réduite avant le xix^e siècle. Mais, en réalité, les progrès considérables de l'hygiène et de la médecine ont surtout fait

s'effondrer la mortalité infantile, dans un rapport de 50 à 1, parvenant à doubler l'espérance de vie à la naissance. Peter Laslett a montré qu'en Angleterre, de 1500 à 1849, les gens vivaient en moyenne vingt ans avec leur conjoint.

La famille conjugale a donc été en Occident la norme

tout au long de l'Histoire.

UN LIEU DE LIBERTÉ ET D'AFFECTION

Et cette réalité a exercé un rôle contre les totalitarismes; elle a été un pôle d'affection, un lieu de forma-

tion, un domaine de contrats privés.

L'histoire féodale montre combien le seigneur craignait ce lieu de liberté qu'est la famille. Pour les paysans asservis, il était en fait interdit de se marier sans permission. Le seigneur pouvait refuser son consentement notamment pour le cas de serfs désireux de se marier en dehors du fief. La famille apparaît comme un outil de résistance au caractère excessif du pouvoir central. Les rapports entre la famille et les totalitarismes, évoqués ci-dessus, montrent bien que la famille peut être une force antitotalitaire.

La famille est également un lieu d'affection. C'est essentiel car l'être humain ne peut trouver son équilibre que dans un environnement affectif répondant à son attente. En particulier, l'enfant a besoin de vivre en sécurité, dans

une atmosphère sereine, propice à son épanouissement.

Or, l'histoire nous apprend, a contrario, que la famille était bien un lieu d'affection. Les obligations imposées à ceux qui souhaitaient se marier prouvent paradoxalement que les paysans des temps féodaux se mariaient par amour. L'existence de nombreuses règles régissant les mariages de personnes appartenant à deux fiefs différents et l'utilisation des enfants nés de tels mariages montre que les seigneurs étaient gênés par les sentiments d'affection unissant une personne de leur fief avec celle d'un autre fief.

Les enfants nés d'un mariage entre une personne libre et une personne asservie étaient habituellement considérés comme asservis et le parent libre retombait lui-même, en partie, dans l'asservissement. S'il n'y avait eu que des mariages d'intérêt, de telles règles eussent été inutiles.

La famille a été ce lien d'affection, si nécessaire pour répondre

aux attentes des individus et aux besoins des enfants.

Lieu d'affection ne signifie pas prison de laquelle on ne peut s'échapper. Comme si l'alternative était entre l'appartenance à une famille nucléaire, signifiant asservissement à ce corps social, et la liberté, signifiant la rupture de tous liens avec la famille.

Tout en bénéficiant de l'attachement à une famille, les individus ont et ont toujours eu plus d'indépendance et de liberté qu'on l'a souvent écrit. Il fallait bien quitter l'habitation pour le

travail, qui commençait dès le plus jeune âge.

APPRENTISSAGE ET SOLIDARITÉ

La famille, lieu d'affection, est un pourvoyeur de solidarité naturelle. Ce n'est pas un hasard si l'émergence d'une nouvelle pauvreté est apparue en 1984 alors que notre société et notre réglementation privilégient les individus forts et multiplient les solitudes.

La famille n'est donc pas une notion créée par on ne sait quelle bourgeoisie à on ne sait quelle époque. C'est une communauté naturelle, lieu de passage nécessaire pour assurer le remplacement des générations.

La famille, dans sa diversité, dans ses choix et son vécu quotidien, correspond à une création originale. Elle est en ellemême une force de vie, un milieu d'apprentissage des contrats humains, du respect des différences, des décisions collectives...

C'est parce qu'elle correspond à un besoin humain universel que la famille, si décriée, si méprisée, si méconnue, vit encore malgré les forces de destruction qui jouent contre elle. Dans un livre plein d'humour intitulé Apologie de l'adultère⁹, André Halimi fait en réalité une apologie de l'amour, et présente une défense du mariage. Il écrit que « sans mariage, la famille présenterait de graves risques », réprouve le divorce fastidieux, et rappelle la manière qu'eut Balzac de douter de l'éternité de l'amour fou en écrivant « le mariage est une institution nécessaire au maintien des sociétés, mais il est contraire aux lois de la nature ». Cette phrase charmante est pleine d'ambiguïté, car

n'est-ce pas une loi de la nature d'assurer le maintien des sociétés, si l'on veut éviter leurs faillites?

La famille est le lieu de transmission d'un patrimoine culturel. Mais tout se passe aujourd'hui comme s'il fallait détruire la famille, perverse origine de toute oppression, selon W. Reich, ou plus simplement future disloquée, selon A. Toffler. On ne veut pas comprendre que « la famille n'est en soi pas plus bourgeoise que la respiration 10 ». Aussi l'Etat s'est fixé pour tâche d'agir à sa place chaque fois qu'il le peut. C'est pourquoi nous assistons aujourd'hui à une sorte d'étouffement de la famille par l'Etat. Mais cet étouffement n'a pas encore atteint son but et ce que l'on pourrait appeler le « cadavre de la famille » bouge encore. Il reste même très apprécié par les Français, si l'on en croit les sondages.

Une série de mesures étatiques vise à détruire la famille en favorisant ce que certains appellent « les formes alternatives de la famille ».

UN ÉGALITARISME BORNÉ

Pour étouffer la famille, la politique étatique a retenu deux voies : une première consiste à empêcher les couples d'avoir le libre choix de leur mode de vie et du nombre de leurs enfants, par des mesures négatrices de la vie et en véhiculant des images négatives de la famille; une seconde consiste à empêcher les couples d'avoir leur mot à dire dans l'éducation de leurs enfants.

Les exemples concernant le premier point sont nombreux. Rappelons les décisions de 1981, marquées par un égalitarisme plutôt borné, venant s'opposer à la véritable équité. Des études officielles ont montré que le coût de l'enfant est différent selon le rang de l'enfant. En particulier, les enfants de rang 3 et plus représentent pour les familles un coût spécifique qui justifie une compensation relativement plus large.

Ces réalités incontestables ne plaisant pas à l'idéologie officielle, il a été décidé en 1981-1982 de supprimer une partie de la contribution spécifique à la naissance du troisième enfant ¹¹ et de diminuer les allocations familiales pour les familles nombreuses. Ces mesures montrent la méconnaissance des réalités démographiques et véhiculent un certain mépris pour les familles

nombreuses. En effet, le simple renouvellement des générations ne peut se faire, dans un pays, sans familles nombreuses.

Or, le système social fait un traitement très inégal entre les individus selon leur âge et leur genre de vie. La société n'a cessé de diminuer la part de compensation des charges des jeunes, tandis qu'elle prenait une part croissante dans les aides aux

personnes âgées 12.

Les mères de familles nombreuses sont prisonnières d'un effet de ciseau. D'une part, leur contribution réelle à la société est de moins en moins valorisée, du fait de la dégradation de la politique familiale. D'autre part, les effets pervers des lois sur le statut matrimonial s'exercent systématiquement contre elles. De véritables frontières statutaires ont été dressées entre la femme non mariée et la femme mariée d'une part, entre les mères de famille nombreuse et les autres, d'autre part.

L'IDÉOLOGIE DE LUTTE DES CLASSES

Les mesures du Plan famille de novembre 1984 se sont accompagnées de déclarations chaleureuses du président de la République à l'égard des familles. Et plusieurs journaux les ont présentées comme un progrès considérable. Dans le style qui est le sien, le quotidien *Le Monde* titrait en première page le 15 novembre 1984 : « L'aide aux familles est améliorée. » Ce titre, qui a pu faire illusion, était corrigé dès le lendemain en page intérieure par un article titré : « Une action limitée. » Effectivement, encore une fois, la montagne a accouché d'une souris.

Et cette souris, quand on l'examine de près, exprime une

philosophie implicité bien inquiétante.

En effet, on peut se demander si certains idéologues n'ont pas décidé d'introduire progressivement la notion de lutte des classes dès le berceau. En opposant les bébés considérés comme exploités et les bébés considérés comme exploiteurs. Les seconds feront l'objet d'une compensation de charges quatre fois moindre que les premiers.

Et qui sont ces bébés exploiteurs? Ce sont ceux dont les deux parents ont un revenu additionné supérieur à 12000 F. Cela revient à décourager l'effort et le mérite. Cela revient à pénaliser les jeunes couples qui ont fait des efforts pour acquérir des compétences leur permettant d'avoir un revenu légèrement supérieur au seuil de 12 000 F. Cela revient à pénaliser les jeunes parents qui, par leur mérite, obtiennent des promotions justifiées, quand ces promotions risquent de les mettre du côté des plus de 12000 F.

Tout se passe comme si on voulait remplacer la solidarité entre les Français par la notion de lutte des classes. Le Plan famille de novembre 1984 consiste à transformer la politique familiale en une politique étatique des revenus.

En ce qui concerne les actions de l'Etat qui véhiculent des images défavorables de la famille, elles ne sont que trop nombreuses. Citons, par exemple, certaines publicités pour les bons du Trésor dont le message implicite est le suivant : épargnez pour financer la mauvaise gestion de l'Etat, mais n'investissez surtout pas dans les joies d'avoir plusieurs enfants.

UNE RÉGLEMENTATION LIBERTICIDE

Les familles ne seront pas libérées de l'Etat tant que l'éducation ne sera pas libérée. Certains, à juste titre, peuvent se satisfaire qu'une loi centralisatrice et abusive ait été suspendue grâce à une large mobilisation des citoyens. Mais ce qui se fait en ce moment consiste à figer la situation actuelle, qui reste encore très étouffante pour les familles.

Par exemple, la carte scolaire, qui sort renforcée des derniers textes publiés par le ministère de l'Education, est un principe

antidémocratique et une pratique liberticide.

L'expression carte scolaire, comme on le sait, signifie en réalité le découpage du territoire en zones scolaires. A l'intérieur de chacune de ces zones, les enfants et les adolescents doivent obligatoirement aller dans l'école, le CES ou le lycée appartenant à cette zone.

UNE RIGIDITÉ ABSURDE

Si le principe de l'affectation obligatoire était appliqué dans d'autres domaines de la vie courante, cela pourrait donner les exemples suivants: les adolescents ne feraient leur service national que dans la caserne de leur zone géographique, les Français ne pourraient prendre leurs vacances que dans les limites de leurs zones géographiques, ils seraient tenus d'avoir comme agence bancaire le guichet qui leur serait affecté, ils ne pourraient fréquenter que le cinéma d'une zone, ou les équipements sportifs d'une zone, ou l'hypermarché de cette zone.

Ainsi pourrait-on avoir en France, à l'instar de la carte scolaire, une carte militaire, une carte de vacances, une carte bancaire, une carte cinématographique, une carte sportive et

une carte des hypermarchés.

S'il en était ainsi, chacun imagine combien les Français vivraient enfermés dans des rigidités, des interdits et des

contraintes multiples et considérables.

Ces exemples montrent combien l'institution d'une carte scolaire est un principe technocratique, centralisateur et peu respectueux des libertés. La carte scolaire est donc contestable dans son principe.

Mais elle l'est également dans la pratique car elle peut compliquer la vie des familles et créer des obstacles à l'éducation

des enfants.

La carte scolaire équivaut donc à un quasi-monopole. Elle est même encore plus grave que le monopole des ondes ou de la poste, car elle concerne les enfants, c'est-à-dire l'avenir d'une nation.

Malgré ces règles étatiques, la famille vit encore. Pour certains cela est insupportable. Ainsi, Le Projet socialiste pour les années 80 déclare (page 151): « Si dans les possibilités d'épanouissement de vie personnelle, le parti socialiste considère que la famille joue un rôle très important, il reconnaît, bien sûr, qu'existent d'autres formes de vie privée : célibat, unions libres,

paternités ou maternités célibataires, communautés... »

Mais ce projet est en réalité déjà appliqué. Dans La France ridée ¹³ nous avions constaté qu'un couple de quatre enfants pouvait avoir intérêt à divorcer en se partageant les enfants pour diminuer le montant de son impôt sur le revenu. En 1980, nous avions titré un article pour un périodique « Union libre ou union fiscale ». Nous avions simplement constaté que les différentes déductions possibles pour l'imposition des revenus (intérêts des emprunts, dépenses pour économiser l'énergie, détaxation du revenu épargné...) s'appliquaient par foyer fiscal et non par individu. En conséquence, le couple vivant en concubinage était plus avantagé que celui qui était passé devant M. le maire. Par

exemple, en ce qui concerne la détaxation du revenu investi en actions, un couple marié devait avoir six enfants pour bénéficier des mêmes possibilités qu'un couple vivant en concubinage.

L'état d'esprit qui présidait à ces mesures s'est généralisé, par exemple, avec l'impôt sur la fortune institué en 1982 par foyer

fiscal.

Prenons l'exemple d'une divorcée qui a la charge d'un enfant, quel intérêt aurait-elle à se remarier puisqu'elle bénéficie d'un quotient familial égal à celui d'un couple marié, soit 2,5 parts avec un enfant, 3 parts avec deux... Il en est de même pour le premier enfant d'un célibataire qui compte pour une part entière pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Si deux concubins ont un enfant, celui dont les revenus sont le plus élevés a tout intérêt à le déclarer; en revanche, s'ils ont deux enfants, chacun en déclare un. Au total, ils bénéficient de

quatre parts au lieu de trois pour un couple marié.

Rappelons qu'un enfant de couple marié compte pour une demi-part, alors qu'un enfant de célibataire compte pour une

part entière.

Tout se passe comme si, consciemment ou non, l'Etat appliquait une politique qui vise à privilégier un modèle familial—le non-mariage — par rapport au mariage. Où est la neutralité affichée dans les faits quand un jeune couple non marié, gagnant chacun le SMIC, n'est pas redevable d'impôts sur le revenu, alors que le même couple marié, avec les mêmes revenus, se voit contraint de payer entre 3000 et 3500 F au Trésor (chiffres

calculés d'après la loi de finances pour 1982)?

La surimposition fiscale des couples mariés nous ramène aux temps féodaux où des amendes de « formariage » étaient infligées. Dans de nombreux pays, le seigneur percevait une taxe sur le mariage des filles de serfs à l'intérieur du fief. En Angleterre, cette taxe s'appelait « merchet » et, d'après le grand médiéviste Sir Paul Vinogradoff, elle était considérée « de toutes les exactions seigneuriales comme la plus odieuse ». L'abolition de ces obligations et de ces taxes — un critère essentiel de la condition servile — fut l'une des revendications principales des soulèvements paysans ¹⁴.

C'est aujourd'hui aux citoyens de refuser une législation qui institue des impôts sur le mariage, législation tout aussi aberrante que le défunt impôt sur les fenêtres, que nous trouvons

aujourd'hui si ridicule.

Il est d'ailleurs piquant de constater l'attitude paradoxale des leaders d'opinion face à la fidélité. En politique, la fidélité est la plus haute exigence. Honte à celui qui change de parti! C'est à qui sera le plus fidèle: les reproches d'infidélité se multiplient au nom de la fidélité au gaullisme, aux idéaux socialistes, à la personne du président de la République...

Dans le même temps, la fidélité dans le mariage est présentée comme une valeur réactionnaire, inutile et d'un autre temps.

Ainsi l'infidélité serait une exigence dans le mariage et une

indignité en politique!

D'aucuns pourraient aussi s'étonner de l'importance des mères célibataires dans les départements d'outre-mer. Mais n'est-ce pas le résultat d'une politique qui veut que le mariage soit encore plus pénalisé du fait des conditions fiscales? On pourrait dire que Guyane, Martinique, Guadeloupe et Réunion sont un cas d'école.

LA BIGAMIE REMBOURSÉE

L'Etat a même fait mieux. En effet, la Sécurité sociale, depuis une circulaire du 4 octobre 1978 émanant de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, a reconnu qu'il fallait assurer à la fois le conjoint légitime et la concubine. Autrement dit, l'Etat rembourse la bigamie : certaines mutuelles de fonctionnaires font de même.

Dans le même temps, l'Etat développe une réglementation fiscale qui favorise le concubinage et une réglementation sociale qui le conforte. Personne ne conteste que le choix de vie des individus ne doit pas être réglé par l'Etat. Mais comment accepter que certains choix soient encouragés, ce qui revient à pénaliser la famille?

En étouffant la famille, l'Etat détruit les solidarités familiales et laisse s'effondrer le niveau de vie relatif des familles nombreuses.

Mais les ennemis les plus dangereux de la famille, et donc de la liberté, ne sont plus ceux qui lui ont explicitement déclaré la guerre. Ces derniers, de Marx à Reich, ont fait leur œuvre destructrice en véhiculant des idéologies erronées. Et il serait sans doute facile de mobiliser les citoyens dans un contexte de collectivisme forcé, même si nous préférons nous passer de vérifier ce point de vue.

EFFETS PERVERS

Aujourd'hui, la famille est d'autant plus menacée que la plupart de ceux qui s'en occupent lui veulent du bien. C'est au nom de bonnes intentions que se sont développés ces effets pervers que sont la polygamie par l'assurance maladie, le concubinage par la fiscalité, l'absence de père par l'allocation de parent isolé.

C'est au nom de ce bien que des travailleurs sociaux s'occupent de familles à problèmes. Et tout se passe comme si les insuffisances de la politique familiale permettaient le maintien, voire l'augmentation du nombre de telles familles, assurant la sécurité de l'emploi à de nombreuses administrations sociales. Il n'est pas rare de constater de véritables concurrences entre différents organismes sociaux pour s'approprier le plus possible de familles à difficultés, et donc le plus de manne budgétaire possible.

La division par trois du pouvoir d'achat relatif des prestations familiales en trente ans a, *ipso facto*, multiplié les problèmes sociaux et généré des budgets pour les traiter, mais non pour les résoudre.

Tout se passe comme si on avait une politique familiale insuffisante, unijambiste en quelque sorte. Plus cette politique est dégradée et plus il faut accentuer une politique sociale permettant d'offrir aux familles défavorisées une béquille indispensable. Alors se sont multipliés des pouvoirs administratifs, souvent pleins de bonnes intentions, mais qui contribuent à marginaliser les familles et à multiplier les familles en position d'assistées, comme si des comités fonctionnarisés pouvaient détenir la clef permettant de solutionner les problèmes privés des familles.

L'inadaptation de la politique familiale contribue au développement de multiples interventions dans la vie privée des gens, étouffant ainsi la liberté familiale, qui doit être la liberté de base.

Trop de travailleurs sociaux restent persuadés que les gens dont ils s'occupent sont incapables de s'assumer eux-mêmes. Ils assimilent trop souvent la pauvreté matérielle à l'impuissance, développant une mentalité d'assistés qui étouffe le sens de la dignité.

UNE DOUBLE DISTORSION

Ainsi, il y a, dans la politique actuelle, une double distorsion. D'une part, le régime juridique, social et fiscal vient pénaliser les couples et les familles mariées. Or « la législation fiscale n'a pas de rôle à jouer dans les problèmes familiaux et les inégalités dites " horizontales "; la fiscalité ne devrait que réduire les inégalités verticales 15 ». D'autre part, la délimitation entre politique familiale et politique sociale a été gommée, mettant en évidence la méconnaissance des politiques pour une législation au service de la liberté familiale, si essentielle dans une démocratie.

Il en résulte la multiplication des « individus sans appartenance », pour reprendre l'expression du psychanalyste Mendel. Cette évolution est doublement dangereuse, par deux phénomènes qui risquent de s'additionner. Le laxisme individualiste, l'absence d'engagement des individus pour l'avenir peut faire une société qui ne se reproduira pas, tout simplement, du fait de la sous-fécondité 16.

L'individualisme est une valeur essentielle qui a largement contribué à l'amélioration des conditions de vie des hommes et à de nombreux progrès scientifiques. Mais, aujourd'hui, on assiste à une excroissance de l'individualisme, facilitée par les réglementations. La société évolue en conséquence vers une société de plus en plus éclatée avec des structures sociales instables. On peut se demander si l'excroissance de l'individualisme dans les comportements sociaux n'interdit pas le simple renouvellement des générations.

Des individus méconnaissant le mot engagement seront-ils capables de défendre leur société contre l'emprise d'un totalitarisme ou contre un ennemi? Excroissance de l'individualisme et

assujettissement étatique vont de pair.

Une société d'individus juxtaposés risque de perdre le sens commun de son intégrité et donc sa capacité de résistance.

FAMILLE ET LIBERTÉ

Pour une communauté nationale qui souhaite préserver les valeurs de liberté construites au fil des siècles, l'existence de familles est essentielle. Car les familles, dans leur diversité, permettent la protection du faible. Elles visent à une sécurité affective équilibrant les individus et libérant leurs possibilités d'épanouissement. Elles permettent l'exercice de responsabilités privées. Lieux de liberté, les familles préservent les espaces de liberté et ont donc un rôle essentiel dans la communauté nationale.

Et il faut pour la liberté une grande variété de familles. Certains ont avancé qu'il suffirait de juxtaposer à une société d'individus sans enfants les 5 ou 10 % nécessaires pour avoir des familles nombreuses permettant le renouvellement des générations dans l'ensemble de la société. Cette solution n'est viable que mathématiquement. En effet, imagine-t-on que des familles minoritaires, privilégiant la vie, pourraient subsister dans un environnement humain, médiatique et donc réglementaire où dominerait le malthusianisme?

D'autre part, la biologie nous enseigne que la diversité est une richesse pour protéger la survie et le développement de l'espèce humaine. L'identité de chacun s'enrichit de la différence des autres, comme le montre J. Dausset ¹⁷, et il faut pour cela qu'il y ait des « autres » divers, donc originaires de gens différents.

Confier la reproduction d'êtres humains à des institutions spécialisées n'est pas seulement moralement condamnable. « Il est en effet aujourd'hui bien établi que la survie d'un groupe d'êtres vivants exige la diversité des individus qui le composent, ce que les spécialistes appellent le " polymorphisme génétique ", une des clefs de la vie 18. »

Le culturel rejoint d'ailleurs le biologique. Et Pierre Chaunu ¹⁹ a bien montré l'importance de la transmission de la mémoire culturelle, qui implique le contraire de cet « hiver démographique » que la France connaît depuis 1974 ²⁰.

Tandis que les médias présentent largement les découvertes scientifiques concernant la fécondation, sans doute faut-il rappeler que la vie ne se fabrique pas, ne se vend pas, ne s'achète pas. La vie se transmet.

Cette réalité fait partie de nos valeurs. Il serait dramatique de

l'oublier. Changer les données culturelles d'un peuple, c'est perturber son identité profonde, c'est prendre le risque de la déboussoler, c'est détruire en lui la combativité qui le rendait capable de défendre la liberté et les libertés.

Nous avons ci-dessus montré ce que la famille n'est pas, en raison de l'inanité des définitions données par idéologies. Puis nous avons mis en évidence son caractère universel et ses principaux traits et, en particulier, son rôle de lien entre les

générations, et de source de refus des tyrannies.

Cependant, tout se passe comme si on essayait, consciemment ou non, de la détruire, risquant ainsi de supprimer ce lieu indispensable à l'homme, ballotté entre les pauvretés de l'excroissance de l'individualisme et l'étouffement d'un système de plus en plus socialisé. Tout se passe comme si la réglementation avait globalement un besoin irrésistible d'en finir avec la famille.

LEVER LES ENTRAVES

L'avenir de la communauté nationale appelle donc de faire de la famille un véritable lieu de liberté. Cela implique une triple action : supprimer les règles étatiques qui entravent la liberté familiale, assurer dans la justice la solidarité entre les générations et affirmer la liberté familiale.

1) Il faut d'abord supprimer toutes les règles qui entravent la liberté familiale. De nombreuses lois contiennent implicitement

ou explicitement des articles qui vont contre la famille.

Par exemple, l'arsenal bureaucratique et complexe des lois relatives à la politique du logement a en fait un caractère malthusien et joue au détriment des jeunes qui souhaitent fonder un foyer et des jeunes ménages qui souhaitent agrandir leur famille.

Les textes empêchant la décentralisation, le pluralisme, la concurrence et l'efficacité des écoles doivent être supprimés et remplacés par des lois de respiration donnant notamment aux parents la possibilité d'intervenir dans le choix d'éducation des enfants.

2) Il faut, en même temps, assurer dans la justice la solidarité

entre les générations.

Pour cela, il faut bien comprendre qu'attribuer des compensa-

tions financières à ceux qui ont charge d'enfants, pendant les années où ils assument l'éducation, ne doit être assimilé ni à une politique d'assistance ni à un réflexe de protection étatique.

Il s'agit plus simplement d'une œuvre de justice et de solidarité

entre les générations.

Si tous les Français avaient en même temps les mêmes charges

d'éducation, la compensation ne serait pas nécessaire.

Du fait des cycles de vie, ces charges varient pour chacun dans le temps. Il est donc juste d'assurer une compensation permettant aux parents de ne pas subir une dégradation trop prononcée de leur niveau de vie pendant les périodes éducatives.

Mais cette compensation doit se faire selon une répartition de liberté et non obéir à une approche de lutte des classes, qui consiste à opposer les familles et les générations entre elles, au

lieu de les rendre plus solidaires.

3) En troisième lieu, il faut en même temps affirmer une véritable liberté familiale.

POUR LA LIBERTÉ FAMILIALE

Cette liberté appelle plusieurs exigences. « Les personnes mariées ne subiront pas de discriminations par rapport aux personnes non mariées dans l'ensemble de la législation, qu'elle soit fiscale ou sociale », tel est l'unique article d'une loi indispensable. Il faut en effet supprimer toutes les discriminations que subissent les personnes mariées par rapport aux personnes non mariées.

La seconde exigence est de permettre aux couples de choisir le nombre d'enfants auquel ils aspirent. La société se doit de ne pas défavoriser la venue des enfants, par rapport à la non-venue d'enfants permise par la législation sur la contraception et l'avortement.

Une troisième exigence concerne une véritable flexibilité de l'emploi. Les parents et les familles ne pouvant gérer leur temps, et notamment concilier leurs aspirations professionnelles et leurs désirs familiaux, que si un véritable temps choisi devient possible, ce qui implique de faire sauter les carcans d'une législation devenue inadaptée.

La liberté familiale, contrariée par les abus de règlements étatiques, est pour l'avenir de la France une valeur fondamentale

148 / La continuité de la nation

à promouvoir. La famille, parce qu'elle donne vie aux enfants, parce qu'elle leur donne une identité, est un lieu de passage

indispensable.

Il faut faire de la famille un véritable espace de liberté. Partout et toujours, le totalitarisme pour s'imposer a commencé par essayer de détruire la famille. Car le totalitarisme sait que la famille est lieu de libertés. Aujourd'hui, c'est en permettant la liberté familiale que nous assurerons les libertés de demain. C'est en promouvant la liberté familiale que nous signerons pour l'avenir un visa pour l'espérance.

CHAPITRE XI

L'identité nationale et la formation du citoyen

PAR DIDIER MAUPAS

Dans un ouvrage célèbre, Les Contradictions culturelles du capitalisme¹, le sociologue américain Daniel Bell explique que « la cohésion de toute société s'obtient soit par la contrainte qu'exerce sur elle l'armée, la milice ou la police, soit par un ordre éthique qui impose aux individus de se respecter les uns les autres et de respecter les lois du droit commun. La justification de ces lois est fondée sur un système de valeurs admises par l'ensemble de la population ».

Assurément, le régime républicain appartient à cette seconde catégorie puisqu'il repose, certainement plus que tout autre, sur la vertu et sur l'adhésion consensuelle des citoyens libres.

Je me propose donc, pour répondre à la question : « Comment perçoit-on la formation du citoyen et ses relations avec l'identité nationale? », d'essayer de présenter très rapidement la manière dont les républicains ont envisagé de fonder cet « ordre éthique » dont parle Daniel Bell puis de voir comment ce système a évolué avant que de réfléchir aux voies d'une formation des citoyens de notre temps.

Je ne rappellerai pas la théorie de la citoyenneté dans la tradition républicaine, abordée dans de précédents travaux du Club de l'Horloge, mais j'insisterai sur un point important : le citoyen est un homme libre et responsable qui a des droits mais aussi des devoirs. Droits et devoirs sont indissociablement liés entre eux, d'où la fameuse « déclaration des droits de l'homme et du citoyen » : c'est-à-dire qu'on ne peut plus ignorer les devoirs du citoyen, dès l'instant qu'on formule les droits de

l'homme. Mais surtout, dans la tradition républicaine la citoyenneté n'est pas quelque chose d'abstrait, mais elle repose sur un

support concret.

De ce point de vue, la citoyenneté se construit, et le ciment de la vertu civique est perçu comme dérivant de la conscience de l'identité nationale. Dès l'origine, comme l'explique très bien Yvan Blot dans son ouvrage Les Racines de la liberté², une liaison très précise est établie entre la réflexion sur les origines de la nation et l'énoncé de la citoyenneté.

Les valeurs de la tradition républicaine reposent sur une philosophie des origines nationales, comme le montre le Pr Furet dans son ouvrage *Penser la révolution française* ³ où il écrit : « La nation est l'ensemble homogène et unanime des citoyens qui ont récupéré leurs droits. Ainsi le social est-il pensé à travers le national, la multitude d'individus et d'intérêts particuliers qui le compose est immédiatement conjurée, réagrégée par l'existence d'un contrat historique d'origine. »

On sait par exemple le rôle important joué sous la Révolution par les clubs de réflexion, dont beaucoup ont contribué à échafauder une théorie des origines de la nation. C'est notamment le thème des libertés franques de la nation qui ont été compromises par la monarchie et qu'il faut retrouver, celui des libertés germaniques, ou bien les travaux de Mably, Sieyès, etc.

Les républicains ont compris que la perception claire d'une identité commune ou d'un destin commun était le meilleur ciment possible pour fonder le sens du devoir civique. Pour eux, à la racine de toute vertu civique, il y a une philosophie des origines et de l'identité nationale, car elle ne peut se fonder sur des valeurs abstraites. Les régimes socialistes ou marxistes en apportent une preuve, pourrait-on dire, expérimentale. Rappelons que Staline en 1941 a fait appel, pour sauver le communisme, au sentiment patriotique...

Mais comment ces principes, très rapidement rappelés, ont-ils

été appliqués?

Je vous renvoie à cet égard à l'ouvrage très documenté dans la collection dirigée par Pierre Nora qui s'intitule Les Lieux de mémoire — La République 4 et qui est consacré à une partie importante de notre sujet. Comme l'écrit, en effet, Pierre Nora, dans sa conclusion : « La force consensuelle de la République a reposé sur sa mémoire, et sa mémoire sur la commémoration. De même que le 14 juillet, selon la phrase de Péguy, a été à luimême son premier anniversaire, de même la République, troisième du nom, est tout entière à elle-même sa propre

célébration (...). L'apprentissage de la République s'est traduit par une prise de possession rapide et concentrée de l'espace des esprits et du temps, par une capacité à construire un " spirituel républicain " et à confirmer son hégémonie par la mobilisation autour de ses principes fondateurs, par une véritable religion civile, qui s'est dotée d'un panthéon, d'un martyrologe, d'une géographie en un polythéisme proliférant, où la consécration associe les vivants et les morts, où l'auto-institution mémorielle tourne à l'épopée nécromantique (...) »

La conquête républicaine de l'Etat se double d'une conquête de la société qui a fait de la République, plus qu'un régime, plus qu'une doctrine ou une philosophie, un système, une culture et

presque une civilisation morale.

Le lien au passé, l'invocation systématique de la mémoire de la nation, en particulier par son histoire, constitue le moyen

privilégié de fonder la citoyenneté.

La République organise donc un spectacle d'invocation permanent autour de certains lieux de mémoire destinés à donner naissance à une perception physique de l'identité nationale. Pierre Nora recense ainsi quatre types de « lieux de mémoire »:

— les symboles (les trois couleurs, le calendrier républicain,

La Marseillaise);

— les monuments (Panthéon, mairie, monuments aux

morts);

— les commémorations (centenaires de Voltaire et de Rousseau, le 14 Juillet, les funérailles de Victor Hugo, le centenaire de la Révolution française, l'Exposition coloniale de 1931);

- l'école publique, pivot central du dispositif.

Ces lieux de mémoire dressent un paysage symbolique qui sert de fondement concret à la philosophie de l'identité nationale et de la vertu civique.

La mémoire de la République est donc la construction consciente d'une certaine vue du monde. L'histoire nationale est la reconstruction d'une mémoire nationale qui implique le choix de certaines valeurs plutôt que d'autres.

La mémoire que l'on invoque a donc un contenu normatif qui exclut l'éclectique. L'acte politique essentiel étant la désignation de l'ennemi, cette mémoire est donc de nature politique et dérive d'un acte souverain.

Pour un républicain, il n'y a pas de mémoire nationale qui puisse s'établir sur le relativisme généralisé et l'indifférenciation des valeurs.

A titre d'exemple, et avant d'étudier le pivot central de ce

dispositif qu'est l'école républicaine, on peut examiner la place occupée par les cérémonies organisées devant les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 dans ce « spirituel républicain ». Je renvoie à cet égard à l'étude d'Antoine Prost.

Les cérémonies du 11 novembre célèbrent non pas des principes abstraits mais des citoyens concrets, ce qui est matérialisé par le fait que le nom de tous les morts de la commune apparaît en clair gravé dans la pierre. Ce culte rendu aux morts n'est pas un culte à l'armée ni au nationalisme, mais un culte rendu aux citoyens par les citoyens. L'hommage aux citoyens qui ont fait leur devoir jusqu'à la mort, ce qui est l'archétype du sens du sacrifice, vertu cardinale de la citoyenneté, vise aussi à toucher et à émouvoir les citoyens pour les rendre meilleurs.

Le culte civique est donc en même temps une leçon de morale et c'est pourquoi on invite régulièrement les enfants des écoles à participer à ce type de cérémonies. A cet égard, je citerai

Antoine Prost:

« Les monuments aux morts sont ainsi devenus le lieu privilégié non d'une mémoire de la République, à l'instar des statues de celle-ci, mais d'un culte républicain, d'une religion civile, dont les particularités méritent d'être ramassées pour conclure.

« C'est d'abord un culte ouvert : il ne se déroule pas dans un espace clos, fermé, mais sur des places publiques, en un lieu qui a un centre, un pôle, mais qui n'appartient à personne, puisqu'il

est à tous.

« C'est ensuite un culte laïque, qui n'a ni dieu ni prêtre. Ou plutôt le dieu, le prêtre et le croyant se confondent : au vrai, le citoyen s'y célèbre lui-même. Ce culte est hommage aux citoyens qui ont accompli sans réserves leur devoir civique. En conservant leur mémoire, le monument est déjà un haut lieu du civisme : sur cette tombe, on ne divinise ni l'armée ni la patrie, et conserver les noms de tous les citoyens morts à la guerre, en faire l'appel individuel est une façon de marquer que la République n'est rien d'autre que les citoyens. Ce culte est rendu par d'autres citoyens : les mêmes, pourrait-on dire, mais avec plus de chance, soit rescapés de la tuerie, pour parler leur langage, soit femmes, vieillards et enfants qui n'ont pas eu à y prendre part. (...)

« Célébrer les citoyens qui ont fait leur devoir est inviter chacun à faire le sien. Sous une forme ou sous une autre, les discours tenus au monument répètent ce que disait déjà la cérémonie, par sa minute de silence, et les drapeaux qui s'inclinent et ce que le monument affirme à longueur d'année par sa seule présence : parce qu'il est profondément bien de faire son devoir civique, ceux qui l'ont accompli jusqu'à la mort ne doivent jamais être oubliés, et, réciproquement, honorer les citoyens morts pour la cité est affirmer la grandeur du devoir civique.

« Ce travail de mémoire est donc identiquement travail de conversion et pédagogie civiques. La fête du 11 novembre est celle des citoyens par les citoyens eux-mêmes : elle les conforte dans leur civisme, et elle le transmet aux jeunes générations. (...) En lui-même, l'idéal républicain est abstrait, juridique. Dans la gravité et le recueillement du 11 novembre, il perd de son austérité et de sa sécheresse pour devenir lien vivant entre des hommes 5. »

Cet exemple montre bien comment des concepts abstraits (ici le sens du sacrifice civique) se trouvent concrètement traduits pour être directement perceptibles par les citoyens. Mais le moyen privilégié de l'établissement de la « civilisation morale » républicaine reste bien sûr l'instruction publique. Il faut bien avoir présent à l'esprit en effet que l'instruction « républicaine » est encore plus nationale que républicaine, car la nation est progressivement devenue l'axe principal de l'école publique.

Si, dans la tradition républicaine, l'école publique est perçue à l'origine comme un moyen de convertir les cœurs et les esprits à la République (pour citer Mirabeau), au début du siècle cette œuvre est accomplie et le point d'équilibre de l'école devient la nation. Comme l'écrit Michelet dans Le Peuple: « Il faut fonder la patrie au cœur même des enfants (...). Je parle d'une école véritablement commune où les enfants de toutes classes, de toutes les conditions, viendraient un an, deux ans, s'asseoir ensemble, (...) et où l'on n'apprendrait rien d'autre que la France. »

On passe ainsi d'une école proprement politique, républicaine, à une école véritablement nationale. L'apport principal de l'instruction publique, primaire en particulier, est de réaliser dans la saga reconstituée que parcourt le peuple français depuis ses origines franques jusqu'à l'aventure coloniale, en insistant sur la continuité, la fusion des valeurs de la nation et de la République en un ensemble indissociable.

Il s'agit d'imprimer dans l'esprit de l'enfant, et si possible de

façon décisive, un certain nombre de valeurs qui serviront de références communes aux futurs citoyens. C'est la référence à la notion de « valeurs communes » qui fonde le sens de la laïcité. On connaît l'apostrophe célèbre de Jules Ferry dans sa lettre circulaire aux instituteurs de 1883 : « Vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel évangile, la législation n'a voulu faire de vous ni un

philosophe ni un théologien improvisé. »

Publique, l'instruction est au service de l'unité et de la fraternité de la nation (et c'est pour cela qu'on l'appelle publique) et non des dogmes particuliers qui pourraient la diviser. C'est dans cette perspective particulière que s'inscrit la question de la séparation de l'Eglise et de l'école car l'école de la République est au service de l'ensemble de la nation, et non de croyances particulières : la religion, en l'occurrence catholique, est considérée comme une valeur particulière et n'a pas à être enseignée dans le cadre de l'instruction publique. Mais il ne saurait s'agir d'une condamnation de la religion en tant que telle; d'ailleurs, l'écrasante majorité des pères spirituels de l'école républicaine n'est pas du tout constituée d'esprits irréligieux; Ferdinand Buisson, fondateur de la chaire des sciences de l'éducation à la Sorbonne et directeur de l'enseignement primaire, a écrit, par exemple, un ouvrage intitulé La Foi laïque. La Foi laïque explique que la religion est un besoin éternel de l'âme humaine, qui doit constituer le fond de la morale laïque. Il s'agit, en quelque sorte, de séculariser les préoccupations religieuses dans le culte de la patrie.

Religion vient de religere: au lieu de relier l'homme à la divinité, il faut désormais relier des hommes entre eux dans le cadre de la patrie. D'ailleurs les valeurs patriotiques qui sont diffusées par l'école primaire de la République s'apparentent bien souvent à une vérité révélée. Elles ressortissent plus souvent au domaine de la foi qu'à celui de la raison. On a pu parler par exemple du « dogmatisme patriotique » des ouvrages de Lavisse qui, même à l'époque, a beaucoup troublé les observateurs. Ainsi la Revue pédagogique d'avril 1883, qui présentait le manuel d'instruction civique de Lavisse (d'ailleurs écrit sous le pseudonyme de « Laloi », nom déjà symbolique), observait des vérités que l'auteur démontrait moins qu'il n'assenait; l'idée de patrie apparaît alors « comme catégoriquement

impérative ».

De même, on pourrait prendre comme illustration un autre « best-seller républicain », Le Tour de France par deux enfants, écrit par Bruno, qui est en fait le pseudonyme d'Augustine

Fouillée, dont les premières pages portent un sous-titre caractéristique : « Devoir et patrie. » L'introduction de cet ouvrage est déjà tout un programme : « En groupant ainsi toutes les connaissances morales et civiques autour de l'idée de France, nous avons voulu présenter aux enfants la patrie sous ses traits les plus nobles et la leur montrer grande par l'honneur, par le travail, par le respect profond du devoir et de la justice. » Foi patriotique, foi républicaine, tout est lié et sert de fondement à une morale catégorique.

Concrètement, l'enseignement civique repose sur :

— l'enseignement de l'histoire et de la géographie,

— l'enseignement de la lecture : d'une part parce que la maîtrise d'un langage commun permet aux hommes de se comprendre, d'autre part parce que la lecture d'ouvrages recommandés, dont par exemple Le Tour de France par deux enfants, permet la diffusion de valeurs communautaires,

- l'instruction civique et l'éducation morale,

— une certaine éthique de la vie scolaire, notamment la promotion de l'effort personnel, qui est développée par un très

grand nombre d'auteurs scolaires.

Ces quatre vecteurs se combinent pour donner une image très concrète de l'identité de la patrie : une image qui repose sur la perception d'un espace national, d'un sol, et sur celle d'une généalogie, d'un sang qui coule depuis les Gaulois et les Francs, et d'un destin qu'il faut accomplir.

Dans ce dispositif, je m'arrêterai plus particulièrement sur l'enseignement de l'histoire qui, par excellence, permet la perception d'une part des origines et d'autre part de la continuité

de la nation.

L'enseignement de l'histoire est la reconstruction d'une mémoire qui donne un sens au destin de la nation. On a pu par exemple faire des comparaisons intéressantes entre les différentes éditions des ouvrages de Lavisse et en particulier l'Histoire de France au cours moyen: on s'aperçoit qu'au fil des années la manière dont l'histoire est perçue évolue. Par exemple, la première édition du cours d'histoire de France de 1876 donne une vision très binaire de la Révolution: d'un côté, la « bonne » révolution jusqu'à la mort du roi, de l'autre, la « mauvaise ». Vingt ans plus tard, alors que les mentalités ont changé, c'est au contraire l'idée d'une continuité qui s'impose: il

n'y a plus de bonne ni de mauvaise, mais une seule Révolution

française, intégrée dans la mémoire et la continuité.

En second lieu, l'enseignement de l'histoire est en quelque sorte celui des travaux pratiques de l'instruction civique, car c'est tout simplement un répertoire d'exemples pour le manuel d'instruction civique. L'enseignement de l'histoire implique un panthéon des hommes illustres. Qui sont ces hommes illustres? Tout simplement des citoyens exemplaires. L'instruction républicaine implique toujours l'évocation d'un panthéon. Ainsi, les décrets Bouquier de 1793 sur les premiers degrés de l'enseignement prévoyaient-ils déjà la distribution obligatoire dans les écoles du « tableau des actions héroïques et vertueuses », constitué dans tous les départements pour conserver la mémoire des citoyens vertueux. De même, au sein du comité d'instruction publique, on crée une section « des faits héroïques » qui a justement pour objet d'établir et de diffuser un panthéon.

Les visages du panthéon républicain permettent en effet d'authentifier les vertus civiques qui seraient autrement très abstraites. C'est ce que précise, par exemple, la préface du *Tour de France*, où il est dit à propos des deux héros : « Ils appréhendent ainsi à propos des diverses provinces les vies les plus intéressantes des grands hommes qu'elles ont vus naître, chaque invention faite par des hommes illustres, chaque progrès accompli grâce à eux devient pour l'enfant un exemple, une sorte de morale en actions d'un nouveau genre qui prend plus d'intérêt en se mêlant à la description des lieux mêmes où les grands

hommes sont nés. »

La nation est ainsi devenue la fin première de l'instruction publique. C'est pourquoi l'instruction républicaine, telle qu'on l'a connue sous la III^e République, ne s'est pas relevée du déclin des valeurs nationales que nous allons connaître à partir de la guerre de 1914-1918. Pour beaucoup, en effet, l'école patriotique débouche sur les tranchées. Sur 35 000 instituteurs mobilisés, 8 000 ne reviendront pas : ce sera l'un des groupes sociaux les plus touchés. Le syndicalisme militant apparaît à la fin de la guerre. En 1936, le syndicat des instituteurs a déjà 100 000 membres.

De proche en proche, les fondements de l'école républicaine sont ébranlés. Trois éléments en sont la cause : tout d'abord, d'une façon générale, les deux guerres mondiales vont précipiter un déclin des valeurs héroïques et souveraines au profit des valeurs marchandes : par conséquent, la perception du civisme comme sens du sacrifice perd de sa valeur évocatrice. Ensuite, l'école républicaine est en quelque sorte victime de son succès : elle avait pour mission de renforcer le couple nation-république. Or, à la fin de la Grande Guerre, les menaces disparaissent : il n'y a plus de péril clérical, plus de péril monarchiste et l'Allemagne a, croit-on, disparu. Par conséquent, la mobilisation, la tension qui caractérisaient l'école républicaine d'avant 1914 se relâche. Cette rupture brutale dans le paysage psychologique de la nation provoque enfin un relâchement des tensions qui accélère la diffusion d'une tradition tout à fait contraire à la République, la tradition égalitaire. Celle-ci existait avant, bien entendu, mais elle était comme neutralisée par la dynamique des valeurs nationales.

Dans le cas des conceptions pédagogiques, par exemple, ce mouvement est très net : on pourrait dire que les cinquante dernières années, au plan de la théorie pédagogique, voient le triomphe de Rousseau contre Michelet. Rousseau avait, au début de L'Emile, très clairement résumé la problématique de l'école en écrivant qu' « entre former l'homme ou le citoyen, il faut choisir »! Michelet et l'école républicaine choisissent la formation du citoyen, c'est-à-dire non pas n'importe quel homme, mais un homme enraciné dans un certain destin, une certaine communauté, alors que Rousseau échafaude un projet politique qui implique un homme abstrait, qui n'est d'aucun temps ni d'aucun pays. A partir des années 30, ce débat théorique va tout simplement déboucher sur l'expulsion progressive de la culture du sein des contenus de l'école.

L'école républicaine visait à donner un contenu à la citoyenneté. L'école, selon l'idéologie égalitaire et rousseauiste, ne vise plus à diffuser des connaissances, mais au contraire à former un homme nouveau en modelant ses habitudes. La manière dont l'enseignement de l'histoire a évolué, donne une bonne mesure des conséquences de la pédagogie égalitaire. Rappelons les principales étapes de son déclin :

- en 1961 : on supprime les heures dédoublées d'histoire,
- en 1965 : on supprime l'épreuve d'histoire au baccalauréat et dans certaines classes terminales,
- en 1969 : apparaissent les activités d'éveil,
- en 1975 : on met en place des programmes thématiques.

A la fin des années 70, l'enseignement de l'histoire est pour ainsi dire devenu l'antithèse de la conception républicaine. Il est devenu purement descriptif, il ne traite plus du tout d'un destin : il se dilue dans l'économisme, le sociologisme et perd toute singularité du fait de la suppression des références chronologi-

ques et de l'introduction du thématisme. Pour prendre un exemple entre mille, dans l'introduction d'un ouvrage paru chez Bordas en 1979, Activités historiques d'éveil, on peut lire cette phrase tout de même assez surprenante : « Ce livre, vous pouvez l'étudier dans l'ordre, du début à la fin, mais vous pouvez lire les chapitres en désordre. Feuilletez donc cet ouvrage en tout sens en parcourant les documents qui s'y trouvent présentés ⁶. »

L'histoire de la nation se trouve atomisée et perd toute dimension humaine. Dans les nouveaux manuels d'histoire. l'unité de base n'est plus l'année, mais le siècle, voire le millénaire. On étudie les grands phénomènes du point de vue du poids des choses et du choc des photos. L'enseignement de l'histoire expulse progressivement la volonté et la responsabilité des hommes au profit d'un déterminisme pesant, surtout de nature économique et sociale. Dans son amusant ouvrage, La Composition d'histoire, Pierre Daninos s'était essayé, il y a quelque temps, à comparer les transformations subies par un même manuel à plusieurs années d'intervalle, chez un même éditeur : le manuel d'histoire 1848-1914, paru chez Bordas entre 1966 et 1978 : « A douze ans de distance, écrit-il, l'allure, la consistance et l'ordre des chapitres ont totalement changé. Les auteurs du premier volume commençaient par le commencement, c'est-à-dire donc en accord avec le titre " caractère de la Révolution de 1848 et de la II^e République ". Le grand homme, le politique, le savant, l'écrivain, voire le banquier, étaient largement célébrés par la gravure ou la photo. Figuraient notamment Lamartine, Cavaignac, Pasteur, la princesse de Maeternick, Gladstone (...) Et on voyait même la tunique ensanglantée de l'archiduc François-Ferdinand après l'attentat de Sarajevo.

« En 1978, tous les portraits ont disparu; à la place de Lamartine, une photo du Crédit Lyonnais; à la princesse de Maeternick succède la caricature d'un homme-trust américain, Morgan, avalant dans une presse un concurrent faible (...) Pasteur est encore là mais en image diffusée pour sa publicité par le chocolat idéal; quant à la tunique sanglante de l'archiduc François-Ferdinand, elle a été rangée au magasin des accessoires; cependant le sang demeure avec un dessin représentant l'exécution par le garrot d'un anarchiste espagnol ou l'une des premières photographies de reportage illustrant la victoire de Solférino, " un monceau de cadavres ". » Cet exemple illustre bien qu'une histoire sans panthéon n'est plus républicaine.

L'enseignement de l'histoire n'est plus un tout situé : on serait

tenté de dire que dans les années 70 on a enfin réalisé le vieux rêve de l'historien de n'être ni d'aucun temps ni d'aucun pays. La caractéristique de l'histoire thématique, c'est qu'elle ressemble beaucoup à une publicité du Club Méditerranée où l'on évoque de grandes fonctions : se vêtir, se nourrir, se déplacer. On étudie le commerce, la vie rurale, ou la vie industrielle sans véritables références. L'histoire devient quasi touristique. D'ailleurs, dans un des ouvrages destinés aux classes primaires, on en avait une mention significative : « Vous découvrirez que certaines façons de travailler ou de se distraire, de se déplacer ou de communiquer, de s'instruire ou de se battre ont beaucoup changé et d'autres moins. Vous constaterez des différences parfois amusantes, parfois émouvantes, mais toujours curieuses. »

Enfin, l'éradication progressive du point d'ancrage central qu'était la nation crée une sorte de vide idéologique qui se trouve bien vite comblé : l'enseignement devient moins communautaire et plus partial. Il laisse la place au tiers-mondisme et au marxisme militant. Par exemple, dans un ouvrage de chez Larousse pour la classe de sixième, on pouvait lire à propos du progrès : « Le progrès a entraîné le développement de grandes inégalités. Ce que tu manges en une journée (le tutoiement, ici de rigueur, était généralement absent des manuels républicains), l'Indien le mange en une semaine!... Quand tu as la grippe, tu prends beaucoup de médicaments et la moitié du globe n'en possède pas suffisamment pour soigner des maladies très graves. » « Développement oui, mais inégal... développement réservé à un homme sur trois... »

Je voudrais insister sur le fait que, contrairement à une idée répandue, cette évolution n'est pas liée au progrès des sciences historiques. Certes l'histoire quantitative, l'histoire sérielle, l'analyse structurale ont exercé une certaine influence sur les pédagogies. Il est vraisemblable que, comme pour l'enseignement du français, on a bien imprudemment vulgarisé les théories structuralistes à la mode. Mais le fait demeure que dans les systèmes d'enseignement, les principes égalitaires ont justement réduit de façon très sensible la part des humanités et dégradé l'enseignement de l'histoire.

Qui a recommandé « le recours aux séquences chronologiques dans la présentation des événements historiques, fixant fermement dans l'esprit des élèves les événements historiques et leurs dates », en condamnant « les schémas sociologiques abstraits »? Ce n'est pas Alain Decaux, mais le parti communiste de l'Union soviétique qui, dans une résolution de 1939, exprimait le souhait

de revenir à un enseignement de l'histoire beaucoup plus cohérent. Or, l'Union soviétique, dans les années 20, a également eu recours à la pédagogie égalitaire, aux activités d'éveil comme aux « projets éducatifs d'établissements », à une époque où M. Le Roy Ladurie n'existait pas encore. Il y a une logique des systèmes et l'utopie pédagogique égalitaire conduit toujours au déclin de la culture. Le destin de l'enseignement de l'histoire n'est que l'image de celui, beaucoup plus général, des humanités: toujours ce même glissement dans l'abstraction, qui crée un vide idéologique, bien vite comblé par des idéologies conquérantes.

Le modèle républicain de l'instruction publique s'est donc profondément dégradé et la question se pose aujourd'hui de savoir comment le rétablir. Il s'agit là d'une tâche tout à fait prioritaire car il ne peut pas y avoir de sens civique sans le sens de l'identité. Par conséquent, un véritable projet républicain pour notre temps doit viser au rétablissement de « la mémoire consensuelle » de la nation.

Cela répond à une nécessité historique car les raisons qui ont présidé au déclin du modèle républicain perdent à leur tour leur dynamisme : les grandes migrations urbaines, le déracinement social s'estompent, le choc psychologique né des deux guerres mondiales commence à perdre de son intensité et, aujourd'hui, la nation reprend conscience des menaces qui pèsent sur elle et donc retrouve l'usage de la politique qui est par nature désignation de l'ennemi. Le regain des valeurs d'enracinement que l'on constate aujourd'hui (par exemple la vogue des publications historiques et des études généalogiques) exprime une nouvelle perception des choses et l'appétence de l'opinion pour une reconstitution de la mémoire collective de la nation. Dans ce mouvement qui s'inscrit dans la durée, quelle doit être la place du renouveau de l'école? Je crois qu'aujourd'hui il faut se garder de deux erreurs fatales :

- premièrement, la vision libérale utopique,

— deuxièmement, le syndrome de Chevènement.

Le libéralisme utopique prétend que l'Etat, pour préserver la liberté de choix des citoyens, doit s'abstenir de toute intervention dans le domaine culturel, et notamment dans le domaine de l'instruction. Par conséquent, il ne saurait privilégier la diffusion de certaines valeurs. C'est une attitude d'esprit qui s'assimile très

nettement au pacifisme, dans le domaine des relations internationales, alors que l'abstention ne garantit absolument pas la liberté mais constitue simplement une incitation à intervenir pour ceux qui ont moins de scrupules.

Deuxièmement, elle est fondamentalement irréaliste parce que la liberté n'est pas durable sans civisme, sans un certain sens du sacrifice que seule la conscience d'une identité commune peut

fonder.

Le syndrome de Chevènement consiste à feindre de revenir au temps de Jules Ferry. Or, on ne peut pas revenir au temps de Jules Ferry. Celui-ci inscrivait son action dans le cadre d'un monopole public qui se constituait, alors qu'il faut aujourd'hui prioritairement libérer l'instruction du carcan bureaucratique. C'est le seul moyen d'inciter l'école à délivrer un enseignement de qualité.

L'école républicaine était en outre, on l'a vu, une école de la nation bien plus que de la république. M. Chevènement, lui, tente de faire croire qu'on peut être républicain sans être patriote et que les « potes » peuvent se substituer aux citoyens.

Il faut aujourd'hui, en réalité, s'inspirer beaucoup plus de l'esprit, qui est toujours actuel, que des formes de l'école républicaine : c'est ce sur quoi je voudrais conclure.

La formation des citoyens pour notre temps doit reposer en effet sur cinq principes fondamentaux :

- Premier principe : dans une société libre, l'éducation n'est pas une prérogative de l'Etat mais une responsabilité des familles.

C'est une idée profondément républicaine. Condorcet constatait déjà en 1791 qu' « il est des institutions où la concurrence doit être respectée au point de ne pas mettre obstacle à la volonté de ceux qui ne jugeraient pas à propos de profiter des établissements publics. Ce sont celles qui ont un rapport direct soit avec la liberté, soit avec les intérêts plus personnels dont chaque homme doit rester juge : l'instruction doit être mise dans cette dernière classe d'établissements ». Et il ajoutait : « Il faut que la préférence donnée à l'instruction établie ne soit, autant qu'il est possible, que l'effet de la confiance. »

— Deuxième principe : l'enseignement doit être diversifié en fonction des pédagogies, des aptitudes et des aspirations des élèves. Je citerai Michelet qui dans son livre, *Mon fils*, prophéti-

sait : « L'enseignement un jour aura mille formes ; la liberté sera féconde ; des intérêts très différents répondront aux mille

exigences, aux nuances infinies de la nature. »

Čela implique une plus grande autonomie des établissements d'enseignement, la diversification et la personnalisation de leurs ressources financières et une meilleure compétence et autorité des chefs d'établissement.

— Troisième grand principe: l'enseignement public doit être compétitif. Il faut restaurer un enseignement public de qualité, ce qui passe par la sélection républicaine, c'est-à-dire celle qui s'opère selon les mérites et les résultats clairement exprimés de chacun. Il faut en particulier une notation claire, des examens justes, des programmes solidement établis. L'instruction doit inciter chacun à se dépasser et non pas à s'aligner comme le souhaitait Rousseau. Il faut valoriser les réussites, qu'il s'agisse de celles des élèves ou des maîtres: faire par exemple que la carrière et la rémunération des maîtres tiennent compte de leurs compétences réelles.

— Quatrième grand principe : l'école doit retrouver la culture. Il faut rendre leur place aux humanités, ce qui implique de rétablir des disciplines dans leur identité en revenant sur des erreurs pédagogiques funestes, telles que l'indifférenciation de

l'éveil, le structuralisme, l'économisme.

Il faut revitaliser l'enseignement de l'histoire, aussi celui de la géographie que l'on a toujours tendance à oublier. Il faut aussi rétablir un panthéon républicain : non pas revenir à l'imagerie du petit Lavisse mais la moderniser et l'étendre. L'étendre par exemple aux grandes conquêtes scientifiques et techniques de notre temps, l'ouvrir aux grandes heures de l'histoire européenne, ce qui lui donnera une profondeur qu'elle n'a plus

aujourd'hui.

De même, il faut revitaliser l'enseignement de la langue et de la littérature nationales. Il faut insister sur le fait que même dans un système d'enseignement différencié et concurrentiel, il est de la responsabilité de la puissance publique, comme gardienne des règles communes, de veiller à ce que tous les futurs citoyens acquièrent véritablement une sorte de bagage communautaire sans lequel il ne saurait y avoir véritablement de conscience de l'identité. Il faut certainement revitaliser l'enseignement du civisme. Nous avions, dans le cadre de la commission de l'éducation du Club de l'Horloge, évoqué l'enseignement des « techniques civiques » : on réduit souvent l'instruction civique à sa dimension purement administrative, institutionnelle et il faut

certainement l'étendre à une perception plus claire de ce qu est notre société dans sa dimension économique et sociale.

Mais l'enseignement du civisme ne peut se réduire à un savoir : il est une règle morale et repose sur des valeurs, c'est-à-dire sur un choix souverain. Le retour à la culture doit privilégier les valeurs d'enracinement communautaire, sinon l'école ne saurait être républicaine. L'école de la République ne peut donc diffuser, sous couvert d'éclectisme, des valeurs contraires au patriotisme et à la fraternité. De ce point de vue là, la remise en ordre des contenus de l'instruction publique doit conduire à la libérer de la tutelle des idéologies de haine sociale et des idéologies tiers-mondistes et culpabilisantes. Dans le même esprit, les manquements à la déontologie républicaine du maître, et notamment à son obligation de réserve, doivent être effectivement sanctionnés.

— Cinquième et dernier grand principe : l'instruction publique n'a pas à prendre en charge la diffusion des cultures étrangères au bénéfice des étrangers.

A l'école, la culture des autres doit rester fondamentalement l'affaire des autres et je dirai plus clairement qu'on ne répondra pas au défi que l'explosion de la population étrangère scolarisée fait peser sur l'école publique en pervertissant la vocation de

l'école républicaine.

La mission de l'école publique reste de former les esprits français ancrés dans la réalité historique et culturelle de leur patrie et non de doter les étrangers d'une « identité culturelle spécifique », comme on dit aujourd'hui. Doter les étrangers d'une identité propre est une responsabilité de la famille, mais certainement pas une responsabilité de l'instruction publique, c'est-à-dire de la puissance publique. Par conséquent, il faut canaliser l'hétérogénéité culturelle à l'école : par exemple en scolarisant systématiquement les enfants d'étrangers dans des classes d'initiation au français, et en donnant l'assurance légale aux parents de scolariser leurs enfants dans une école où il y ait une très large majorité de Français.

Il faut également valoriser la richesse du patrimoine national, en développant, notamment, l'enseignement des langues ou traditions régionales, car la différenciation n'est pas la babélisa-

tion.

164 / La continuité de la nation

Tels sont les principes qu'il convient de mettre en œuvre pour retrouver l'esprit de l'école républicaine, sans rester esclave de ses formes; pour renouer avec la grande tradition de l'école républicaine enracinée dans la Cité sous ses différentes fonctions sociales.

En 1793, un député de la Gironde, Alexandre Deleyre, plaidait déjà, en employant une formule exprimant l'idéologie de la tripartition sociale, une éducation républicaine qui soit à la

fois « agricole, martiale et littéraire ».

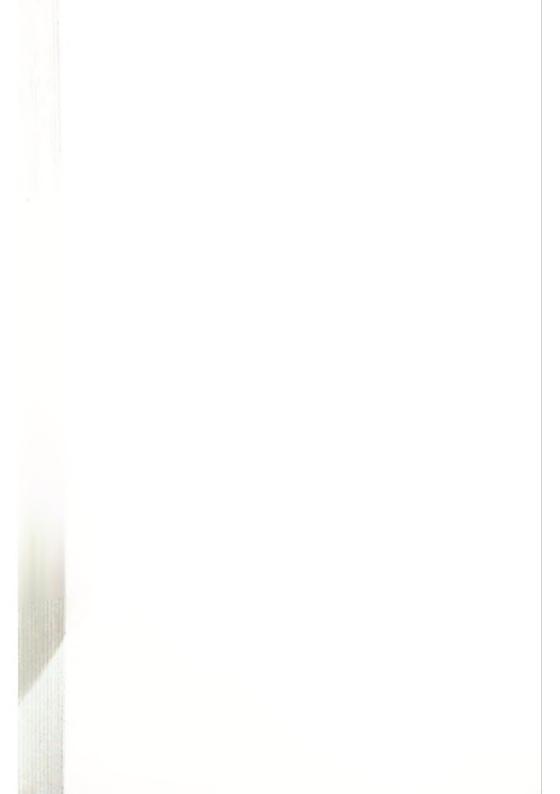
Aujourd'hui, nous dirions une instruction qui s'ouvre aux réalités de l'aventure économique et technique, qui favorise l'éclosion du sens civique et du patriotisme, qui transmette une culture et des connaissances. Les mots changent mais la mission communautaire reste identique.

A deux cents ans de distance, donc, la voie du renouveau de

l'école nous est ainsi encore tracée.

TROISIÈME PARTIE

LA NATION ÉCLATÉE



CHAPITRE XII

Libéralisme national ou libéralisme utopique

PAR HENRY DE LESQUEN

« We do not love our country as a part of the great society of mankind — we love it for its own sake and independently of any such consideration 1. »

Adam Smith

Dans son brillant exposé sur la Mémoire de la France², Michel Massenet note que la pensée technocratique entreprend de « desceller la mémoire » et que, dans « ces hiatus qui s'interposent entre le temps et l'intelligence du temps », s'engouffrent des

figures idéologiques.

Il visait l'idéologie marxiste et le socialisme à la française. Mais le libéralisme, lui aussi, est une idéologie, quoi qu'on en dise parfois. Lors d'un débat organisé par le Club de l'Horloge le 6 février 1985 entre le philosophe Claude Polin et le député Alain Madelin, ce dernier, qui est l'un des représentants les plus qualifiés de la pensée libérale dans notre pays, l'avait parfaitement admis. Oui, le libéralisme est une idéologie, parce qu'il est la combinaison explosive d'une théorie et d'un idéal.

La vogue de l'idéologie libérale n'est probablement pas sans rapport avec ce « hiatus », dont parle Michel Massenet, et avec l'affaiblissement du sens de l'identité qui en est la conséquence. Cela pose un grave problème à ceux qui aiment leur pays et n'entendent pas le laisser mourir. Le libéralisme est-il, comme certains le redoutent, un dissolvant pour l'identité nationale? Ou bien, au contraire, un libéralisme bien compris n'est-il pas tout à fait dans la ligne de notre tradition républicaine?

Pour résoudre cette question, il faut dégager ce qui fait l'essentiel de la doctrine libérale. Nous voudrions montrer, d'une part, à ceux qui rejettent le libéralisme au nom de la

nation, combien celle-ci a aujourd'hui besoin des principes libéraux pour satisfaire les aspirations des citoyens et conjurer la menace du socialisme. Mais nous voudrions, d'autre part, répliquer à ceux qui s'imaginent, à tort, que le libéralisme a réponse à tout et que la « solution » est uniquement libérale. Ceux-là sont prêts à passer la nation par profits et pertes. En réalité, le pur libéralisme, le libéralisme livré à lui-même, débouche sur l'utopie et se condamne à l'échec politique, bien plus, il fait le lit du socialisme. Tout le libéralisme, d'accord. Rien que le libéralisme : sûrement pas! Si le libéralisme est une doctrine juste, on doit avouer qu'elle est incomplète. La liberté ne peut s'épanouir que dans le cadre national et le libéralisme, pour réussir, doit s'adjoindre l'idéal de la nation et le sens de la tradition. C'est pourquoi nation et liberté ne peuvent pas être séparés. Seul un libéralisme national peut réaliser les promesses du libéralisme.

I. LE LIBÉRALISME EST UNE DOCTRINE JUSTE, MAIS INCOMPLÈTE

Le libéralisme est une doctrine juste, juste dans ses principes et dans ses conséquences. Encore faut-il, bien sûr, définir ce que l'on entend par libéralisme. Il n'est pas inutile de noter que le mot a fini par désigner en anglais à peu près le contraire de son sens original. Aux Etats-Unis, « liberal » est synonyme de « advançed » (comme on dit en français : des idées « avancées ») ou « progressive » (progressiste), tandis que les défenseurs du libéralisme classique sont qualifiés de « conservatives » (conservateurs). La moins mauvaise traduction du « liberal » américain est probablement « progressiste », ou « social-démocrate ».

En français, heureusement, le mot libéralisme continue à désigner d'ordinaire le libéralisme classique, celui d'Adam Smith et de Frédéric Bastiat.

Unité de la pensée libérale

Nous ne pouvons discuter des précurseurs — comme Locke et Montesquieu —, pas même des fondateurs — comme Smith ou

Bastiat —, encore moins nous intéresser aux origines lointaines du libéralisme, depuis la République romaine et les philosophes grecs, en passant par Cicéron et Périclès, l'apport du christianisme, la formation de la doctrine libérale au sein de la féodalité, depuis la Grande Charte jusqu'à la Révolution anglaise de 1688 — malgré l'éclairage que cet historique pourrait jeter, notamment, sur les liens étroits qui unissent libéralisme et traditionalisme, liens qui sont fort apparents dans la pensée du Pr Hayek.

Ici, nous voulons parler du libéralisme constitué, tel qu'il est exposé dans les œuvres contemporaines de Ludwig von Mises et de Friedrich-August von Hayek, ainsi que chez Jacques Rueff, Wilhelm Roepke, Lionel Robbins, Henry Simons, Milton Friedman, George Gilder. Il existe entre ces auteurs des différences importantes, mais elles ont moins de portée que celles qu'on trouve dans la pensée socialiste entre Saint-Simon, Proudhon, Marx, etc. On peut à coup sûr parler du libéralisme comme d'un courant historique et d'une doctrine politique bien définis.

Et pourtant, et c'est en cela que le libéralisme diffère du socialisme, le libéralisme n'est pas une espèce de religion. C'est une doctrine politique et seulement cela. On en prendra pour preuve la variété des fondements philosophiques que les principaux auteurs de la doctrine libérale ont cru pouvoir lui donner.

Par exemple, chez Frédéric Bastiat au xixe siècle et aujourd'hui chez les « libertarians », les libertaires américains, le libéralisme est assis sur la théorie des droits naturels de l'homme. Chez Hayek, qui n'accepte pas cette théorie, c'est plutôt sur le respect de la tradition, sur l'opinion que le génie collectif d'un peuple est nécessairement supérieur à celui d'un seul individu, quel que soit son génie, qu'il soit Alexandre ou Napoléon. Et chez Mises, héritier de Bentham, la doctrine libérale est déduite d'une philosophie utilitariste. Autrement dit, il y a une grande unité du libéralisme en tant que doctrine politique et une grande variété de ses fondements philosophiques. Alors que le socialisme, lui, fait preuve d'une grande unité philosophique et même métaphysique³.

Conception de l'homme et de la société

En ce sens, si le libéralisme est bien une idéologie, ce n'est pas une idéologie de même nature que le socialisme.

Dans sa conception de l'homme et de la société, le libéralisme rejoint notre tradition républicaine et, plus largement, il est un aspect essentiel de la tradition humaniste de l'Europe et de ses

rejetons historiques que sont les pays d'Amérique.

Parce que, pour le libéralisme, l'homme est un être libre et responsable, l'individu doit être le plus possible laissé maître de lui-même, maître de ses décisions, et le rôle des hommes politiques, de l'appareil gouvernemental, est de maintenir l'ordre de la liberté, et d'en permettre le développement spontané.

Pour les socialistes, comme l'indique le nom même de leur doctrine, l'individu est le reflet de son être social, et la société est première par rapport à l'individu. En revanche, le libéralisme est une forme de l'humanisme, parce que, pour lui, l'homme est premier par rapport à la société. C'est là une différence

essentielle.

Pour le Pr Hayek, comme avant lui pour Burke, la société ne peut pas et ne doit pas être assujettie à un Etat omnipotent. C'est une illusion de la raison qui conduit au rationalisme (Hayek parle de « constructivisme ») et fait croire que l'on peut construire la société à partir d'un centre. La société est beaucoup trop complexe pour qu'un seul homme, pour qu'un seul organisme puisse la façonner selon ses plans. Et c'est en cela que le libéralisme rejoint la tradition : il faut tirer parti de l'expérience accumulée par les générations passées, et apporter à cette expérience (incorporée dans les valeurs, les institutions, l'ensemble de nos traditions) des améliorations progressives, soumises à un processus d'essais et d'erreurs.

Ces principes, fondamentalement justes, expliquent le grand

succès de l'ordre économique libéral.

La pierre de touche du vrai libéralisme

Bien que le libéralisme et le socialisme s'opposent radicalement, il s'est formé entre les deux certaines combinaisons qu'on ne peut passer sous silence pour l'intelligence de notre sujet. Le « libéralisme avancé » n'était ainsi qu'une forme atténuée de social-démocratie et ne peut être considéré comme un libéralisme authentique. Le « libéralisme social » n'en paraît pas très différent, et ressemble fort à un nouvel avatar du compromis entre socialisme et libéralisme, à un socialisme libéral, composé éminemment instable, qui risque de contenir toujours moins de libéralisme, toujours plus de socialisme.

On peut repérer une autre tendance, qui cherche un terrain

d'entente avec un socialisme autogestionnaire, non marxiste, non étatiste (« la deuxième gauche »), à certaines expressions caractéristiques : la « nouvelle société » — l'autonomie l'autonomie de gestion (des entreprises publiques) — l'autogestion (self-government, self-management) — l'auto-organisation -l'économie sociale - et la notion, fort obscure et ambigue, de société civile. Jusqu'au xixe siècle, la société civile (civil society) ne désignait rien d'autre que la société humaine « civilisée », par opposition à un hypothétique état de nature. C'est apparemment sous l'influence de Hegel qu'on a pris l'habitude d'opposer la société civile à l'Etat⁴. Alors qu'il s'agissait pour Hegel de déifier celui-ci, on voudrait aujourd'hui conclure de cette opposition que l'Etat est un mal absolu. Jacques Julliard admet, au demeurant, que le concept de société civile est « un peu vague⁵ ». C'est le moins que l'on puisse dire. Son usage politique n'est pas moins ambigu. Chez Hegel, la société civile n'est pas seulement en contradiction avec l'Etat, mais aussi avec la famille. Dans les mains de la « deuxième gauche », la société civile permet de substituer à la tutelle de l'État-providence, en vérité trop lointaine, la surveillance rapprochée des individus exercée par les collectivités décentralisées que sont les communes, syndicats et associations : non pas, bien sûr, ces groupements qu'on choisit librement, mais ces collectivités qui sont imposées en vertu d'un monopole; monopole territorial de la commune, monopole de « représentativité » du syndicat. Au xix^e siècle, la doctrine de ce socialisme du deuxième type, opposé à l'Etat et à la centralisation, était justement dénommée : le collectivisme.

Dans son livre, stimulant, Le Juste Pouvoir, Yves Cannac n'évite malheureusement pas cette référence abusive à la société civile. Malgré bien des propositions séduisantes, bien des vues judicieuses, l'analyse exposée dans cet ouvrage repose sur des bases dont la consistance est douteuse. Un usage immodéré du mot « civil » — société civile, démocratie civile... — ne fait rien pour clarifier le débat sur le rôle de l'Etat . La confusion est portée à son comble quand Y. Cannac en vient à parler de démocratie civile, c'est-à-dire, dans son vocabulaire, de démocratie non politique. Or, la démocratie est un régime politique, et n'est que cela. Une démocratie non politique est une contradiction dans les termes. Que dire alors de la « démocratie industrielle », de la « démocratie dans l'entreprise », qui sont des illustrations de cette étrange démocratie civile? Que ces

idées particulières ne sont pas plus cohérentes que l'idée générale à laquelle elles se rattachent. Si l'on tenait, par analogie, à appliquer la notion de démocratie à l'économie, alors on devrait reconnaître que la démocratie économique repose sur la souveraineté des consommateurs, que réalise le régime de la libre entreprise⁷. Mais le slogan de la démocratie économique vise en fait, trop souvent, à justifier les interventions des syndicats dans la gestion des entreprises, et conduit à la limite à l' « autogestion ». Rien à voir, évidemment, dans tout cela avec le vrai libéralisme.

Les convergences doctrinales entre libéralisme et socialisme, que certains s'efforcent désespérément de faire apparaître, ne sauraient, à notre avis, aller bien loin, et cela pour une raison fort simple : le libéralisme réclame la liberté d'entreprise et celleci, à son tour, repose sur deux piliers : le droit de propriété — inviolable et sacré selon la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 —, et la liberté du travail — mise en cause par les privilèges accordés aux féodalités syndicales.

L'attitude à l'égard de la propriété et des syndicats, voilà la pierre de touche du vrai libéralisme. Etes-vous disposé à affirmer le droit de propriété dans tous les domaines où il est aujourd'hui étouffé? Souhaitez-vous faire reculer les privilèges des féodalités syndicales pour le plus grand profit de la nation tout entière? Si oui, vous êtes probablement un libéral authentique. Sinon... il s'en faut encore de beaucoup.

Le libéralisme et l'économie

C'est sur le terrain de l'économie, et là seulement, qu'on peut distinguer le vrai libéralisme de ses contrefaçons pseudo-libérales. Claude Polin avait dit lors de ce même débat : « Toute économie est libérale. » On pourrait ajouter, tout aussi bien : « Le libéralisme est une économie. » Les auteurs libéraux du xix^e siècle ne s'appelaient-ils pas eux-mêmes les « économistes »?

Comment le libéralisme, qui est une doctrine politique, peut-il en arriver à se confondre presque avec une discipline scientifique?

Pour le comprendre, il faut revenir à la définition du libéralisme. C'est une doctrine politique, certes, mais associée à une méthode d'analyse des sociétés, l'individualisme (méthodologique); en conséquence, cette doctrine préconise un certain ordre social qui, sous son aspect économique, est couramment appelé le capitalisme — il vaudrait mieux dire : l'économie d'entreprise —. et sous son aspect juridique, l'Etat de droit (Rechtsstaat 8).

Nous reviendrons sur la notion (discutable) d' « Etat de droit ». Tentons de définir le capitalisme : une économie peut être qualifiée de capitaliste quand elle repose sur quatre institutions qui, réunies, donnent naissance à l'entreprise : ce sont le droit de la propriété, le droit du contrat, la monnaie. enfin, le marché des capitaux.

L'économie d'entreprise, ou capitalisme, ne s'est pas constituée d'un seul coup, elle s'est développée au fur et à mesure que les sociétés européennes ont découvert, par tâtonnements, la voie de l'expansion économique. A la différence du système concu par les penseurs socialistes, le capitalisme est donc la récapitulation d'une longue expérience historique, et c'est justement ce qui explique son efficacité et lui donne une supériorité décisive sur le socialisme 9.

On n'aurait pas pu « inventer » la propriété, le contrat ou la monnaie, mais une fois que ces institutions ont atteint leur plein épanouissement, au xix^e siècle, alors le marché, la concurrence, les prix, qui jouent sur des droits de propriété, ont autorisé le traitement décentralisé d'une information portant sur l'économie tout entière. Et l'on a trouvé que cet ordre économique réalisait un mode d'exploitation des ressources d'un rendement tel qu'il ne pouvait être surpassé.

On en a fait la preuve par l'absurde, car les expériences socialistes ont montré le retard inévitable que les pays socialistes prenaient dans leur développement et les souffrances qu'engendrait ce développement. Mais Ludwig von Mises avait démontré dès 1920, par des raisonnements purement théoriques, pourquoi cet échec était inévitable 10. Le calcul économique est en effet impossible en régime socialiste car l'organisation centrale (le Gosplan en URSS) ne peut avoir connaissance que d'une partie infime des multiples circonstances qui déterminent la valeur des biens de production.

Le socialisme n'a été essayé à l'état pur que deux fois dans l'histoire : en URSS, pendant la période de socialisme intégral qui a précédé la NEP (période dite du « communisme de guerre », de 1918 à 1921, mais cette expression est trompeuse. car elle semble imputer aux circonstances de l'époque ce qui était dû essentiellement à des facteurs idéologiques 11), et au Cambodge, après la prise du pouvoir par les Khmers rouges en 1975. A chaque fois, l'expérience a débouché sur le chaos.

L'économie soviétique, celle des autres pays socialistes, ne réussissent aujourd'hui à fonctionner, non sans un énorme gaspillage, qu'en faisant de sérieuses entorses à leurs principes, et grâce notamment à l'appui irremplaçable des échanges

extérieurs avec les pays capitalistes.

La force de la démonstration de Mises tient dans la supériorité de l'individualisme méthodologique à l'intérieur de la sphère de l'économie, où l'on a coutume de l'appliquer. L'individualisme, comme méthode, suppose donné l'individu, avec son échelle de préférences, et le système institutionnel, l'ordre, au sein duquel son action s'insère; il suppose, de surcroît, que l'individu agit rationnellement dans ce cadre.

La science économique peut se définir, au sens large, comme l'étude des phénomènes sociaux dont on peut rendre compte grâce à cette hypothèse de rationalité ¹². C'est ce qui explique l'union intime entre la doctrine libérale et la science économique, ce pourquoi les penseurs libéraux les plus notables sont souvent aussi des économistes de premier rang, depuis Adam Smith jusqu'à F.-A. von Hayek.

Les limites du libéralisme

Mais ce qui fait la force de la doctrine libérale dans son domaine d'élection, l'économie, à savoir qu'elle prend l'individu comme une donnée, avec ses préférences, tel qu'il existe, et qu'elle accepte sa liberté, et donc sa responsabilité, fait en même temps sa faiblesse quand on sort du champ de l'économie. La doctrine libérale ne peut apporter de réponse par elle-même, à ce qui n'entre pas dans ses catégories, à ce qui est en dehors de son champ d'analyse; elle ne permet pas de comprendre pourquoi les hommes sont ce qu'ils sont. Et elle ne permet pas non plus de rendre compte entièrement de l'évolution des institutions, c'est-à-dire de la genèse de l'ordre dans lequel les hommes se situent.

La pensée libérale traite d'un individu abstrait. Mais d'où vient cet individu, de quelle planète est-il tombé? C'est pourtant un homme en chair et en os, doté d'une certaine hérédité, qui a reçu une certaine éducation; ce n'est pas un enfant, mais un adulte; il est imprégné d'une certaine culture. Il a sa propre identité.

D'où viennent ensuite ces institutions qui constituent l'ordre social où interagissent les individus rationnels? Les diverses tentatives pour appliquer l'analyse économique au fonctionnement et à l'évolution des institutions sociales ont été souvent fécondes mais trouvent assez rapidement leurs limites. Outre la théorie des droits de propriété et l'analyse du « marché politique », on peut considérer que la philosophie de F.-A. von Havek, qui voit dans le droit le produit d'une évolution non délibérée, généralise les conceptions de l'école autrichienne d'économie politique, et relève d'une démarche de ce type. Pourtant le libéralisme de Hayek, qui met en évidence le rôle des processus inconscients au niveau de la société tout entière. ignore en contrepartie l'inconscient individuel. Car l'individualisme (méthodologique) suppose la rationalité des individus, donc que ceux-ci sont en mesure (consciemment — car comment la rationalité serait-elle inconsciente? Elle implique une cohérence qui ne peut se réaliser que dans la volonté consciente d'elle-même) de déduire, logiquement, leurs actions de la connaissance de leurs préférences.

A supposer même que le sociologue puisse s'appuyer entièrement sur le « paradigme de l'homo œconomicus » et l'hypothèse de rationalité — ce qui, depuis les travaux de Gustave Le Bon et Vilfredo Pareto paraît, de toute manière, infirmé —, il resterait à rendre compte des échelles de préférences des individus, donc de leur identité même. La doctrine libérale au sens strict est nécessairement muette sur ce qui est extérieur à l'analyse économique étendue. Et notamment sur un sujet essentiel : la formation de l'homme au moyen de la culture qui l'environne.

On peut illustrer ces réflexions par quelques exemples tirés de l'actualité politique.

Une justice libérale?

Les Français se plaignent de la justice. Pourtant l'on décrit souvent notre garde des Sceaux, M. Robert Badinter, comme « un grand libéral »! Ce n'est pas nécessairement qu'on lui prête des sentiments ou des idées qu'il n'aurait pas; mais il y a en matière de justice une réelle ambiguïté de la doctrine libérale.

Il est vrai que le développement des règles de procédure, avec la vieille tradition de l'habeas corpus, et la multiplication des garanties qui sont données au justiciable vis-à-vis de l'Etat-juge, est une tradition libérale et qu'un minimum de formalisme juridique est indispensable.

Mais il est vrai aussi que, passé un certain point, ce formalisme

risque de conduire à la paralysie de la justice. Or, la justice, et en particulier la justice pénale, comme la justice civile, implique la

responsabilité des individus.

M. Badinter est-il libéral parce qu'il aggrave le formalisme des procédures judiciaires ou bien est-il antilibéral parce que son action tend à atténuer la responsabilité des individus?

L'école libre et sans argent?

Le cas de l'enseignement est plus clair. Le combat pour l'école libre est une grande chose, et beaucoup de nos amis du Club de l'Horloge, qui l'ont suivi avec passion, ont participé aux grandes manifestations de l'année 1984.

Mais ce n'était pas vraiment du libéralisme! Que voulaient en effet les Français? Ils réclamaient que l'Etat aide les parents,

finance, paie l'école libre, l'école privée.

Or, si vous lisez les auteurs ultra-libéraux, vous verrez qu'il faut, selon eux, supprimer toute intervention de l'Etat dans

l'enseignement.

On mesure les lacunes du libéralisme sur ce sujet, car l'individu dont il s'agit, c'est un enfant, et malheureusement ce n'est pas un individu achevé (comme Athéna qui, paraît-il, est sortie tout armée et casquée de la cuisse de Jupiter); l'enfant est un individu en formation.

Le modèle de l'individualisme méthodologique est évidemment insuffisant, quand il s'agit des enfants, puisque l'éducation doit en faire des hommes responsables, libres de leurs décisions, qui puissent s'intégrer dans un ordre libéral. Et nous sommes là dans la phase préliminaire où le petit homme n'est pas encore un adulte.

La drogue au supermarché?

Il peut même conduire à des propositions dangereuses, qui sont la marque d'un libéralisme utopique. Milton Friedman, Ludwig von Mises, demandent que la drogue soit en vente libre! Un individu libre et responsable doit pouvoir, selon eux, acheter de la drogue, s'il a envie de se droguer. C'est malsain, direzvous? Mais il faut le laisser libre de se détruire la santé, s'il le veut!

Là encore, l'analyse purement libérale dévoile ses insuffi-

sances : la drogue a justement pour effet de détruire la personnalité de celui qui en devient l'esclave; elle modifie du tout au tout sa hiérarchie des valeurs, en sorte qu'on ne saurait, sans abus, appliquer à ce phénomène de société les outils d'analyse ordinaires, qui postulent une certaine stabilité des goûts et préférences.

II. SEUL UN LIBÉRALISME NATIONAL PEUT RÉALISER LE LIBÉRALISME

Le libéralisme est donc une doctrine incomplète, qui ne peut établir les conditions de sa propre validité; il lui manque une dimension éthique qui puisse justifier les jugements de valeur, trop souvent implicites, sur lesquels il est fondé. Pourquoi faudrait-il préférer une évolution spontanée et non dirigée? Dans l'intérêt de qui? L'individu n'est personne. Où peut conduire cette évolution? Après tout, l'Etat lui-même, y compris l'Etat totalitaire, est en partie le produit d'une évolution « spontanée ».

La faiblesse congénitale du libéralisme est d'être une doctrine politique qui prétend à l'apolitisme. Pourquoi se battre pour les libertés des autres? Comment justifier que les libéraux prennent

une part active dans le combat politique?

La nation apparaît ici comme le lieu géométrique du sentiment et de la raison. C'est donc un mythe — non pas un mensonge, comme le voudrait le préjugé rationaliste, mais une image mentale non totalement rationalisable. La nation est un mythe moderne, qui n'est pas réellement constitué, même en France, avant le xviiic siècle, voire le xixe siècle. La nation est un ferment d'unité pour des sociétés étendues (la « grande société » de F.-A. von Hayek), elle est la réplique de la cité antique, qui convenait pour des sociétés plus petites. Ce n'est donc pas un hasard si le sentiment national se développe parallèlement au libéralisme.

Un double renouveau

Aujourd'hui, partout dans le monde, le regain des idées libérales s'accompagne d'un renouveau des valeurs tradition-

nelles. Les unes et les autres sont réunies en anglais dans la notion de « conservatism ». Mais ce « conservatisme » est double : les auteurs américains distinguent « economic conservatism » — le libéralisme — et « social conservatism » — le traditionalisme ou encore le « conservatisme »

au sens français du terme 13.

Le président Reagan a réussi la conjonction de ces deux mouvements, car il ne veut pas simplement la déréglementation, la limitation des dépenses de l'Etat, mais souhaite aussi un renouveau des valeurs traditionnelles : la patrie, la famille, la morale. Il est porté par un courant qu'on appelle aux Etats-Unis la « nouvelle droite », qui réclame l'abolition de l'avortement, la prière dans les écoles et qui n'est donc pas simplement un économisme.

Historiquement, déjà, le libéralisme s'est développé de concert avec le « nationalisme », avec l'idéal de la nation. C'est seulement à une époque assez tardive, vers la fin du xix siècle ou le début du xx siècle, que le nationalisme est entré en symbiose avec le socialisme, et finalement a donné lieu à ce qu'on a appelé le socialisme national ou fascisme, qui était, en fait, une variante nationale du socialisme ¹⁴.

Mais pendant toute l'époque la plus longue et la plus importante du mûrissement des idées libérales, la nation et la liberté sont deux valeurs qui ont grandi ensemble. Au

moins jusqu'en 1848.

C'est au nom de la nation qu'on a aboli les privilèges et les corporations, qu'on a réalisé l'égalité devant la loi, qu'on a établi la liberté des citoyens. L'unité de la nation était en particulier celle d'un espace où l'on pouvait se déplacer librement, qui n'était plus cloisonné par des barrières douanières et des péages multiples. A tous égards, la

nation s'est formée comme un espace de liberté.

La nation est en outre essentielle à la tranquillité des individus, car elle est le moyen de faire que le territoire sur lequel on vit ne soit pas perpétuellement déchiré par des tensions politiques inexpiables. Elle pose un idéal de fraternité que l'on ne peut jamais atteindre, bien entendu, mais vers lequel on doit tendre. Parfois, et en particulier dans les grandes périodes de crise, se réalise l'union sacrée, comme en France en 1914. Cet idéal a pour vocation de faire comprendre aux membres d'une même nation qu'ils appartiennent à une même communauté, et se ressemblent

assez pour accepter des règles communes, qu'ils doivent même risquer leur vie pour la survie de cette communauté.

La nation est un effort pour apaiser les conflits politiques, à l'intérieur de l'espace national, en montrant que l'essentiel des oppositions qui peuvent exister dans l'histoire, et qui existent inévitablement, se situent entre les nationaux et les étrangers. La « vraie » politique nationale est donc la politique internationale.

La nation est une mise en forme politique de l'amour de la patrie et du sens de la communauté. La nation veut être souveraine ou « indépendante » et, à cette fin, elle a besoin de constituer un Etat. Nation, politique, Etat sont étroitement liés.

Le libéralisme utopique prend le contre-pied de notre tradition républicaine en rejetant tout à la fois ces trois notions. Il ne comprend pas que la politique est une dimension inhérente à l'action humaine et croit pouvoir faire l'économie du sentiment national. Qui veut faire l'ange fait la bête, qui veut annuler la politique généralise la politique. Le libéralisme utopique, en minant l'esprit de fraternité, transforme la nation en champ clos de la lutte des classes. La lutte des classes est une guerre, virtuelle ou déclarée, à l'intérieur de la nation. C'est une figure hobbésienne de la guerre de tous contre tous. Et cette perversion de la vie sociale est favorisée par l'appauvrissement des valeurs d'enracinement et des valeurs communautaires qu'engendre un libéralisme mal compris, opposé aux valeurs traditionnelles.

La liberté sans l'Etat?

Le libéralisme utopique, qui conteste la légitimité du politique, est logiquement conduit à mettre aussi en accusation l'Etat, organe du pouvoir politique. Au reste, c'est un des grands mérites du libéralisme que d'avoir soulevé le problème de l'Etat, et de susciter aujourd'hui une critique décapante de l'Etat-providence. Il est très stimulant à cet égard d'aller jusqu'au bout d'une logique ultra-libérale, qui confine à l'anarchisme. C'est ce qu'a fait Pierre Lemieux dans un récent ouvrage 15, où il étudie les idées de Murray Rothbard, véritable anarchiste, qui réclame donc la suppression de l'Etat, et celles de Robert Nozick, partisan d'un Etat minimal.

On peut évidemment refuser de discuter des thèses qui paraissent aussi aberrantes. Elles ne manquent pourtant pas d'intérêt. L'auteur américain Murray Rothbard s'inspire d'un Français, Gustave de Molinari, qui, au xix^e siècle, avait estimé

qu'aucune fonction ne devait être assurée par l'Etat, pas même la sécurité des gens : il n'y avait pas besoin, selon lui, d'un Etat-gendarme ¹⁶. Et il serait même dangereux de confier à l'Etat une mission de cet ordre, car il ne manquerait pas d'en abuser. Rothbard propose comme lui que le marché fournisse les services d'agences de protection, en concurrence les unes avec les autres, qui passeraient librement des contrats avec chacun

pour assurer sa sécurité.

Cet état de la société n'est pas tout à fait utopique; l'absence d'un Etat authentique n'est pas inconcevable. Pour preuve, il suffit de constater ce qui se passe en 1985 au Liban, pays qui réalise à peu près la situation décrite par Rothbard. On y trouve des milices diverses, qui se livrent un combat sans fin, et les villages, les familles se mettent sous la protection de telle ou telle. Mais on est obligé de faire deux remarques: la première, c'est que la vie dans ce pays n'est probablement pas des plus enviables et que, si une société peut exister sans Etat, son sort est bien difficile. La seconde, c'est que, dans la logique de la concurrence entre les agences de protection, les milices, l'une finit par éliminer toutes les autres. S'il n'y avait pas au Liban un équilibre entre la Syrie, Israël, et d'autres Etats, le monopole de la violence légitime aurait été réalisé, tôt ou tard, au profit d'une des grandes compagnies qui se partagent le pays.

Par conséquent, l'anarchie ne peut durer indéfiniment et l'on voit normalement resurgir bientôt un Etat, un organisme qui a le monopole de la violence légitime. On peut craindre simplement que ses prérogatives, au rétablissement de la paix civile, doivent beaucoup à la force et peu au consentement. L'Etat nouveau, après une période d'anarchie, a toutes les chances d'être despotique. On ne peut donc pas souhaiter ni même éviter qu'il y ait un Etat. Faut-il alors que cet Etat soit réduit à sa plus simple expression? C'est la notion d'Etat minimal de Robert Nozick.

L'Etat minimal

L'Etat minimal, chez Nozick, a deux fonctions :

1) Etablir le droit: dire le droit, ce qui n'implique pas nécessairement un corps législatif, et rendre la justice, ce qui implique au moins des juges. La loi peut être entièrement tirée de la jurisprudence, c'est théoriquement concevable. On pourrait se passer de parlement, mais pas de tribunaux.

2) Garantir le droit : l'Etat doit assurer la sécurité des citoyens,

l'inviolabilité des propriétés, l'exécution des contrats, ce qui demande des forces de police et des forces armées pour assurer la défense du territoire.

Il est remarquable que cette analyse, plus cohérente que celle de Rothbard, conduite avec rigueur et logique par un adversaire résolu de l'Etat, qui cherche à en éliminer la plus grande part possible, confère à l'Etat les deux fonctions éminentes qui sont nécessaires à l'ordre social d'après les traditions de l'ancienne Europe, telles que, par exemple, elles ont été déchiffrées au Moyen Age, et depuis par Georges Dumézil : la fonction de souveraineté (qui établit le droit) et la fonction de sécurité (qui garantit le droit).

Le reste des actions humaines relève alors de l'économie, de la vie quotidienne, de la sphère privée de l'individu... de cette troisième fonction multiforme, nécessairement subordonnée aux

deux autres.

Même un disciple de Nozick ne peut donc pas se contenter du slogan de l'Etat-gendarme, qui est spécieux, car la première fonction de l'Etat est de dire le droit. L'Etat minimal, dans cette conception extrême, reste un *Etat-juge*, avant d'être un Etatgendarme. Il est, si l'on veut, en charge de l'ordre capitaliste. C'est-à-dire que, pour un libéral, l'Etat, ramené à ce qu'il a d'essentiel, ne peut être sérieusement combattu.

« Le libéralisme — dit Mises — ne considère pas l'Etat comme un mal, même nécessaire ¹⁷. » « Il faut rejeter la formule, souvent répétée, disant que le pouvoir (government) est un mal,

mais un mal nécessaire et indispensable 18. »

Enfin, mais c'est trop clair, rien ne prouve que l'Etat minimal soit un Etat optimal pour la société. Le fait que, sous l'influence des idées socialistes, des juristes aient étendu indéfiniment la notion de service public, et que des économistes qualifient rapidement de bien public ce qui pourrait néanmoins être fourni dans de bonnes conditions par l'initiative privée, ne signifie pas que l'on puisse entièrement se reposer sur celle-ci du soin, par exemple, de construire des routes ou des barrages.

Le fait que la réglementation soit surabondante, trop compliquée, ne signifie pas non plus que la législation, bien comprise, ne soit pas fort utile pour encadrer la jurisprudence, et souvent

la devancer.

Une définition apologétique

Mises ajoute que « si le libéralisme restreint le domaine d'activité de l'Etat, il ne songe pas à contester la nécessité d'un ordre juridique. Il n'est pas anti-étatiste ¹⁹ ». Car il n'y a pas de droit sans Etat.

Cela ne signifie pas que l'Etat élabore toujours le contenu de la norme, mais au moins qu'il est là pour transformer une règle quelconque, une règle ordinaire, en règle juridique. Soit une convention conclue entre deux parties, elle ne devient un contrat proprement dit, elle n'entre dans l'ordonnancement juridique qu'à partir du moment où s'introduit un tiers entre les deux parties. Ce tiers est l'Etat, qui fait obligation aux cocontractants d'exécuter leurs engagements en décidant que le contrat est la loi des parties.

Cela n'est pas obligé, il vaut la peine de le noter. Par exemple, on dit : « Dette de jeu, dette d'honneur. » Cela veut dire, tout simplement, que les dettes de jeu ne sont pas sanctionnées par la loi. Si vous jouez au poker et que vous perdiez, on ne peut pas vous poursuivre devant un tribunal pour vous faire payer. Pas de droit sans Etat par conséquent, mais réciproquement pas d'Etat sans droit. L'Etat n'existe que comme producteur de normes.

La notion d'*Etat de droit*, inventée par des jurisconsultes allemands au xix^e siècle, est à notre avis le cas typique de ce que Fritz Machlup appelle une « définition apologétique ²⁰ »; il s'agit en l'occurrence d'une définition apologétique de l'Etat libéral. Nous lui préférons, quant à nous, la belle expression anglosaxonne: the rule of law, le règne du droit, l'autorité de la loi, qui ne comporte pas les mêmes équivoques. L' « Etat de droit » ne prendrait pas de mesures à caractère individuel, mais se bornerait à édicter des règles à caractère général. Mais, pour être d'application plus réduite, une norme à caractère individuel n'en a pas moins valeur juridique; il n'y a d'ailleurs pas de frontière nettement tracée entre la règle générale et la mesure particulière. Donc un Etat, même socialiste, et qui descend dans le détail, même interventionniste, et qui veut régir la vie des citoyens, reste un Etat de droit. L'Etat n'existe pas sans le droit.

Au demeurant, comme le fait remarquer Pierre Lemieux en critiquant sur ce point Hayek, un Etat despotique ou même totalitaire pourrait se conformer au principe d'universalité des juristes de l'Etat de droit, tout en supprimant, par exemple, la liberté religieuse. On peut édicter une loi parfaitement univer-

selle consistant à dire que toute religion est interdite. Ce n'est pas une mesure particulière, et pourtant c'est une mesure

despotique, une loi despotique.

Inversement, la raison d'Etat, quels que soient les abus auxquels elle a pu donner lieu, ne peut pas ne pas être évoquée quand se présentent des situations inédites mettant en cause les intérêts majeurs de la communauté nationale, comme le général de Gaulle, par exemple, en a rencontré. La Constitution de la V^e République, dans son article 16, donne au chef de l'Etat les pouvoirs les plus étendus dans des circonstances exceptionnelles. Elle lui confère ainsi une responsabilité politique éminente, qu'il

ne peut évacuer au nom d'un juridisme étroit.

La formule de l' « Etat de droit » cache mal la nostalgie d'un droit sans Etat. Elle rejoint par là la théorie classique du droit naturel, élaborée en premier lieu par les jurisconsultes de l'Antiquité. Apparentée à la notion d'Etat de nature des philosophes, elle a trop souvent justifié une forme de rationalisme constructiviste qui confine au socialisme. Il faut, en accord cette fois avec Hayek, abandonner cette théorie. On peut, certes, défendre le droit naturel, si l'on entend par là un droit conforme à la tradition, un droit spontané, lentement sécrété par le génie d'un peuple, comme le « common law » des Anglais. Mais l'expression peut induire en erreur, car on ne saurait trouver de droit dans la nature. En outre, même quand le droit est une création apparemment spontanée de la société, même quand il n'est pas édicté par un corps législatif, encore a-t-il fallu que l'Etat donnât force de loi à des usages et à la coutume et les fit entrer dans l'ordonnancement juridique.

Libéralisme et démocratie

Si le droit était un phénomène naturel, comme le mouvement des planètes, on voit mal pourquoi la loi devrait être subordonnée au consentement populaire. On touche là encore à un domaine où la nation permet de compléter utilement le libéralisme. Le libéralisme, historiquement et philosophiquement, n'est pas nécessairement démocratique. A vrai dire, le problème de la nature de l'Etat n'est pas central pour le libéralisme. Le libéralisme pose et tâche de résoudre le problème de la fonction de l'Etat dans la société, mais, pendant tout le xixe siècle, les libéraux ont plutôt été partisans d'une monarchie constitutionnelle, avec suffrage censitaire. Et quand on lit les auteurs

libéraux du xix^e siècle, comme Thiers, on constate que pour eux, à la limite, peu importe que l'Etat soit monarchique ou républicain, ou autre, ce qui compte, c'est que l'Etat soit à sa

place et pas au-delà.

Et si on lit bien entre les lignes Mises ou Hayek, qui invoquent parfois la démocratie, on voit que pour eux c'est un principe subsidiaire. En effet, la démocratie donne le pouvoir au peuple, elle est nécessaire pour établir la souveraineté de la nation, mais la tradition libérale est méfiante vis-à-vis de notions telles que l'intérêt général, ou la souveraineté.

Confusion de l'État et de la nation

Cela peut s'expliquer par la confusion, trop souvent faite, entre l'Etat et la nation. On a souvent cru que l'Etat incarnait la nation, que l'Etat, en quelque sorte, n'était pas l'outil de la nation mais la nation elle-même. C'est une erreur fatale qui conduit au socialisme, et les philosophes et économistes libéraux ont parfaitement eu raison de démontrer que la confusion de l'Etat avec la nation, le transfert de la souveraineté à cette entité juridique, matérialisée par un aréopage de ministres et de fonctionnaires, à une organisation donc, ne pouvait traduire ce que l'on entendait intuitivement par souveraineté de la nation, mais ils ont eu tort d'en déduire qu'il fallait contester l'idée même de souveraineté de la nation.

La souveraineté de la nation demande un respect critique et exigeant des traditions, c'est-à-dire des règles sécrétées par la communauté des citoyens et filtrées par l'épreuve du temps.

Dans la plupart des occasions, ce n'est pas l'Etat qui incarne la nation, c'est le citoyen. En particulier, dans la sphère privée,

chaque citoyen est pour lui-même la nation.

Le citoyen doit donc être libre d'agir conformément aux institutions élaborées par la nation, c'est-à-dire conformément à la tradition, puisque la nation est formée, dit-on justement, des vivants, des morts et de ceux qui vont naître.

L'Etat, quant à lui, doit être le vigilant gardien des règles de droit, et le responsable de la pérennité de la nation, menacée en

permanence de multiples périls.

Libéralisme, morale et légitimité

Yves Cannac note que « le libéralisme est conçu pour un homme qui a une moralité ²¹ ». C'est tout à fait vrai. Car s'il n'y a pas un minimum de références morales et un certain sens de l'honnêteté dans les échanges commerciaux, ceux-ci ne peuvent fonctionner.

L'individualisme méthodologique ne peut évidemment expliquer à lui seul la formation des valeurs morales. Si le libéralisme ne peut exister sans la morale, c'est que tout ordre social, qu'il soit libéral ou non d'ailleurs, fait surgir des situations inédites et imprévisibles, qui peuvent être jugées comme des injustices si l'ordre lui-même n'est pas accepté comme légitime.

Les inégalités qui existent dans toute société ne peuvent être supportées que si les individus les reconnaissent comme la conséquence légitime d'un ordre juste. Chacun doit consentir à ce que son sort individuel soit conditionné par le respect intransigeant de règles parfaitement abstraites, dont il est

impossible de prévoir les conséquences particulières.

On dit quelquefois « les règles du jeu »; c'est une bonne expression, car dans un jeu l'on fixe par avance des règles dont on ne sait pas comment elles vont tourner pour le joueur. Et bien qu'à la fin de la partie il y ait des gagnants et des perdants, on admet l'inégalité qui résulte de ce jeu, parce que l'on en a accepté les règles.

Se soumettre à des règles, c'est en accepter la moralité, c'est finalement, comme l'a montré le philosophe Kant il y a déjà longtemps, poser un impératif catégorique, accepter de se mettre à la place des autres et comprendre que la règle n'est pas conçue pour soi, dans son propre intérêt individuel, mais qu'elle

est valable pour tous.

Peut-être que quelques-uns parviendront à cet impératif catégorique par la lecture des œuvres du grand philosophe. Plus vraisemblablement, le sentiment d'appartenir à une communauté, la nation, développera ce sens de la fraternité qui justifie l'égalité devant la loi et le respect des valeurs morales sans lequel une société ne peut se maintenir.

Le libéralisme utopique, lui, est conçu pour un individu sans appartenance, « qui naît enfant trouvé et meurt célibataire ». Non seulement il ne peut pas être réalisé dans les faits, mais il fait aussi le lit du socialisme en créant les conditions de la haine

sociale et de la lutte des classes.

186 / La nation éclatée

Le libéralisme a toujours marché de pair avec d'autres valeurs,

qui lui sont extérieures et qu'il faut allier avec lui.

Aujourd'hui comme hier, le libéralisme national est non seulement parfaitement possible, mais il est nécessaire et donne toutes ses chances de succès au libéralisme, parce qu'il prend l'homme tel qu'il est et n'ignore pas son besoin d'identité et d'enracinement.

C'est pourquoi le libéralisme national affirme qu'aujourd'hui l'idéal de la nation et l'exigence de la liberté sont inséparables. Comme le rappelle le titre de l'ouvrage d'Yvan Blot, Les Racines de la liberté, il n'y a pas de liberté sans enracinement.

La culpabilisation du sentiment national

PAR JULES MONNEROT

Un des effets les moins récusables et les plus pernicieux de ce qu'on est convenu de nommer le pouvoir intellectuel de la gauche, qui a sévi depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et qui a été très bien supporté par deux républiques, est l'inversion, le changement de signe, le passage du positif au

négatif en matière de sentiment national.

Nous avons le devoir de ne pas nous payer de mots : de quoi s'agit-il? De notre identité nationale en tant que les Français l'appréhendent en eux-mêmes comme sentiment, c'est-à-dire comme une source d'énergie psychologique perçue par intuition directe. L'identité nationale se présente objectivement sous forme d'institutions propres à la France, et peut se présenter en même temps sous forme de justifications intellectuelles : ce sont les différentes idéologies nationales et même nationalistes.

Mais quand nous disons « France », il ne s'agit pas seulement d'un pays mais de manières de vivre, de sentir, de voir, de réagir et d'agir, qui, cimentées par la longue durée, ont acquis comme une existence propre, une qualité distinctive. Ce type d'état psychologique vécu lie entre eux les hommes d'une cité ou d'une nation historique. Elle les lie en fonction même de l'histoire avec ses mythes historiques, ses grandeurs et ses malheurs qui ne sont qu'à eux. Il s'agit d'un alliage fort de sentiments résistant au temps; plus durables que l'individu, ils sont transmis par la culture dont ils sont partie intégrante. Ils se colorent différemment avec les générations, mais ils ne sont pas à l'échelle des individus. Ils peuvent, ou non, donner lieu à une idéologie. On n'a pas besoin d'être nationaliste pour être national. Il s'agit là de ce que le plus grand sociologue d'Europe, l'Italien Vilfredo Pareto, nomme une persistance d'agrégats. On dirait que les

sentiments dont est fait cet alliage pénètrent en nous avec l'air

que nous respirons et le lait maternel.

C'est ainsi qu'une réalité historique comme la France n'a pas l'inconsistance céleste des idées pures. Elle vit grâce à des hommes porteurs de ces alliages forts de sentiments, de ces agrégats qui se traduisent à l'heure des crises par le patriotisme. Cette réalité, elle ne peut vivre (car elle vit de notre vie) que s'il y a suffisamment de ces porteurs de culture chez qui existe un tel alliage de sentiments. Quand il n'y eut plus assez d'hommes porteurs des « agrégats » romains, Rome, remarque Pareto, fut condamnée. Autrement dit, il faut une proportion minimale de lignées françaises, de porteurs de culture française, pour acculturer d'autres hommes, en faire des compatriotes. Il ne peut y avoir de nouveaux Français si l'alliage en question est trop rare et menace de disparaître. Il y a des proportions à respecter. Le pouvoir d'acculturation de la France, de la société française, n'est pas illimité. Il est plus limité aujourd'hui qu'il n'était après la guerre de 1914.

Comment le sentiment national peut-il être culpabilisé?

Il nous importe ici de noter un minimum de choses indispensables sur ce renversement de signe, ce passage du sentiment

national du positif au négatif.

Nous n'avons pas de précisions mathématiques sur la fréquence de circulation de certains mots, donc de certains concepts, mais nous n'avons pas besoin d'un instrument plus précis que notre expérience vécue pour savoir suffisamment que des mots et des idées à très forte circulation il y a encore 40 ans sont beaucoup moins usités aujourd'hui, et qu'ils tendent à s'effacer et à être effacés, qu'ils s'éloignent. Exemple : patrie (les professeurs de philosophie n'osent plus guère parler à leurs élèves de ce sujet qui ne semble pas avoir été officiellement supprimé). Patrie, et bien entendu nation, ordre, honneur, règle de vie, famille, mariage, capacité, propriété, supériorité, autorité, grandeur, force, répression, obligation. D'autres mots sont satanisés, infernisés. Ce sont des mots parias, il convient de les prononcer avec une intonation de mépris sans équivoque ou assortis de commentaires péjoratifs, voire injurieux. Tels sont : élites, sélection, hiérarchie, ordre : dans une partie des cas, notables (alors qu'il y a toujours et de toute manière des notables).

A la place des notions ainsi poussées vers la sortie historique, et qui dans de larges espaces sociaux sont déjà des mots *tabous* et des notions d'abord inusitées, puis interdites et bientôt ignorées, il y a une sorte de cours forcé de concepts et de mots venant en particulier du marxisme simplifié par les communistes et leurs voisins politiques, et qui viennent remplacer les expressions traduisant l'identité nationale.

Les vecteurs les plus apparents de cette action ou de cette passivité psychologique sont les médias, les livres imprimés, et l'enseignement public. Rien ne vaut les exemples. Voici ce qu'écrit, dans la revue *Commentaire* (n° 24), un jeune universi-

taire parlant de ce qu'il connaît bien :

« Face à de Gaulle, le parti communiste, adossé lui aussi à la légitimité de la résistance, n'était pas seulement une contresociété, mais tout autant un contre-Etat. C'est par rapport à ce contre-Etat que l'intellectuel de gauche s'était prioritairement situé pour s'efforcer de l'influencer, se désespérant de son indigence théorique, ne d'affiner ses analyses de la société contemporaine, tant nationale qu'internationale, pour le jour où le contre-Etat deviendrait Etat...

« A l'abri du double dispositif gaulliste et communiste qui domine l'histoire de la France d'après-guerre, s'institutionnalise un mécanisme essentiel du système politico-intellectuel central. La vie du milieu intellectuel est rythmée et régulée par les tentatives faites pour influencer le contre-Etat et le reflux des déceptions à son égard. La compréhension d'un tel mécanisme se dévoile à la lumière du traumatisme de la collaboration et du collaborationnisme. Parce que l'on ne peut pas pardonner la collaboration de l'intellectuel français avec l'occupant nazi, on pardonnera plus volontiers la collaboration avec le soviétisme et ce d'autant que l'idée de révolution relaie l'idée de nation. »

La citation n'est pas finie. Notre auteur poursuit :

« Dans la sociologie des carrières intellectuelles, s'il ne faut naturellement pas avoir été collaborateur, il est recommandé, jusqu'à un certain point, d'avoir été communiste. Le service du contre-Etat représente l'équivalent fonctionnel d'un service militaire intellectuel, c'est-à-dire, si l'on pousse l'équivalence fonctionnelle jusqu'au bout, un outil d'intégration culturelle dans la nation. »

Cette domination globale, hypocrite, du mythe de la révolution n'a finalement pas résisté aux faits. On la voit de plus en plus relayée, dès les années 1950, et au moyen des mêmes vecteurs, les intellectuels de gauche et les enseignants qui les suivent, par le mythe du tiers monde, qui déprécie urbi et orbi, à l'école et à la maison, par l'image et par le son, le monde industriellement avancé en général, et la France en particulier. A partir de quoi.

ce qui apparaît à l'observateur historique une sorte de guerre psychologique contre l'identité nationale, renouvelle, dirait-on,

non pas ses objectifs, mais ses moyens.

Les sentiments nationaux sont alors attaqués non plus au nom de la lutte des classes, des prolétaires qui n'ont pas de patrie, puis de la patrie des prolétaires qui est l'URSS, mais pour ainsi dire du dedans. Notre histoire, notre culture, l'histoire des lignées d'hommes qui passent par nous, nous-mêmes qui participons à ces lignées et à cette histoire, et qui sommes porteurs de cette culture, nous serions, en gros et en détail, collectivement et individuellement, coupables. Cette conception délirante qui utilise, à cause des émotions qui leur sont liées, des concepts d'origine théologique tels que le péché conclut à la culpabilité de la nation à laquelle nous appartenons. Culpabilité dont nous ne pourrions nous laver, ou laver nos descendants, qu'en faisant nôtre la mentalité des « révolutionnaires tiers-mondistes », en épousant leur querelle contre nous-mêmes, en nous identifiant d'une manière hystéro-masochiste aux fantasmes de ceux qui font précisément contre notre culture et notre identité nationale ce genre de fixation.

Dans l'imputation de colonialisme, l'aversion et l'hostilité n'excluent pas l'ignorance. Il y eut par exemple conquête par l'islam arabe de toutes les terres qu'il trouvait devant lui et qui ne lui résistèrent pas victorieusement. Il y eut ensuite conquête par les Turcs islamisés d'une grande partie de l'Asie, puis, derechef, par des musulmans venus d'Asie par l'océan Indien, de toute la façade orientale de l'Afrique. L'islam conquérant est arrêté en France dès le viii^e siècle puis les siècles suivants, chassé d'Espagne, alors que l'islam esclavagiste d'Afrique orientale persiste jusqu'à la fin du xix^e siècle, et a laissé des séquelles

jusqu'à nos jours.

Il y eut même des Etats musulmans spécialisés dans la traite des esclaves comme le sultanat de Zanzibar. C'est pourquoi l'invention tardive de la notion très subjective de colonialisme appliquée au profit à la fois des Arabo-musulmans et des peuples qu'ils avaient réduits en esclavage, et, plus généralement de tous les peuples conquis par l'expansion européenne au cours de ce que nous appelons les temps modernes, aurait de quoi surprendre non seulement l'historien, mais tout homme suffisamment informé et pensant avec un minimum de rigueur.

Le phénomène de la conquête lui-même est aussi ancien que l'histoire. Dès les premières civilisations, celles de l'Indus, de la Mésopotamie et de l'Afrasie, une constante apparaît, et même

une dominante. Il se manifeste entre les collectivités, quel que soit leur statut politique, Etats-temples, Etats-cités, empires, royaumes, ce qu'on pourrait appeler des différences de potentiel. des dénivellations d'énergie. Les potentiels de conquête et d'expansion des différentes formations historiques s'avèrent inégaux, et les collectivités qui d'une part, ont des ressources exploitables, même si elles sont mal exploitées, et qui d'autre part, sont très inférieures quant à l'organisation et à la force militaire, se trouvent en état d'infériorité vis-à-vis de leurs voisins. Et cette dénivellation énergétique constitue aux yeux des plus forts une tentation. Ici il ne s'agit pas de discours moraux, il s'agit d'histoire. L' « unité politique », royaume, empire, république, bref la formation historique qui cède à cette tentation devient conquérante. C'est ainsi — pour prendre des repères depuis Sumer et Akkad, les premières en date des formations politiques conquérantes que nous connaissons suffisamment pour en parler. Cette constante, cette dominante historique, ne s'est jamais démentie. Lorsque au cours de ce que nous appelons nos temps modernes, des conquérants européens ont débarqué outre-mer, ce n'était pas, loin de là, une « grande première historique ». Dès que les musulmans d'Asie, de leur côté, ont su maîtriser la mousson, ils ont débarqué sur les côtes orientales de l'Afrique et les ont conquises. Formellement le trinôme dénivellation culturelle et technique — tentation — conquête ne s'est jamais démenti au cours de l'histoire. Je l'ai appelé, en transposant Spengler, un effet de dyschronie. Ce qui veut dire que le conquérant et le conquis n'en sont pas au même stade de développement (n'ont pas le même âge, disait Spengler, n'en sont point au même niveau de civilisation scientifique et technique, dirons-nous), ce qui fait que ceux qui ont eu la supériorité d'organisation et de technique l'ont emporté, tandis que le résultat des épreuves de force entre unités politiques de même niveau est resté aléatoire. Les historiens ne nous donnent les résultats des épreuves qu'à terme échu.

Lorsque, dès la fin du xv^e siècle, l'expansion européenne outre-mer gagne les cinq continents et grâce à la supériorité d'organisation et de technique, l'Europe s'établit dans de nombreux points du globe, ce n'est rien de nouveau en histoire. Si donc ce rapport de domination est constant en histoire, pourquoi réserver la damnation aux derniers en date, aux Européens, qui n'ont peut-être mérité le nom qu'on leur a donné en propre, de colonisateurs, que parce qu'ils ont civilisé davantage? Pourquoi les successeurs d'Arabes et d'Asiatiques esclavagistes seraient-ils

au contraire l'objet d'une élection quasi divine et apparaîtraientils une partie intégrante du tiers monde sacré? Pourquoi l'idée non rigoureuse, ou plus exactement le thème agressif appelé « colonialisme » s'appliquerait-il exclusivement aux dernières en date des grandes puissances conquérantes de l'histoire, c'est-àdire à la partie occidentale de l'ancien continent? L'Empire russe qui se dit, depuis 1917, « soviétique », n'est pas englobé dans l'anathème. Bien que la progression russe d'Ouest en Est et au Sud-Est soit le type même de l'expansion coloniale réussie. Il n'y a pas eu d'océan à franchir : l'empire est d'un seul tenant. Mais le développement du thème agressif « colonialisme » était fondé principalement sur le socialisme, dont le nouvel empire russe a passé depuis Lénine pour être la patrie. Ce thème colonialiste se fonde sur les conclusions d'un des catéchismes de Lénine. (Pour ses adeptes il n'a écrit que des catéchismes.) Nous faisons allusion à l'Impérialisme, stade suprême du capitalisme.

Ce thème agressif du colonialisme consiste à tenir les derniers en date des grands peuples conquérants, et porteurs de civilisation, pour des *incarnations du principe du mal*, donc à autoriser et à approuver à la limite tout ce qui pourrait être entrepris contre eux. A partir des exactions de la conquête et des scrupules existant chez les individus et les groupes des nations conquérantes, la propagande anticolonialiste étend son rayonnement.

Si l'on se place d'un point de vue historique assez détaché, le sentiment de culpabilité cultivé, développé, organisé, et intellectualisé en idéologie, n'est pas le résultat de la conquête, sans quoi il aurait constitué un trait commun de tous les conquérants, mais le produit, dans un seul cas historique, celui de l'Europe occidentale et particulièrement de la France, d'un changement d'état d'esprit, un changement subjectif, à l'intérieur de l'empire ou de la nation ex-conquérante.

En fait, les entreprises menées pour nous culpabiliser dans notre identité nationale entre les deux guerres du xxe siècle reposaient principalement sur le dynamisme communiste directement antipatriotique. Cette idéologie de culpabilité n'a pas survécu à la Deuxième Guerre mondiale où le patriotisme français pouvait, après la fin de l'alliance Staline-Hitler, être utilisé par le Kremlin. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'entreprise de culpabilisation s'est appuyée sur l'anticolonialisme, que l'on voit alors se diversifier, se développer, et se raffiner. Il s'agit d'une culture intensive de la mauvaise conscience fondée sur l'action de la France et des Français outre-mer. Les

fruits de cette culture intensive de la mauvaise conscience, nous pouvons les récolter et les examiner. Il s'agit d'une part d'une sorte d'épidémie psychologique qu'on peut nommer le culpabilisme et d'autre part de la mise au point d'une idéologie où certaines données de fait sont majorées, d'autres minimisées, d'autres censurées.

Le remplacement de la nation par la révolution, cela avait pu se concevoir à l'intérieur de la haute université, c'est-à-dire d'un système fermé de fonctionnaires privilégiés fonctionnant en vase clos, se recrutant par cooptation, qui, tout en se prenant pour une caste sacerdotale, étaient bien entendu aveugles à leur propre aveuglement. La période dite de décolonisation vint à temps pour relaver leurs fantasmes communistes, dont l'histoire de l'Union soviétique, enfin suffisamment répandue, avait fait justice. L'archétype du prolétaire de Marx, la classe-messie, élue parce qu'elle avait été dépouillée de tout, ne pouvait plus du tout être projetée sur les travailleurs français que la société du xx^e siècle a intégrés, et qui participent aux bienfaits du capitalisme, dont les performances en matière de production de biens de consommation, de facilités de paiement, n'ont jamais été atteints avant notre époque. Il se fit alors entre deux mythes d'intellectuels, la classemessie de Marx, et le bon sauvage de Rousseau, une sorte de fusion de fantasmes dont l'aspect affectif, et hélas! politique, est le culpabilisme occidental, et dont l'aspect idéologique se résume dans les concepts de tiers monde et de tiers-mondisme, ce qui en dit très long sur l'abaissement de l'esprit critique en France, chez ceux-là même dont la fonction sociale est de le promouvoir. Idiotement uniformisant, le concept de tiers monde confond tout ce qui n'appartient pas au groupe des sociétés dites économiquement avancées — c'est-à-dire en fait des sociétés, des cultures qui diffèrent autant entre elles qu'elles diffèrent chacune du groupe des sociétés économiquement avancées. L'intellectuel tiersmondiste n'a cure de distinguer ces sociétés, ces histoires, ces civilisations. Collectivement et indistinctement chargés de relayer la classe-messie, les représentants du tiers monde qu'on a sous la main, qu'ils soient musulmans ou fétichistes, doivent venir à bout des défauts que les marxistes trouvent aux sociétés occidentales. c'est-à-dire en fait doivent venir à bout de ces sociétés occidentales elles-mêmes. Dans le tiers-mondisme s'incarne un refus de connaissance et une volonté de subversion. Seulement, appliquée à la réalité, transformée en impératifs, cette idéologie pousse à la submersion de l'identité française par les vagues successives d'allogènes venus du Sud.

Il est temps d'insister sur une des composantes les plus

pernicieuses du culpabilisme.

Le xx° siècle est le siècle d'une dérive historique du christianisme. Les scrupules, les examens de conscience, les actes de contrition, les mea culpa, la dialectique du péché, de la pénitence et de la remise du péché: tout cela, qui s'est transmis de génération en génération, survit à la désaffection des dogmes. Et nous voyons trop de chrétiens prendre pour de la science ce qui n'est que dogmes d'une autre religion, beaucoup plus éphémère que la leur.

Trop souvent, en effet, le vide laissé par les dogmes chrétiens est rempli par les dogmes marxistes. Dans la mythologie de ces anticolonialistes d'origine confessionnelle, l'homme du « tiers monde » n'est plus assimilé au bon sauvage, c'est au Christ qu'on le compare. C'est désormais à lui qu'a été faite la Promesse. Ici nous avons une ligne psychologique continue. A une extrémité de la ligne, les simples chrétiens de gauche qui se sentent collectivement coupables devant les ex-colonisés et assimilés, lesquels, pour eux, incarnent ce tiers monde christifié. A l'autre extrémité de la ligne, une franche hérésie, le christo-marxisme, qui consiste par exemple à s'engager militairement dans les combats d'Amérique du Sud, censément dirigés contre l'impérialisme américain, forme ultime, pour les mêmes chrétiens dévoyés, du colonialisme, donc du Mal. Selon eux, les Français devraient expier les crimes colonialistes de leurs ascendants. Tel est le culpabilisme, et il mène assez loin. Il s'agit de se mettre à la place du colonisé devenu d'ailleurs entre-temps immigré, et de voir les choses de son point de vue. Sartre avait déjà moralisé làdessus. Le philosophe nous conviait à « voir le monde avec le regard du plus défavorisé ». Et nos culpabilistes appliquent cet « archétype du plus défavorisé » aux allogènes divers qui se sont accumulés en France depuis les années 70 et qui sont en réalité à peu près six millions.

Dans la perspective du socialiste ou du christo-marxiste tiersmondiste, l'identité nationale n'est plus qu'un obstacle à cette réparation envers le tiers monde, à cette réalisation de l'homogénéité des hommes, dont ils se font les missionnaires. Alors, nous avons sous les yeux des phénomènes caractérisés d'identification hystéro-masochiste à l'allogène, surtout quand il est hostile. Je crains que ce trait pervers et décadent, à propos duquel on pourrait parler en forçant un peu les mots, de psychopathologie collective, ne soit une véritable première historique. Il s'agit en effet, au sens plein du terme, d'une aliénation : on pense et on

agit comme étant autre que ce qu'on est.

Je parle des gens sincères, mais s'il n'y a pas de gens sincères, à la longue, il n'y a rien. En tout cas, ce qu'il est facile de constater, c'est l'exploitation à des fins politiques, et par exemple électorales, d'un tel état d'esprit, qui n'est pas seulement entretenu, mais « chauffé ».

Le culpabilisme est une peste morale. Si on réussit à vous infester de culpabilisme, c'est comme si on vous privait de vos défenses immunitaires. Vous êtes attaqués par des agresseurs à qui vous donnez raison contre vous-mêmes, mais comme vous aurez accompli le plus gros du travail, il s'agirait alors de quelque chose d'inédit, d'un véritable suicide collectif.

Alors que les « nomenclaturistes » soviétiques et les potentats de diverses parties du monde supportent allégrement de régner dans toute la force du terme, vous, Français, vous aurez beau vous laisser envahir et submerger, vous n'aurez jamais assez expié

vos péchés.

Il faut dire aux Français dont le sentiment d'appartenance survit à ces vagues psychologiques de culpabilisation qui déferlent en même temps que les vagues d'immigration, ceci : devant les gigantesques défis du monde actuel, quoi que vous entrepreniez, si vous vous croyez coupables, vous ne pouvez pas gagner.

Cet exposé, si elliptique, schématique et incomplet soit-il, présenterait une lacune grave, si nous laissions passer un dévergondage pire encore que le culpabilisme, et qui en apparaît comme la suite logique. C'est la tentative de prêcher irresponsablement une sorte de croisade contre une partie des Français. sous prétexte que ces Français sont « racistes ». Nous retrouvons ici la technique bien connue de manipulation des mots chargés, qui avait si bien réussi avec l'imputation de fascisme. D'ailleurs, la première charge passionnelle (fascisme) est encore en service quand on manipule la deuxième (racisme). Il y a équivalence irrationnelle entre le mot « fasciste » et le mot « hitlérien », et le mot « raciste » est pris comme synonyme du mot « hitlérien ». Ce faisant, les manipulateurs psychologiques utilisent la charge de malédiction du mot « raciste » contre leurs propres compatriotes. A partir du culpabilisme et du tiers-mondisme, on fait un pas de plus dans la direction dangereuse. Les promoteurs de ces nouvelles campagnes de division des Français poussent ceux qu'ils influencent au-delà de l'identification pathologique aux allogènes. Ils désignent à la vindicte des allogènes présents, et d'ailleurs à la vindicte générale leurs propres compatriotes comme racistes (ce faisant d'ailleurs, ils encourent le mépris d'une partie du moins de ces allogènes, mais ils n'en ont cure). Au-delà de la culpabilisation du sentiment d'appartenance française, ils passent à des opérations de plus en plus agressives tendant à la division nationale. Au-delà de l'incongruité difficile à qualifier qui consiste à substituer à un problème réel, à savoir la présence en France de 6 millions d'allogènes, des homélies vengeresses sur le racisme, ils rappellent ces prédicateurs de village qui, à court d'éloquence, menaçaient un peu vite leurs paroissiens de l'enfer. Au-delà de la plaisanterie de très mauvais goût consistant à accuser Jean-Marie Le Pen de tout le mal, il y a un phénomène de carence intellectuelle qui en dit long sur l'affaiblissement de l'esprit critique en France.

Tout groupe humain a des particularités. Un groupe humain politiquement constitué, qui occupe un espace géographique et historique donné, outre sa législation propre, y fait régner des règles et genres de vie, des mœurs qui constituent une réalité vécue, vécue comme contrainte par les éléments allogènes venant à résider dans cet espace historique. Ce qui revient à dire qu'une nation-civilisation comme la France a des mœurs et une manière de vivre façonnées par l'histoire. Il est possible à des étrangers d'y être accueillis s'ils ne présentent pas de particula-

rités heurtant les particularités nationales.

Le mot « raciste » aujourd'hui, c'est-à-dire 40 ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale qui vit la défaite de Hitler, est devenu, comme le mot « fasciste » qu'il tend à remplacer un mot « chargé » dont les manipulateurs psychologues, les psychagogues agissant par médias, imprimés, excitations de parti, font un usage immodéré et qu'ils tendent à spécialiser. Si, à partir de descriptions vécues, on définit ce qu'il peut y avoir de précis, psychologiquement et sociologiquement, derrière ce mot « raciste », on peut voir qu'il est usité pour désigner les comportements négatifs qui apparaissent lorsqu'un groupe humain se sent gêné, donc est gêné (esse est percipi) par un autre groupe humain, quand des particularités qui, par le temps vécu, sont devenues des particularismes, se heurtent à un ou à des particularismes autres. Il saute aux yeux que l'épithète de raciste s'emploie péjorativement lorsqu'il s'agit des autres, jamais lorsqu'il s'agit de soi-même. Ainsi tout peuple historique victime d'une invasion, s'il s'avise de regimber, peut se voir traiter de « raciste ». Il n'y a pas de racisme absolu, il s'agit d'un rapport.

(A noter que ce qui définit les invasions, ce n'est pas la manière dont l'envahisseur pénètre, et que beaucoup de coexis-

tences pacifiques ne résisteraient pas à la cohabitation forcée.) L'emploi de l'épithète « raciste » dans un sens absolu est donc désobligeante pour l'auditeur dont elle sous-estime avec désinvolture les capacités mentales. Nous retombons dans une de ces tentatives de crétinisation de masse qui sont la honte de notre

siècle et hélas! de notre pays.

Les groupes humains chargés d'histoire sont dotés d'une sorte d'individualité historique. On peut dire qu'ils ont en particulier une optique non pas naturelle, mais culturelle. C'est selon cette optique que chaque groupe, chaque culture perçoit les ressortissants des autres groupes humains, des autres cultures. Cette optique particulière n'est pas valable en dehors du groupe qui en use, mais n'est pas réfutable à l'intérieur de ce groupe. Pour le ressortissant de toutes les grandes cultures historiques dont la succession et quelquefois la simultanéité constituent l'histoire universelle, sa culture est la culture. Ce phénomène est comparable aux phénomènes naturels. La mouche a l'œil en facettes, et vous ne contraindrez pas cet être vivant à percevoir autrement qu'il ne perçoit. De plus, l'idée de la substituabilité absolue des hommes et des groupes est résolument antiscientifique. La preuve en est qu'il y a même une pathologie différentielle.

Quand un groupe humain est gêné par un autre groupe humain, vous perdez votre temps à expliquer, fût-ce avec des larmes dans la voix, à celui qui est gêné qu'il ne l'est pas. Il peut y avoir des savants qui se font par l'esprit extérieurs à toute particularité, mais cela c'est l'ascèse de toute une vie, ce ne peut être le fait que de quelques individus. Il n'y a aucun moyen

d'amener tous les hommes à un pareil niveau.

Pour un être omniscient et détaché, le dieu des gnostiques, la question de préférence ne se pose pas, mais l'histoire n'est ni la théologie ni la science-fiction. Chaque groupe humain a ses particularités qui sont autant de bornes, et la politique ne traite

que de faits.

Il est évident qu'étant donné la confusion du spirituel et du temporel dans l'islam, la présence d'un nombre important de musulmans en France change les données du problème français, surtout à une époque de « réveil islamique » : la limite de la tolérance est l'intolérance de celui qu'on tolère. Une importante masse de religionnaires ou fanatiques, ou fanatisables, revendiquant sa particularité, refusant la francisation qu'elle ressentirait comme une perte d'identité, outre les troubles qu'elle crée dans le pays en imposant aux Français de subir des comportements qui les gênent ou les vulnèrent, pose les problèmes les plus

graves aux autorités responsables. Le civisme national français n'engage pas ces allogènes. Leur allégeance étrangère peut être postulée. En cas de grande crise internationale, ces masses poseraient quasi instantanément le plus grave des problèmes. On ne peut pas leur demander de faire ou de subir la guerre pour une nation, une culture, une civilisation qui n'est pas la leur, et qui n'a pas dans le présent, et dans la portion du futur qui est prévisible, une puissance d'attraction et de modelage suffisante pour les franciser — si l'on admet par principe, nous voulons bien, que la chose est possible et qu'elle est souhaitable.

Le problème des allogènes en France ne peut être traité seulement au chapitre des atteintes à l'identité nationale, il est aussi un problème que l'histoire pose. Ce problème ne surgit pas du fait de méchants Français racistes qu'il suffirait de mettre à la raison, c'est-à-dire à mal, pour le résoudre. C'est une grande épreuve historique. Elle doit être résolue par des autorités à la

hauteur d'une telle responsabilité historique.

CHAPITRE XIV

La société pluriculturelle : une illusion suicidaire

PAR JEAN-LOUIS HAROUEL

Le 27 novembre 1983, M^{mc} Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie, vient se joindre, à Amiens, à la « marche pour l'égalité et contre le racisme ». Et, s'adressant aux jeunes marcheurs immigrés auxquels il apporte son soutien, le secrétaire d'Etat déclare que leur message « est porteur d'un immense espoir parce qu'il assoit les bases de cette société pluriculturelle qui se fait sous nos yeux et à laquelle nous n'avons qu'à gagner 1 ».

En vérité — et n'en déplaise à M^{me} Bouchardeau — je ne crois pas que nous ayons quelque chose à gagner à la société pluriculturelle qu'on veut nous imposer. Je crains, au contraire,

que nous n'ayons beaucoup à perdre.

Il ne faut pas, en effet, se dissimuler que l'appellation de société pluriculturelle est parfaitement illusoire: en dépit de l'utilisation du terme « culture », il n'y a rien de culturel dans ce projet. Et, par ailleurs, cette illusion s'avère suicidaire, car une société pluriculturelle serait la négation même de l'identité française: elle serait destructrice de la France.

I. IL N'Y A RIEN DE CULTUREL DANS LA SOCIÉTÉ PLURICULTURELLE

Pour démontrer cela, il est nécessaire de commencer par faire le point sur la notion de culture et sur le sens que l'on entend donner à ce mot. C'est qu'à notre époque, le terme de culture est inintelligible s'il n'a pas été préalablement défini. La raison en est simple: le mot « culture » est employé dans tellement d'acceptions différentes qu'il en arrive à ne plus vouloir rien dire. Et cela d'autant plus que certaines des acceptions du terme sont si larges et imprécises qu'elles englobent pratiquement tout².

Ce phénomène est particulièrement présent dans le langage des ethnologues et des sociologues, influencés qu'ils sont par le sens très extensif donné au mot anglais culture par leurs collègues anglo-saxons. Ainsi, pour les ethnologues, la culture, c'est ce qui s'oppose à la nature. Ce mot désigne donc tout ce qui caractérise l'homme et les sociétés humaines, par opposition aux animaux et aux sociétés animales. Dans ces conditions, tout ce qui est humain est par définition culturel! De façon voisine, pour les sociologues, la notion de culture inclut l'ensemble des pratiques sociales, tout ce qui touche aux mentalités, aux comportements... Si bien que, pour les ethnologues et les sociologues, la culture englobe la totalité des modes de pensée et des comportements des individus et des groupes, sur lesquels on dirige un regard descriptif, neutre et dépourvu du moindre jugement de valeur. Prenons des exemples : si l'on donne au mot « culture » ce sens extensif, l'admiration des adolescents pour les motos à grosse cylindrée et leur amour des blousons de cuir sont indéniablement des faits culturels; et de la même façon, une bagarre de « loubards » sur un terrain vague constitue un fait culturel.

On constate donc qu'employés dans une acception ethnologique ou sociologique, le mot « culture » et l'adjectif « culturel » ne recouvrent plus rien de précis. A la limite, tout est culture et tout est culturel. Ces mots sont devenus vides de sens, à force de vouloir tout embrasser.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette communication, je laisserai de côté ces acceptions ethnologiques et sociologiques, qui sont trop vagues, trop imprécises, et ne présentent au surplus aucun intérêt pour notre propos, du fait de leur refus de porter aucun jugement de valeur. En effet, nous avons impérieusement besoin, pour essayer de maîtriser notre destin, de nous interroger sur la valeur comparée des voies qui s'ouvrent face à nous. Il est pour nous vital de faire des choix. Et, pour que la solution choisie ait des chances d'être la meilleure, il importe que nous comparions les solutions entre elles, ce qui nous conduit nécessairement à porter des jugements d'ordre qualitatif.

Aussi ai-je choisi d'employer ici le mot « culture » en lui donnant son sens « classique », lequel est bien plus précis, et qu'en schématisant à l'extrême on peut résumer ainsi : la culture, c'est Virgile et Balzac, Rembrandt et Mozart, Marc-Aurèle et Montaigne. Etre cultivé, c'est avoir assidûment fréquenté les grandes œuvres et posséder en conséquence une solide formation intellectuelle, esthétique et morale. Tel est le sens classique du mot « culture » et de l'adjectif « cultivé ». La culture ainsi entendue comme une formation intellectuelle, esthétique et morale de l'individu constitue l'acception humaniste du terme. Cette notion nous vient de la Grèce et de Rome et a été reprise à son compte par l'Occident chrétien. C'est en somme la définition traditionnelle de la culture, qui s'inscrit dans la continuité de la paideia antique et de la Bildung chère à Goethe et à Schiller.

Entre les deux grandes significations du mot « culture » que nous venons d'évoquer existe une totale antinomie. D'un côté, nous avons le pur et simple constat de comportements et de pratiques sociales, sans que l'observateur fasse intervenir le moindre jugement de valeur. De l'autre, nous trouvons une conception qualitative : mérite l'appellation de culture ce qui assure la formation intellectuelle, esthétique et éthique de l'être humain; est cultivé celui qui a reçu cette formation et en a tiré profit; n'est pas cultivé celui qui ne se trouve pas dans ce cas. C'est, nous l'avons dit, pour cette acception classique et qualitative que nous avons choisi d'opter dans le cadre de cet exposé. Et, à la lumière de ce choix, nous sommes amenés à distinguer de la culture ce que nous appellerons la sous-culture. La culture étant caractérisée par l'idée d'une exigence qualitative de son contenu, la sous-culture désigne ce qui ne mérite pas le nom de culture. Il s'agit principalement du divertissement de masse que produit à profusion notre société. La sous-culture du divertissement de masse est génératrice de cette inculture de masse dans laquelle baigne dans une large mesure notre temps.

Il était nécessaire de définir le sens des mots que nous utiliserions. C'est maintenant chose faite. Et nous pouvons désormais nous poser la question suivante, qui est fondamentale : « Le mot " culture " étant ainsi entendu dans son sens classique, quelles sont les perspectives d'enrichissement culturel qu'offrirait aux Français une société pluriculturelle? »

A cette question, je ne peux, hélas, que répondre : « Rien, ou à peu près rien. La société pluriculturelle ne nous offre aucune perspective d'enrichissement culturel! »

Et pourtant, m'objectera-t-on, les jeunes de l'immigration se prétendent porteurs d'une nouvelle culture. Ils déclarent qu'ils sont placés aux carrefours des cultures, et affirment en conséquence être porteurs des éléments d'un renouveau culturel. Ils proclament qu'ils constituent une chance unique d'enrichissement culturel pour la France. Mais, ce rôle culturel quasi messianique que se décernent à eux-mêmes les « enfants de l'immigration » est en réalité quelque chose de parfaitement illusoire. On joue sur les mots et il n'y a pas de culture là-dedans.

Regardons en effet les choses telles qu'elles sont : ce qui paraît, hélas, le plus évident, c'est que les jeunes de l'immigration sont, dans une large mesure, dépourvus de culture. En effet, les immigrés qui vivent en France appartiennent en général aux classes populaires de leur pays d'origine. Si bien que, le plus souvent, ils n'en possèdent pas la culture savante. Par exemple, les immigrés maghrébins possèdent rarement l'arabe classique. Et, dès lors que cette culture savante est absente à la génération des parents, elle le sera a fortiori à celle des enfants. En ce qui concerne la culture populaire, elle existe encore à la génération des parents, qui l'ont reçue dans le cadre de la civilisation paysanne dont ils sont généralement issus. Mais, dans l'ensemble, ils ne l'ont pas transmise à leurs enfants. En outre, sauf exception, ces enfants n'ont que peu et mal acquis la culture du pays où ils vivent, la culture française, laquelle, à notre époque, est devenue presque exclusivement une culture savante, la culture populaire ayant péri avec la civilisation paysanne. La conséquence de cette triple lacune culturelle est que les enfants d'immigrés se trouvent en pratique privés de culture. Ils vivent dans l'inculture du divertissement de masse.

De cette détresse culturelle des jeunes de l'immigration, l'école est largement responsable. Sous l'impulsion des pédagogues et des syndicats de gauche, celle-ci a choisi le moment où il y avait des centaines de milliers de petits étrangers à instruire et à intégrer à la société française pour trahir sa mission. L'école égalitariste et déculturée a dans une large mesure cessé d'instruire les enfants. Et elle a renoncé à leur fournir un modèle culturel solide et cohérent. C'est très dommage pour tous les enfants, mais particulièrement pour ceux des immigrés. Il ne fait pas de doute, en effet, que s'ils avaient été pris en main par une école exigeante et de qualité, ils trouveraient plus facilement des emplois qualifiés et éprouveraient bien davantage un sentiment d'appartenance à la communauté française.

Cela dit, il ne faut pas non plus se montrer injuste avec les enseignants. Bien souvent, leur tâche est rendue très difficile par l'ampleur du phénomène de l'immigration. En effet, dans les régions où se trouve concentrée la population immigrée, les élèves d'origine étrangère représentent souvent 50 % et plus de l'effectif des classes. Et dans certains établissements, 90 % et plus de la population scolaire est d'origine immigrée. Or, ce sont des enfants qui, dans bien des cas, n'ont, en arrivant à l'école, à peu près aucune connaissance ni du français ni de la langue d'origine de leurs parents. Et on demande aux instituteurs de leur apprendre à lire et à écrire en même temps qu'à des Français. Il en découle une consternante faiblesse du niveau obtenu, un nivellement par le bas des résultats scolaires des élèves de ces classes à prédominance d'enfants d'immigrés. La situation actuelle est dans ce domaine catastrophique. Elle est dans une large mesure imputable à la politique irresponsable du gouvernement qui, à la fin de 1982, a décidé une politique de regroupement familial sans en avoir prévu les conséquences. Il a ainsi placé bien des enseignants dans une situation absurde, où l'enseignement devient impossible.

Cependant, tout cela ne doit pas faire oublier ce qui est propre à la trahison de l'école, qui a indiscutablement contribué au néant culturel dans lequel vivent trop souvent les « enfants de l'immigration ». Ce néant culturel constitue, hélas, une réalité incontournable. Il est donc extrêmement paradoxal de les voir se prétendre porteurs d'une nouvelle culture, alors que, de toute évidence, ils n'en possèdent aucune, ni française ni étrangère.

En fait, cette prétention culturelle ne repose que sur l'étonnante ambiguïté que présente à notre époque le mot « culture » qui, dans certains cas, à force de vouloir tout dire, ne veut plus rien dire. Or, il s'agit d'un mot prestigieux et valorisant, ce qui a incité les jeunes de l'immigration à s'en emparer. Et ils ont mis à profit le fait que, pris dans son sens sociologique, ce terme ne désigne qu'une description de la façon de vivre et de se comporter d'un groupe donné: une description de sa vie quotidienne. Puisque, dans cette acception du mot, tout est culturel, les enfants des immigrés ont pu proclamer sans mentir qu'ils étaient porteurs d'une nouvelle culture. Etant donné que, pour un sociologue, chaque individu est automatiquement porteur d'une culture, il suffit de se trouver dans une situation insolite — par exemple, vivre en France en étant né de parents étrangers — pour pouvoir déclarer que l'on représente une nouvelle culture.

Or, c'est évidemment jouer sur les mots, et de façon pas très honnête. Il y a tromperie, car le public, lorsqu'il entend parler de culture, ne songe pas à l'acception sociologique du terme. Il pense à quelque chose de beaucoup plus classique. Si bien que l'on se moque du public lorsque l'on chante les mérites culturels d'une société pluriculturelle! Si on prend le mot « culture » dans son sens classique, il n'y a, sauf exception, rien de culturel dans la nouvelle forme de culture dont seraient porteurs les jeunes de l'immigration. C'est, dans la plupart des cas, une escroquerie pure et simple, même quand ils prétendent faire de la musique ou du théâtre. Mettre sur de la musique de rock des paroles arabes comme le groupe « Carte de séjour » ou des paroles kabyles à l'instar du groupe « Rockin'Babouches » n'apporte rigoureusement rien sur le plan culturel. Tout cela n'est qu'une variante de l'inculture de masse, une nouvelle forme de la sousculture. Et c'est cet avatar de la sous-culture qu'ils nous proposent pour culture de demain.

En matière de culture, le projet d'une société pluriculturelle est non seulement illusoire, mais encore dérisoire. Elle serait le lieu d'une désespérante médiocrité culturelle. Il y a là pour la France le risque d'un véritable suicide culturel, et même

d'ailleurs celui d'un suicide tout court.

II. LA SOCIÉTÉ PLURICULTURELLE SERAIT POUR LA FRANCE UN PROJET SUICIDAIRE

Un tel projet représente la négation même de l'identité française. Or, tout peuple a besoin, pour exister, de posséder une identité spécifique. Et cette identité repose sur sa mémoire, son histoire, sa culture. C'est ce que reconnaît d'ailleurs Jean-Pierre Chevènement, qui écrit : « C'est pourquoi, à côté des technologies modernes, il importe également que les jeunes Français apprennent à connaître et à aimer leur langue, leur histoire et leur culture. Les grandes nations d'aujourd'hui, Etats-Unis, Japon, URSS, Allemagne ne négligent pas d'affirmer leur identité nationale³. »

Or, l'identité française est en danger du fait de l'immigration. Ainsi que chacun le sait, ce n'est pas l'immigration originaire d'autres pays européens qui est en cause. Elle ne pose pas de problème grave et constitue au demeurant la poursuite d'un mouvement déjà ancien. Depuis un siècle et plus, des enfants d'immigrés originaires d'Allemagne, de Pologne, de Belgique, d'Italie, d'Espagne... se sont coulés dans le moule de l'identité

française. Ils furent des Français par le cœur, en même temps que par l'état civil. Dans ce phénomène de fusion, l'école a joué un grand rôle. Elle fut, jusqu'aux années 1950, un remarquable instrument de « francisation ». Et cette fusion se poursuit, de façon peut-être moins parfaite en raison de la crise de l'école. Mais enfin elle se poursuit tout de même. Les immigrés d'origine européenne ainsi que leurs enfants continuent de s'intégrer sans difficulté à la société française.

La raison de cette aptitude à l'assimilation est simple. Ces immigrés originaires des autres pays d'Europe ont une identité voisine de la nôtre : une identité « cousine ». En effet, les identités française, italienne, espagnole ou portugaise ne sont que des variantes de l'identité européenne, héritière de la Grèce

et de Rome, nourrie des valeurs judéo-chrétiennes.

Le problème, en vérité, ne vient pas de l'immigration d'origine européenne, mais bien des immigrés d'origine extraeuropéenne. Ainsi, Maghrébins, Turcs ou Africains sont porteurs d'une identité profondément différente de l'identité française, et plus généralement de l'identité européenne, sous quelque forme que ce soit. Pour eux, l'assimilation à la société française est beaucoup moins facile. Elle ne peut pas s'effectuer de manière spontanée et rapide, par un simple glissement d'identité. Certes, l'assimilation reste possible. Mais elle est difficile, voire douloureuse, car elle exige la substitution volontaire de l'identité française à une identité d'origine extrêmement différente.

Il faut bien voir en outre que l'acquisition de l'identité française par les enfants des immigrés allogènes est rendue encore plus difficile par la trahison de l'école déculturée des vingt dernières années, qui a, nous l'avons dit, renoncé à instruire les enfants et à leur présenter un modèle culturel unique et cohérent. Du même coup, l'école a cessé d'offrir aux enfants le modèle d'une identité française prestigieuse et digne, telle que l'on souhaite y adhérer. En un mot, l'école a cessé d'être un instrument de « francisation » et de transmettre aux élèves l'identité française. Le résultat est que les enfants d'immigrés allogènes, qui ne pouvaient pratiquement rien attendre de leur famille dans le domaine de la culture et auxquels l'école a tout refusé — instruction, culture, accès à l'identité française —, se trouvent au bout du compte culturellement démunis et psychologiquement non intégrés. En sorte qu'ils se raccrochent à ce qui leur reste : un sentiment d'altérité, de « différence ». Et, orgueilleusement, ils nous brandissent celle-ci au visage. Ils sont fiers de cette « différence » qui constitue une

contre-identité par rapport à la nôtre.

Mais, comme ils ont l'intention de vivre en France, dès lors que c'est leur intérêt; comme ils ont, ou auront, ce qui est aussi conforme à leur intérêt, la nationalité française, les jeunes d'origine allogène affirment que cette contre-identité constitue authentiquement l'un des visages de la France. Or, de toute évidence, ce n'est pas vrai, et c'est bien là que réside le problème. La « différence » des jeunes de l'immigration constitue la négation même de l'identité française. Car, bien qu'ils ne se sentent plus vraiment à leur place dans leur pays d'origine, ils n'en sont pas moins porteurs d'une identité se rattachant à ce pays d'origine (identité maghrébine, turque, africaine, orientale...). Le fait d'être porteur de telles identités est en soi parfaitement respectable. En revanche, ce qui l'est moins, c'est d'être en même temps citoyen français, vivant en France, et affirmant que c'est une façon comme une autre d'être français que de proclamer une identité étrangère et même hostile à ce qui est français.

A propos de ces questions d'immigration, on nous rappelle sans cesse la nécessité de respecter l'Autre. J'en conviens tout à fait, mais à condition que l'Autre n'affirme pas être Moi et ne prétende pas parler en mon nom. Car, alors c'est Moi qui ne suis pas respecté. Or, c'est exactement ce qui se produit dans cette société pluriculturelle qui est en train de naître sous nos yeux et que nous devons refuser. Il nous faut la récuser, car, sous ce nom anodin et valorisant, c'est en réalité une société multinationale qui s'ébauche sous nos yeux, avec la bénédiction de la gauche au

pouvoir.

Cette société pluriculturelle, ou plutôt multinationale, qu'on nous présente comme le paradis de demain, serait faite de plusieurs groupes nationaux et souvent ethniques, ayant chacun ses mœurs et son identité. Tous, cependant, posséderaient la nationalité française, mais celle-ci ne serait plus liée au sentiment d'une identité française. Certains citoyens français seraient porteurs d'une identité maghrébine, d'autres d'une identité turque, ou africaine, ou extrême-orientale. Quant à l'identité française, elle ne serait plus que l'une des multiples identités ayant cours en France.

Il ne faut pas se dissimuler que, dans une telle société, les citoyens français porteurs d'une identité non française ne pourront qu'éprouver de l'éloignement, voire de l'hostilité, à l'égard de ce qui est français. Ils ne se sentiront vraiment chez

eux en France que dans la mesure où elle perdra son visage français pour adopter un visage étranger. Ce qui est français en France ne peut constituer pour eux qu'un aspect étranger à faire disparaître. L'objectif des communautés allogènes dans le cadre d'une France « plurielle » ne peut être que celui-ci : la « défrancisation » de la France.

En un mot, la société pluriculturelle représente un redoutable agent de destruction de la France et de ce qui constitue l'identité française. Chacun sait que s'est constituée récemment une très active association dont le slogan est le suivant : « Touche pas à mon pote. » J'adhère en vérité tout à fait à ce propos, en dépit de la vulgarité avec laquelle il se trouve formulé. En effet, ma tradition humaniste et chrétienne me conduit à avoir en horreur les agressions verbales, et a fortiori physiques, dirigées contre la population immigrée, et contre quiconque, d'ailleurs. Mais, en contrepartie, je souhaiterais vivement que le « pote » en question, s'il est ou veut devenir français, s'abstînt de développer une contre-identité négatrice de l'identité française et entraînant une « défrancisation » de la France. Donc, entièrement d'accord pour : « Touche pas à mon pote. » Mais il serait urgent que ce slogan s'accompagnât d'un autre, tout aussi nécessaire : « Touche pas à mon pays; touche pas à la France. »

On mesure les dangers d'une société pluriculturelle, ou plutôt multinationale, dans laquelle le groupe humain participant de l'identité française coexisterait avec des communautés allogènes porteuses d'identités très différentes. Les périls sont d'autant plus grands que ces communautés ont une croissance démographique beaucoup plus rapide que la population de souche européenne, laquelle risque de se trouver progressivement submergée. Surtout si l'on songe qu'à la croissance des communautés déjà en place s'ajoute le flot ininterrompu d'une immigration souvent clandestine, mais que l'on a toujours fini par régulariser.

Et tout cela est rendu plus préoccupant encore par l'importance de l'islam au sein de la population immigrée vivant en France. Il ne s'agit pas pour moi de faire ici le procès de cette religion, mais on ne saurait pour autant ignorer la très grave menace que comporte pour notre pays le processus d'islamisation qui s'y accomplit. Et cela tout particulièrement dans le contexte d'un intégrisme qui travaille en profondeur les communautés musulmanes vivant en France. L'inquiétude à l'égard d'une islamisation de la France est parfaitement justifiée par le

visage intolérant et fanatique qu'offre l'islam en cette fin du xx^e siècle.

D'ailleurs, plus profondément, il existe de solides raisons pour un Français, héritier de la tradition antique et des valeurs judéochrétiennes, de ne guère se sentir enthousiaste devant l'implantation en France, à une grande échelle, de la religion musulmane.

En effet, l'islam est tout d'abord une religion faisant une large place à la violence. Le djihad, ou guerre sainte, constitue l'une des grandes obligations du croyant. Et les textes sacrés contiennent plus d'une invitation au carnage. L'islam est aussi une religion que caractérisent structurellement le mépris et l'oppression des autres religions. Le sort peu enviable des Coptes, ces demi-citoyens, en témoigne de façon éloquente. L'islam est en outre une religion qui admet explicitement l'esclavage. Et, s'il n'y avait eu que l'islam, jamais l'esclavage n'aurait été aboli. Ajoutons que l'islam est également une religion qui institue l'infériorité et le mépris de la femme. Enfin, et c'est peut-être le plus grave, l'islam prétend codifier une fois pour toutes l'ensemble de la vie de l'individu et de la société. Dans cette mesure, il interdit la liberté de l'esprit, qui est la condition de la liberté tout court ainsi que de la vie intellectuelle. Si bien que, comme l'avait très lucidement observé Renan, l'islam constitue la négation du progrès.

Attention, cependant! Je tiens bien à préciser que ce qui précède ne constitue pas de ma part une mise en accusation de l'islam. Toute religion est *a priori* respectable, et je respecte la religion musulmane qui a d'ailleurs ses grandeurs et ses beautés. Et je n'ai nullement la prétention de donner des leçons aux musulmans vivant en terre d'islam. Simplement, j'exprime les raisons logiques et de bon sens pour lesquelles il me paraît peu souhaitable que l'islam prenne trop d'importance en terre de France.

La France a commis une immense erreur en attribuant la nationalité française à des centaines de milliers de jeunes gens nés de civilisations totalement différentes de la nôtre sans avoir parallèlement travaillé à leur donner l'identité française en les imprégnant de notre mémoire et de notre culture.

Cela dit, personne n'est obligé de devenir français de cœur. Toutes les identités sont également respectables. Mais, à ce moment-là, on se trouve moralement privé du droit d'être français selon l'état civil. Il faudrait que les choses soient parfaitement claires. Pour la population immigrée, le choix devrait à l'avenir se présenter en ces termes : ou bien la nationalité française, mais assortie d'une adhésion à l'identité française, obtenue par l'acquisition de la mémoire et de la culture françaises; ou bien l'affirmation d'une identité non française, mais dans le cadre d'une nationalité étrangère.

En tout cas, nous n'avons rien à attendre de bon de l'avènement de cette société pluriculturelle que l'on nous présente comme une sorte de terre promise. Il ne peut en résulter qu'un renforcement de l'inculture de masse et l'éclatement de notre pays en une société multinationale, destructrice de l'identité

française et à travers elle de la France.

Là n'est pas la solution du problème de l'immigration. Elle réside dans l'assimilation de la population d'origine immigrée par l'acquisition de la culture et de l'identité françaises. Et, pour ceux qui rejetteraient cette assimilation, la meilleure solution serait un retour au pays, facilité par une aide généreuse.

Mais une chose est absolument certaine, c'est qu'il faut refuser

la société pluriculturelle, cette illusion suicidaire.

CHAPITRE XV

Le problème des immigrés maghrébins en France

PAR HENRI DE LA BASTIDE

J'ai commencé ma carrière en 1945 comme contrôleur civil au Maroc, puis j'ai créé en 1960 à L'INALCO la chaire de Civilisation du Maghreb. Je suis donc les problèmes maghrébins depuis quarante ans. Je les suis et les précède même, car j'ai parfaitement vu, à peu près dix ans avant, les événements qui allaient arriver. Aujourd'hui, ce qu'il était difficile de dire précédemment, l'actualité, les journaux, les périodiques ne cessent de le mettre sur la table de la réflexion. Il s'agit du problème des immigrés maghrébins en France, sur lequel je vais essayer de vous donner mon éclairage personnel. Je pense qu'il est bien que ce soit situé dans le cadre d'une étude sur l'identité française parce que les solutions à ce problème ne peuvent être trouvées que dans la mesure où la France redéfinira à cette occasion son identité nationale.

Je voudrais commencer par quatre citations, parce qu'elles dominent mon sujet. Je vais fixer des idées qui n'ont guère été exprimées jusqu'à présent, soit parce qu'elles concernent un sujet tabou, soit parce qu'effectivement les politiciens ayant des responsabilités, autant à droite qu'à gauche du reste (et même un peu davantage à droite puisque la gauche n'a eu que quatre ans de pouvoir contre vingt-cinq), n'osent pas reconnaître leurs responsabilités et ne vont pas voir comment les choses se passent sur le terrain.

Première citation qui domine, et nous allons voir tout à l'heure son importance, c'est le discours de Boumediene qui a mis dans son programme l'idée que les Algériens viennent s'installer en France et former une communauté qui resterait algérienne, ce que nous appelions autrefois une « cinquième colonne »:

« Un jour, pour survivre, des millions d'hommes quitteront les

parties méridionales pauvres du monde, pour faire irruption dans les espaces relativement accessibles de l'hémisphère Nord,

à la recherche de leur propre survie 1. »

Jean Raspail avait décrit cet exode en 1973² et donc anticipé sur deux de ses réalisations spectaculaires: la marche verte des Marocains sur le Sahara (1975) et les boat-people (depuis 1975). Personnellement, je n'ai pas connu Boumediene mais son entourage, avec lequel j'ai longuement discuté, puisque je n'ai

jamais cessé de me rendre au Maroc et en Algérie.

La deuxième citation m'a été remémorée par le Père Bruckberger qui, dans une chronique récente du Figaro, rappelait la réponse de Jeanne d'Arc, lorsque l'évêque Cauchon, pour l'embarrasser, lui demandait : « Dieu aime-t-il les Anglais ? » (si elle avait dit « oui » — « Alors pourquoi les combats-tu ? » et si elle avait dit « non » — « Comment se fait-il que Dieu n'aime pas une partie de sa création ? »), elle répondit : « Dieu aime les Anglais chez eux. » C'est une très belle réponse et je n'ai jamais cessé de proposer aux ministres successifs de l'Education nationale³ que le procès de Jeanne d'Arc, le symbolisme de Versailles, la démarche scientifique d'hommes tels Champollion ou Pasteur, fassent l'objet d'éditions scolaires, car ce sont des traits fondamentaux de notre identité nationale.

Ma troisième citation est de M. Giscard d'Estaing, interviewé pour la télévision à Chanonnat, et qui a simplement dit : « Dans une affaire compliquée, il faut essayer de retrouver le bon

sens. »

La quatrième citation m'a été fournie par un intellectuel hongrois avec qui je bavardais dans un ancien palais sur le lac Balaton, devenu ce que l'on appelle une « maison de création », et qui m'a dit : « Le socialisme, c'est le triomphe de l'idéologie sur le bon sens. » Nous avons deux plateaux sur la balance, le plateau de l'idéologie et le plateau du bon sens, et devant ce problème il faut essayer de donner un peu plus de poids au plateau du bon sens.

Avant d'exprimer un point de vue qui pourra paraître plutôt sévère à l'égard de la politique algérienne, je voudrais dire que ma vie a été en grande partie consacrée à la civilisation arabomusulmane, avec sa composante arabe, liée à la langue, et sa composante musulmane, liée à la religion. J'ai toujours considéré comme un grand enrichissement de l'esprit la rencontre de cette double pensée. Dans une communication à l'Académie de la France d'outre-mer l'année dernière, j'ai expliqué que nos relations actuelles avec le Maroc viennent moins de ce que nous

avons apporté à ce pays, que de ce que le Maroc nous a apporté, c'est-à-dire cet humanisme marocain qui avait suscité l'admiration de Lyautey et que, par la suite, des gens comme moi ont retrouvé et apprécié. Tout ce que j'ai à dire ne doit pas être pris en mauvaise part, mais il y a eu des glissements et ce sont ces glissements que nous allons examiner, ainsi que

la façon dont ils se sont produits.

Le premier glissement est tout à fait récent et je le signale simplement : c'est le piège du « racisme ». C'est un piège lancé par certains pour les raisons que vous connaissez : se donner une bonne conscience et inoculer à ses adversaires politiques mauvaise conscience. Alors on crée périodiquement des fantasmes : avant guerre, le mur d'argent (les pauvres exploités par les riches), puis le colonialisme (les méchants Blancs exploitant le bon tiers monde), aujourd'hui le racisme (les racistes proches du nazisme, contre les défenseurs des droits de l'homme...). En effet, si l'histoire du monde est la lutte toujours renouvelée des bons et des méchants, il importe de se situer parmi les bons et de rejeter ses adversaires dans le camp des méchants. Revenons à notre problème d'immigrés.

A l'origine, il y avait des immigrés venant de leur pays, cherchant du travail, puisqu'ils n'en ont pas assez chez eux, et n'ayant aucune formation. Chez nous, du fait de l'extension de la scolarité, un certain nombre de métiers au bas de l'échelle sociale se sont trouvés négligés. Il y avait en quelque sorte une complémentarité et tout se passait bien. Et puis, en 1976, il y a eu une campagne qui a duré trois semaines à un mois, expliquant qu'il était immoral d'avoir des travailleurs sans que leur famille soit là. L'Eglise s'en est mêlée et on a donc autorisé les familles à rejoindre les travailleurs. C'est quelque chose qui m'a paru, il y a dix ans, être très grave dans ses conséquences. J'ai été voir le directeur du cabinet du ministre qui venait de prendre cette décision (entrée en vigueur le 27 juillet 1976) et je lui ai dit : « Est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous faites? Vous allez transformer six cent mille immigrés en trois millions et bientôt cinq millions d'immigrants. C'est une décision considérable que vous prenez! » Il était totalement inconscient, c'est-à-dire qu'il n'avait absolument pas pensé qu'il transformerait des immigrés en immigrants. Je lui ai dit : « Mais enfin, voyons, cette mesure que vous venez de prendre, dont les conséquences seront considérables à dix ans d'échéance, qui vous l'a demandée et pourquoi l'avez-vous prise? Ce n'est pas parce qu'il y a une campagne, puisque cette campagne c'est vous qui l'avez déclenchée! »

Réponse : « C'est Boumediene qui nous l'a demandé! »

Je me suis étonné: « Mais quelles obligations avez-vous à l'égard de Boumediene? Cela serait l'Amérique qui nous a aidés en 1944-1945 ou les Anglais... mais vous me dites que c'est Boumediene! »

Réponse : « En politique, on gouverne pour le présent, non

pour l'avenir... »

Donc nous sommes dans un monde dans lequel il y a toujours une partie cachée : le gaullisme qui avait fait l'Algérie indépendante a voulu en faire son enfant chéri; ensuite il v a eu comme une espèce de tentation permanente dans laquelle nous avons fait tomber l'Algérie, en cédant toujours à ce qu'elle nous demandait. Alors que d'une manière générale on peut penser que le gouvernement français tient compte des intérêts de la France et les défend, dans cette affaire, considérant quasiment que les Algériens continuent à être des Français, on n'a jamais osé dénoncer les accords d'Evian et on a toujours appliqué ces accords, qui avaient été faits dans l'illusion qu'un million de Français resteraient là-bas, avec une très grande liberté d'allées et venues et d'échanges financiers. Nous continuons à les appliquer encore cette année tandis qu'il n'en reste plus rien de l'autre côté. Il y a là une sorte d'absurdité dont l'explication n'existe pas. Du moins, je ne sais pas quelle est l'explication qui peut être donnée par les hommes politiques sur cette attitude.

Lorsque l'on a fait venir les familles, personne n'a pensé aux conséquences. On a cru cela plus moral, alors que c'était à double tranchant, parce que faire venir des familles dans un monde aussi différent revenait à provoquer ce qui est arrivé, c'est-à-dire mettre ces familles entre deux sociétés, avant quitté l'une mais n'entrant pas dans l'autre. On a rompu l'équilibre qui existait quand les travailleurs retournaient rejoindre leur famille et leur téléphonaient toutes les semaines, comme le font encore les Marocains. A cette période, lorsqu'ils avaient amassé suffisamment d'argent ils rentraient chez eux, achetaient un commerce, ou se faisaient bâtir une maison, et vivaient très facilement avec la retraite qu'on leur donnait, du fait que l'on vit, dans leur pays, avec très peu d'argent. Mais à partir du moment où ces familles se transplantent et viennent s'installer dans de mauvaises conditions en France, cela n'est pas du tout fait pour les rendre heureuses. C'est au contraire créer un problème de civilisation, un problème extrêmement compliqué.

et nous ne savons pas encore, du reste, comment il sera résolu. L'enfer est pavé de bonnes intentions, ce qui est aujourd'hui prouvé par ce qui a été dit sur la période dite coloniale pendant laquelle des élites françaises sont allées encadrer des populations en Afrique et en Asie pour améliorer leur sort. Les désordres, famines et guerres, qui se sont développés après leur départ, font la preuve a contrario de leur utilité. Ce qui est très curieux, c'est que la décolonisation, réclamée et revendiquée par tant d'inconscients, s'est faite au profit de quelques dirigeants et au détriment des populations, ce qui est à l'opposé de l'idéologie de

ses promoteurs.

Dans cette affaire d'immigration, essayons d'éviter l'hypocrisie et le mensonge. Mon sentiment profond est qu'il n'y a pas vraiment de problème d'immigration pour les Portugais, les Espagnols, les Polonais, les Sud-Américains venus en réfugiés politiques, et même jusqu'à présent pour les Asiatiques, qui sont d'excellents travailleurs : les Vietnamiens sont plus intelligents, les Cambodgiens et les Laotiens un peu plus lents, mais ils ne posent aucun problème de sécurité, aucun problème d'agression; ils travaillent et sont souvent les meilleurs dans les écoles. Déjà au Vietnam c'était le cas, les Français arrivant après. Pour eux, il n'y a donc qu'un apport positif. Ayant été en Chine au mois de septembre-octobre, invité par les quatre plus grandes universités comme président des Langues orientales, j'ai constaté que les deux millions de Chinois qui sont en Amérique sont certes américains, mais sont restés chinois de sentiments, et forment actuellement une liaison extraordinairement dynamique et utile, à la fois pour l'Amérique, parce que les cerveaux chinois et le travail chinois sont des réalités, et pour les Chinois, parce qu'ils ont été mis sur ordinateur et que chacun se voit proposer à l'heure actuelle soit une usine en Chine, soit un laboratoire où ils viennent de temps en temps, voyage payé, car ce sont deux millions de Chinois américains sur lesquels la Chine compte pour faire son saut en avant, maintenant qu'elle s'ouvre à la modernisation. Ces contacts peuvent être positifs des deux côtés.

Il reste donc le seul problème maghrébin, dont l'analyse conduit à reconnaître qu'il se réduit en fait à un problème algérien : parler du problème des immigrés, c'est en réalité masquer le seul problème qui existe, c'est-à-dire le problème

algérien, et nous allons voir pourquoi.

Il n'y a pas de problème marocain, parce que les Marocains prennent rarement la nationalité française. Ils sont très attachés à leur pays, appartiennent à une société structurée, dont les

valeurs sont précises et précieuses, qui n'a jamais eu de révolution, avec tout un système de vie marocaine qui est en partie islamique, mais surtout marocain. Le Maroc a une personnalité nationale très ancienne dont on peut dire qu'elle est contemporaine de la France. Ce sont les deux extrémités occidentales, l'une du monde arabe, l'autre du monde chrétien. Et ces deux personnalités se sont fondées à peu près aux mêmes époques, puisque la grande fièvre religieuse à été les xire et xiii^e siècles chez eux comme chez nous, et la naissance de la nation, à côté de l'Etat, s'est faite en même temps dans les deux pays au xv^c siècle. En France, nous avons eu Jeanne d'Arc⁴. Les Marocains ont eu un héros identique, Sidi Mohamed Ben Slimane el Jazouli, qui, à la même époque exactement, est intervenu pour demander une dynastie chérifienne (c'est-à-dire de la descendance généalogique du Prophète), presque par la même démarche que celle de Jeanne d'Arc, pour que, recevant la bénédiction de Dieu, elle puisse résister d'abord à l'invasion des Portugais et des Espagnols sur les côtes, et un siècle plus tard à celle des Turcs. Le Maroc est une vieille nation, avec laquelle nous avons trouvé une entente facile, qui continue à l'heure actuelle. Les Marocains téléphonent chez eux toutes les semaines, n'amènent guère leur famille, sauf quelques-uns depuis l'année 1978 où on les a incités à le faire, et qui le regrettent maintenant, parce que cela pose des problèmes insolubles lorsque les enfants ne veulent plus revenir au Maroc et que cela provoque des drames. Cet exode que les Eglises ont soutenu à fond a eu pour conséquence des drames familiaux partout, alors qu'avant il n'y avait pas de drame. Pour des raisons de tradition, pour que les femmes restent dans leur système et que les enfants y soient élevés, les Marocains ne prennent pas la nationalité française et reviennent à la fin de leur vie active chez eux. Il y a un équilibre qui s'est établi. Demeure un petit problème « cégétiste », dans la mesure où ces Marocains qui travaillent chez nous sont souvent originaires du sud du Maroc. Ce sont des « Chleuhs » (berbères) du Sud, très bons travailleurs, que la CGT cherche à encadrer avec des hommes venant des tribus guerrières du Moyen Atlas, de façon à récupérer une masse de manœuvre. Mais quand on interroge des Marocains de base, ils vous disent cette phrase, que j'ai entendue cent fois : « La CGT, c'est de la m...! » Voilà, dans un langage français évidemment assez limité et brutal, leur opinion sur l'encadrement qu'ils doivent parfois subir. Donc, c'est vous dire que sur le plan marocain il peut y avoir de temps en temps des dérapages, mais d'une manière générale le problème ne se

pose pas.

Du côté tunisien, c'est un peu différent. M. M'Zali, l'actuel premier ministre, quand il était ministre de l'Education nationale (j'ai eu des entretiens avec lui à cette époque) disait : « Nous, nous ne sommes pas vraiment des Arabes, nous sommes des Méditerranéens qui parlons arabe! » Les Tunisiens sont effectivement des cousins des Libanais. Lorsque Bourguiba, peu après l'indépendance, a reçu le président libanais, il l'a accueilli par ces mots : « Bonjour mon cousin! » Les Tunisiens considèrent que Carthage a été fondée par un navire venant de Tyr et s'estiment essentiellement méditerranéens, comme étant un peuple qui va sur la mer. Ce sont des gens qui vont, qui viennent, qui sont ouverts⁵.

Je définis le Maroc comme la société du Maghreb, l'Algérie sa conscience et la Tunisie son ouverture. Avec la société marocaine et l'ouverture tunisienne nous n'avons pas de problème.

Il est vrai que beaucoup de Tunisiens sont des clandestins, mais ils ne restent que quelques années et ils repartent. Ils travaillent souvent dans des restaurants. Depuis peu, ils ont des petits commerces comme les gens du Sud tunisien (ou du Sud marocain) qui, au lieu d'avoir des épiceries seulement dans le nord de leur pays, s'en viennent jusqu'en France, et évidemment rendent des services dans la mesure où ces épiceries ne sont pas rentables pour des Français parce qu'il faut payer du personnel, alors qu'eux fonctionnent uniquement en famille (on fait venir un cousin pendant deux ans, puis un autre frère, ou un fils, etc.). Ils travaillent jusqu'à dix heures du soir, ou même jusqu'à minuit, ainsi que le dimanche. Cela est finalement rentable et ce sont des professions où il y a des possibilités de complémentarité.

Le seul vrai problème est posé par les Algériens. Nous sommes obligés de nous y arrêter car pour eux je ne peux pas me permettre d'être aussi optimiste. Il faudrait qu'à l'avenir les gens raisonnables reconnaissent que le problème est algérien. Actuellement, personne n'ose le faire et on le noie dans le problème maghrébin, puis on noie le problème maghrébin dans le problème des immigrés en général. Mais si on examine le problème sur le terrain, il est essentiellement algérien.

Pourquoi?

D'abord, pour une raison de nombre : les Marocains sont officiellement 450 000, mais le consul du Maroc estime qu'ils sont 800 000. Le chiffre exact est incertain, ce qui est sans importance

car ils ne sont pas électeurs et n'entrent pas dans le système national français.

Les Tunisiens sont de leur côté à peu près 400 000.

Il s'agit finalement de nombres limités.

Les Algériens sont beaucoup plus nombreux. On peut les estimer à environ 2500000; parmi eux 500000 sont des harkis ou fils de ceux-ci, puisqu'ils étaient environ 200000 rapatriés il y a vingt-trois ans et que la moyenne est de sept enfants par famille. En France, c'est cinq pour les familles maghrébines, mais pour les Français de souche, c'est 1,8 enfant par famille. Vous voyez tout de suite la rapidité avec laquelle ces communautés augmentent.

Voilà un élément du problème que tout le monde connaît. Vous savez aussi que le Maghreb lui-même avait, il y a vingt-cinq ans, vingt-cinq millions d'habitants et que maintenant il y en a officiellement plus de cinquante millions, alors qu'en fait il y en a presque soixante, et qu'il y en aura cent millions dans quinze ans.

Il y a donc ces chiffres et sur le nombre de 2500000 il y en a maintenant un million qui forment la deuxième génération et sont de nationalité française du fait qu'ils sont nés en France, de parents nés en Algérie avant 1962, donc nés « en France ». Cela est très grave car les Arabes de leur côté n'ont jamais reconnu le jus soli et ne reconnaissent que le jus sanguinis, c'est-à-dire que ces jeunes Algériens de deuxième et troisième génération, qui sont français en France, restent algériens en Algérie, car leurs parents sont considérés comme algériens puisque nés en Algérie et musulmans.

Là, je suis obligé de faire intervenir une nouvelle distinction : pour avoir la nationalité algérienne complète, il faut non seulement être né en Algérie et être musulman, mais être né de parents et de grands-parents musulmans, il y a un aspect musulman dans la nationalité algérienne, que nous faisons semblant d'ignorer puisque notre Etat est laïc : dans l'islam, religion et société sont liées, comme en France à l'époque de ce que l'on appelle « la chrétienté ». On le sait, mais on fait semblant de l'ignorer. En réalité, dans les trois Etats, Maroc, Algérie, Tunisie⁶, la loi⁷ interdit à une musulmane d'épouser un nonmusulman. Il faut savoir ces choses fondamentales, que l'on cache, alors que l'on parle toujours du racisme français. Si une fille veut épouser un Français⁸, elle est obligée de quitter son pays, sinon elle sera condamnée et l'on connaît des cas dans lesquels un ménage étant parti au Canada, la famille est allée récupérer la fille au Canada.

C'est cela, la réalité de la société musulmane. Le droit

musulman stipule notamment que la femme n'hérite jamais de son mari et n'a pas le droit de garde sur les enfants. Les enfants doivent être musulmans mais la femme chrétienne ne peut pas avoir de droit de garde sur des enfants qui sont musulmans. Cela explique ces drames relatifs aux femmes qui réclament leurs enfants. Devant ces cas déchirants, les autorités françaises font semblant de dire que « l'on va faire des démarches ». En fait, elles n'en font pas, puisqu'elles savent que c'est la loi qui s'applique en Algérie et qu'il n'est pas question de démarches. Vous avez bien vu que le bateau dont on a tant parlé n'est pas parti finalement. Toute une partie de ces affaires est sytématiquement cachée à l'opinion, en application de la règle politicienne du mensonge et de l'hypocrisie, que malheureusement la plupart des médias se croient obligés de suivre, alors que leur vrai travail devrait être au contraire de rétablir la vérité...

Ce problème avec les Algériens devient un problème national. Pourquoi? Les Algériens devenus immigrants (et non plus immigrés) sont dans une situation extrêmement difficile. Les nouvelles générations ne savent pas où elles en sont, parce que d'abord elles sont algériennes et peuvent même faire leur service militaire en Algérie 9. Donc, on continue à considérer fictivement que l'Algérie reste la France, alors que c'est un pays où les règles fondamentales de la société sont totalement différentes

des nôtres.

Les jeunes Franco-Algériens peuvent donc faire leur service militaire là-bas ou ici. Là-bas, c'est deux ans, ici, c'est un an. Ici, ils ne se sentent pas français en général (sauf les fils de harkis et quelques autres) et considèrent qu'ils ne sont pas intégrés et qu'ils sont « paumés » du fait de leur échec scolaire. En fait, nés dans des familles de 5, 7 et 8 enfants en France, mal logés, avec des parents le plus souvent illettrés, du moins les mères, en français et en arabe, avec des pères qui font souvent des métiers de bas niveau, ces enfants vivent dans de mauvaises conditions et ne maîtrisent ni l'une ni l'autre langue. Leur échec scolaire est de 80 %. Seuls 2 % d'entre eux passent le baccalauréat. J'ai fait passer récemment des examens sur une unité de valeur de mon département, « Politique extérieure des pays du Maghreb », i'avais quinze étudiants de la deuxième génération sur un total de trente. Evidemment, ils maîtrisent mal le français et leur culture générale est inévitablement encore plus désastreuse que celle des jeunes Français d'origine. Et ce sont les 2 % qui passent le baccalauréat (10 % ont le brevet et 88 % n'ont rien du tout).

Ces « paumés » s'appellent des « Beurs ». La France a une grande responsabilité dans ce « paumage » puisque c'est nous qui les avons fait venir stupidement, en obéissant à Boumediene. Ils sont doublement « paumés » dans la mesure où ils ne connaissent pas la langue arabe et n'ont donc aucune des valeurs arabes liées à la langue. De surcroît ils ne connaissent que très mal l'islam qui leur paraît lointain. Maintenant, il y en a une petite partie, 10 % peut-être, qui revient à l'islam, qu'on appelle « fondamentaliste » ou « intégriste » et qui est en réalité le vrai islam désoccidentalisé.

Même leur pays d'origine, l'Algérie, n'a pas de tradition nationale: le Maghreb traditionnel comprenait deux Etats, un à l'est, qui s'appelait l'Ifrikia, devenue la Tunisie, et l'autre à l'ouest qui s'appelait le Maroc (terme issu d'une mauvaise prononciation de Marrakech). Au centre, il n'y avait que des tribus, sans Etat. Le mot « Algérie » date de 1838 et c'est nous qui l'avons créé. Il y avait des tribus qui nomadisaient et une petite implantation turque avec un dey à Alger et un bey à Tunis, mais cela n'allait pas plus loin que la petite province autour de la ville. C'est pour cela qu'en prenant Alger, les Français n'avaient pas conquis l'Algérie, ce qui a demandé trente années de plus. En bref, il n'y avait pas d'Etat, pas de tradition, pas de société structurée, seulement une société tribale. Cette société tribale nomade, nous l'avons complètement labourée et détruite, parce qu'elle ne correspondait pas à notre système sédentaire et qu'on installait la colonisation en interdisant notamment le nomadisme des tribus. Cette société tribale de type aristocratique, qui s'était bien entendue avec les militaires jusqu'en 1870, ne s'est plus du tout entendue avec ce qui s'est passé après, parce que nous ne reconnaissions aucune de ses valeurs et que de ces grands chefs de tribus nous faisions des sous-officiers (au début, l'armée avait tout de même fait un général). Au Maroc, la société a été conservée intacte par Lyautey, ce qui fait que maintenant les deux sociétés communiquent sans problème. Ce n'est pas le cas de l'Algérie, par notre faute, parce que nous avons voulu l'assimiler, y compris l'urbanisme citadin. Au Maroc. au contraire, les villes françaises étaient construites à côté des médinas. Ainsi Tlemcen, ville à laquelle l'émir Abdel Kader a consacré des poèmes, a été défigurée par l'imbrication des constructions anciennes et nouvelles, au point que le charme, la poésie de Tlemcen, a disparu. Seules la Casbah d'Alger et un peu Constantine ont été conservées.

Les « Beurs » n'ont pas de société à laquelle se rattacher et, si

je disais que l'Algérie est la conscience du Maghreb, c'est parce que l'Algérie est consciente de la recherche de quelque chose qu'elle ne trouve pas, parce qu'elle ne veut être ni tunisienne ni marocaine ¹⁰.

La deuxième idée fondamentale que je voudrais vous donner dans mon intervention est le caractère communautaire de l'islam, alors que le christianisme repose sur la notion inverse de la personne, dont découlent les fameux « droits de l'homme » que l'Occident prétend aujourd'hui imposer au reste du monde.

Cela était logique au moment où nous en avions la responsabilité par les empires britannique et français. Maintenant cela est devenu du pur impérialisme culturel. Nous voulons imposer à des sociétés, qui sont communautaires, un système personnaliste, de respect de la personne humaine, qui repose sur des valeurs chrétiennes qu'ils n'ont pas. Quand ils l'ont, et c'est le cas de l'Amérique du Sud par exemple, il n'y a pas de problème, ils respectent ou ne respectent pas ces valeurs ¹¹, mais ils les reconnaissent. Dans les pays africains non chrétiens, et en particulier dans tout le système musulman, cette référence à la personne n'existe pas. Le système existe chez le milliard de chrétiens, mais chez quelques milliards d'autres humains les systèmes sont communautaires, ou même collectivistes dans le monde soviétique, ce qui est encore plus éloigné du respect de la personne.

On le constate à l'heure actuelle chez les Canaques, qui sont dans un système communautaire : celui qui a assassiné un gendarme, lapidé une institutrice est recherché par la police; en application du système communautaire coutumier, c'est le chef de la tribu qui l'a dénoncé, ce qui est à l'inverse de notre système de pensée. Que de hurlements si un proche désignait le coupable chez nous! Cela se produit parce que les Canaques vivent dans

un système communautaire.

Le système communautaire a sa valeur, ses valeurs qui sont différentes. Et il y est tout à fait normal que ce soit la communauté qui désigne le coupable, parce que la personne n'a pas de valeur et n'a pas de responsabilité. C'est la communauté qui est responsable; la personne est responsable vis-à-vis de la communauté, et la communauté est responsable vis-à-vis de l'extérieur, par conséquent le chef coutumier fait son travail.

Lorsque Khomeyni réintroduit l'islam, système communau-

taire, alors que le Shah a voulu faire ce qu'a fait Kemal Atatürk en 1914, époque correspondant à l'apogée du modèle occidental 12, il dit lutter contre l' « ouestoxication » : « Ces gens-là ne sont plus le modèle, nous les avons chassés de nos pays. Ils sont partis. Maintenant, qu'ils restent chez eux et qu'ils ne nous imposent pas leur modèle, que maintenant garçons et filles veuillent bien reprendre leurs tenues islamiques traditionnelles. »

Nous déclarons que c'est Satan! Ce n'est pas du tout Satan: c'est l'islam avec ses propres valeurs, qui sont des valeurs communautaires, dans lequel chaque individu doit vivre de façon communautaire, avoir le même vêtement, ne pas s'habiller à l'occidentale, et ne pas chanter tous ces airs de rock qui, en plus, viennent d'Amérique!

Ceux qui parlent de fanatisme sont ou des ignorants, ou ce que l'on pourrait appeler des racistes, c'est-à-dire des hommes qui

veulent détruire une civilisation différente de la leur.

Je viens d'écrire un livre qui s'appelle Les Quatre Voyages et qui va au cœur des quatre grandes civilisations contemporaines, en dehors de la nôtre (que j'appelle « civilisation de la personne 13 »). Il faut comprendre et respecter les hommes et les femmes qui ont d'autres valeurs que les nôtres et les suivent souvent avec beaucoup plus de fidélité que nous ne faisons nousmêmes à l'égard de nos propres valeurs coupées de leur fondement spirituel.

Ces quatre civilisations sont : la civilisation arabe, que j'appelle « civilisation de la parole », car elle est fondée sur le Coran qui est une parole et non un livre; la civilisation indienne que j'appelle « civilisation du geste »; la civilisation chinoise que j'appelle « civilisation du signe »; enfin la civilisation africaine que j'appelle « civilisation du rythme ». Cette civilisation africaine a envahi le monde : toute la jeunesse est dans le rock, qui est en fait africain, même sous son label américain, car il vient des noirs d'Amérique. Je trouve très bien qu'il y ait cinq civilisations dans le monde, mais aucune ne doit dire des autres que c'est Satan. Il faut dire simplement que nous sommes l'une des cinq. Il faut bien avoir compris cette donnée du problème si on veut essayer de donner une solution à « l'insertion » dans le peuple français, culturellement homogène par un millénaire de valeurs chrétiennes communes, de quelque trois à cinq millions de musulmans.

Les Algériens transplantés et qui prennent, presque malgré eux, la nationalité française ne pénètrent en fait que ce qu'on appelle la société de consommation, qui est en quelque sorte notre masque; ils se jettent littéralement dessus puisque c'est la seule chose qui soit à leur portée, car cette société de consommation est la seule qui soit exprimée par les media. La vie occidentale leur apparaît à travers les media et la consommation. Alors, quand ils n'ont pas de travail (et ils ne peuvent pas en trouver à l'heure actuelle de suffisamment rétribué ou même n'en trouvent pas du tout, et sont donc complètement « paumés »), ils forment des bandes, parce qu'ils ne savent exister qu'en communauté. Alors ces bandes attaquent et cambriolent, vont chercher partout le peu de consommation qui, pour eux, représente le monde occidental. S'ils ne peuvent pas gagner d'argent, ils vont le prendre, tout simplement. Le procédé le plus simple, connu jusqu'au fin fond de l'Algérie. c'est le métro, où des bandes organisées de tout jeunes (donc non justiciables) s'emparent des sacs avant de partir en vacances...

Si on veut trouver des solutions à ces problèmes, il faut revenir au bon sens et je dirai d'abord qu'en ce qui concerne le code de la nationalité, il ne faut pas imposer la nationalité française à des

gens qui n'en veulent pas.

On parle de société pluriculturelle et c'est une erreur. En réalité ce sont deux sociétés différentes. Les sociétés pluriculturelles sont faites de communautés ayant les mêmes valeurs profondes mais qui ont des appartenances historiques et folkloriques un peu différentes comme les Basques, les Bretons ou les Polonais. En ce qui concerne cette présence maghrébine qui veut conserver ses valeurs musulmanes, c'est la coexistence de deux sociétés. On a cru au moment de la révocation de l'édit de Nantes que l'on allait avoir deux sociétés. C'était une erreur de l'Eglise à cette époque et aussi du roi. En vérité, les protestants et les catholiques formaient une vraie société pluriculturelle.

Dans le cas de la communauté musulmane qui arrive, il y a deux raisons pour lesquelles il faut faire attention, la première c'est que cela a été à l'origine une volonté de Boumediene d'installer en France le « trop-plein » de population algérienne avec un encadrement de l'Amicale des Algériens en Europe, qui a un aspect religieux et culturel pour certains mais aussi politique pour d'autres, car ceux qui voudront leurs voix (déjà un million d'électeurs, dit-on) seront obligés d'aller les chercher auprès du gouvernement algérien, parce que c'est lui qui les encadre.

Nous avons eu un phénomène tout à fait extraordinaire, il y a deux ans, lorsque le précédent recteur de la mosquée de Paris a

quitté ses fonctions. Si Hamza Boubaker, qui avait été nommé à ce poste par le président du Conseil Guy Mollet (ce qui remonte à 56-57), était un agrégé d'histoire du Sahara (Metlili), qui était socialiste et représentait bien à cette époque ce que l'on cherchait car, étant algérien, il était français (et non marocain). Le fait qu'il ait conservé ses fonctions par la suite a fait que le gouvernement algérien a refusé de le reconnaître et comme il était algérien, les Marocains et les Tunisiens ont également refusé. Si bien qu'il n'était reconnu comme recteur de la Mosquée de Paris ni par le Maroc, ni par l'Algérie, ni par la Tunisie. Au moment de sa retraite, il y a eu un curieux accord entre le gouvernement algérien et lui, avec passation d'un acte dont le fac-similé est paru dans Jeune Afrique, disant textuellement : « Je fais don de la mosquée de Paris et de toutes ses dépendances au gouvernement algérien. » Cela est quand même fantastique! Normalement cette mosquée de Paris aurait dû être tenue par un musulman français. Mais, non, il a été nommé à Paris par le gouvernement algérien! Naturellement, ni le Maroc ni la Tunisie n'ont accepté ce fait accompli. Le gouvernement français n'a pas protesté, quoiqu'il ait trouvé le procédé pour le moins cavalier. Pour équilibrer l'acte de cession, il a été rajouté : « Si le gouvernement algérien n'accepte pas, je fais don de la mosquée au gouvernement marocain et si le gouvernement marocain n'accepte pas, j'en fais don à la ville de Paris. » Bien sûr, tout cela n'a aucune valeur juridique, mais cela fait partie du désordre actuel de notre société.

Je prends un autre exemple tout à fait édifiant : à la fin de la guerre d'Algérie, les Français sont rentrés, comme vous le savez, avec quelques valises. Ceux qui sont restés là-bas n'ont jamais pu vendre quoi que ce soit. On leur a repris tous leurs terrains agricoles. Certains avaient des biens en ville qui n'ont pas été confisqués. Ils n'ont jamais pu les liquider ni faire le moindre transfert, car il a toujours été interdit d'envoyer un sou d'Algérie en France. Par contre, pour ce qui concerne les Algériens qui sont en France, ceux-ci envoient tout ce qu'ils veulent et cela se chiffre par milliards. J'en ai parlé avec les dirigeants algériens qui m'ont répondu : « Eh bien, que voulez-vous, puisque la France accepte cette situation! » En fait. il aurait suffi de leur donner un mois pour autoriser les Français à rapatrier leur argent sous peine d'interdire aux Algériens d'envoyer le leur en Algérie. Ils auraient cédé tout de suite. Mais aucun gouvernement ne l'a fait! Aucun gouvernement n'a osé le demander. C'est incroyable! Il s'agissait d'un

côté de quelques millions et de l'autre de milliards!

Un autre point, pour vous montrer que nous avons fait preuve à l'égard de l'Algérie d'un laxisme incompréhensible : en matière de nationalité, les Français qui sont restés là-bas ont une nationalité algérienne dite « d'acquisition », révocable à tout moment. En effet, celui qui n'est pas musulman et qui n'est pas fils et petit-fils de musulman n'a qu'une nationalité révocable. Il faut le savoir. Avec l'Algérie, que ce soit pour les accords d'Evian ou d'autres, la solution la plus équilibrée eût été d'appliquer le principe de réciprocité. Pourquoi ne pas le faire?

Autre exemple : les diplomates français en Algérie n'ont pas le droit de se déplacer sans l'autorisation du gouvernement algérien. Est-ce vrai des diplomates algériens en France?

Le dernier exemple en date a été l'affaire des clandestins. Les Algériens ont déclaré qu'il n'y aurait plus d'émigration puisque l'on traitait mal les Algériens en France. Il a alors été décidé de contrôler que les Algériens ne rentrent plus clandestinement. On avait tout d'abord imaginé un système d'hébergement par des gens qui prendraient la responsabilité de ces touristes. Les Algériens ont refusé. Lorsque Chadli est venu, il y a eu accord pour un système de carte à deux volets, dont on garderait l'un et récupérerait le second pour contrôler la sortie ; on le généralisait aux Marocains et aux Tunisiens pour ne pas donner le sentiment de créer un régime spécial aux Algériens. Cette affaire, négociée par Gaston Defferre alors ministre de l'Intérieur, avait été acceptée par les Algériens. Par la suite, ils ont refusé de l'appliquer. Dans Les Temps modernes, qui ont édité un numéro consacré au problème des immigrés maghrébins 14, on trouve une interview où Defferre déplore ce refus d'application d'un accord signé, ce qui oblige à distribuer le dyptique à l'arrivée, alors que cela devait être fait au départ pour qu'il n'y ait pas à remplir de papiers à l'aérodrome. Pour leur part, les Marocains et les Tunisiens le font et cela ne pose pas de problème.

J'ai demandé au service compétent quelle était la situation. Il m'a été répondu ¹⁵ que, depuis six mois, 30 000 Algériens, selon les diptyques, sont entrés et ne sont pas repartis. Il y a donc toujours autant de clandestins algériens, et cela continue.

Nous sommes dans un système que nous-mêmes avons créé de A à Z, d'abord avec les accords d'Evian, appliqués unilatéralement, puis en faisant venir les familles. De l'autre côté, il y a la volonté d'installer des gens chez nous. Cela est certain puisque Boumediene l'a dit et que Chadli laisse faire. Si l'on veut

résoudre ce problème-là, il faut que cette masse de gens qui appartiennent à une autre société se fonde dans la nôtre et qu'il n'v ait surtout pas deux sociétés, sinon cela produira un jour un autre Liban et, dans quelques années, Marseille sera Bevrouth. Pour cela, il faut que la société française ne se présente plus comme étant une simple société de consommation. Ce qui prime, c'est la revalorisation de l'identité nationale française : il faut absolument que l'on sorte de cette société de consommation que fabriquent les media. Il faut que la France reconstitue son identité nationale, ses traditions, ses valeurs. C'est en réhabilitant notre identité, et c'est pour cela que j'ai accepté de m'exprimer ici, que l'on réglera ce problème. Il ne suffit pas de regarder la situation sur le terrain : il faut également que cette étude, cet examen de la question soit fait à propos d'un effort sur l'identité française et sur le projet culturel que la France doit mettre au même plan que son projet économique.

Dans le domaine politique, on peut dire que les institutions que le général de Gaulle a léguées sont satisfaisantes. Il nous reste maintenant à procéder à une modernisation économique, mais il nous manque ce dont personne n'ose trop parler, c'est-à-dire le projet culturel de la France. Le projet culturel socialiste serait volontiers anti-américain et pro-tiers-mondiste. L'intention est louable, mais son application demanderait une véritable mobilisation au niveau des media pour freiner le flux américain et valoriser des sociétés fondamentalement différentes de la

nôtre (on pense au Japon!).

Nous avons eu une mauvaise expérience de tiers-mondisation en mai 68; la jeunesse actuelle a complètement abandonné les illusions de cette époque. Elle est disponible pour une restructuration de la société française fondée sur l'enrichissement de nos valeurs nationales par un regard planétaire intelligent. Cela nous rappelle encore l'histoire de Jeanne d'Arc. Au fond, Jeanne d'Arc est arrivée de sa province alors que déjà l'Eglise et l'intelligentsia parisienne avaient adopté le roi d'Angleterre (la Sorbonne notamment). Il y a donc eu à ce moment-là un moment d'incertitude sur notre avenir national. Aujourd'hui, la situation est moins grave, puisque seule notre identité culturelle est en jeu. La découverte de valeurs nouvelles fait partie du monde contemporain. Encore faut-il apprécier ces valeurs avec discernement et bon sens.

CHAPITRE XVI

Identité nationale et droit de la nationalité

PAR FRANÇOIS TERRÉ

« Loin que les nationalités s'effacent, je les vois chaque jour se caractériser moralement et, de collections d'hommes qu'elles étaient, devenir des personnes. C'est le progrès naturel de la vie. » Croire que les nationalités vont disparaître, ce n'est pas seulement ignorer l'histoire, c'est aussi ignorer la nature, car c'est « oublier que les caractères nationaux ne dérivent nullement de nos caprices, mais sont volontairement fondés dans l'influence du climat, de l'alimentation, des productions naturelles d'un pays, qu'ils se modifient quelque peu, mais ne s'effacent jamais. Ceux qui ne sont ainsi liés ni par la physiologie ni par l'histoire, ceux qui constituent l'humanité sans s'informer de l'homme, ni de la nature, il leur est loisible d'effacer toute frontière, de combler les fleuves, d'aplanir les montagnes. »

Continuons de citer. Le même auteur ajoute que le type de la cité politique se situe « dans la Cité morale, je veux dire dans une âme d'homme. Eh bien! que fait d'abord cette âme, elle se fixe en un lieu, s'y recueille, elle s'organise un corps, une demeure, un ordre d'idées. Et alors elle peut agir. — Tout de même, une âme de peuple doit se faire un point central d'organisme; il faut qu'elle s'assoie en un lieu, s'y ramasse et s'y recueille, qu'elle s'harmonise à une telle nature, comme vous diriez les sept collines pour cette petite Rome, ou pour notre France, la mer et le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; ce sont là nos sept collines ».

Ces pages sont de Michelet. Elles ont été écrites en 1846. Le temps, beaucoup de temps a passé. Pourtant, aujourd'hui, nous sommes, en France, confrontés à des problèmes comparables. Et portés à nous poser la question suivante : ce qu'écrivait Michelet

au crépuscule de la monarchie de Juillet, convient-il de le dire encore en cette fin du xx° siècle?

La réponse me paraît devoir être affirmative. Car si les passages extraits du livre Le peuple peuvent être présentement cités, c'est parce qu'on y retrouve, sous la plume de l'historien, et même du visionnaire, les deux composantes de la nation : la personne et le territoire. Par rapport à la nation, l'une et l'autre sont en relation étroite, précisément dans la perspective de notre identité. Non pas de cette identité individuelle, mise en carte, que nous réclamons sous le pavillon douteux de quelque droit à la différence, mais que beaucoup ne veulent pas trop voir contrôler par la maréchaussée... pour les besoins de la sécurité que, dans le même temps, nous réclamons sans vouloir en payer le juste prix. En l'occurrence, c'est de l'identité nationale qu'il s'agit, c'est-à-dire de l'irremplaçable fruit de la nature, de la culture et de l'histoire.

L'âme et le territoire sont les composantes de la nationalité. En tant que telles, envisagées isolément, notre droit ne les ignore pas. D'abord, assise nécessaire, le territoire national. Il est, dispose l'article L. 110 du code de l'urbanisme, « le patrimoine commun de la nation ». La formule date, dans notre droit positif, d'une loi du 7 janvier 1983, liée au processus socialiste de la décentralisation. Il est ajouté : « Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. » L'absence de toute référence au droit de propriété privée a pu inquiéter. D'où une question écrite à laquelle le ministre de l'Intérieur a répondu en faisant valoir que « les droits individuels et les droits des propriétaires privés... débordent du cadre même des textes de décentralisation et [qu']ils n'avaient donc pas à être abordés en tant que tels par les textes relatifs aux transferts de compétences... » C'est que l'article cité avait seulement « pour objectif de rappeler que la nécessaire solidarité entre les collectivités publiques doit être conciliée avec l'intérêt général » 1.

Le fait est que le territoire est l'assise indispensable d'une nation ancrée sur le réel. Il en assure la permanence et en perpétue la solidarité. Il en est le ciment. Il évite son éclatement et sert à dompter les forces centrifuges. Or, cette relation avec le territoire, on la retrouve quand on envisage la relation entre le national et la nation. Non point, certes, que — comme le territoire — les nationaux soient le patrimoine de la nation. Mieux vaudrait, peut-être, si l'on posait le problème en ces termes, considérer que la nation est le patrimoine des nationaux.

Reste que c'est l'Etat, mieux vaut dire l'organisation étatique, qui, par ses lois, définit ses nationaux et permet de les dénombrer.

Il n'a cependant de titre à agir de la sorte que s'il se réfère à ce qui fait l'identité d'une nation, compte tenu du territoire et de l'esprit, du lieu et du lien. Voilà pourquoi l'on comprend aisément que la Cour de cassation française, par un arrêt célèbre rendu le 2 février 1921, ait affirmé que « les règles relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité relèvent du droit public ». En approfondissant quelque peu l'analyse de cette formule, on discerne sans trop de mal la considération primordiale : la notion de nationalité est essentiellement politique, au sens noble du mot.

De toute évidence, cette constatation renvoie, en philosophie, à tout ce qu'a si bien révélé Julien Freund, sur L'Essence du politique, ou encore à ce qu'a pertinemment démontré Alexandre Kojève, dans son Esquisse d'une phénoménologie du droit, spécialement au sujet des catégories, d'essence politique et non juridique, de l'ami et de l'ennemi. Ainsi ne s'éloigne-t-on pas du présent propos, lié à la relation entre le

droit de la nationalité et l'identité nationale.

Celle-ci étant intimement liée à l'histoire, il ne saurait être question d'évacuer le passé, ce passé que le présent menace de tous côtés avec une force grandissante. On l'a bien vu naguère au sujet des archives d'Algérie, qui constituent pour beaucoup l'assise de leur mémoire collective, le moyen de se retrouver et de préserver leur identité nourrie des faits et gestes de l'épopée coloniale et de sa grandeur, bref, alimentée par ces Archives du Sud, qui peuvent servir de pendant aux Archives du Nord.

Au sujet de la nationalité française, des remarques analogues doivent être formulées. Profondément menacée dans son essence même, soit qu'on y aspire, soit qu'on la rejette, soit qu'on y aspire pour la rejeter, cette nationalité est en crise. Or, celle-ci ne se comprend que si, dans un premier temps de l'investigation, on se tourne vers le passé qui a vu se réaliser sa genèse. Qu'il me soit donc permis d'envisager ici successivement le passé, le présent et l'avenir.

Le passé, tout d'abord, qui n'est — répétons-le — que le passé de notre présent. Sans remonter jusqu'à des temps

immémoriaux, on trouve quelque profit à discerner sa trajectoire

et à évoquer son bilan.

de terre variables. »

Passons même sur la longue époque de l'Antiquité grécoromaine, sur l'importance que purent avoir alors la race, la cité et le citoyen. Voyons ce qui, bien plus tard, se dégagea. Si l'on tente de préciser les antécédents de la notion moderne de nationalité, on est porté à tenir compte tout à la fois, dans notre pays, des relations féodales et des relations de « combourgeoisie ». Dans le tissu social de l'ancienne France, au fil des temps, le lien est bilatéral, spécialement entre le seigneur et le vassal, ou unilatéral, dans les relations de l'individu avec le territoire, de la personne avec les choses, ou tout au moins avec le cadre des choses.

De la sorte, se sont progressivement dégagées deux sortes de relations d'appartenance : ou bien, en série, des rapports interindividuels coïncidant seulement au point central comme les rayons d'une roue; ou bien, dans le cadre d'une solidarité née d'une organisation du groupe, des rapports de compatriotes. De là encore, deux types de relations, soit par référence à une conception verticale, chaque individu étant rattaché au souverain, avant de l'être à l'Etat souverain, soit sous l'influence d'une conception horizontale, liée à l'appartenance active et passive des personnes à un groupe national.

Tout cela se comprend mal si l'on oublie que ce n'est pas seulement le concept de nationalité qui est récent. C'est aussi celui de nation. « La nation est un fait récent », observe Simone Weil, dans L'Enracinement. Et elle ajoute : « Au Moyen Age, la fidélité allait au seigneur, ou à la cité, ou aux deux, et par-delà à des milieux territoriaux qui n'étaient pas distincts. Le sentiment que nous nommons patriotisme existait bien, à un degré parfois très intense; c'est l'objet qui n'en était pas territorialement défini. Le sentiment couvrait selon les circonstances des surfaces

Mais le royaume de France s'est constitué. Les rois ont pu retenir l'une et l'autre perspective — verticale ou horizontale — non sans faire prévaloir généralement la notion fondamentale d'allégeance. Là où semblable conception domine encore et où la notion moderne de nationalité ne remplit peut-être pas un rôle aussi important que chez nous — en Angleterre par exemple —, les sujets sont moins liés les uns aux autres qu'ils ne sont unis à un supérieur commun. Ajoutons que l'allégeance se relie à une analyse pragmatique de la relation entre le sujet et le souverain.

On connaît bien la suite de notre histoire : inspirée, elle aussi,

par des considérations politiques, la Révolution française a substitué la souveraineté de la nation à celle du roi. Elle a renforcé le lien et déplacé le point d'attache. Le citoyen nouveau — on dira le national —, c'est celui qui est uni par un lien d'appartenance à une nation souveraine, à une nation plutôt qu'à un Etat. D'éminents auteurs définissent aujourd'hui la nationalité comme « l'appartenance juridique d'une personne à la population constitutive d'un Etat » (Batiffol et Lagarde). La formule suscite l'hésitation, spécialement par rapport au concept d'Etat.

Mieux vaut retenir surtout une relation avec une nation souveraine. Il est donc tout naturel que, lorsque cette souveraineté s'étend ou se restreint, se dilate ou se dilue, la nationalité, subissant les secousses de l'histoire, puisse être menacée dans son existence ou son unité conceptuelle. On a dit et répété qu'à l'époque de la rédaction du code civil, deux considérations avaient, au sujet de la nationalité, inspiré le législateur : le respect de la volonté de l'individu, d'une part, mais aussi, d'autre part, l'honneur du particularisme national. Dans cette perspective, on put aisément admettre et comprendre que la nationalité doive être traitée comme une dignité et même comme un honneur héréditaire, ce qui portait à mettre en évidence la préférence reconnue à la voix, à la loi du sang, au jus sanguinis, et à négliger, dans cette mesure, le seul rattachement territorial, donc la référence au jus soli.

Le xixe siècle a vu se développer de nouvelles données. Sans qu'il ait eu quelque diminution du sentiment national, les difficultés des temps ont obligé d'admettre que la nationalité n'est pas seulement un lien d'ordre spirituel, mais qu'elle entraîne des charges, plus ou moins lourdes, dont l'importance fut mise en évidence par l'instauration du service militaire obligatoire, en 1889. Alors l'influence de la volonté individuelle du national s'est plus ou moins effacée devant l'idée suivant laquelle l'Etat, pour assurer son existence et même, le cas échéant, sa survie, est fondé à répartir des charges grandissantes sur un nombre de sujets aussi élevé que possible.

De 1804 à 1927, l'évolution de la législation a donc été, pour l'essentiel, marquée par une tendance à l'élargissement de l'accès à la nationalité française. Parce que la France fut, durant cette période, à la fois un pays de faible natalité et de forte immigration, parce que les étrangers qui s'y établissaient souhaitaient vraiment être assimilés, notre pays a, de la sorte,

beaucoup absorbé.

Il arriva pourtant un moment où, le xxe siècle étant déjà bien entamé, il fallut admettre que l'on avait probablement été trop loin. Le fait est que certains maux se manifestèrent, spécialement l'arrivée d'un nombre élevé d'indésirables ou d'étrangers qui n'avaient pas perdu un esprit de retour dans leur pays d'origine. Bref, il s'agissait de personnes qui n'avaient pas véritablement le désir d'assimilation à la communauté française. Rétrospectivement, l'on observa même qu'avaient été naturalisés trop rapidement, trop facilement, des gens qui n'étaient pas vraiment « nationalisés », qui conservaient des liens préférentiels étroits avec leurs familles demeurées à l'étranger et restaient fidèlement attachés à des mentalités étrangères à notre pays.

Les raisons techniques de ce déséquilibre ont été assez vite perçues et dénoncées. Elles tenaient souvent aux faiblesses des gouvernements ou des administrations, face aux demandes de naturalisation dont ils étaient assaillis. Dans un ordre d'idées voisin, on prit conscience de l'insuffisance des filtrages initiaux, à l'entrée en France, ce qui était propre, par suite de l'écoulement du temps et de l'effet pervers des lois, à provoquer une absorption intempestive liée à une référence excessive au jus

soli.

Vint le temps de la réaction, illustrée par un décret-loi du 12 novembre 1938 et par l'existence de divers textes relatifs à des incapacités, pertes ou déchéances en matière de nationalité. Mais, dès que les hostilités prirent fin, la tendance antérieure reprit le dessus, les nécessités de l'après-guerre, spécialement en matière de main-d'œuvre, portant à renouer, dans une large

mesure, avec une politique législative assez libérale.

A partir du code de la nationalité (ord. du 19 octobre 1945) et de ce qui fut depuis lors changé, un bilan du passé, même proche, peut être établi. Quant aux principes dominant l'établissement du lien de nationalité, plusieurs orientations se sont manifestées: aux aspirations des individus s'ajoutent les besoins de l'Etat, tandis que, dans l'ordre du monde, la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame, en 1948, que « tout individu a droit à une nationalité ». Quant à la nature du lien de nationalité, la doctrine résume l'état de notre droit positif en observant que la relation qui en résulte comporte des devoirs, qu'elle est de droit interne, qu'elle se situe dans la mouvance du droit public.

Mais cette dernière observation doit être nuancée. Soucieux de tenir compte de certaines mésaventures, les auteurs du code

de 1945 avaient voulu renforcer la subordination de l'accès à la nationalité française à l'existence d'une suffisante assimilation, cette préoccupation demeurant essentielle (accroissement du contrôle administratif; existence de cas de pertes de la nationalité). Ultérieurement, des sédiments législatifs s'y ajoutèrent. Ils furent liés soit à la décolonisation et aux suites qui en découlèrent, spécialement pour ceux qui voulurent rester français, soit aux ondes provoquées par diverses réformes françaises du droit des personnes et de la famille. Tout cela contribue à l'explication de la situation présente.

Quand on envisage celle-ci, grande peut être la tentation de succomber au fluctualisme, et même au fatalisme, en observant qu'il y a souvent eu, en matière de population, des flux et des reflux que l'essor de la démographie a permis de mettre en lumière de mieux en mieux. Cette pente doit être évitée, car la crise née de la poussée actuelle de l'immigration est grave. On voudrait ici, du seul point de vue du droit de la nationalité, signaler les causes principales du mal, ainsi que ses manifestations.

Les causes, d'abord? Elles s'ordonnent toutes trois — ce qui, répétons-le, n'est pas la première manifestation d'un réflexe de facilité dans notre histoire — autour d'un mot : laxisme. Invoquer ce mot expose au reproche de rigorisme, sinon de passéisme. Mais ceux qui ont suffisamment médité sur la décadence des civilisations prennent allègrement ce

risque. Le sacré, quoi qu'on dise, n'est pas haïssable.

L'ouverture excessive des barrages laissés par l'histoire est envisagée ici non pas par rapport à l'immigration clandestine, mais en relation avec les canaux du flot migratoire, tels que notre système de droit international les aménage pour le temps présent. Des vagues successives ont battu les rives sans que la notion de nationalité ait tout d'abord changé dans sa lettre sinon dans son esprit. Conjoncturelle ou structurelle, l'immigration étrangère a imprégné notre pays. A mesure que le temps passa, les immigrés restant en France se sont, plus que par le passé, montrés désireux d'imposer à la société globale la persistance de leurs mentalités et de leurs habitudes. Dans le même temps, tandis que le prestige du pays d'accueil vint à décliner dans le vaste monde, l'accès à la nationalité française est apparu souvent comme le moyen

d'obtenir des avantages, au détriment de préoccupations d'adhésion civique.

La première cause se relie au processus de la décolonisation. Le développement de l'empire colonial français s'était antérieurement accompagné d'une extension corrélative et naturelle du nombre des nationaux français, même si une grande partie d'entre eux ne bénéficièrent pas des avantages attachés à la citoyenneté française. La situation était assez nette, au moins depuis la Constitution du 27 octobre 1946 : tous les originaires des territoires d'outre-mer avaient, sans distinction, obtenu la nationalité française, quel que fût alors leur statut de droit privé.

Après le flux, vint le temps du reflux. En Indochine, puis en Afrique. Quant à leur nationalité future, le sort des populations en cause — Vietnam, Cambodge, Maroc, Tunisie... — fut réglé par voie de convention internationale, dans des conditions qui, pour l'essentiel, donnèrent satisfaction. Mais le grand courant libérateur des années 60 ne pouvait se satisfaire de cette démarche parcellaire. Et il fallait, de surcroît, aller vite.

De toute évidence, il n'était pas souhaitable que tous ceux qui se trouveraient dans les nouveaux Etats à l'heure de leur indépendance perdissent à cet instant leur nationalité française, aussitôt remplacée par celle du nouvel Etat. Mais à l'inverse, il était inconcevable de maintenir pour tous l'appartenance antérieure, ce qui aurait été tout à la fois politiquement irréaliste et techniquement fort contestable sur la pente dangereuse de la double nationalité.

Tandis qu'étaient proclamées les indépendances africaines, une loi du 28 juillet 1960 aménagea un processus original de reconnaissance de la nationalité française reposant sur la distinction de deux catégories : les originaires du territoire de la République française conservèrent de plein droit leur nationalité française; les autres se virent accorder la faculté de se faire reconnaître cette nationalité à condition de transférer leur domicile sur le territoire français. Un système comparable fut adopté par l'ordonnance du 21 juillet 1962, quand prit fin la guerre d'Algérie.

Finalement, les règles ont été refondues par la loi du 9 janvier 1973. Les auteurs de celle-ci se fixaient à l'époque pour objectif de régler définitivement la question. De là découle l'article 13 du code de la nationalité : « Les effets sur la nationalité française de l'accession à l'indépendance d'anciens départements ou territoires d'outre-mer de la République sont déterminés au titre VII

du présent code. »

A cet égard, les dispositions suivantes doivent être citées. D'abord, l'article 152 du code de la nationalité, par rapport auquel s'interprète l'article suivant. Il dispose : « Les Français originaires du territoire de la République française, tel qu'il était constitué à la date du 28 juillet 1960, et qui étaient domiciliés au jour de son accession à l'indépendance sur le territoire d'un Etat qui avait eu antérieurement le statut de territoire d'outre-mer de la République française, ont conservé la nationalité fran-

caise... » Et les autres?

Réponse: « Les personnes de nationalité française qui étaient domiciliées au jour de son accession à l'indépendance sur le territoire d'un Etat qui avait eu antérieurement le statut de territoire d'outre-mer de la République française et qui ne peuvent invoquer les dispositions de l'article précédent » — ce ne sont pas des personnes originaires de la République française — « peuvent, à la condition d'avoir établi au préalable leur domicile en France, être réintégrées, moyennant une déclaration souscrite après autorisation du ministre chargé des naturalisations » (art. 163, al. 1^{er}). Celle-ci peut être refusée pour indignité ou défaut d'assimilation.

Découlant plus particulièrement des suites de la guerre d'Algérie, l'article 154 du code de la nationalité étend d'ailleurs à d'autres qu'aux seuls originaires de la République française le maintien automatique de leur nationalité : cet avantage est en effet accordé à tous « les Français de statut civil de droit commun domiciliés en Algérie à la date de l'annonce officielle des résultats du scrutin d'autodétermination »; il bénéficie donc par exemple à des personnes originaires d'Espagne ou d'Italie.

Ces dispositions attestent l'existence d'un système libéral de retour dans la mouvance de la nationalité française. La suite a montré les conséquences de cette attitude, par étapes successives. D'abord les premiers arrivants, suivis par d'autres. Ensuite, les décennies ayant passé, les suites démographiques d'une natalité très forte — 100 000 naissances par an, avancet-on. Le tout s'accompagnant de l'affirmation grandissante d'un droit au maintien de la différence, d'un refus d'une assimilation contraire à la mentalité de nombre de personnes. Alain Griotteray a montré tout cela dans son livre sur Les Immigrés². On sait comment s'est manifestée, dans cette perspective, la montée de la deuxième génération.

Une autre cause de la crise se rattache à l'existence d'un flux migratoire distinct du précédent. Le passé avait déjà montré que l'immigration constituait souvent un réservoir de main-d'œuvre, à faible coût. Il révélait aussi l'absence de véritable politique professionnelle de contrôle des flux migratoires, spécialement au sujet du travail manuel. Mais la situation s'est ensuite aggravée. Il ne s'est plus agi, en effet, d'accueillir principalement des Polonais, des Italiens, des Espagnols, comme entre les deux guerres mondiales, autant de vagues dont une proximité de culture et, le plus souvent, de religion, facilitait l'assimilation.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les filières ont généralement changé. De nouveaux immigrants, en provenance d'autres continents sont arrivés. Ainsi sont venus frapper à la porte, beaucoup plus nombreux, des ressortissants d'Etats du Sud-Est asiatique. Tout cela a contribué à entraîner les secousses que nous savons, y compris ces menaces de l' « effondrement culturel » décrit par Pierre Chaunu : « Dans une société qui sera incapable de les assimiler et de les empêcher de devenir " acculturés ", les tensions et les bouleversements de toutes sortes atteindront une amplitude insoupçonnée. »

Formule heureusement reprise par Jean-Yves Le Gallou et le Club de l'Horloge, dans leur remarquable ouvrage: La Préférence nationale, Réponse à l'immigration. Or c'est dans le même temps qu'incapables de résister au vent de la démission nationale, les députés ont voté massivement une loi du 8 décembre 1983 supprimant les incapacités temporaires attachées à la naturalisation.

Une troisième cause de la crise actuelle doit être trouvée dans le désir clairement exprimé et nettement satisfait par la loi du 9 janvier 1973 de prolonger dans le droit de la nationalité les effets produits par diverses lois égalitaires dans le cadre du droit de la famille : égalité entre époux, avec la loi de 1965 sur les régimes matrimoniaux ou la loi de 1970 sur l'autorité parentale; égalité entre les enfants, avec la loi de 1972 sur la filiation.

Pareil alignement sembla tout d'abord satisfaisant pour l'esprit, bien que la nationalité relève du droit public, et non du droit privé. La suite a montré que la projection prêtait bien davantage le flanc à la critique. Au reste, celle-ci doit être nuancée, tant il est vrai que la mesure de la projection peut être variable. On en voudra pour preuve la modification des règles relatives à l'acquisition de la nationalité française par l'effet du mariage.

Avant 1973, des considérations démographiques avaient porté le code de 1945 à traiter différemment le cas du mariage de l'étrangère avec un Français et celui du mariage de la Française avec un étranger : la loi conférait de plein droit à l'étrangère qui

épousait un Français la nationalité de son mari, sauf si elle la déclinait; à l'inverse, la Française épousant un étranger conser-

vait sa nationalité, sauf répudiation expresse.

Depuis la réforme de 1973, le mariage n'exerce de plein droit aucun effet sur la nationalité, ce qui effectivement aboutit à traiter de la même manière le mari et la femme. Mais l'assimilation est plus profonde puisque, désormais, l'étranger qui contracte mariage avec un conjoint de nationalité française—que ce soit le mari ou la femme—peut acquérir cette nationalité sur simple déclaration dans des conditions assez faciles. Or l'on a constaté ensuite, par l'effet de cette mesure, une augmentation sensible de l'implantation d'indésirables. Le divorce, libéralisé par la loi française du 11 juillet 1975, permet d'ailleurs aisément aux conjoints de reprendre leur liberté, mais en conservant l'avantage acquis de la nationalité française.

D'autres dérapages ont aussi été dénoncés. Lorsque la loi du 5 juillet 1974 a abaissé de 21 à 18 ans l'âge de la majorité, il en est résulté, sur le terrain de la nationalité, dans le sens de l'alignement et faute de disposition contraire, un abaissement de l'âge auquel des étrangers acquièrent la nationalité française parce que leurs parents sont nés en France et que depuis cinq ans ils y résident (art. 44 c. nat.). Du même coup a été avancée dans le temps l'année pendant laquelle le gouvernement peut s'opposer à cette acquisition, pour indignité ou pour défaut d'assimilation. Et comme la période considérée — de 18 à 21 ans — est justement dans nombre de milieux non intégrés un temps de plus forte délinquance, mais un temps échappant désormais à la sanction considérée, on conviendra qu'en de telles circonstances, la lei de 1072 produit des effets parages.

la loi de 1973 produit des effets pervers.

L'on voit déjà se manifester de la sorte les méfaits de notre époque, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre accès à la nationalité

française.

S'agit-il, tout d'abord, de la nationalité d'origine? Pas question bien entendu de traiter de tout. Mais lisons, par exemple, l'article 23 du code de la nationalité: « Est français l'enfant, légitime ou naturel, né en France, lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né ». Cette formule, très générale et fort classique, illustre l'incidence naturelle du temps: le choix de deux moments décisifs donne à penser qu'il y a dans l'intervalle une continuité suffisamment significative. Mais ce qui était vrai il y a encore un demi-siècle l'est-il encore aujourd'hui de forte manière? On doit souvent en douter.

Autre exemple : « Tout individu né en France de parents

étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu pendant les cinq années qui précèdent sa résidence habituelle en France... ». En elle-même, cette solution n'a pas suscité, pendant longtemps, de contestation sérieuse et profonde. La référence à un rattachement territorial notable lui sert de fondement solide et propre à assurer l'absorption. Mais encore faudrait-il que ce qui sous-tend ce raisonnement justificatif — presque une présomption légale et, jusqu'à présent, irréfragable d'assimilation — n'ait pas trop souvent disparu aujourd'hui.

Si l'on envisage ensuite non plus la nationalité d'origine, mais l'acquisition de la nationalité, on passe encore davantage dans la zone des constatations pessimistes. On a évoqué précédemment l'incidence du mariage, le recours à la dissimulation frauduleuse, au mariage fictif, destiné à mettre un terme à une situation d'immigré clandestin, spécialement du côté de ceux qui à Paris — rue Saint-Denis ou ailleurs — ne sont pas étrangers au plus ancien métier du monde. Le tout facilité dans la mesure où les maires sont loin d'avoir toujours le moyen de contrôler le respect des exigences, au demeurant limitées, que formule le droit positif. Le fait que le gouvernement dispose d'un délai — réduit d'un an à six mois par la loi du 7 mai 1984! — pour s'opposer à l'acquisition de la nationalité française en raison de l'indignité ou du défaut d'assimilation ne suffit évidemment pas à conjurer le péril. De toute façon, le libéralisme patent du Conseil d'Etat en la matière contribue à ouvrir largement les vannes.

Le processus de libéralisation s'est surtout manifesté au sujet des naturalisations. On a déjà indiqué la suppression, en 1983, des incapacités temporaires attachées à celles-ci. Mais l'on doit surtout observer à quel point les conditions légales, tenant à la moralité et à l'assimilation, telles qu'elles sont vérifiées, ne peuvent remplir le rôle de filtrage qui leur est assigné. L'article 69 du code de la nationalité dispose pourtant : « Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française. »

En pratique, par voie d'instructions ou de circulaires, les gouvernements successifs, toutes majorités confondues, ont encouragé le laxisme. Conséquences naturelles : les demandes de naturalisation sont accueillies dans une proportion écrasante, tandis qu'une politique incertaine en matière d'accueil des étrangers sur le territoire incite ces derniers à demander, dès que possible, leur naturalisation, pour échapper à ces ennuis sporadi-

ques. Et là encore, le comportement du Conseil d'Etat laisse à désirer.

Force est de constater que la vérification de nombre de situations est malaisée, notamment lorsque la famille de l'intéressé est restée à l'étranger; il en est ainsi en ce qui concerne les étudiants, vrais ou faux, disposant de ressources propres ou travaillant à temps partiel. Les conditions tenant à la résidence en France sont souvent vidées de leur consistance par l'admission d'équivalences à la résidence plus qu'incertaines : activité au sein d'organismes internationaux — singuliers repaires, parfois... —, appréciation extensive de « l'entité culturelle et linguistique française » prévue à l'article 64-1 du code de la nationalité, accès sans limite sérieuse à la qualité de réfugié ou d'apatride, multiplicité des situations équivoques ou intermédiaires entre deux nationalités, etc.

Qu'est-ce donc que l'assimilation exigée par la loi? Une réponse d'ordre général résulte d'une circulaire du 23 avril 1952 : « Est dit assimilé l'étranger qui, par son langage, sa manière de vivre, son état d'esprit, son comportement à l'égard des institutions françaises, se distingue aussi peu que possible de ceux de nos nationaux au milieu desquels il vit. » La formule est fort satisfaisante. La suite des choses l'est moins, puisque l'exigence requise est censée remplie par la présence d'enfants élevés dans les écoles françaises, celle d'une famille ou d'un conjoint français, l'usage du « dialecte » des « habitants de la contrée » (sic), et même le fait que l'intéressé... vient d'arriver en France!!! Ajoutons à cela qu'en pratique, il n'y a pas de

contrôle sérieux des signes d'assimilation allégués.

Mêmes observations au sujet du loyalisme : ainsi n'est-il pas rare que les postulants n'aient jamais cessé d'exercer une activité politique dans leur pays d'origine. Le laxisme se manifeste aussi en ce qui concerne la moralité. Et puis, lorsque vient pour l'administration le moment d'apprécier en opportunité les candidatures, les frontières s'effacent l'une après l'autre : le chômage n'est pas un élément défavorable; mais « l'oisiveté chronique susceptible de s'apparenter à une absence de moralité peut constituer un élément défavorable » (circul. de 1976).

Un certain laxisme judiciaire remplit les prisons. Un certain laxisme administratif remplit les bureaux. Tandis que l'analyse prouve que, de tous les étrangers vivant actuellement en France, ce sont généralement les éléments les moins valables pour la nation française qui sont candidats à la naturalisation, un climat détestable se développe dans notre civilisation du guichet. Les

demandes affluent, les tentatives de fraude se multiplient — faux papiers, photocopies douteuses, faux étudiants, déclarations mensongères, témoignages et présences de complaisance... — et l'obtention de la nationalité française n'est, dans l'esprit de ceux qui y aspirent, que la suppression d'une contrainte bureaucratique. Ce n'est pas, ce n'est plus le symbole libérateur ou le signe harmonieux de l'adhésion à une nouvelle patrie, de l'assentiment à l'Etat de droit.

Alors, plus encore qu'ailleurs, la naturalisation est perçue comme un droit, revendiqué en raison des avantages matériels qui peuvent s'y attacher, sans que, bien souvent, ceux qui la réclament — éventuellement dans la hargne : « Je veux parler aux chefs...! » — soient sincèrement inspirés par le désir de rester vraiment en France. Ainsi va notre identité nationale.

Mais quel avenir? Diverses attitudes sont concevables. La première consiste à laisser faire, donc à ne rien faire. A terme — un terme beaucoup plus proche qu'on ne le pense —, la crise aboutira à disloquer la communauté nationale et à faire entrer rapidement notre pays dans une période de troubles aux conséquences dramatiques. On ne peut dans cette perspective que répéter ce que dit, ce qu'écrit Jean Raspail, ce qu'ont exprimé aussi un certain nombre d'esprits lucides et courageux. Mal traitée, l'immigration sonne le glas de la France.

Une deuxième attitude, à laquelle certaines familles de pensée ne sont pas insensibles, tant peuvent être tenaces les nostalgies des diasporas les plus diverses ou les pressions des idéologies qui prospèrent dans l'orbite de l'œcuménisme marxiste-léniniste, consiste, plus habilement, à délier la gerbe des attributs inhérents à la nationalité et à faire progressivement éclater celle-ci, d'abord sur le terrain des droits sociaux, ensuite sur celui des droits politiques, en commençant par les élections municipales, puis en remontant.

A cette fin, on invoque des précédents politiques, issus — comme par hasard — de périodes révolutionnaires. Et comme il est toujours prudent de donner au politique le visage du juridique, on s'emploie à ressusciter, mais en la dénaturant, la distinction de la nationalité et de la citoyenneté. Finie l'assimilation des étrangers, puisqu'ils ne veulent pas être assimilés, puisqu'en réalité, ils ne veulent que s'insérer dans la société française, puisqu'ils s'y regroupent déjà en si grand nombre et

qu'ils y trouvent leurs avantages! Par cette démarche insidieuse, la destruction de l'identité française est bel et bien voulue. « Identité française », l'expression peut encore, il est vrai, servir de drapeau aux partisans des « sociétés plurielles ». Et même, en mars 1985, de thème de colloque à « Espaces 89 », organisme paragouvernemental qui plaça cyniquement sa manifestation sous le signe de son action pour une définition de « … l'identité de la gauche française d'aujourd'hui », ce qui est tout autre chose.

C'est une troisième voie qui s'impose, pour le salut de l'identité nationale. « La nationalité, a écrit un très grand juriste français, Maurice Hauriou, est une mentalité. » C'est un ensemble. On ne peut pas en obtenir les avantages sans en supporter les charges. Dans la ligne de la distinction célèbre de l'Allemand Tönnies, elle relève du domaine des communautés et non de celui des sociétés, du sentiment et pas seulement de la seule raison, de la nature et non de l'artifice. On la combat aujourd'hui en ironisant plus ou moins sur les symboles et les tabous, en agitant le slogan de la société pluraliste, et même « plurielle » pour être dans le vent de la prétention. Notion artificielle, fragile... Que n'entend-on sous le prétexte trompeur que la nationalité française n'a pas le même sens pour un Libanais et pour un Algérien!

A des fins de politique politicienne, on imagine aussi ce que cela peut devenir entre les mains d'hommes d'Etat sans scrupule ni mémoire : quelque projet conçu à seule fin — déjouée ou non — d'augmenter massivement le nombre des électeurs favorables et de tenir de la sorte de l'étranger la conservation des rênes du pouvoir. On reconnaîtrait, par exemple, à tous les étrangers résidant en France depuis dix ans le droit de se faire reconnaître la nationalité française sur simple déclaration... Contre ce

danger, il convient aussi de veiller.

Et, sans plus attendre, de porter remède à la crise actuelle. Indépendamment de tout ce qui relève de la lutte contre l'immigration irrégulière ou clandestine, des mesures multiples s'imposent. Ce qui précède montre les voies possibles d'un

retour à la raison.

Il faut revoir les pratiques et les règles relatives à l'acquisition de la nationalité française : en améliorant les mœurs administratives afin de raffermir le rôle des bureaux, de clarifier l'information des étrangers, de contrôler sérieusement leurs requêtes. Il faut remettre en cause l'incidence éventuelle du mariage sur la nationalité, voire celle d'une possession d'état de Français

pendant dix ans, prévue à l'article 57-1 du code de la nationalité et, dans la pratique, conçue et perçue de manière défectueuse, puis mal contrôlée en fait. Il faut aussi s'interroger sur la persistance de règles dont l'origine se relie à la décolonisation de l'Afrique opérée il y a plus de vingt ans. Depuis longtemps, ces terres françaises ont cessé de l'être, ce qui atténue dans une large mesure une certaine référence au jus soli.

La restauration d'un véritable contrôle — d'ordre administratif et judiciaire — s'impose d'autant plus qu'il y aurait justement lieu d'opérer pour l'avenir une déflation en matière de nationalité d'origine, spécialement en ce qui concerne, dans l'état actuel de notre droit, ceux qui naissent en France de parents dont l'un au moins y est né... il y a plus ou moins longtemps. Il y en a qui croyant pouvoir bénéficier de quelque aide au retour... apprennent seulement à cette occasion qu'ils n'y ont pas droit... parce qu'ils sont français... Français sans le savoir! Soutenir qu'il faut revoir tout ce système, ce n'est faire preuve ni de racisme, ni de xénophobie. C'est tout au contraire préserver la France du racisme et de la xénophobie qu'on veut systématiquement y introduire et y faire prospérer. Nulle exclusive radicale ne découlerait d'un ensemble de réformes courageuses aboutissant à réduire, de manière plus générale, la puissance des automatismes, non sans reconnaître à tous ceux qui le méritent et qui répondent aux nécessités de la cohésion d'une nation encore libre et désirant le rester, la possibilité d'obtenir leur naturalisation.

Il est évident que, selon les populations auxquelles il y a lieu de faire face, la référence au territoire, c'est-à-dire au jus soli, n'a pas la même signification. Ainsi en est-il face à l'islam et à l'importance de l'allégeance qui s'en déduit en matière de nationalité, mieux vaut dire de double nationalité, l'une par l'esprit — et qui est vraie —, l'autre par la résidence — et qui est souvent factice. Les mésaventures constatées au sujet des obligations militaires, les complaisances des autorités françaises à ce propos, face au Maghreb, le comportement des musulmans de la seconde génération installés en France, tout cela appelle des réformes du droit français.

Rétablir le prestige de la cité, c'est restaurer l'idée même d'un contrat social entre l'étranger qui veut devenir français et l'acceptation de cet étranger par la France. Renan et Barrès, Taine et Simone Weil nous le disent. Ne substituons pas l'insertion à l'absorption ou à l'assimilation. Bannissons l'étatisme porteur de totalitarisme. Bannissons aussi un certain

242 / La nation éclatée

individualisme exacerbé. La nationalité exprime une solidarité naturelle au sein de laquelle chacun se sent membre d'un groupe qui lui laisse la liberté d'y affirmer sa personnalité. Au creux de nos sept collines, là où chacun, fidèle au conseil d'Euripide, dans les Suppliantes, sait que lorsqu'il s'agit de « donner un avis sage à sa patrie », il peut « briller ou se taire ».

CHAPITRE XVII

Identité nationale et préférence nationale

PAR JEAN-YVES LE GALLOU

L'immigration est un sujet délicat. Délicat, parce qu'il concerne des hommes et des femmes — étrangers bien sûr mais aussi Français qui vivent à leur proximité — qui ont droit à leur dignité. Délicat, aussi, parce que chacun d'entre nous connaît et estime des citoyens qui pourraient être blessés par des généralisations abusives sur l'immigration.

Le sujet est délicat, mais il ne doit pas être tabou. Or, trop longtemps, tout débat sur l'immigration a été frappé d'interdit par les médias dominants: parler d'immigration n'était pas « convenable » et la classe politique occultait soigneusement le problème. Résultat: le problème a cheminé et s'est aggravé; ce qui a conduit les électeurs à le porter sur la place publique à l'occasion des élections municipales de 1983 et des élections européennes de 1984. C'est le mérite historique de Jean-Marie Le Pen que d'avoir contribué à cette prise de conscience.

Aujourd'hui, la question est au cœur du débat politique : il faut l'aborder sans fausse pudeur et sans complexe : la vérité oblige à dire que l'immigration préoccupe les Français dans leur vie quotidienne et qu'elle inquiète les citoyens car elle met en cause l'identité nationale. Or, ce problème ne se résout pas, il s'aggrave car la législation française amplifie un phénomène mondial. Voilà pourquoi il faut définir une nouvelle politique de préférence nationale.

I. L'IMMIGRATION PRÉOCCUPE LES FRANÇAIS

L'immigration préoccupe les Français dans leur vie quotidienne car elle concerne le logement, l'emploi, la sécurité, l'école.

La forte présence étrangère conduits dans certains quartiers de nos villes et de nos banlieues, à la cohabitation des cultures. Chacune, bien sûr, a sa propre valeur, mais toutes aboutissent à des modes de vie différents et produisent des sons, des couleurs, des odeurs, des rythmes, des horaires différents, dont la coexistence dans un même immeuble ou une même cage d'escalier est souvent mal vécue.

Certes, il est facile de faire appel à la tolérance réciproque mais, comme le notait le MRAP, il est moins commode d'admettre, quand on est français, la coutume du Ramadan qui conduit de nombreux musulmans à égorger des moutons vivants dans la cage d'escalier. Au-delà des « bons sentiments », le heurt des cultures est sans doute inévitable pour ceux qui vivent sur le terrain, non dans les salons, leur cohabitation.

L'immigration concerne aussi l'emploi. Certes, le nombre des travailleurs étrangers est plus limité qu'on ne le croit. Le recensement de 1982 évaluait à 1500000 le nombre des actifs de nationalité étrangère, soit 6,5 % du nombre total des actifs de

notre pays.

D'ailleurs, au sein de la population étrangère, le pourcentage des actifs diminue continuellement et il est désormais de 38 %. chiffre notablement inférieur à la donnée comparable pour la population française. Encore faut-il ajouter qu'une proportion importante — 280 000 personnes au 31 décembre 1983 — de ces actifs étrangers est au chômage. Bien sûr, ces données varient fortement d'une nationalité à l'autre : les étrangers d'origine européenne (Italiens, Espagnols, Portugais) ont un taux d'activité et d'emploi voisin de celui des Français; il n'en va pas de même pour les étrangers d'origine maghrébine (Algériens, Tunisiens, Marocains) dont le taux d'activité est relativement faible et chez qui le pourcentage des actifs au chômage dépasse un cas sur cinq. Toutefois, malgré leur importance limitée pour l'économie, la présence étrangère est un frein pour la modernisation de l'industrie et un obstacle à l'emploi des Français. C'est notamment le cas lorsqu'un étranger mis au chômage reçoit une

formation destinée à lui permettre de trouver un nouvel emploi plus qualifié. S'il y parvient, cet emploi cesse d'être disponible pour les nationaux.

L'immigration concerne aussi la sécurité. Les étrangers représentent 7 à 8 % de la population française mais, d'après les statistiques de la police judiciaire pour 1983, ils commettent 15 % des crimes et délits, 23 % des homicides et 58 % des trafics de drogue.

Dans les prisons, un quart des détenus sont des étrangers,

généralement issus du Maghreb ou d'Afrique.

La surdélinquance immigrée est donc incontestable. Encore convient-il de noter que les chiffres cités plus haut ne tiennent pas compte de la délinquance de la deuxième génération, qui est le fait d'hommes qui ont la nationalité française en même temps que celle du pays d'origine. Car les enfants d'étrangers nés en France bénéficient de notre carte d'identité tout en restant tunisien, algérien ou marocain ou autre, au regard de la législation de leur pays d'origine, qui ne reconnaît que la loi du sang.

Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les brochures de propagande gouvernementale, cette surdélinquance immigrée ne s'explique pas seulement par le fait qu'il s'agirait souvent d'une population jeune et masculine (ce qui est faux depuis le

regroupement familial).

Il est à cet égard frappant de constater qu'à population adulte masculine comparable, le taux de délinquance des Portugais est six fois moins élevé que celui des Algériens. Il est malheureusement exact de dire que la surdélinquance immigrée est d'abord

une surdélinquance maghrébine.

L'immigration concerne aussi l'Education nationale. A l'école, la transmission de la culture française se fait de plus en plus difficilement. Il y avait, à la rentrée 1984, 1062000 enfants d'étrangers dans les écoles, inégalement répartis selon les régions et les communes. Mais quand, dans une école, la proportion d'étrangers dépasse 20 % — comme c'est le cas en moyenne en Ile de France pour l'école primaire — et atteint 30, 40 voire 60 % des effectifs, voire davantage encore, l'intégration ne peut plus se faire. A la limite, c'est même le modèle étranger qui devient dominant. C'est ici que la préoccupation des Français dans leur vie quotidienne rejoint celle des citoyens quant à l'avenir de la France.

II. L'IDENTITÉ NATIONALE EST MISE EN CAUSE

L'identité nationale de la France, nation européenne, servie par un Etat laïc et rendue possible par la volonté de vivre en commun des Français est mise en cause par l'immigration.

La France est une nation européenne, c'est-à-dire un territoire situé en Europe, peuplée par des Européens et qui est restée toujours ouverte à ses voisins européens. Les Français sont les héritiers d'une culture plusieurs fois millénaire et d'une histoire de dix siècles : les quarante rois qui ont fait la France, la République conquérante. Or, l'immigration d'aujourd'hui, contrairement à celle du xix^e siècle ou des années 1930, est extra-européenne. Elle est majoritairement composée de Maghrébins, d'Africains noirs, de Turcs, d'Indo-Pakistanais. Par leur origine, comme par leurs référants culturels, ces étrangers n'ont aucun lien avec les temps forts de l'histoire européenne : Antiquité, Moyen Age chrétien, Renaissance, siècle des lumières.

La France est une nation servie par un Etat laïc et unitaire qui a fait des droits de l'homme et des valeurs républicaines sa charte commune. Mais la religion la plus couramment répandue chez

les étrangers extra-européens, c'est l'islam.

Or, l'islam n'est pas seulement une spiritualité, c'est aussi un bloc social et juridique peu compatible avec une conception laïque de l'Etat (car tout pouvoir vient de Dieu), un code civil et les droits de l'homme: le Coran prévoit notamment que le témoignage d'un homme vaut celui de deux femmes et la charia accorde des droits différents au maître et à l'esclave, au musulman et au non-musulman. Enfin, d'un point de vue islamique, la légitimité d'un Etat sans base religieuse est douteuse, ce qui pose le problème de l'autorité que l'Etat français peut avoir vis-à-vis de fortes minorités islamiques.

La France, c'est aussi la volonté de vivre en commun des Français. On rejoint ici la célèbre définition de Renan: « La nation est une âme, un principe spirituel, (...) avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore. Voilà les conditions essentielles pour être un peuple. » Or, cette volonté manque chez beaucoup d'étrangers et chez bien des immigrés de la seconde génération, même lorsqu'ils sont por-

teurs, généralement sans le vouloir, de la carte d'identité

française.

Comme le note Bernard Stasi : « Pour la première fois dans son histoire, la France, vieux pays intégrationniste, est placée face à une situation qui veut que son système d'intégration ne fonctionne plus ¹. »

III. LES PROBLÈMES DE L'IMMIGRATION S'AMPLIFIENT

Cette mise en cause de l'identité nationale s'aggrave. Le nombre des étrangers et des binationaux (Français au regard du code de la nationalité française, Algériens, Marocains ou Tunisiens au regard de la loi du sang qui s'applique dans le pays d'origine) d'origine extra-européenne augmente dans des proportions très rapide. L'immigration a été officiellement bloquée en 1974 mais de 1974 à 1983, il est entré officiellement — par autorisation préalable ou régularisation — a posteriori près d'un million d'étrangers (y compris les demandeurs du statut de réfugié politique). Ces étrangers sont en majorité issus de pays du tiers monde. Durant la même période plus de 800 000 enfants d'étrangers sont nés en France.

Il faut ici tenir compte des différences des comportements démographiques: le taux de fécondité des Françaises et des Espagnoles vivant en France est de 1,6 à 1,8 enfant par femme, celui des femmes étrangères de religion musulmane vivant en France, de 4,5 à 5,5 enfants par femme, soit trois fois plus.

Les conséquences d'un tel mouvement de fond se font immédiatement sentir. Des quartiers étrangers se constituent, des enclaves étrangères apparaissent (dans les quartiers nord de Marseille, à Barbès, aux Minguettes) où la loi française ne s'applique plus. Et comme la culture l'emporte sur la structure, les villes changent de physionomie.

Résultat, les Français se sentent devenir étrangers dans leur propre pays. Au déracinement des étrangers s'ajoute le déracinement des Français qui se sentent rejetés de leur propre patrie.

L'indépendance de la nation elle-même peut être mise en cause. Le général Chavanat, du secrétariat général de la Défense nationale, l'a publiquement reconnu : « L'existence de forts courants migratoires impose et imposera à notre politique

étrangère des contraintes incontournables, dès qu'il s'agira de nos relations avec les pays d'origine des migrants. Nous sommes condamnés, non seulement à bien nous entendre avec ces pays, sous peine de voir surgir toutes sortes de tensions contraires à la défense du pays, notamment dans les esprits et les cœurs, mais nous sommes condamnés à travailler positivement ensemble, à élaborer des politiques communes et à coordonner nos vues stratégiques relatives aux grands problèmes du monde. Nous ne saurions être ennemis. Nous sommes condamnés à être alliés. Notre propre sécurité en dépend². »

IV. UN PHÉNOMÈNE MONDIAL, AMPLIFIÉ PAR LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Reste à expliquer pourquoi l'immigration a crû en France, alors qu'elle n'a cessé — verbalement du moins — d'être bloquée, en 1974, en 1977 et en 1983. D'abord, il convient de noter qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème français mais aussi d'un phénomène mondial.

Les hommes du Sud, pauvres et féconds, sont attirés par les pays développés du Nord car il est plus facile de participer à la richesse des autres que de contribuer au développement de sa

propre patrie.

Tous les pays sont touchés par ce mouvement : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Belgique, mais aussi d'anciens pays d'émigration comme l'Espagne et l'Italie. Les anciens courants d'immigration sont eux-mêmes bouleversés.

Dans les années 65-70, chaque pays avait tendance à accueillir des ressortissants de ces anciennes colonies. L'Angleterre voyait venir chez elle des Indo-Pakistanais, la Belgique des Zaïrois, la France des Maghrébins et l'Allemagne, qui a eu longtemps des

liens privilégiés avec l'empire ottoman, des Turcs.

Aujourd'hui, avec l'ouverture des frontières au sein de l'Europe et l'adoption en France d'une législation particulièrement laxiste, toutes les immigrations du monde convergent vers Paris. Comme disent les spécialistes, la France est le fond de l'entonnoir et c'est pour cela que nous voyons dans nos rues des Indo-Pakistanais, des Turcs et des Africains noirs côtoyer l'immigration maghrébine. Gaston Defferre, alors ministre de l'Intérieur, levait les bras au ciel et déclarait : « Comme on sait

qu'en France il est très difficile d'expulser, les étrangers du monde entier cherchent à venir en France, ils arrivent du Pakistan, de l'ex-Ceylan, des ex-colonies d'Afrique noire

anglaises... 3 »

A cet égard, il importe de souligner que si notre pays subit une immigration grandissante, plus grandissante que celle de ses voisins, ce n'est pas l'effet du hasard. C'est l'effet de sa législation qui, loin d'être restrictive, est attractive et joue comme un aimant auprès des populations du tiers monde. En voici les preuves :

Est-il normal que les étrangers en situation clandestine aient les mêmes droits sociaux (aide sociale, sécurité sociale, allocations de jeune enfant) que les étrangers en situation régulière. qui ont eux-mêmes les mêmes avantages que les Français?

Est-il normal que chaque année plus d'un milliard de francs soit prélevé sur les caisses d'allocations familiales au profit du fonds d'action sociale des migrants (FAS) pour rembourser à la SONACOTRA les loyers impayés de ses résidents, dont beaucoup envoient des subsides dans leur pays d'origine?

Est-il normal qu'un jeune binational, qui choisit d'accomplir son service militaire dans le pays d'origine de sa famille et non en France, puisse bénéficier d'un droit de réembauche dans son

entreprise à son retour?

Est-il normal qu'un étranger entré clandestinement et exerçant un travail clandestin ait droit à des garanties sociales, contrairement au principe selon lequel « nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes »?

Est-il normal que les étrangers soient électeurs pour les prud'hommes, qui rendent la justice au nom du peuple fran-

çais?

Est-il normal qu'un travailleur étranger au chômage soit électeur et éligible pour les élections à la Sécurité sociale, alors qu'une mère de famille nombreuse française, n'exerçant pas d'activité salariée, n'est ni électrice, ni éligible?

Est-il normal que le député d'un pays étranger puisse exercer d'importantes responsabilités au sein du comité d'entreprise et

des syndicats d'une grande firme française?

Est-il normal que des associations étrangères puissent se constituer et se développer sans contrôle en France, voire appeler leurs membres à manifester contre des réunions électorales organisées par des partis français?

Est-il normal qu'un étranger troublant l'ordre public ne puisse pas être expulsé par le ministre de l'Intérieur, sauf si une

commission, composée de magistrats, constate qu'il « le menace

gravement »?

Est-il normal que 58 % des trafiquants de drogue soient étrangers (statistiques de la police judiciaire pour 1983) et ne soient pas expulsés?

Est-il normal qu'un étranger délinquant ne puisse pas être expulsé par le ministre de l'Intérieur ou le préfet, sauf s'il est

condamné à plus d'un an de prison?

Est-il normal qu'un étranger en situation irrégulière, déféré devant les tribunaux, puisse obtenir un permis de séjour s'il est condamné à une courte peine de prison non assortie d'une peine de reconduite à la frontière? Et qu'ainsi quelques jours passés à l'ombre soient le meilleur moyen de se faire une place au soleil!

Est-il normal que l'enfant d'un étranger séjournant en France clandestinement puisse automatiquement accéder à la nationalité française à 18 ans, voire à la naissance, si l'un de ses parents

est lui-même né en France (ou en Algérie française)?

Est-il normal, comme l'estime la jurisprudence du Conseil d'Etat, qu'un étranger entré en France clandestinement ou ayant réalisé un mariage intéressé ou bien ignorant la langue française ou encore appartenant à une organisation terroriste puisse accéder à la nationalité française par naturalisation, réintégration ou simple déclaration?

Est-il normal que la France finance des cours d'arabe, donnés dans les écoles françaises par des enseignants nommés par un gouvernement étranger pour instruire des enfants dont certains — ceux qui sont nés en France — ont la nationalité française?

Est-il normal qu'il soit plus facile d'apprendre à l'école publique l'arabe que le breton ou le basque ?

A toutes ces questions, je réponds non. Et pourtant notre

législation répond oui.

Notre législation répond oui, parce que ceux qui l'ont élaborée au cours des dernières décennies ont perdu le sens de l'intérêt national. Ou, lorsqu'ils l'ont retrouvé, ils ont été censurés.

Lors des débats sur la loi Bonnet en 1979, Jean Le Garrec, alors délégué du parti socialiste sur l'immigration, a osé déclarer « pour la première fois, depuis 1945, on ose se référer à la défense de l'intérêt national pour justifier une aggravation de la situation des étrangers en France ». Phrase stupéfiante par laquelle le lobby pro-immigrés voudrait interdire aux Français d'être attachés à leur pays. Ce terrorisme intellectuel, le Club de l'Horloge n'entend pas y céder.

V. LA PRÉFÉRENCE NATIONALE

Ayant comme souci primordial la défense de l'identité et de la souveraineté de la nation, le Club de l'Horloge propose de reconstruire notre législation autour du principe de la préférence nationale qui conduit à différencier la situation des étrangers de celle des citoyens : la préférence nationale, telle est la colonne vertébrale des 200 propositions que nous formulons.

Adopter le principe de la préférence nationale, cela signifie d'abord réviser notre code de la nationalité. L'accession à la nationalité française ne doit pas être automatique mais reposer sur une double élection : élection de la France par l'étranger ou le fils d'étranger, élection de l'étranger par la France. Devenir français doit cesser d'être une formalité pour redevenir un honneur accordé à ceux qui font l'effort de manier notre langue, de connaître notre culture et d'adopter nos mœurs et nos lois civiles.

Soucieux de distinguer la carte d'identité de la carte orange, le Club de l'Horloge propose :

• De supprimer l'accès à la nationalité française par jus soli (abrogation des articles 23 et 44 du code de la nationalité).

• De supprimer l'accès à la nationalité française par simple déclaration.

• De revaloriser la procédure de naturalisation : la nationalité doit être conférée de manière solennelle.

Adopter le principe de la préférence nationale, cela signifie aussi revaloriser la citoyenneté.

Refusant de nier la distinction entre résidents étrangers et citoyens, le Club de l'Horloge s'oppose à toute procédure consistant à accorder des droits politiques aux étrangers, ce qui implique :

• De supprimer le droit de vote aux étrangers pour les élections aux caisses de Sécurité sociale, qui gèrent des presta-

tions de solidarité nationale.

• De supprimer le droit de vote aux étrangers pour les élections aux prud'hommes, qui jugent au nom du peuple français.

Adopter le principe de la préférence nationale, c'est ensuite. appliquer la loi républicaine sur tout le territoire, refuser la

constitution d'enclaves étrangères et reconduire à la frontière

clandestins et délinquants.

Or, la présence sur le sol français d'étrangers échappant aux lois (clandestins) et le développement incontrôlé d'associations étrangères, le plus souvent dirigées par des gouvernements étrangers, est une atteinte à la souveraineté nationale. Pour y porter remède le Club de l'Horloge propose:

• De rétablir l'autorisation préalable, précaire et révocable

pour les associations étrangères.

• D'autoriser les contrôles préventifs d'identité.

• De rendre possible l'expulsion administrative des clandestins et des délinquants (à l'issue de leur peine).

Dans le même esprit, il importe de retrouver le sens du droit

d'asile.

Il y a une dizaine d'années, la France accueillait 2000 personnes par an au titre du droit d'asile; aujourd'hui 25000 étrangers le sollicitent : se présenter comme « persécuté » est devenu l'une des formes astucieuses de l'immigration clandestine. Le détournement de la convention de Genève nuit aux vrais réfugiés, condamnés à une attente considérable. Pour y remédier le Club de l'Horloge propose :

• De réformer l'OFPRA (Office français pour les réfugiés et apatrides) et de le doter de personnel connaissant les langues et

cultures africaines et orientales.

• D'examiner à part le cas des réfugiés issus de pays pour lesquels des accords internationaux ont été passés (Sud-Est asiatique).

• De raccourcir à deux mois les délais d'instruction des

dossiers des demandeurs d'asile.

• De n'accepter de délivrer des récépissés provisoires qu'à des candidats réfugiés ayant fait la preuve de leur identité.

Quand une école accueille plus d'étrangers que de Français, la transmission de la culture devient impossible et la nation est menacée d'éclatement. Or, la première mission de l'école est d'assurer à chaque petit Français la possibilité d'acquérir les bases fondamentales de la citoyenneté : la maîtrise de la langue et la connaissance de l'histoire et de la géographie nationales.

Adopter le principe de la préférence nationale, c'est ainsi assurer à chaque petit Français la possibilité d'acquérir à l'école, non un enseignement multiculturel qui serait de partout, donc de nulle part, mais ces bases fondamentales de la citoyenneté.

Dans cette perspective, le Club de l'Horloge propose :

• D'abroger les circulaires de 1975 et 1983 confiant à l'Educa-

tion nationale des missions d'enseignement des langues et cultures d'origine, qui ne doivent pas lui revenir.

• De scolariser systématiquement dans des classes d'initiation au français (CLIN) les enfants étrangers qui ne maîtrisent pas

l'usage de notre langue.

• De garantir à chaque Français la possibilité de scolariser ses enfants dans des classes où au moins 80 % des enfants seront français.

Adopter le principe de la préférence nationale, cela signifie enfin réviser l'ensemble de nos mécanismes sociaux qui provo-

quent l'immigration en la rendant rémunératrice.

Ainsi, la différence de niveau entre les prestations familiales versées en France et celles versées à l'étranger incite au regroupement familial. Or, la vocation du régime des allocations familiales est l'essor de la natalité française, non l'entretien de familles étrangères dans leur pays ou en France; son objet n'est pas de stimuler l'immigration mais de faciliter le renouvellement des générations de Français. Pour cela, le Club de l'Horloge propose de réserver les prestations familiales aux allocataires français (et aux ressortissants de la CEE). C'est d'ailleurs une telle logique que la ville de Paris a choisi d'appliquer l'allocation de congé parental d'éducation, versé aux mères de familles françaises choisissant de se consacrer pleinement à l'éducation de leurs enfants.

De même, la législation sur l'aide sociale, qui l'ouvre sans la moindre restriction aux étrangers, pousse beaucoup d'entre eux à venir en France. Sa révision est donc indispensable. L'accès des étrangers doit être limité aux prestations en nature (aide médicale notamment) et réservé à ceux qui sont en situation régulière.

Enfin, pour éviter les abus (22 % des étrangers hospitalisés en « aigu » à l'assistance publique de Paris ne sont pas des résidents réguliers), le Club de l'Horloge propose de subordonner le bénéfice des prestations de l'assurance maladie en faveur

d'étrangers à leur séjour habituel et régulier.

Enfin, le caractère inéluctable du retour, pour les étrangers qui ne souhaitent pas ou ne sont pas destinés à devenir français, doit être clairement affirmé. Contrairement à ce qui est complaisamment affirmé par Françoise Gaspard ou Bernard Stasi, ce retour est possible. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers d'étrangers choisissent librement de rentrer dans leur pays d'origine et en 1983-84, l'Allemagne, grâce à une politique volontariste, a fait repartir 300 000 Turcs. Il n'y a donc pas de

fatalité à l'installation des étrangers qui n'ont plus de raisons

économiques de rester.

Le retour des étrangers sans travail doit donc être légalement prévu. Tout comme il doit être facilité par des mesures d'aide rendant possible le versement en une seule fois des droits sociaux acquis (assurance retraite et assurance chômage notamment).

De même est-il opportun de négocier avec les pays d'origine le retour de leurs ressortissants, pour lier l'aide au retour à l'aide au développement, dans l'esprit de l'accord franco-algérien d'octobre 80, qui prévoyait le retour de 200000 Algériens en trois ans.

CONCLUSION

Bien sûr, ces propositions, cette logique de la préférence nationale vont nous valoir — nous ont valu — bien des critiques et bien des accusations. Et notamment celle de « racisme ».

Et il est vrai que la haine raciale — comme la haine sociale

d'ailleurs — est condamnable, et nous la condamnons.

Mais assimiler la défense de l'identité de la cité, la défense de l'identité de la nation à cette passion mauvaise, c'est pire qu'une

erreur, c'est une faute.

Car, pour eux-mêmes et pour les autres, les Français ont le devoir de défendre leur identité, c'est-à-dire leurs mœurs et leurs coutumes, leur langue, leur culture, leurs traditions religieuses, leur-conception des rapports entre les hommes : c'est ce qui fait la richesse de leur apport au monde. « La patrie est l'initiation nécessaire à l'universel », disait Jules Michelet.

Alors il faut admettre que les Français veuillent défendre leur identité, tout comme les Algériens l'ont fait il y a 30 ans en revendiquant leur indépendance. Nul racisme dans cette attitude (qui d'ailleurs en accusa les Algériens?), mais le simple souci d'être soi-même. Un militant de la première heure de l'antiracisme, Claude Lévi-Strauss, notait dans Le Regard éloigné, son dernier livre: « Si, comme je l'écrivais dans Race et Histoire, il existe entre les sociétés humaines un certain optimum de diversité (...), on doit reconnaître que cette diversité résulte pour une grande part du désir de chaque culture de s'opposer à celles qui l'environnent, de se distinguer d'elles, en un mot d'être soi; elles ne s'ignorent pas mais, pour ne pas périr, il faut que

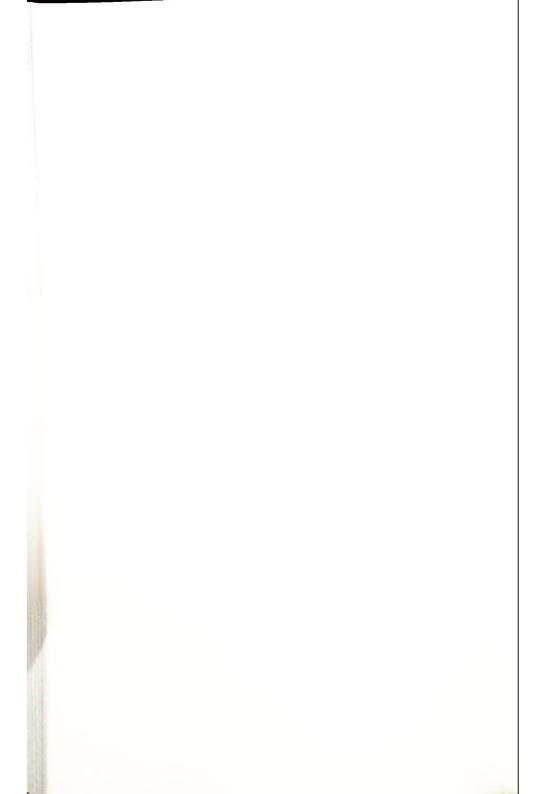
sous d'autres rapports, persiste entre elles une certaine imperméabilité. » Alors, assimiler cette volonté de défense de la diversité à du racisme, c'est une infamie, car cela revient à condamner le peuple français à périr.

En conclusion, je me bornerai à souhaiter que ceux qui prononcent hâtivement des anathèmes montrent davantage de vraie générosité et essaient de comprendre le cri de douleur que poussent à Marseille ou à Roubaix, Lyon ou Paris, des Français qui se sentent devenir étrangers dans leur propre patrie.



QUATRIÈME PARTIE

LE RÉVEIL DES NATIONS



CHAPITRE XVIII

La préférence occidentale PAR JULES MONNEROT

Tous les républicains sont d'accord sur la notion de souveraineté du peuple, telle qu'elle est définie et enseignée dans notre droit constitutionnel. Dans souveraineté du peuple, il y a deux termes : souveraineté et peuple. Cette deuxième notion, la notion de peuple, semble aller de soi. Chose extraordinaire, si nous suivons le débat politique français depuis 1981, elle va de moins en moins de soi. Le doute, pourtant, sur le sens du mot peuple, n'est pas permis : il s'agit du peuple français, de ce peuple et non d'un autre, d'un peuple défini comme l'était le demos athénien, qui se considérait, dans sa continuité, comme l'auteur collectif de lois auxquelles il se soumettait. Ce peuple, c'est le corps même de la cité, politeia, le corps civique ou politeuma, l'ensemble de ceux qui jouissent des droits civiques, c'est-à-dire que ce que, nous, nous appelons citoyenneté, et ce que nous, nous appelons nationalité, ne sont pas dissociables. Les autres catégories d'habitants de l'Attique, les non-libres et les étrangers domiciliés, jouissent, surtout ces derniers, d'un certain nombre de droits (beaucoup de métèques athéniens étaient riches et considérés), mais ils ont aussi un certain nombre d'obligations qui leur sont propres.

Le mot peuple, en grec demos, est un substantif toujours explicitement accompagné d'un adjectif qualificatif. On dit demos athénien comme on dit peuple français. Il n'y a pas de demos en général. Et une cité, une polis, quel que fût son régime, oligarchique ou démocratique, ne légiférait que pour les siens. Les procédures de naturalisation étaient rares. Certains étrangers éminents jouissaient de la proxenie, et certaines cités avaient des rapports de mère à fille, qui permettaient de l'une à l'autre l'usage des droits civiques. Mais l'appartenance à la cité

était une appartenance religieuse. Il fallait partager les mêmes cultes de divinités poliades. Une cité pouvait avoir des hôtes, et ces hôtes, elle les choisissait, et ils devaient s'en tenir à cette

place d'hôte, selon le contrat des deux parties.

Avant d'aller plus loin, nous devons rappeler la filiation historique qui nous rattache directement, nous, citovens de l'actuelle république française, aux origines grecques de notre civilisation politique. Cette filiation ininterrompue révèle une constante remarquable qui est commune à des régimes aussi différents que les cités grecques, la république romaine, l'Etat romain jusqu'à Caracalla, la monarchie française, ou plutôt les différentes formes de monarchie qui se sont succédé sur le sol

français, et nos républiques, toutes nos républiques.

Dans cette filiation de régimes qui se sont succédé en France, les lois du royaume, de l'empire, de la république, se sont appliquées aux peuples qui vivaient à l'intérieur des limites du royaume, de l'empire et de la république. A aucun moment de cette longue histoire il n'y a eu de collectivité résidant à l'intérieur de la république (prenons ce mot qui est le plus général) et ne se soumettant pas aux lois de la république, aussi bien les lois concernant le service militaire, que les lois concernant les mariages, les séparations lorsqu'on en admettait, le sort des enfants lorsqu'il y avait séparation. La situation actuelle des Maghrébins étrangers et résidant en France, est sans précédent

historique depuis les invasions barbares.

Au temps des invasions germaniques, dans l'intermède historique qui se situe entre la complète désagrégation de l'empire d'Occident et la royauté franque de Clovis, il y a eu ce que les historiens du droit ont appelé la personnalité des lois, ce qui signifie que les tribus barbares, occupant une portion d'Europe occidentale, s'appliquaient à elles-mêmes leur propre code. Mais cet état de choses, justement, précède la création de la France. On peut dire que c'est un état d'inconstitution. A partir du moment où il y a eu une entité politique France, les mêmes lois ont joué à l'intérieur des frontières du royaume. Certes, il y eut assez longtemps des juridictions ecclésiastiques et des juridictions seigneuriales, mais l'unité de justice et de législation vint couronner définitivement l'unité politique, dès le début du xilie siècle.

A l'époque de la personnalité des lois, chaque peuplade barbare était en fait maîtresse du territoire qu'elle occupait, y faisait régner sa loi. Il ne risquait pas d'y avoir à l'intérieur d'une même aire de domination des conflits de juridiction. Dans l'empire ottoman, par contre, il y avait des peuples différents avant chacun sa justice et ses lois propres. En cas de litige entre deux catégories d'infidèles, la justice du sultan et de ses vizirs arbitrait. Ce système était viable parce que, au-dessus de cette diversité de législations, il y avait le pouvoir despotique, celui de l'empereur ottoman, à la fois khalife et sultan, qui tranchait par voie d'autorité stricte.

En France, quant aux lois et à la vie de la société, il n'y a donc que des Français et des étrangers. Des étrangers peuvent devenir français par voie de naturalisation. C'est assez dire que la loi récente comportant la nationalité française automatique des enfants d'étrangers nés sur le sol français est contraire à l'esprit de notre droit, non seulement français, mais on peut dire. occidental, et c'est un élément commun entre unités politiques de même civilisation, que fait ressortir d'une manière éclatante le droit comparé. Ce sont les lois mêmes de notre culture, d'un type de civilisation, fortement imprégné par ses origines grecques et romaines, qui statuent qu'on ne peut être à la fois français et ressortissant d'une autorité étrangère, quelle qu'elle soit : Commandeur des croyants, Ayatollah suprême, ou Premier secrétaire du parti communiste de l'URSS, autorité étrangère dont les commandements ou les prescriptions primeraient les obligations de nos lois et les convenances de nos mœurs, ou simplement entreraient en concurrence avec elles. Mais il v a. selon l'esprit de tout droit occidental, incompatibilité avec les ressortissants d'une religion intransigeante, comme certaines formes d'islam qui exigent l'obéissance sans partage, n'admettent pas la distinction du spirituel et du temporel, la distinction des domaines d'action entre l'Eglise et l'Etat. Bref, il semble y avoir incompatibilité entre la nationalité française et certaines confessions, ou sous-confessions islamiques.

Et il y aurait au moins imprudence à naturaliser en bloc des masses professant peu ou prou une telle religion, ou prédisposées à la contagion d'une telle épidémie psychologique. Dans une pareille éventualité, même la mobilisation en cas de tension internationale poserait des problèmes dont il est impossible d'entrevoir la solution. Ce « fondamentalisme » ou cet « intégrisme » islamique a gagné, progressant d'est en ouest comme une traînée de poudre, des ressortissants parmi toutes les populations musulmanes, où qu'elles soient, et le fait d'être en

France ne protège nullement contre cette contagion.

Cette éventualité, menaçante pour nous, n'est pas le seul péril. Tous les excellents orateurs qui m'ont précédé dans ce colloque de Nice: le doyen André Decocq, le Pr François Terré, M^{mc} Pigacé, l'éminent démographe Gérard-François Dumont, ont lumineusement montré et démontré les autres périls, inconvénients et menaces, que portent en elles les grandes invasions auxquelles la France est en butte depuis les années 1970, et de ce point de vue, le livre de Jean-Yves Le Gallou et du Club de l'Horloge, La Préférence nationale, est en passe de devenir, pour

les temps qui viennent, l'ouvrage de référence.

Dans la filiation occidentale qu'on peut suivre des Grecs à nous, chacun des peuples concernés a sa constitution et ses lois — parentes entre elles, mais qui leur sont en quelque sorte personnelles à chacune. Montesquieu s'est montré le vrai fondateur de la sociologie historique en décrivant les caractéristiques des peuples d'après leur législation. Dans toute l'histoire de l'Europe moderne, le sentiment d'appartenance à un peuple a été le plus fort carburant historique. En 1914, l'Internationale socialiste s'est quasiment volatilisée à l'heure de la Patrie en danger. Ce sentiment d'appartenance fut l'âme des résistances européennes pendant la Deuxième Guerre mondiale. C'est une erreur de croire qu'il soit sensé d'appliquer nos règles de vie politiques, nos procédures démocratiques à un conglomérat d'allogènes qui n'est que le dépôt des vagues successives d'invasion que Jean-Yves Le Gallou a parfaitement caractérisées dans son livre.

Nous ne sommes plus la France victorieuse des années 1920, puissante dans les cinq parties du monde. Le modèle français, et en général le modèle occidental, a perdu de sa puissance d'attraction. Vouloir supprimer toute différence de statut entre habitants de l'Hexagone, c'est dissoudre les notions de peuple, de souveraineté du peuple, de volonté populaire. Il n'y a pas de souveraineté d'un conglomérat, ni de volonté d'un conglomérat. Nous verrions alors en France converger la submersion et la subversion. Et ce qui fut le peuple français ne serait plus que ce que Hobbes appelle multitudo dissoluta, ecclesia confusa, c'est-àdire un ramassis, une matière première pour manipulateurs politiques, pour psychagogues. A la place du lien national, il y aurait seulement le fait d'être atteint par les mêmes media porteurs de consignes.

On ne peut ni naturaliser en bloc les allogènes, ni fermer les yeux sur le fait qu'une partie d'entre eux fasse litière de nos lois. Il faut prendre des responsabilités historiques: non seulement arrêter l'invasion mais, puisqu'on peut le faire à temps, reconquérir les possibilités d'action, notamment en cas de péril

extérieur, que la négligence des pouvoirs précédents avait peutêtre compromises. Les orateurs que j'ai cités ont montré, au moins indirectement, quelles sont les mesures législatives et réglementaires d'urgence qui s'imposent. Je me permettrai d'y ajouter, puisque mon rôle propre n'est pas de proposer des mesures toutes prêtes à se transformer en lois et en décrets, mais d'apporter des idées, je me permettrai d'y joindre un certain nombre de propositions que j'aurai au moins de cette manière soumises à l'observation de nos politiques.

L'ampleur du phénomène de l'immigration et la profondeur des troubles qu'il suscite posent le problème de la distribution des hommes sur la terre. Le xx^e siècle est le siècle où l'on a vu des millions et des millions de ressortissants de divers pays, fuir, chassés pour des raisons ou sous des prétextes idéologiques. Ce qui s'ajoute aux invasions du type classique : les envahisseurs ne sont plus attirés, comme les barbares le furent, vers les empires civilisés de Rome et de la Chine, par les riches moissons et l'attrait du butin, mais le sont par notre protection sociale et par une existence plus humaine que les pays dominés par les valeurs qu'ils apportent ne peuvent pas leur donner. L'addition de ces deux types d'invasion menace notre identité nationale. D'autant que la subversion, qui a ses places de sûreté à l'intérieur de notre pays, utilise selon des fins qui ne sont pas les nôtres la submersion dont nous sommes menacés. Il serait souhaitable qu'à l'initiative de la France, se tienne une conférence des pays à forte immigration, dont le résultat devrait être des accords de quotas et l'assurance qu'un participant ne se débarrasserait pas de ses immigrants au détriment des autres. Voilà un problème qui concerne l'Europe, et dont nos institutions européennes pourraient se saisir. En tout cas, les régimes qui se débarrassent de dizaines et de dizaines de milliers de leurs ressortissants sous des prétextes idéologiques devraient être conduits à payer à ceux qui hébergent ces ressortissants une sorte de pension alimentaire. A défaut, ils pourraient être frappés de sanctions économiques.

Des contradicteurs me diront qu'on peut changer de société, et c'est peut-être le fond du débat. Mais que montre l'expérience des totalitarismes du xx^e siècle, se disant socialistes, que suggèrent les rêves des marxistes ruminants et des marxistes carnassiers et tous les ratages du socialisme irresponsable?

Au moins une chose : dans les combinaisons nouvelles, dans les créations que réclame une histoire à évolution rapide, la nôtre, s'il faut construire ou reconstruire, c'est avec des maté-

riaux résistants, et nul matériau n'est plus résistant que cet alliage de sentiments forts, dont je parlais ce matin, cet agrégat persistant qui est comme le feu central de la planète « identité nationale ». Et il faut souhaiter aujourd'hui une étroite concertation avec tous les Etats dont les lois témoignent des mêmes tendances que les nôtres et qui prolongent avec nous la même filiation de cultures, la même lignée de civilisation. C'est ce que j'appelle la préférence occidentale.

Derrière l'alliance irréfragable avec les Etats-Unis d'Amérique. Derrière l'Europe totale, encore future mais plus que jamais nécessaire, nous devons reconnaître en nous-mêmes, comme variante historique d'époque de notre identité nationale

française, un patriotisme de civilisation.

CHAPITRE XIX

Patrie et liberté : le modèle suisse

PAR YVAN BLOT

Patrie et liberté : c'est à peu près la devise du canton de Vaud en Suisse. Parler de « modèle suisse » peut paraître provocateur, et

pourtant?

Quel est le pays d'Europe qui a le plus fort revenu par habitant, la plus faible hausse des prix, un chômage presque inexistant, une monnaie forte, qui ne connaît pratiquement jamais ni la grève ni le lock-out, et encore moins la lutte des classes, et dont les ouvriers sont parmi les mieux payés du monde?

Quel est ce même pays où la liberté d'expression est entière, où les écoles privées sont florissantes et les écoles publiques efficaces, où le peuple peut se prononcer pour annuler les lois votées par le Parlement, où les citoyens peuvent changer une loi de leur propre initiative, où la décentralisation la plus large existe, et où l'Etat fédéral obtient difficilement de faire augmenter les dépenses comme les impôts?

Quel est encore ce pays où la criminalité est faible, où le respect de la loi est absolu, où le civisme est tel que chaque citoyen peut garder chez lui les armes nécessaires à ses périodes de service militaire, où la propreté est exemplaire et la protection de l'environnement efficace, et où le consensus social est si fort que tous les grands partis sont perpétuellement associés au

pouvoir?

Quel est enfin ce pays où le droit de chaque citoyen à son identité culturelle est respecté, où l'attachement aux petites patries communales et cantonales n'est pas contradictoire avec un patriotisme national parmi le plus fort d'Europe et qui n'a pas perdu de guerres depuis plusieurs générations, évitant ainsi les ruptures de traditions qui ont frappé tous ses voisins?

Riche, libre, efficace, ordonnée, patriote et enracinée, telle est la Suisse, l'une des plus anciennes nations démocratiques du

monde, née au cœur de l'Europe.

Et pourtant ce pays reste ignoré, moqué, lorsqu'il n'est pas calomnié par les marxistes du monde entier, qui y voient le symbole du capitalisme réussi, et soutenu, abomination des abominations, par une opinion publique profondément « conservatrice », c'est-à-dire en fait à la fois « libérale » et « nationale ».

C'est en allant en Californie, à l'université de Stanford, que l'on m'a dit : « Si vous cherchez ce qu'il y a de plus moderne en politique, vous faites fausse route. N'allez pas aux Etats-Unis, allez plutôt en Suisse; la démocratie semi-directe de ce pays

nous impressionne par sa réussite. »

La Suisse n'est pas née dans le cerveau d'un « génial législateur ». Elle est le produit d'une évolution historique organique, sans grandes ruptures, où les traditions ont été peu à peu sélectionnées par la pratique. La Suisse est un modèle d'évolutionnisme social, tel que l'entend le Pr Hayek. Ce pays est à la pointe de la modernité, tout en cultivant avec ferveur ses traditions les plus anciennes.

En 1291, les citoyens des cantons alémaniques d'Uri, Schwitz et Unterwald font le serment de se défendre mutuellement. Le nom officiel de la Suisse est quelque chose d'unique au monde. Ce nom originel, « Eidgenossenschaft » signifie mot à mot « compagnons unis par le serment ». C'est ce mot que l'on traduit par le terme assez impropre de Confédération. La Suisse commence par un acte fondateur, dans le but de se défendre en commun contre les agressions venues de l'extérieur.

La devise helvétique est claire et catégorique, et relève plutôt de la défense nationale que du droit constitutionnel : « Un pour tous. Tous pour un. » Dans cet esprit, l'individu et la collectivité ne s'opposent pas. La Suisse est une communauté de citoyens libres et enracinés dans la tradition. Ce que l'on appelle l'Etat est, dès l'origine, limité à quelques tâches bien précises.

La Suisse n'a pas été créée à l'origine pour des raisons de « rationalisation » du processus de création des richesses. Elle n'est pas d'abord un « marché commun ». Elle est avant tout un pacte de défense nationale et de maintien de la sécurité.

André Siegfried a remarquablement saisi le caractère national de la démocratie suisse. La devise du canton de Vaud, « Liberté et patrie », exprime bien la réalité de ce pays, pour lequel la liberté ne se conçoit pas sans enracinement. Gonzague de

Reynold affirmera ce caractère dans une formule définitive : « Rien de vague, rien d'abstrait n'est jamais entré dans mon sentiment national. La Suisse est demeurée pour moi une vision, elle n'a jamais été une idée. Une histoire et une terre, c'est tout, mais c'est assez! » André Siegfried ajoute en commentaire : « On pourrait ajouter qu'il s'agit d'un tempérament, d'une tradition, plus encore que d'un système d'institutions : l'humanisme suisse n'est pas celui de l'homme en soi et le Suisse est essentiellement un être historique. »

Le général de Gaulle disait que la France vient du fond des âges. On peut en dire autant de la nation suisse et de ses

traditions de respect des libertés.

L'institution originelle de la démocratie suisse est l'assemblée des hommes libres, qui vote directement les lois et qui élit les responsables du gouvernement local. Cette assemblée du peuple tout entier, qui exerce ainsi la démocratie directe la plus authentique, trouve ses origines dans les traditions germaniques les plus anciennes. Dans la civilisation qui est la nôtre, si les Romains ont apporté l'idée de l'Etat, les valeurs de la démocratie et le respect des libertés individuelles viennent du monde germanique. En Suisse, cette forme originelle de démocratie reste pratiquée au niveau communal et même au niveau de quelques cantons, de population réduite il est vrai. C'est le cas notamment des cantons de Glarus et d'Appenzell. Le président de l'assemblée, qu'on appelle le landammann, porte une épée qui est le symbole de la souveraineté du peuple. Cette assimilation symbolique de l'épée et de la liberté explique sans doute l'attachement exceptionnel que le peuple suisse voue à son armée. Chaque citoyen est astreint à un service militaire qui comprend chaque année des périodes de plusieurs semaines.

Cette conception, qui peut paraître étrange par les temps qui courent, n'est pas très différente de celle qui anima les républicains en France, lors de la Révolution. Mais en Suisse, c'est un état d'esprit permanent. Comme l'écrit Peter Bichsel: « Le Suisse devient un adulte en passant par l'école du recrutement. Elle fait beaucoup de bien, dit-on. On l'observe durant toute sa vie lorsque quelqu'un ne l'a pas fait. L'école de recrutement est ainsi un rituel de maturité virile de dix-sept semaines 1. »

L'armée suisse est un instrument essentiel de la politique de neutralité. Il n'y a pas de peuple moins « impérialiste » que les Suisses. Lorsque, après l'effondrement des Empires centraux en 1918, le Vorarlberg autrichien demanda son admission dans la Confédération, le Conseil fédéral refusa purement et simplement. Il craignait, d'une part, des complications ultérieures avec l'Autriche et, d'autre part, d'introduire des déséquilibres dans la Confédération au profit des catholiques contre les protestants, et au profit des Alémaniques contre les minorités de langue latine.

La neutralité suisse est exactement le contraire du neutralisme. D'abord, elle considère l'armée comme l'instrument de la paix et de la première des libertés qu'est l'indépendance. C'est l'inverse même du pacifisme ouest-allemand. Par ailleurs, la neutralité est avant tout une manifestation d'indépendance nationale. D'où la méfiance congénitale de la Suisse à l'égard de l'ONU, alors qu'elle participe très activement aux organisations internationales humanitaires. La Suisse se méfie de toutes les organisations d'esprit constructiviste qui négligent le travail des

siècles qui a forgé la nation.

Edgar Fasel, ancien directeur du service d'information et de presse de Nestlé, a écrit sur son pays un livre au titre provocateur Faut-il brûler la Suisse²? Il constate que son pays, par sa réussite insolente et ses principes de démocratie nationale traditionaliste, provoque le déchaînement hostile des marxistes de tous pays. Il écrit notamment : « Notre premier devoir est de maintenir l'héritage et d'empêcher qu'il se défasse. Parmi les enseignements majeurs de la tradition suisse, il y a le refus de la grande illusion moderne selon laquelle chaque génération sans doute se croit vouée à refaire le monde, comme s'il allait de soi que le monde doit être refait et qu'une génération d'humains pourrait en être capable. Notre mentalité de montagnards aux horizons un peu étroits ne voit pas seulement là une présomption à la fois d'un orgueil diabolique et d'une naïveté puérile, considérant combien nous comprenons peu le monde et quelles conséquences imprévisibles ont si souvent nos meilleures intentions. (...) Qu'il faille inlassablement adapter, modifier, développer, améliorer l'œuvre des générations précédentes, personne ne le sait mieux que nous, avec notre constitution et nos lois toujours en travaux d'un côté ou d'un autre. Mais renverser brutalement l'édifice complexe, vivant en somme, qu'est un système politique et social élaboré siècle après siècle, au nom d'hypothèses invérifiées ou causes de malheurs abondamment vérifiables dans tant de pays, c'est une sottise que le peuple se garde de commettre quand il est vraiment souverain. »

La Suisse n'est pas le pays du constructivisme. On fait plutôt confiance au lent mûrissement des traditions. Le progrès repose sur la liberté, elle-même confortée par l'enracinement dans les traditions nationales. On retrouve ici les thèses de Benjamin

Constant : « J'ai pour le passé, je l'avoue, beaucoup de vénération. (...) Cette doctrine, je le conçois, n'est pas de nature à prendre faveur. On aime à faire des lois, on les croit excellentes. On s'enorgueillit de leur mérite. Tandis que le passé se fait tout seul; personne n'en peut réclamer la gloire. Indépendamment de ces considérations, et en séparant le bonheur d'avec la morale, remarquez que l'homme se plie aux institutions, à ses intérêts, à ses spéculations, à tout son plan de vie. Les défauts des institutions s'adoucissent parce que toutes les fois qu'une institution dure longtemps, il y a une transaction entre elle et les intérêts de l'homme (...) rien de plus absurde que de violenter les habitudes sous prétexte de servir les intérêts. » On peut en effet conclure avec Benjamin Constant que les institutions se bonifient souvent avec le temps et évoluent dans le sens du progrès, par petites touches évolutives. C'est dans cet esprit que fonctionne l'actuelle constitution suisse, révisable perpétuellement par le mécanisme de l'initiative populaire. Il suffit de cent mille signatures recueillies dans un délai de dix-huit mois pour déclencher une procédure de révision de la Constitution. Le système suisse, s'il repose sur la révérence due au passé, est un système beaucoup plus évolutif que celui de la plupart des autres pays. Ce qui explique une remarquable adaptation au temps présent et aux exigences de l'avenir.

Par ailleurs, la constitution fédérale prévoit la procédure du référendum. En matière de révision de la Constitution, il est obligatoire. Mais il est aussi possible sur les lois ordinaires, les arrêtés de portée générale et certains traités internationaux. Il est alors en général facultatif, c'est-à-dire qu'il n'a lieu que sur demande. Dans les cantons, l'usage du référendum est encore plus étendu; notamment, il s'applique aux dépenses publiques (référendum financier). Quand le référendum est facultatif, il doit être demandé par cinquante mille citoyens dans un délai de quatre-vingt-dix jours. Passé ce délai, la loi, ou le règlement contesté, est acquise définitivement. Le gouvernement ne peut, pas plus que l'Assemblée fédérale, provoquer de référendum, sauf sur des arrêtés constitutionnels. Le référendum a générale-

ment un effet suspensif sur le texte visé.

Ces mécanismes de démocratie directe n'existent pas qu'en Suisse. On en trouve aussi chez la plupart des Etats membres des Etats-Unis, au Danemark, en Islande, en France et en Italie, mais c'est en Suisse que le système connaît son extension la plus grande.

Le référendum a plutôt, en Suisse, un effet abrogatoire. Il

permet au peuple de s'opposer à une loi qu'il ne veut pas voir appliquer. Récemment, le gouvernement (Conseil fédéral) avait obtenu des parlementaires un vote quasi unanime pour faciliter l'acquisition de la nationalité suisse aux immigrés de la deuxième génération nés en Suisse (contrairement au droit français actuel. ils n'acquièrent pas automatiquement la nationalité suisse). Ce projet avait l'accord de la classe politique, des syndicats, des Eglises, des médias. Et pourtant, il a été très largement repoussé par le peuple. Quoi que l'on puisse penser du fond de cette affaire, le système suisse permet d'éviter une incompréhension entre les gouvernants et les gouvernés, fréquente aujourd'hui dans les pays occidentaux et qui est très grave pour l'avenir de la démocratie. Ainsi, les modes intellectuelles des « élites » peuvent être contrées directement par le peuple. A l'inverse, si le peuple estime que le gouvernement ou le Parlement manque d'imagination et d'envergure dans sa politique, l'initiative populaire permet de créer un débat refusé par le monde officiel. C'est ainsi que les problèmes de l'immigration ont été largement débattus dans ce pays (pas moins de huit consultations populaires ont eu lieu) alors que, dans d'autres pays, le débat était occulté de façon dangereuse, laissant les passions s'enflammer de façon souterraine. On considère que les débats les plus importants de ces dernières années sont généralement nés de l'initiative populaire, notamment sur des sujets tels que l'avortement, l'immigration, les centrales nucléaires, certains impôts nouveaux, etc. En général, le peuple, sur tous ces sujets, a fait preuve d'une grande sagesse et tous les textes extrémistes ont été largement rejetés.

Le système suisse de démocratie directe comporte donc un frein (le référendum) et un moteur (l'initiative populaire). C'est un système équilibré entre les nécessités novatrices et le maintien du socle traditionnel qui fait l'identité de la nation. La Suisse est, pour cette raison, l'un des pays les plus modernes du monde tout en étant particulièrement enraciné dans ses traditions. C'est sans doute ce qui lui donne ce côté profondément humain, où il fait bon vivre, de l'avis même des étrangers. A titre d'exemple, un sondage de la SOFRES, publié dans Le Nouvel Observateur,

donnait les résultats suivants :

« A votre avis, dans lequel de ces pays les gens sont-ils le plus heureux?

— Etats-Unis: 11 %

URSS: 1 %Chine: 1 %

— Suède : 10 %

- Iles du Pacifique : 11 %

- Suisse : 56 %

— Sans opinion : 10 %. »

La Suisse concilie les bienfaits matériels de la technologie et de l'économie les plus modernes avec le maintien de toutes sortes de traditions qui font que le citoyen se sent véritablement chez lui. C'est la profession de foi d'un Suisse socialiste et aussi peu conformiste (par rapport à son pays) que M. Peter Bichsel: « La Suisse m'est familière. C'est ce qui me la rend agréable³. »

Le référendum ne permet pas seulement d'empêcher la monopolisation du pouvoir par une classe politique ou d'autres féodalités professionnelles; il exerce un contrôle permanent sur celles-ci et notamment sur la bureaucratie fédérale. Hayek dit que partout, sauf en Suisse, l'Etat central a grignoté les pouvoirs locaux. La démocratie directe s'est révélée un bon contrepoids pour empêcher le pouvoir central de se gonfler en volume et en compétences de façon permanente. Il n'est pas douteux qu'en refusant à l'Etat fédéral de percevoir de nouveaux impôts à grand rendement, du type de la taxe sur la valeur ajoutée, le corps électoral a limité l'expansion des administrations fédérales. Le système référendaire sert aussi à protéger les cantons contre les empiétements possibles du pouvoir central. L'une des idées essentielles de la démocratie suisse est que le pouvoir doit s'exercer le plus près possible des citoyens. D'où les compétences considérables accordées aux cantons, qui sont de véritables petits Etats avec leur constitution propre, et aux communes qui sont la base de la démocratie suisse.

En réalité, parce qu'elle est fondée sur des traditions, et notamment la tradition démocratique la plus pure, la Suisse n'est pas une « société bloquée », comme d'autres, qui ne peuvent qu'osciller entre l'immobilisme voulu par les féodalités (y compris la classe politique) et les ruptures de type « constructiviste », qui coûtent cher à l'économie et qui mettent beaucoup de temps à se cicatriser dans le tissu social. Les Suisses ont très bien compris que les bornes de la liberté de chacun sont les libertés des autres. Par conséquent il y a un équilibre à respecter et que l'on ne peut modifier que par petites touches, avec tous ceux qui sont concernés, pour ne pas léser gravement une des parties prenantes. C'est pourquoi les Suisses sont passés maîtres en matière de compromis ; citons par exemple le principe de la paix sociale, qui veut que les partenaires sociaux renoncent par contrat à utiliser les méthodes « non pacifiques » de la grève et

du lock-out pour résoudre leurs différends. Ce principe fonctionne depuis près d'un demi-siècle, et le patronat et les syndicats se sont promis réciproquement de suivre les conclusions de tribunaux d'arbitrage, lorsque des conflits ne peuvent être résolus par la simple négociation. Le résultat de cette méthode très « évolutionniste » est que la Suisse est le pays où il y a le moins de grèves au monde et où, dans le même temps, les

salaires sont les plus élevés d'Europe.

Les Suisses se caractérisent par un goût prononcé pour la stabilité. C'est le cas de leur politique extérieure qui leur a permis d'échapper aux deux guerres mondiales. C'est le cas de la « paix sociale » mentionnée ci-dessus. C'est encore le cas dans la vie politique quotidienne. Au niveau fédéral, il n'existe pas à proprement parler de majorité et d'opposition car tous les grands partis sont associés au gouvernement depuis des années. La Suisse est gouvernée par une coalition permanente de tous les grands partis depuis des dizaines d'années, mais sous le contrôle vigilant de la démocratie semi-directe. Il n'y a pas de « bipolarisation » du pays en deux grands courants hostiles. Il existe deux assemblées parlementaires, qui ont exactement les mêmes pouvoirs, le Conseil national, qui représente le peuple, et le Conseil des cantons, qui représente les cantons. Les deux assemblées regroupées constituent l'Assemblée fédérale, qui élit les sept membres du gouvernement. Ces sept conseillers fédéraux forment un gouvernement collégial. La composition de cette équipe est ainsi faite que chaque grand parti, chaque groupe linguistique, chaque grand canton est représenté.

Le gouvernement suisse n'a pas de programme. Au début de chaque législature, les conseillers fédéraux se concertent pour présenter un « rapport sur les grandes lignes de la politique gouvernementale ». Les députés pourront exprimer leurs satisfactions, leurs critiques et leurs souhaits. Mais le débat n'est pas suivi d'un vote et le gouvernement n'est pas lié par sa déclaration d'intention. Il s'agit d'un dessein et non d'une promesse. Le gouvernement n'est pas responsable devant le Parlement et ne démissionne jamais. Lorsque le gouvernement est battu, soit au Parlement, ce qui est assez rare, soit lors d'un référendum, il ne démissionne pas. Il modifie sa politique pour tenir compte des votes négatifs. Il ne peut pas non plus provoquer un scrutin populaire pour se faire approuver par un Parlement hostile. Le gouvernement reste quatre ans en place, quoi qu'il arrive. Tout cela a pour résultat d'assurer une remarquable continuité dans les affaires de l'Etat, sans crises politiques de type parlementaire, tout en laissant le contrôle de l'ensemble au peuple luimême, grâce aux référendums et aux initiatives. C'est donc un système d'exécution fort contrôlé par le peuple et qui réduit de manière raisonnable l'influence des féodalités diverses qui approchent le pouvoir. Ce n'est certainement pas le régime des partis, en raison de la stabilité du pouvoir et de la démocratie semi-directe. C'est moins d'ailleurs une technocratie, car les administrations fédérales craignent énormément pour leur prestige de voir leurs projets défaits par une consultation populaire. L'existence même de ces possibilités d'intervention du peuple rend l'administration très prudente et la conduit à autocensurer toute velléité excessive de pouvoir et de dirigisme. L'Etat fédéral suisse reste pour cette raison relativement léger par rapport aux administrations locales décentralisées. On pourrait dire que le système suisse favorise, d'une part, les libertés individuelles et, d'autre part, l'autorité de l'Etat, tout en limitant les effets calamiteux des diverses féodalités, qui jouent leur rôle mais n'en débordent pas. Au contraire, en « pseudo-démocratie », les états-majors politiques, syndicaux, corporatifs, médiatiques, peuvent arriver à déterminer assez largement la politique du pouvoir dans des voies différentes de celles voulues réellement par le peuple.

Gambetta a dit : « En politique, il faut être quelqu'un, en administration, il faut être quelque chose. » Mais en Suisse, il faut être de quelque part. D'où la réputation de la Suisse d'être un pays très strict en matière d'immigration. C'est vrai qu'elle a un fort pourcentage d'étrangers résidents, de l'ordre de 900 000 étrangers. Mais plus de la moitié sont originaires d'un seul pays, l'Italie. Il y a environ 150 000 Allemands et Autrichiens et près de 80 000 Français. Les pays mitoyens, ayant la même culture que la partie de la Suisse qui leur est contiguë,

jouent donc un rôle essentiel.

Et pourtant, le peuple suisse, qui a déjà pu huit fois se prononcer directement sur des questions liées à la présence des étrangers, se révèle très prudent, notamment en matière de naturalisation. Cela s'explique, compte tenu de l'importance donnée par les Suisses à la notion d'enracinement. Ainsi, le Suisse possède une triple « nationalité » : une citoyenneté communale, cantonale et nationale. Ces trois citoyennetés sont inséparables. Elles doivent être acquises en même temps. Un étranger voulant devenir suisse doit être accepté par une commune. Cela nécessite douze ans de résidence dans celle-ci, ainsi que le paiement d'un droit d'entrée qui peut être élevé.

Pour un Suisse, la démocratie est d'abord locale. Tout citoven est d'abord citoyen de sa commune et celle-ci a le droit d'accepter ou de refuser l'intégration d'un étranger. Cela fait partie des libertés communales fondamentales, comme le droit en France d'accepter ou non quelqu'un à son domicile. L'Etat central ne peut donc pas imposer à une commune des citovens contre son gré. Par contre, il dispose d'un droit de veto, par exemple pour des raisons de sécurité, à l'égard de toute naturalisation acceptée au niveau local. Réserves à l'égard de l'immigration de masse, ainsi qu'à l'égard de tout phénomène de « masse », considéré, à juste titre, comme dangereux pour la démocratie, les Suisses sont dans le même temps, et ce n'est pas contradictoire, bien au contraire, extrêmement respectueux des ethnies territorialisées, c'est-à-dire des communautés culturelles et linguistiques qui composent la nation depuis une longue période historique. Car, pour l'Etat suisse, la liberté n'est bien défendue que par des citoyens enracinés, sûrs de leur identité, et donc à l'aise dans leur propre pays, qui peut ainsi leur rester « familier ».

Pour les Suisses, la liberté est d'autant mieux garantie que le pouvoir est plus enraciné, d'où l'importance accordée aux collectivités de base. On peut ainsi lire, dans un message du canton des Grisons du 27 mars 1943 : « La commune est le prototype de l'organisation démocratique. L'espace réduit de la commune est le champ tout indiqué pour l'exercice de la démocratie directe, celui où chaque citoyen participe personnellement à toutes les décisions intéressant la collectivité et où tous les organes sont désignés par le peuple lui-même, directement; là, le particulier embrasse encore les éléments de base et la portée de ses décisions, et là il peut constater par expérience personnelle les conséquences de l'attitude qu'il adopte. » C'est un éloge de l'esprit de responsabilité, qui est nécessaire au pouvoir pour ne pas verser dans l'arbitraire. Tout se tient. Les libertés des citoyens dépendent des bornes fixées aux libertés du pouvoir et vice versa. Un pouvoir, c'est-à-dire une liberté d'agir, doit être responsable et pour cela doit être doublement enraciné. Il doit être enraciné au niveau adéquat (principe de subsidiarité) et il doit être enraciné dans un ensemble de traditions institutionnelles et éthiques, pour ne pas verser dans l'arbitraire. On ne saurait mieux montrer qu'en Suisse à quel point les valeurs d'enracinement sont la sauvegarde des libertés devant le danger de l'arbitraire, « naturel » à l'homme insuffisamment « civilisé ». Et la politique en Suisse est une manifestation exemplaire

de cette nécessité d'être « civilisé » : comme l'écrit M. Fasel : « La politique est l'alternative à la violence qu'elle tente de remplacer, de contenir, de " ritualiser " comme disent les éthologues ⁴. » Le système suisse, c'est aussi « l'ordre suisse », c'est-à-dire un Etat qui parvient à canaliser toutes les formes de violence chaotique. Or, assurer la sécurité est la première tâche de l'Etat, car la sécurité est la condition des libertés. C'est bien pourquoi, en Suisse, le symbole des libertés, que portent les hommes libres qui votent à la Landsgemeinde, est l'épée.

La Suisse est déjà un modèle, qu'on le veuille ou non. Le sondage SOFRES cité plus haut en était déjà révélateur. Ce n'est pas tellement nouveau puisque, déjà, l'un des « Pères fondateurs » de la constitution américaine, Madison, avait

étudié de près les institutions suisses.

Mais si l'exemple suisse nous donne des indications sur ce que pourrait être le meilleur ordre social, fondé sur les libertés et sur l'enracinement dans des traditions nationales, il ne peut être question de plaquer ce modèle de façon « constructiviste » sur la France, voire sur l'Europe (encore que la Suisse avec ses langues diverses et ses cantons souverains fournisse à mon avis un modèle plus pertinent pour une Europe organisée que les Etats-Unis).

Pour voir ce qu'il convient à la France, il faut d'abord retrouver nos propres racines nationales, et voir ensuite ce qui peut être amélioré, l'exemple suisse étant alors une référence

utile.

Nous pouvons, en tout cas, reprendre à notre compte cette devise de nos voisins, qui correspond bien aux aspirations actuelles du peuple français : « Patrie et liberté. »

CHAPITRE XX

Le réveil du sentiment national aux États-Unis

PAR MICHEL TERRIER

Comment peut s'expliquer « le réveil du sentiment national aux Etats-Unis » à l'heure actuelle?

Je vais rappeler une phrase du président Reagan lui-même, qui a dit en 1983 : « Ces dernières années, le patriotisme semblait démodé; personne ne peut expliquer pourquoi il est revenu si vite; mais ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui il soit là. » Et de fait, ce patriotisme a fait élire M. Reagan à la présidence. Ce phénomène est relativement difficile à comprendre. Le président des Etats-Unis semble lui-même tout surpris. ou feint de sembler heureusement surpris de ce réveil du sentiment national. Nous avons tous perçu à diverses occasions, par exemple pour les Jeux olympiques de Los Angeles, l'expédition militaire de l'Île de la Grenade et le retentissement qu'elle avait dans le public américain, les manifestations de cette fierté nationale américaine. Nous l'avons ressenti parfois avec un sentiment d'agacement, mais aussi avec un sentiment d'obscure envie, parce que nous voudrions bien que notre communauté nationale soit ressoudée comme la communauté nationale américaine.

Mon intention n'est pas d'essayer d'évaluer le phénomène. Voici un sondage qui date de l'an dernier : 53 % des Américains se considèrent comme très patriotes ; 60 % pensent qu'il est possible, aux Etats-Unis, de réussir par ses propres moyens, donc ils ont confiance dans leur système économique et social ; 55 % sont prêts à envisager la destruction des Etats-Unis plutôt que de subir une intervention soviétique ou une occupation soviétique, car la pierre de touche du nationalisme, c'est d'être prêt à faire le sacrifice de tout, y compris de sa vie personnelle, pour son pays.

Des commentateurs ont fait ressortir le fait que le patriotisme américain était une création artificielle des médias, que cela ne reflétait qu'une euphorie passagère, parce qu'il y a une chose curieuse dans ce sondage. En effet, lorsque l'on demande aux gens : « Doit-on faire vraiment quelque chose quand on est patriote ou bien ne doit-on rien faire, ou est-ce que se sentir patriote suffit ? » 30 % répondent : « Oui, il suffit de se sentir patriote, de se sentir bien dans sa peau et de se sentir fier d'être américain. »

Je tenterai de caractériser ce qu'il y a de spécifiquement américain dans ce phénomène. Les causes apparentes sont évidentes : quand il y a une économie prospère, quand un pays est conscient de sa puissance, de sa prospérité et de sa grandeur, il se sent naturellement bien dans sa peau et fier de lui-même. Et je définirai ainsi le patriotisme et le sentiment national : « C'est la fierté d'appartenir à une communauté nationale et la volonté d'être prêt à consentir des sacrifices pour la préserver. »

Or, un problème surgit, parce que le sentiment national est un sentiment, c'est-à-dire une réalité psychologique collective, qui est donc partiellement claire, partiellement confuse et qui ressort de l'affectivité. Si on essaie de s'autopsychanalyser, de voir ce que l'on veut dire par ces mots: « je ressens un sentiment patriotique pour la France », c'est un sentiment qui n'est jamais entièrement clair à lui-même, mais il inclut toujours une volonté lucide et déterminée de s'affirmer soi-même, à travers la communauté nationale. Et on ne peut pas, à moins d'être un déterministe convaincu et donc borné, on ne peut pas expliquer seulement le réveil national par les conditions objectives d'une situation, c'est-à-dire la prospérité et la puissance, dans le cas des Etats-Unis.

Il faut essayer, je crois, de comprendre ce phénomène au moyen d'une analogie avec une personne humaine. On peut dire que le sentiment national renaît lorsqu'une nation coïncide à nouveau avec son idéal; lorsqu'elle se retrouve elle-même, elle retrouve sa personnalité essentielle. C'est ce qui s'est passé avec le phénomène Reagan. Il y a à ce moment-là une exultation, une fierté du corps social, une manifestation affective passionnelle, il y a une unification qui s'établit sur deux plans. D'une part, l'unification de l'idéal et de la réalité; les Américains ont le sentiment qu'ils coïncident à nouveau avec leur idéal américain, leur fameux « rêve américain ». D'autre part, une identification qui se produit entre les individus; la communauté n'est pas déchirée par des antagonismes d'ordres divers. Il faut donc

définir le terme d'identité américaine pour expliquer ce réveil du sentiment national américain. C'est une identité américaine retrouvée par Reagan, parce qu'il a fait renaître deux traditions fondamentales auxquelles Henry de Lesquen fait allusion dans le chapitre 12; avec Reagan, le peuple Américain a retrouvé sa tradition du conservatisme économique et surtout du conservatisme social. Vous savez que ces mots se traduisent différemment.

L'Amérique a trouvé sa tradition anti-étatique qui est très profonde, très authentique, mais elle a retrouvé aussi ses valeurs morales. Lorsque l'on étudie le fait culturel américain, on est confronté à une différence, à une originalité, à un déplacement sémantique de tous les mots et je citerai deux passages de Guy Sorman pour illustrer mon propos : « Un libéral américain n'est pas un libéral français, c'est même le contraire 1. » Pour Sorman, un libéral américain est un social-démocrate, sans base arrière idéologique. C'est donc un social-démocrate sans idéologie. Un libéral américain est un homme de gauche qui n'aurait jamais entendu parler de Marx, pour qui Lénine serait un épouvantail et qui n'aurait nul besoin de se définir par ses complexes envers le communisme. Et je le cite encore : « Un libéral américain est avant tout et paradoxalement un étatiste, ce qui est le contraire de ce qu'est un libéral chez nous. Un libéral américain est persuadé que le bonheur de l'homme peut être amélioré dans une société en progrès constant, il fait confiance au gouvernement central pour y parvenir². » On retrouve ici cette idéologie rousseauiste, ce constructivisme qui a été pourfendu dans le présent ouvrage.

Le libéral américain est à gauche : c'est une sorte de bricoleur politique sans idéologie (au moins explicite), tandis que dans les pays européens le libéralisme prétend se situer au centre et

penche plutôt vers le conservatisme.

Voici une autre de ces explorations sémantiques de départ à propos de la notion d'Etat: l'Etat n'est pas en Amérique ce qu'il est en France. Il y a d'abord deux Etats; celui auquel on appartient et auquel on s'identifie: le Texas, la Virginie, le Nebraska, etc. Puis il y a l'autre, celui de Washington: l'Etat fédéral. Les conservateurs aiment le premier et détestent le second, et le phénomène Reagan s'explique justement par une révolte contre cet Etat fédéral tentaculaire, avec la tentation de définir un nouveau fédéralisme. Comme l'explique Sorman: « Etre texan ou californien, c'est en effet tout autre chose qu'être normand ou bourguignon; ce n'est pas seulement une

nostalgie de provincial ou une quête d'enracinement, c'est un mode de vie, une culture, un accent³. » Les Etats américains sont des quasi-nations. A l'inverse de l'Europe, la nation américaine n'est en aucun cas le produit de l'Etat central; c'est évidemment l'opposé de la situation française et tout ceci aura des conséquences pour ce qui est du renouveau national. Historiquement, ce sont les Etats de base qui, par contrat passé entre eux, ont créé la fédération. A l'origine, ils étaient 13, auxquels d'autres sont venus librement s'agréger pendant les xixe et xxe siècles, jusqu'à être 50.

Ce sont aussi les Etats qui ont créé les collectivités locales de base, les comtés et les communes démocratiquement administrés par les citoyens; chacun de ces Etats a sa constitution, son Parlement, modèle réduit de l'architecture du Capitole de Washington. Ce droit de se gouverner soi-même, le self-government, se trouve à tous les échelons de la vie publique, et c'est la clef du comportement politique américain. L'Etat central

n'occupe donc dans l'histoire qu'une place récente.

Le peuple américain est profondément conscient d'avoir fait son destin sans l'Etat, sans police, ou avec le peu d'Etat légué par les pères fondateurs du xviiie siècle. De surcroît, les immigrés venaient de pays européens où c'était souvent un trop

d'Etat despotique qui les avait chassés.

Cependant, le livre de Sorman m'a laissé une triple impression. Tout d'abord, dans un ouvrage où le mot conservatisme figurait dans le titre (La Révolution conservatrice américaine), j'ai été surpris de ne pas trouver de chapitre consacré au patriotisme. En effet, conservatisme et patriotisme sont généralement associés, même si cela n'a pas été toujours le cas, comme au début du xixe siècle.

En second lieu, il était évident que les premiers chapitres de l'ouvrage, décrivant l'essoufflement de la contestation radicale et du « libéralisme » traditionnel, permettaient d'expliquer, par contraste, le réveil du sentiment national. En effet, le sentiment national est essentiellement positif; les Etats-Unis sont sortis d'une époque de contestation radicale (c'est aussi un mot qu'il faut préciser en américain), c'est-à-dire de remise en contestation de toutes les valeurs sociales et même culturelles. Les contestataires américains étaient animés d'un sentiment exactement contraire au réveil patriotique actuel, car il y avait chez eux une révulsion à l'égard de tout ce qui était américain, une volonté de désacraliser tous les symboles de l'Amérique, au premier chef le drapeau.

Enfin, une troisième observation faite à propos du livre de Sorman, c'est qu'en ayant dans l'esprit le réveil du sentiment national, l'on ne tarde pas à s'apercevoir que le renouveau patriotique se trouve partout en filigrane. La thèse de Sorman est bien connue : la révolution conservatrice américaine est antiétatique; c'est la première révolution anti-étatique du monde, comme la guerre d'indépendance fut la première révolte coloniale. Or, il ne s'agit pas dans le contexte américain d'un phénomène idéologique, mais d'un retour à ce qui est dans la tradition authentique de cette nation, qui est une tradition antiétatique. Les Etats-Unis retrouvent en quelque sorte leur âme, coïncident de nouveau avec ce qu'ils sont; et il ne s'agit pas vraiment d'un phénomène d'idéologie, de la conception d'un système politique et économique, mais plutôt de morale. J'ai trouvé, chez Sorman, une phrase très éclairante : « la révolution conservatrice en cours, non pas achevée mais plutôt à ses débuts, est donc, avant tout, une révolution de l'éthique sociale * ». C'est l'éthique sociale que je propose d'examiner, au-delà des

données conjoncturelles.

Evidemment, les domaines conjoncturels ne sont pas à négliger et je les rappellerai brièvement : entre l'assassinat de Kennedy en 1963 et la fin du mandat de Jimmy Carter en 1980, les Etats-Unis ont subi une longue série d'épreuves de toutes sortes; assassinats politiques, violence raciale, guerre du Vietnam, Watergate, otages d'Iran, etc. Toutes ces expériences traumatisantes signifient l'humiliation du peuple américain (la guerre du Vietnam est la première guerre que les Etats-Unis ont perdue). Ils ont eu le sentiment de perdre en quelque sorte leur innocence et leur vertu. Il y a eu une culpabilisation extrême du peuple américain, qui a donné des sentiments d'échec, de honte, d'humiliation, d'impuissance, de doute et de division sociale exacerbés. En 1963, par exemple, j'assistais à un cours à l'université de Yale et j'ai entendu un professeur dire : « Nous n'avons jamais été aussi divisés depuis la guerre civile de 1860 entre le Sud et le Nord. » Il y a eu trois traumatismes profonds dans l'histoire américaine : la guerre civile, la grande crise de 1929, la guerre du Vietnam. Toutes les guerres américaines ont été des guerres menées hors de leur territoire, perçues comme des guerres justes, des croisades. En 1980, il y a eu une sorte de sursaut où les Etats-Unis ont voulu sortir de cette longue crise de culpabilité, d'incertitude et d'humiliation. Ainsi, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des membres de l'ambassade des Etats-Unis à Paris sur l'expédition à l'Île de la Grenade. Je ne suis pas stratège, mais cela me semblait assez dérisoire, au point de vue militaire. Mais mes interlocuteurs m'ont dit : « Vous ne pouvez pas savoir combien cela a été important pour nous que nous osions affirmer notre puissance. » Cet événement, qui paraît dérisoire sur le plan militaire quand on compare la Grenade à la puissance américaine, a été extrêmement important. C'est un événement symbolique difficile à percevoir pour un Européen, comme d'ailleurs la signification morale du Watergate, qui a créé chez eux un doute sur des institutions qu'ils ont tendance à sacraliser. Et dans cette conjoncture favorable, il y a bien sûr la reprise économique, la création des emplois, la diminution du chômage. Actuellement, on constate un certain ralentissement de la croissance économique. L'horizon économique s'assombrit; mais dans le domaine international, quelque chose paraît définitivement acquis : c'est que les Etats-Unis ont perdu tout complexe à l'égard d'une intervention extérieure. De même pour la prospérité économique, dont il faut toujours avoir présent à l'esprit qu'elle n'a pas seulement une signification matérielle mais qu'elle est la preuve du fonctionnement d'un système. Dans le sondage cité plus haut, on demande quelles sont les choses dont les Américains sont les plus fiers. 66 % placent la liberté en premier, alors que seuls 9 % sont fiers d'être américains en raison de leur prospérité matérielle. C'est une arrogance profonde dans le peuple américain qui fait partie de cette identité américaine. Et puis, il y a évidemment le charisme du président Reagan. J'ai eu l'occasion de l'entendre à une conférence à l'université de Yale, alors qu'il était gouverneur de Californie. Lui-même très marqué à droite, il se trouvait face à un auditoire d'extrême gauche, en pleine guerre du Vietnam et au moment de la contestation la plus radicale. Je l'ai vu retourner cet auditoire par son magnétisme, par son charisme. Reagan incarne ce dont Yvan Blot parle dans son livre Les Racines de la liberté: le courant populiste aux Etats-Unis; c'est un courant anti-étatiste; et Reagan représente une image de l'Américain moyen, une image optimiste, sûre d'elle-même, à laquelle les Américain s'identifient très facilement.

La tradition anti-étatique du peuple américain s'est trouvée remise en cause par le New Deal de Roosevelt, qui a engagé des transformations de type social-démocrate, continuées par les présidents démocrates et jamais remises en cause par les

présidents républicains Eisenhower et Nixon.

L'arrivée de Reagan a déclenché une rupture identique à celle que nous voulons voir s'instaurer en France et qui consiste

justement à sortir de cette problématique social-démocrate, avec quand même cette différence qu'aux Etats-Unis, la socialdémocratie n'a pas de base idéologique. La réponse à l'antiétatisme est bien sûr l'individualisme, qui est l'une des valeurs profondes américaines. En schématisant, pour montrer comment cet individualisme est profondément incarné, on peut dire que les deux archétypes, les deux images symboliques de l'imaginaire social américain sont le « puritain » et le « pionnier ». Ces deux types idéaux, pour parler comme Max Weber, favorisent le développement d'un individualisme ouvert et conquérant et non pas, comme souvent en Europe, un individualisme de repli sur soi. Aux Etats-Unis, l'individualisme a pour contrepoids un extraordinaire développement de la vie associative et l'on voit aisément comment la condition de pionnier a renforcé l'individualisme. Comme Max Weber l'a montré, le puritain face à un Dieu infini et inaccessible, totalement incertain quant à son salut, est amené à voir dans la réussite matérielle le signe de son élection divine. La réussite individuelle est donc d'une certaine façon sacralisée et a une très grande importance comme valeur sociale et morale, toujours dans la perspective de l'éthique sociale. Il y a bien sûr un danger de dérapage hypocrite, parce que les riches ne sont pas forcément les bons; et l'on trouve des paroles assez cinglantes dans la Bible à ce sujet; mais dans l'ensemble cette attitude favorise l'amour du travail et la tendance à ne compter que sur soi-même. Tous ces traits de caractère renforcent dans l'inconscient américain ce que l'on appelle l'idéal de « self-chance », c'est-à-dire qu'on ne doit compter que sur soi-même et qu'on ne doit pas attendre d'aide de l'Etat.

Si nous comparons la situation du Nouveau Monde à celle de l'Ancien Monde, voici le sentiment de l'un de mes collègues, M. Paul Jean Bertrand. Il dégage ce qu'il appelle un « triangle idéologique » composé de trois valeurs fondamentales, « liberté, progrès et sécurité », et voici le parallèle qu'il dresse entre les deux triangles idéologiques des Etats-Unis et de l'Europe. « Un triangle qui, en raison du peuplement des Etats-Unis, est d'origine européenne; dans le contexte du vieux continent, liberté et progrès individuel étaient avant tout des valeurs judéogrecques, autrement dit chrétiennes, mais, dès les débuts de l'ère chrétienne, les épidémies, les famines, les invasions, les guerres ont poussé les hommes à sacrifier la liberté et le progrès au profit de la sécurité. Dans ce triangle qui est liberté, progrès individuel et sécurité, en Europe, en raison de circonstances historiques

défavorables, on a été amené à privilégier la sécurité alors que, dans le contexte américain, ils ont bénéficié d'un continent qui était pratiquement vide. Quand les Européens sont arrivés en Amérique, ils ont découvert un territoire immense, riche et presque vide; chacun pouvait retrouver de la terre et y faire fortune. Aucune des institutions devenues assez rigides, sinon oppressives dans le Vieux Monde ne pouvait résister longtemps et c'est la liberté et le progrès matériel qui sont devenus importants et le pôle sécurité du triangle idéologique qui est

apparu beaucoup moins important⁵. »

C'est seulement avec le New Deal de Roosevelt qu'il y a eu une recherche de la sécurité grâce à l'intervention de l'Etat, et c'est Reagan, en tournant le dos, en rompant avec ce demi-siècle d'histoire, de tradition de New Deal, qui revient à cet individualisme foncier. A nouveau, les Américains retrouvent leur identité profonde. On dirait qu'aux Etats-Unis, l'atome individuel est en quelque sorte plus indépendant de la masse du corps social. Ce sont des idées qui sont développées largement dans l'ouvrage classique de Tocqueville De la démocratie en Amérique. Il existe une distance entre l'individu américain et ses semblables, qui est un espace de liberté, mais aussi un espace de solitude par opposition aux sociétés organiques du Vieux Monde. Et c'est à partir de cet isolement de l'individu américain que quelqu'un comme Alain de Benoist peut, dans Vue de droite, prétendre qu'il n'existe pas de civilisation américaine 6. Je pense que c'est une thèse excessive.

Aux Etats-Unis, le problème a été de faire des Américains avec des gens qui sont venus d'horizons extrêmement divers et il y a eu une sorte d'enracinement par le haut dans une tradition américaine qui est composée de l'individualisme anti-étatique et

de la fidélité à certaines valeurs morales.

C'est cela qui fait cette fameuse mobilité américaine, cette fluidité de la société que constatent tous les observateurs, cette effervescence qui est due au libre jeu de l'élément par rapport à la structure.

Donc, après l'individualisme, qui constitue l'élément essentiel de cette identité américaine, je vais développer le deuxième trait caractéristique de la société américaine : le libéralisme, au sens européen cette fois, qui constitue la tradition politique fondamentale et surtout unique. La société américaine a été déchirée par des luttes de groupes, par des conflits, par des luttes de classes et par la lutte des classes pour reprendre la distinction de Raymond Aron. En Europe, cette lutte de classes, réelle ou

supposée, est la clef de voûte de l'idéologie socialiste. Lorsque le président de la République évoque le « front de classe », notion créée par le député Jean Poperen, on ne sort pas de l'horizon idéologique européen occupé par la présence du socialisme, qui est toujours resté un phénomène marginal aux Etats-Unis.

Là-bas, il y a des mouvements de contestation, comme le féminisme, la défense du consommateur, la défense des contribuables, qui ne prônent pas un bouleversement politique, ne s'adressent pas au prolétariat, mais proposent des objectifs accessibles à des groupes massifs sans a priori idéologique et en faisant appel à leur intérêt immédiat. Une des grandes chances des Etats-Unis est d'avoir fait l'économie de ces divisions

idéologiques que nous connaissons en Europe.

Comme l'explique l'historien Rolf Staten, « on a bien pu voir le plus souvent que la tradition politique américaine est faite, entre autres choses, d'une série de conflits où s'opposent des intérêts particuliers. Ce ne sont pas des luttes de classes, des luttes idéologiques, ce sont des conflits entre intérêts particuliers, capital agricole contre capital industriel ou commercial, entreprises anciennes contre entreprises nouvelles, grande propriété contre petite propriété. On y a bien vu aussi que la lutte entre les classes possédantes et la classe prolétaire ne s'y est guère manifestée, mais ce que l'on n'a pas suffisamment remarqué, ce sont les conséquences de cette tradition sur la pensée politique de la nation; l'âpreté des combats conduit souvent les observateurs à des conclusions erronées. En dépit d'exceptions et de cas particuliers, la tradition politique américaine reflète une foi générale dans le droit de propriété, l'individualisme économique et les bienfaits de la concurrence ». Il y a une tradition commune dans la politique américaine. On connaît les multiples chevauchements entre les partis politiques démocrate et républicain. Le caractère sacré de la propriété privée, le droit pour l'individu d'en disposer et d'investir, le prix attaché à ce que chacun ait sa chance, la croyance que l'intérêt particulier et l'affirmation de soi conduisent tout naturellement, à l'intérieur de limites légales aussi vastes que possible, à un ordre social bénéfique, telles sont les grandes lignes de force de l'idéologie politique américaine.

Ces conceptions ont été largement partagées par des hommes aussi différents que Jefferson, Jackson, Lincoln, Cleveland,

Wilson et Hoover.

Le but de la politique, selon le credo accepté, est de protéger le monde de la concurrence, de le renforcer à l'occasion, voire de réparer les dégâts causés par ses éventuels abus, mais non point de le neutraliser avec un plan où serait tenue pour nécessaire une action collective.

Les historiens américains se divisent souvent pour savoir si les Etats-Unis sont une société de consensus ou une société de conflit. A mon sens, c'est une société de large consensus.

Pour analyser la troisième originalité des Etats-Unis, je vais me saisir des analyses du sociologue Jean Baudrillard, qui est un sociologue très gauchiste mais très lucide, et je partirai de cette phrase : « Les Etats-Unis sont une utopie réalisée et c'est une des racines profondes du patriotisme américain ⁸. » L'Américain a le sentiment de vivre dans une société qui réalise sinon la perfection, du moins la meilleure approximation de la société idéale. Pour eux, c'est un sentiment évident, concret, que ce qui est américain est ce qu'il y a de mieux. L'expression de « rêve américain », bien connue, a un sens : elle signifie que la société n'est pas un obstacle à la réussite individuelle, que les individus américains sont nés égaux mais qu'ils peuvent s'élever par leur mérite jusqu'au sommet de la hiérarchie sociale.

L'égalité des chances au départ va de pair avec l'acceptation de l'inégalité à l'arrivée. Certes, il s'agit ici d'un mythe et il est facile de montrer son écart avec la réalité. Il est évident qu'il y a des tares évidentes de la société américaine, la pauvreté, la violence, le racisme, mais le mythe a une réalité subjective et fait partie de la foi qui anime les Américains. C'est en cela qu'ils sont différents de nous.

Jean Baudrillard écrit : « Nous avons trop d'histoire derrière nous et notre histoire, l'histoire européenne, est celle d'idéaux historiques en proie à leur réalisation impossible tandis que l'histoire des Etats-Unis, est-ce encore véritablement une histoire et celle d'une utopie réalisée? La conviction idyllique, qui est évidemment parfois naïve et parfois un peu pharisienne, des Américains, d'être le centre du monde, la puissance suprême et le modèle absolu n'est pas fausse. Elle ne se fonde pas seulement sur les ressources, les techniques et les armes, choses dont l'Europe dispose, elle aussi, en abondance relative, elle se fonde d'abord sur le présupposé miraculeux d'une utopie incarnée, d'une société qui, avec une candeur qu'on peut juger insupportable et agaçante, s'institue sur l'idée qu'elle est la réalisation de tout ce dont les autres ont rêvé, justice, abondance, droit, richesse, liberté. Elle le sait, elle y croit et finalement les autres y croient aussi⁹. »

Nous avons beau nous adapter plus ou moins, cette vision du

monde nous échappera toujours comme la vision du monde historique et philosophique de l'Europe échappera toujours aux Américains.

Nous, Européens, nous resterons des utopistes nostalgiques, déchirés par l'idéal, mais répugnant au fond à sa réalisation; nous professons, nous Européens, que tout est possible, mais

jamais au grand jamais, que tout est réalisé.

Le quatrième trait fondamental du peuple américain est son caractère profondément religieux. Dans leur écrasante majorité (autour de 85 %), les Américains déclarent, lorsqu'on les interroge par sondage, « croire en Dieu ». Et le paradoxe américain, c'est d'un côté la séparation rigoureuse de l'Eglise et de l'Etat, et de l'autre cette religiosité profonde du peuple américain. Cette religiosité s'exprime à travers une multitude de confessions et de sectes et prend les formes institutionnelles les plus diverses et parfois les plus aberrantes. En fait, il y a deux religions américaines; en premier lieu, les différentes variétés de la religion judéo-chrétienne et puis ce que l'on peut appeler la deuxième religion américaine, qui est un ensemble de valeurs morales auxquelles les Américains ont une adhésion qui s'apparente à la foi.

Qu'est-ce qui est essentiel dans ce conservatisme social qui caractérise la majorité morale aux Etats-Unis? Herzberg a écrit une étude de sociologie religieuse ¹⁰ qui constate la grande importance de la religion aux Etats-Unis et où il découvre que cette deuxième religion est la foi dans « l'American way of life ». Mais celle-ci ne doit pas s'entendre au sens purement matériel, c'est-à-dire le confort, les objets, la publicité, etc., ce n'est pas une simple notion matérielle du mode de vie, mais une structure idéologique qui donne la définition de l'identité américaine.

« L'Americain way of life » est une expression très difficile à traduire, parce que nous projetons sur elle une signification matérielle. Elle est le symbole à travers lequel les Américains se définissent et fondent leur unité.

Or, les Etats-Unis, c'est ce que l'on appelle le phénomène du « melting-pot », qui n'a pas consisté à faire une société pluriculturelle, mais à faire des Américains à partir de gens qui étaient d'origines ethniques tout à fait diverses. Et cela prouve l'impossibilité d'une société pluriculturelle. Il reste bien sûr une référence, lorsque les ancêtres étaient allemands ou italiens, mais c'est une référence qui relève plus du folklore social et sentimental que de l'identité profonde.

En vérité, « l'American way of life », c'est la démocratie. Ce

qu'il y a de différent entre un Européen et un Américain, c'est que, pour nous, la démocratie est une technique de gouvernement, d'organisation de la société, alors que, pour l'Américain, elle est l'objet d'un acte de foi, elle est en fait la deuxième religion américaine.

En politique, cela signifie que la constitution est sacralisée, car elle est le symbole de la permanence et de l'unité de la nation. En économie, cela veut dire que la libre entreprise est une sorte d'évangile économique et pas simplement un mode d'organisa-

tion de la production.

Du point de vue social, l'égalité n'est pas seulement compatible avec une concurrence acharnée mais implique nécessaire-

ment une grande mobilité.

Dans le domaine spirituel, le mode de vie américain s'exprime le mieux à travers une certaine forme d'idéalisme qui peu à peu a été reconnue comme spécifiquement américaine. C'est Wilson qui disait : « Je suis un idéaliste, et c'est ainsi que je me reconnais comme américain. »

Voilà pourquoi ces symboles, ces rituels, ces jours fériés, ces figures légendaires, ces saints et ces objets sacrés expriment une foi que tout Américain, du fait qu'il est américain, connaît et comprend intuitivement. « L'American way of life » est assez différente de notre civilisation où le scepticisme et l'esprit

critique ont été portés sans doute trop loin.

Comme le dit Herzberg, « le mode de vie américain est individualisme, dynamisme, pragmatisme ¹¹ ». Pour cela, on croit à l'individualisme comme valeur; « il affirme la valeur suprême et la dignité de l'individu. Il met l'accent sur son activité incessante. Il définit une éthique de confiance en soi, de mérite individuel et de force de caractère. Ce mode de vie américain est humanitaire, optimiste, tourné vers l'avenir. L'Américain croit au progrès, au dépassement de soi-même et d'une façon tout à fait fanatique dans la valeur de l'instruction de l'éducation ». C'est une attitude fondamentalement religieuse, un « fidéisme » à l'égard de réalités qui sont morales et sociales. Ce qui a resurgi dans le phénomène Reagan, c'est cet idéalisme.

Evidemment, la conséquence de cet idéalisme est que les Américains sont portés au moralisme, et sont enclins à voir tous les problèmes comme clairs et nets, en blanc et en noir, en problèmes de morale. Chaque lutte dans laquelle ils sont impliqués devient une croisade, comme l'était la première guerre mondiale pour Wilson, comme l'avait été sa campagne pour la présidence. Voici une citation de Wilson: « Je suis engagé dans

une croisade afin de substituer un bon gouvernement à ce que nous croyons très sincèrement avoir été un mauvais gouvernement. » Pour sa part, Eisenhower intitulera son récit sur la

campagne d'Europe : « Croisade en Europe. »

« L'American way of life » s'enracine bien sûr dans la vision que l'Amérique a d'elle-même, ce rêve puritain d'un nouvel Israël et d'une nouvelle terre promise dans le Nouveau Monde. C'est le novus ordo seculorum... qui est inscrit sur le grand sceau des Etats-Unis et qui reflète l'éternelle conviction américaine que, dans le Nouveau Monde, un recommencement radical se réalise. Cette conviction s'enracine dans les origines de l'histoire américaine et a été constamment nourrie par les nombreuses vagues d'immigration, jusqu'au siècle actuel. Elle demeure encore vivante dans l'expérience américaine et a été à peine ébranlée par le nouvel ordre mondial et le défi des ordres nouveaux qu'ont été le national-socialisme et le communisme.

Dans cette deuxième religion américaine, il faut ajouter aux thèmes déjà cités la liberté individuelle, l'autonomie personnelle, la dignité humaine, la responsabilité envers la communauté et la démocratie sociale et politique. Avec quelques adjonctions supplémentaires, comme l'accent particulier mis sur l'unicité de l'ordre américain. Cette version de l'américanisme est en substance une expression idéalisée de l'éthique sociale de la classe moyenne. Mais le mode de vie américain, tel que la tradition nous l'a légué, n'est pas seulement une expression de la classe moyenne, il représente, au premier chef, une orientation de la personne par rapport à des critères intérieurs. C'est une idéologie de la classe moyenne, mais qui est décentrée de ses adhérences idéologiques.

« L'American way of life » est finalement le ciment idéologique de la société américaine, dans lequel on retrouve éducation,

libre entreprise, démocratie, pragmatisme, idéalisme.

Les Américains ont une attitude religieuse, un fidéisme, non pas à l'égard d'idéalités transcendantes, surnaturelles, mais de réalités terrestres, intramondaines, qu'il s'agisse de morale ou de politique. Et cette deuxième religion américaine a, pour contenu, ce que Sorman appelait une éthique sociale, c'est-à-dire les valeurs qui régissent les rapports de l'individu dans la société. Bien sûr, cette religion, je le répète, s'inscrit dans la vision originelle des puritains, de leur volonté de rupture, d'instaurer une nouvelle société. Et il y a eu un jeu d'interférences entre la première religion, qui est la religion judéo-chrétienne, et la deuxième religion; ces deux religions se sont

influencées et se sont renforcées mutuellement. A bien des égards, la religion séculière, la deuxième religion, est un

protestantisme laïcisé.

Depuis Alexis de Tocqueville, comme l'a écrit Paul Jean Bertrand, « l'Amérique a beaucoup changé mais l'américanisme a peu changé ». Et américanisme est une façon de traduire cette expression intraduisible d' « American way of life ». Il y a ce ciel de valeurs qui est au-dessus des péripéties de l'histoire et de la société américaine, et a très peu changé.

Ainsi, le renouveau du sentiment national américain consistet-il dans le fait que l'Amérique a le sentiment de retrouver son âme, c'est-à-dire sa foi, et le sentiment national ne peut se passer

d'une foi en des valeurs culturelles et morales.

Didier Maupas a montré comment l'enseignement français s'était vidé de toute référence et de toute valeur. Par comparaison, l'école américaine a toujours essayé de faire des citoyens américains avant tout, d'acculturer les enfants qui lui sont confiés. L'école a joué ce rôle en France sous la III^e République, mais elle ne le joue plus actuellement, et c'est un élément important de la crise de civilisation que nous vivons.

L'originalité de l'exemple américain provient de ce que l'aspect religieux est beaucoup plus marqué que l'identification entre nation et universalité est plus poussée, que l'unité et l'homogénéité idéologiques sont plus accentuées et qu'il n'y a pas de patriotisme sans une mystique de l'unité substantielle de la communauté nationale. Le lien entre morale et idéologie est

donc étroit.

Pour terminer, j'établirai une comparaison entre l'idéologie marxiste et la composante religieuse américaine. Je rappellerai brièvement l'analyse, classique maintenant, de Jules Monnerot sur le communisme.

« Le communisme est une religion laïcisée, séculière, et c'est ce qui en explique la force d'attraction mais aussi le caractère totalitaire. Le communisme promet lui aussi l'avènement d'une société parfaite en ce monde et il se présente comme une vérité absolue. C'est pourquoi la religion authentique est son ennemi premier, l'ennemi qu'il cherche à détruire par tous les moyens en recourant à la persécution et aux crimes, moyens justifiés par cette fin 12. »

Par opposition, l'inspiration religieuse au centre du patriotisme américain s'inscrit dans la perspective judéo-chrétienne d'un Dieu transcendant. C'est la coexistence de ces deux religions, c'est-à-dire la tradition judéo-chrétienne et cette deuxième religion, qui interdisent à la démocratie américaine de devenir ce que l'on a appelé une sorte de « totalitarisme mou ». Il y a toujours cette référence à la transcendance. Et c'est ainsi que le patriotisme américain, avec cette foi qui lui est essentielle, est préservé de la perversion totalitaire.

La lutte à mort, qui se déroule sous nos yeux, est celle du totalitarisme athée qui divise l'homme et entraîne les holocaustes et l'écrasement de l'individu, et l'inspiration religieuse qui donne à l'homme la transcendance d'une éthique, grâce à laquelle il est soumis à ce qui le dépasse infiniment, mais

s'évanouit pleinement grâce à son rapport à l'infini.

Dans les valeurs démocratiques de l'Amérique, un article de foi en l'évangile, préserve ce pays d'une dérive totalitaire. Théodore White, qui est un spécialiste des élections présidentielles américaines, a ainsi dégagé l'originalité de l'élection de 1984. « Jusqu'ici les Etats-Unis n'avaient jamais été témoins dans un débat public de deux candidats à la présidence, contraints de définir leur foi religieuse et leur position sur des problèmes aussi personnels que les rapports familiaux et l'avortement ¹³. » Les problèmes moraux ont été au centre du débat politique dans un pays où, pourtant, tout le monde se reconnaît et s'inscrit dans une même perspective morale et religieuse.

Et cet observateur averti qu'est White ajoute : « Reagan laissera son empreinte sur la vie américaine d'après la façon dont il modèlera les grandes questions portant sur la valeur et la

morale 14. »

On retrouve toujours aux Etats-Unis cette question d'éthique sociale, qui permet finalement de sortir des carcans idéologiques et qui fait que, depuis 1980, l'Amérique est de nouveau de retour.

CHAPITRE XXI

America is back again ¹ PAR JEFFREY B. GAYNER

Le développement aux Etats-Unis du conservatisme, ou de la pensée libérale (comme on le désigne ici en France), n'est pas un phénomène nouveau. Mais le conservatisme y atteint aujour-d'hui une position dominante, au terme d'un long processus politique et intellectuel, qui s'est poursuivi durant ces dernières décennies.

Je ne puis passer en revue les détails de cette évolution, dont plusieurs ouvrages excellents ont traité, depuis ceux de Herbert Hoover, de George Nash (Le Mouvement conservateur en Amérique), il y a déjà quelques années, jusqu'au livre récent de l'éditeur de la National Review, William Rusher: La Révolution conservatrice.

Il est utile d'examiner rapidement certains des éléments essentiels de ce succès, non seulement en tant que phénomène politique, mais surtout comme une nouvelle manière de gouverner.

Pour cela, il faut voir que les conservateurs ont développé des idées nouvelles et des stratégies politiques fondées sur des principes traditionnels solides. Ainsi, il est tout à fait légitime de

parler d'un renouveau de la pensée libérale.

L'une des raisons pour lesquelles l'organisation que je représente ici, « Heritage Foundation », est à la pointe de ce renouveau de l'esprit conservateur vient, peut-être, de son nom : « Heritage ». En effet, nous avons constamment promu et recommandé des stratégies politiques fondées sur notre héritage américain, l'héritage d'un peuple libre, prenant des initiatives pour forger un avenir meilleur pour les familles et la nation. Le président Reagan, homme de l'Amérique de l'Ouest, reflète cet esprit traditionnel d'optimisme face aux défis de l'avenir.

Ainsi, depuis l'économie jusqu'à la conquête de l'espace, les nouvelles initiatives sont venues des conservateurs, sous l'égide du président le plus âgé que les Etats-Unis aient connu. Un président qui est déterminé notamment à repenser l'économie et à avoir recours à ce que l'on appelle une stratégie économique de l'offre. Ce président est également décidé à repousser une stratégie nucléaire définie de façon étroite par ce que l'on appelle la « Destruction mutuelle assurée » (« Mutual assured destruction » dont les initiales : MAD signifient fou!) et qui a développé l'« Initiative de défense stratégique » (ou SDI) appelée aussi « Guerre des étoiles » (« Stars war »). (Il semble que les noms véritables doivent être toujours différents de ceux généralement employés.)

Des façons nouvelles d'aborder les problèmes traditionnels se sont développées depuis de nombreuses années dans les communautés universitaires, dans les revues techniques spécialisées et dans les fondations. Ces idéaux se sont manifestés sous forme de propositions de programmes politiques, à l'occasion de l'élection de 1980 et, par la suite, comme un élément important de la politique gouvernementale, aussitôt obtenue la victoire du

président Reagan.

Après son élection en 1980, le président Reagan s'est attaqué de front aux problèmes de l'accroissement du pouvoir et de l'autorité à Washington. Ce pouvoir et cette autorité étaient financés par un système d'impôts dont la croissance continuelle écrasait le public. Plutôt que de se contenter de critiquer l'inflation gouvernementale (c'est ce que la plupart des dirigeants politiques, y compris le président Carter, avaient fait), le président Reagan a nettement annoncé les mesures positives qui interviendraient : une réduction spectaculaire des impôts, accompagnée d'une réduction des attributions de l'Etat responsables de cette augmentation d'impôts.

Le président Reagan a offert une vision positive de la croissance économique en résolvant les problèmes du chômage par la création de nouveaux emplois et les problèmes des investissements par la création de plus de capitaux, en faisant appel à des fonds disponibles pour l'épargne. Il s'est efforcé de réduire et de remplacer les programmes d'aide sociale par des incitations au travail avec une plus grande efficacité administrative.

Cette politique a consisté à créer plus de richesses au lieu de partager la richesse existante, selon la formulation célèbre du président Reagan: « Au lieu de discuter sur la façon de se partager le gâteau, il vaut mieux avoir un gâteau plus gros afin que chacun puisse en avoir une plus grande part. » Pour réaliser cet objectif, il fallait « faire sortir le gouvernement de la cuisine ».

En bref, on a prouvé de façon convaincante, aux Etats-Unis, que le moteur de la croissance économique peut être stimulé de la meilleure façon en réduisant les impôts que paie le public, plutôt qu'en augmentant les dépenses de l'Etat. Simultanément, la croissance des programmes gouvernementaux a été ralentie, mais ce ralentissement n'a pas été suffisant et c'est la véritable cause de notre déficit actuel. Ainsi, l'an dernier, l'Heritage Foundation a proposé une réduction des dépenses fédérales de 111 milliards de \$, mais il fallait obtenir le soutien du Congrès pour de telles réductions, ce qui a été difficile.

Dans l'ensemble, les « Reagonomics », c'est-à-dire la politique économique de Reagan, ont bien fonctionné et le peuple américain est maintenant convaincu de la sagesse de cette nouvelle politique. C'est pourquoi il a ratifié les décisions des quatre dernières années en votant à 59 % pour le président

Reagan lors de la dernière élection présidentielle.

Il n'y a pratiquement plus de dirigeant politique en Amérique, à l'heure actuelle, qui prône un retour à la politique du président Carter, du président Johnson ou même à celle du New Deal de Roosevelt. Au lieu de cela, le débat se concentre sur la façon de modifier, sinon d'abolir, beaucoup de programmes fédéraux et ceux des structures administratives fédérales (« Agencies »). Il y a plusieurs années, nous avons déréglementé les transports aériens, de telle sorte que ce soit la concurrence qui puisse décider des meilleurs tarifs et des meilleurs services. L'année dernière, le Bureau fédéral de l'aviation civile a été supprimé. Certaines personnes qui bénéficiaient de subventions pour leurs transports aériens se sont évidemment plaintes, mais, dans l'ensemble, les gens ont bénéficié de ces changements et cela a stimulé les efforts pour supprimer l'intervention du gouvernement dans d'autres secteurs.

Pour certaines de ces propositions, un élément important de leur réussite a été la constitution d'un groupe important qui puisse en bénéficier de manière que ce changement devienne irréversible. Puisque les groupes d'intérêts particuliers ont une activité efficace, on peut créer des « lobbies » qui fassent contrepoids aux premiers.

Nous avons toujours eu de grandes controverses politiques lorsque quiconque suggérait le moindre changement dans notre

système de retraite (Social security retirement system). Tous les bons analystes avaient prévu notre problème actuel, qui consiste à avoir trop de bénéficiaires de retraites par rapport aux sommes demandées au public. Pendant de nombreuses années, ce problème des retraites a été la plus grande source d'inflation de notre budget fédéral, et la source aussi de l'accroissement des impôts pendant ces quatre dernières années. D'un point de vue politique, il semblait impossible de remplacer le programme public par un programme privé plus efficace. Cependant, cela s'est opéré discrètement, à mesure que des lois étaient adoptées au cours des dernières années, permettant aux gens de déduire jusqu'à 2000 \$ de leurs revenus annuels imposables, s'ils plaçaient cet argent dans un fonds privé de retraite, appelé compte de retraite individuelle (Individual retirement account). Après tout juste quatre ans, nous avons maintenant environ 35 millions d'Américains qui bénéficient de ces comptes privés, c'est-à-dire plus que les 32 millions d'Américains qui reçoivent des retraites des programmes gouvernementaux.

Ces nouveaux épargnants voient leur argent augmenter à des taux plus élevés que ceux des programmes gouvernementaux et, politiquement, sont devenus très puissants. Il est de plus en plus probable que les gouvernements à venir ne seront jamais en mesure d'éliminer les programmes privés. Un avantage supplémentaire vient de ce que l'épargne, ainsi accrue, a augmenté les capitaux disponibles pour les investissements et a contribué à

faire baisser les taux d'intérêts.

En dernière analyse, nous sommes nombreux à espérer que le programme privé puisse un jour remplacer le programme public. Des initiatives similaires dans d'autres secteurs contribuent à la fois à réduire le rôle réglementaire du gouvernement et à donner une plus grande autorité, une plus grande stabilité aux familles, aux communautés.

En comparant les problèmes de nos villes, nous nous sommes aperçus que les vastes programmes d'aide sociale de l'administration et les projets de logements sociaux ne résolvaient absolument rien. Aussi, de nouvelles initiatives de l'administration se sont mises en œuvre, visant à vendre les logements sociaux à leurs locataires car le sentiment de fierté qui provient de la propriété individuelle contribue à créer un cadre de vie beaucoup plus satisfaisant. Nous avons réappris la leçon du vieil adage : « Ce qui appartient en commun au plus grand nombre est l'objet du soin du plus grand nombre. »

Le rôle des initiatives dans le secteur privé s'est aussi révélé

primordial pour créer des entreprises et des emplois dans des zones urbaines par l'intermédiaire de la création de « zones de libre entreprise » (Enterprise zones). Ce sont des zones urbaines auxquelles on accorde des exemptions spéciales en réglementation et en imposition, de sorte que les entreprises sont encouragées à se développer dans des zones où elles ne le feraient pas dans d'autres conditions. En ayant recours à des programmes privés plutôt qu'à des programmes publics, nous espérons qu'ils réussiront à créer des emplois sérieux et productifs, alors que, pour les habitants de ces zones, l'espoir n'existait plus.

Pour que les jeunes puissent trouver du travail et s'insérer dans la vie professionnelle, nous avons créé le concept du travail temporaire payé à un taux inférieur à celui du salaire minimal. En effet, beaucoup d'entreprises dans les zones urbaines ne peuvent embaucher des employés supplémentaires au taux actuel mais le peuvent à un taux légèrement inférieur. Cela devient possible, surtout dans les secteurs à emploi sans qualification comme la restauration rapide. Nous pensons que le plus important pour un jeune demandeur d'emploi est de décrocher son premier travail. Après, il lui sera plus facile d'accéder à des

postes qualifiés.

Un autre secteur capital en Amérique, où le renouveau conservateur commence à faire sentir ses effets, est l'enseignement. Le déclin de la qualité du système était l'objet de discussions depuis des années. Maintenant, au lieu de mettre l'accent simplement sur les augmentations de dépenses pour l'enseignement, l'administration Reagan insiste sur la nécessité d'une nouvelle philosophie de l'éducation. Elle définit et encourage l'excellence, la diffusion de l'information sur les méthodes pédagogiques qui favorisent un élitisme bien compris et elle accorde des distinctions présidentielles spéciales aux enseignants les plus remarquables. Beaucoup a été fait par une Commission bipartite sur la qualité de l'éducation, mise sur pied par l'administration Reagan. Le rapport, important, publié en 1983 donne des lignes de conduite précieuses pour la politique d'enseignement aux gouvernements des Etats, qui sont les responsables de l'éducation aux Etats-Unis.

D'autres initiatives ont été tentées pour promouvoir la diversité et la concurrence dans l'enseignement, au moyen d'exemptions d'impôts pour les parents envoyant leurs enfants dans certaines écoles privées ou en créant les « chèques-éducation ». Dans l'ensemble, on peut considérer que l'enseignement public a besoin de la concurrence stimulante des écoles privées et que ces incitations sont nécessaires pour que le système d'enseignement privé réussisse. En outre, le coût de l'enseignement pour le gouvernement diminue si moins d'enfants vont dans les écoles publiques. Il est important de constater que les familles qui désiraient pour leurs enfants un enseignement de qualité dans un cadre religieux devaient les envoyer dans des écoles privées, du simple fait que la prière avait été interdite dans nos écoles publiques.

Les changements de pensée ne se limitent pas au domaine intérieur, aux programmes économiques et aux programmes sociaux mais s'étendent littéralement jusqu'aux étoiles!

L'Initiative de défense stratégique ou « Guerre des étoiles » est la méthode la plus avancée et la plus nouvelle de réexaminer les problèmes stratégiques. Cette proposition reflète notre optimisme, qui est technologiquement fondé, associé à la conviction morale profonde d'être en mesure de nous défendre nous-mêmes contre une attaque, plutôt que de nous contenter de menacer nos ennemis de destruction en réaction à leur attaque. Les années précédentes, cela n'était pas possible en raison de limites techniques. Mais étant donné les rapides progrès réalisés dans la technologie du rayon laser et des particules ainsi que dans l'accroissement de la capacité des calculs informatiques, il est maintenant possible d'avoir des systèmes de défense stratégique. Il est sans aucun doute meilleur marché et plus efficace d'être en mesure de détruire les missiles plutôt que d'en construire. C'est aussi, sans aucun doute, une option préférable du point de vue moral. Cette idée a eu son origine au sein de l' « Heritage Foundation », sous le titre « Frontières de l'espace », dès 1981. C'est pourquoi nous nous réjouissons particulièrement des initiatives qui ont été prises par le président Reagan depuis 1983.

Aujourd'hui, je me suis contenté d'évoquer des thèmes et des programmes populaires qui se reflètent dans les nouvelles idées émises par les conservateurs américains. En janvier 1985, nous avons publié un ouvrage complet sur ce sujet, qui s'intitule Mandat for leadership II: Continuing the conservative revolution².

En conclusion, je me contenterai de signaler que le président Reagan a été de toute évidence l'élément vital de cette révolution conservatrice. Il a su communiquer avec efficacité au peuple américain des idées développées depuis plusieurs années. A la télévision, et plus encore lorsque j'ai eu l'occasion de le rencontrer en personne à la Maison-Blanche, il a toujours

transmis sa foi inébranlable dans les Etats-Unis et dans leur avenir. Il a ce que l'on peut appeler un enthousiasme contagieux, un enthousiasme qui mobilise le peuple américain, qui lui redonne sa fierté et sa confiance en l'avenir³.

CHAPITRE XXII

Le réveil de la conscience nationale en France

PAR JEAN-ANTOINE GIANSILY

« Nos ancêtres, oui, c'est avant tout notre héritage spirituel, ce sont eux qui le déterminent : la nation se forme à partir de là, et de ce lien intime qui se crée avec sa terre natale — non avec n'importe quelle terre où il nous arrive de grandir (...). Ce qui compte, ce sont les ancêtres, l'éducation spirituelle, la tradition nationale \(^1\). »

J'emprunte à Alexandre Soljenitsyne ces quelques mots pour vous parler du réveil de la conscience nationale en France, car Soljenitsyne est l'exemple vivant du combat que mène un exilé de génie, victime dans son pays du « constructivisme » le plus totalitaire et qui l'a conduit à l'autre bout du monde. Dans la neige de l'Amérique du Nord, le prix Nobel essaie de reconstruire sa patrie autour de lui, et de préserver pour les générations futures, si les choses devaient changer un jour dans son pays, la Russie, la mémoire historique de son peuple. Sans doute trouverait-on des Français qui feraient la même chose, si notre pays devait un jour tomber dans un malheur identique.

Pourquoi avoir choisi la conscience nationale pour la France, alors qu'ailleurs dans cet ouvrage du sentiment national, lorsqu'il s'agit d'évoquer les Etats-Unis d'Amérique ou la République

fédérale d'Allemagne?

C'est parce que, comme l'écrit le Pr Julien Freund, « l'idée de nation est un produit de l'Etat, car elle est apparue dans les pays européens qui, les premiers, se sont constitués en Etat, alors qu'en Allemagne et en Italie, le sentiment national a précédé l'instauration de l'Etat² ».

Si l'Italie s'est faite seulement au siècle dernier, n'est-ce pas justement parce que le sentiment d'appartenir à une entité géographique précise a précédé la mise en place de l'Etat sur des critères politiques tenant au sentiment national? Au début du xix^e siècle, l'Italie était encore cette mosaïque décrite par Giuseppe Mazzini, l'homme qui a donné sa philosophie au *Risorgimento* qui a fait l'Etat italien: « Nous n'avons pas d'emblème, pas de nom politique, pas de voix parmi les nations d'Europe (...). Nous sommes démembrés en huit Etats, indépendants l'un de l'autre, sans alliance, sans unité de vues, sans contacts réciproques réguliers³. »

C'est vrai que l'Italie voisine est née d'un sentiment : le sentiment d'appartenir à la même culture, à la même péninsule,

où l'on parle pratiquement partout la même langue.

La France, elle, est l'une des plus vieilles nations du monde. Nos livres d'histoire faisaient remonter traditionnellement la France à Méroyée, roi des Francs, et à sa victoire sur Attila en 451. En fait, c'est en 843, avec la signature du traité de Verdun, que le mot de France apparaît vraiment pour la première fois, lors du partage carolingien entre la Germanie, la Lotharingie et la France, qui revient à Charles II Le Chauve. Ainsi, avec plus de onze siècles de ce que l'on pourrait qualifier d' « appellation contrôlée », la France est sous sa forme quasi actuelle l'un des plus anciens pays du monde. La vision chrétienne de notre pays accorde aux Capétiens le mérite de « la création de la France ». « Ce fut l'honneur des Capétiens », écrit Henri Charlier, « d'accord avec l'Eglise, de rétablir par leur action, dans les esprits, le sens du bien commun. Il est intéressant de constater que leur situation était l'inverse de ce qu'elle était pour les premiers Carolingiens. Ceux-ci débutèrent par la toute-puissance sur un vaste empire; les Capétiens débutèrent très petitement 4 ». Pour le courant traditionaliste de l'Eglise de France, c'est à Hugues Capet, grâce à son élection en 987, qu'il appartient d'être à l'origine de notre pays. Je ne m'étendrai pas sur les « quarante rois qui, en mille ans, ont fait la France », pour reprendre l'un des leitmotive de l'Action française entre les deux guerres.

Mais je pense, comme l'explique d'ailleurs Yvan Blot, que la « préoccupation des origines », chère à l'historien François Furet, s'inscrit dans une tradition française républicaine qui est le prolongement de la tradition monarchiste. Avec le recul du temps, et si l'on observe soigneusement les mutations sociologiques et administratives qui ont accompagné et suivi la Révolution de 1789 et le basculement définitif dans la République de 1871, on se rend bien compte qu'il n'y a pas de rupture dans l'identité nationale, et que celle-ci est toujours réaffirmée, du moins jusqu'à la fin de la période où la France est une puissance

coloniale, avec une date que l'on peut symboliquement placer au

5 juillet 1962, jour de l'indépendance de l'Algérie.

En ce qui concerne les valeurs de la tradition républicaine, je vous demande de vous référer au chapitre consacré par Yvan Blot à ce sujet dans son livre Les racines de la Liberté⁵, qui est, à mon sens, ce qui a été écrit de plus élaboré sur cette question.

Après ce bref rappel historique, il faut donc s'interroger sur ce

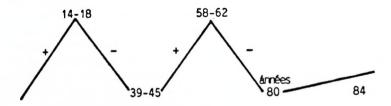
qui constitue la conscience nationale.

La conscience nationale

La conscience nationale est une réalité enfouie, souterraine. Elle n'est extériorisée que lorsqu'elle est inconsciemment ou consciemment ressentie comme menacée. Elle peut être exaltée en période haute (guerres napoléoniennes, colonisation), ou au contraire étouffée en période basse (occupation, collaboration). Elle explique pour une bonne part l'évolution sinusoïdale des rapports de force entre la droite et la gauche en France depuis 1870. Elle explique également les succès politiques de la droite depuis quelques années.

Parmi les concepts constitutifs de la conscience nationale figure la notion de patrie. L'Institut des hautes études de défense nationale a organisé, le 7 juin 1984, un colloque consacré au thème « éducation et défense ». Un résumé des travaux a été publié dans le numéro 35 de la revue Défense 6 et j'emprunte le graphique suivant, avec les commentaires expliquant bien les symptômes de croissance et de décroissance de ce qui constitue la conscience de la nation à travers les programmes et les

instructions officielles de l'école primaire.



« Les principaux thèmes utilisés ont été:

— avant 14-18: le patriotisme, le sentiment national (la France, ses grandeurs et ses malheurs), les devoirs envers la société

(obéissance aux lois), discipline, dévouement, fidélité au drapeau. Un arrêté de 1893 impose des exercices militaires.

— entre 14-18 et 39-45 : on ne parle plus de patriotisme, mais les mots « social » et « syndicat » sont fréquemment employés. On dit même que les « obligations militaires » soulèvent des problèmes moraux.

— entre 39-45 et 58-62 : le mot patrie réapparaît, ainsi que les signes extérieurs de respect : se découvrir devant le drapeau,

se lever pour la Marseillaise...

— entre 58-62 et les années 80, il n'est plus question d'attachement à la patrie. Par contre, il faut aider l'enfant à connaître les conséquences de ses actes en tant que consommateur, usager des services publics, participant actif à des

pratiques sociales. »

Dans un pays comme le nôtre, la conscience d'appartenir à la même patrie s'est faite au fil des siècles, hors des clivages qui servent habituellement aux entomologistes de la politique à classer les gens à droite ou à gauche. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'ouvrage de Mona Ozouf, L'école de la France⁷, qui rappelle qu'en Bretagne, au début du siècle, les Bretons, qui parlaient plus fréquemment leur langue vernaculaire qu'un français encore approximatif, chantaient Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine, comme on savait le faire d'ailleurs dans toutes les provinces de France.

Si l'on veut des exemples des manifestations de la conscience nationale au cours du xx^e siècle, on trouvera des situations tout à fait symptomatiques : l'assassinat de Jean Jaurès, le 31 juillet 1914, n'a eu aucun impact sur la mobilisation des Français contre l'Allemagne. Jean Rabaut écrit que « les rapports des préfets de tous les départements, dépouillés aux Archives de France, ne mentionnent en tout et pour tout qu'une tentative de protestation à Albi⁸ ». On aurait pu pourtant s'attendre, après un geste aussi odieux à l'encontre du plus grand tribun qu'ait jamais eu la gauche, à une explosion de colère et de violence et au refus d'une partie des Français de s'engager dans la guerre que cette gauche ne voulait pas. Cela ne s'est pas produit. A l'inverse, le nombre des Français en âge de combattre, qui ont rejoint le général de Gaulle à partir de juin 1940, a été faible par rapport à ce qu'il eût été si ces faits s'étaient produits en août 1914. C'est parce que, comme le montre le schéma reproduit plus haut, nous étions dans une période minimale du patriotisme, donc de la conscience nationale.

Pourquoi y a-t-il donc, en ce milieu des années 80, une renaissance de la conscience nationale? Il y a à cela plusieurs raisons: historique, sociologique et politique.

Raison historique: Comme le montre le schéma emprunté à mes camarades de l'IHEDN, la période qui va de 1945 à 1962 est

une période ascendante dans la conscience nationale.

Les guerres modernes se sont beaucoup plus perdues dans l'opinion publique que sur le terrain. Les Américains en ont fait au Viêt-nam la même expérience que nous en Algérie. Jean-Claude Barreau, lui-même, écrit dans son dernier ouvrage: « En Algérie, l'armée française avait gagné la guerre, complètement 9. » En vérité, la guerre d'Algérie s'est soldée par une crise de la conscience nationale, qui a des racines politiques.

Raison politique: En 1958, l'indépendance de l'Algérie était une hypothèse politiquement minoritaire: elle n'était défendue que par le parti communiste. Toutes les autres formations, socialistes en tête, militaient pour maintenir l'Algérie dans la France. Or c'est ce point de vue minoritaire qui, politiquement,

a gagné.

Par sens du devoir, l'armée et les corps constitués se sont en grande majorité ralliés au régime politique enfanté par les crises successives des guerres d'Indochine et d'Algérie. Tous les débats politiques ultérieurs (mai 68, venu du Vietnam et des Etats-Unis, récession économique, née en 1973 du premier chocpétrolier) se sont appuyés sur des problèmes extérieurs à ce qui fait la nation dans son existence structurelle.

Raison sociologique: Pays d'agriculteurs, de paysans, avec une forte tradition militaire ne refusant pas la conquête extérieure (la colonisation a été l'une des réussites de la République), la France, comme le fait justement remarquer l'historien Fernand Braudel « est toujours en retard, pour son industrialisation, son commerce (...), l'inadéquation de la France à la vie économique du monde est un des traits de son identité 10 ». Cette lacune a été comblée partiellement au lendemain de la guerre d'Algérie. Sortant de vingt-deux années de présence sur des champs de bataille de natures diverses (de la défaite de juin 1940 au départ d'Alger en 1962), les Français se sont lancés à corps perdu dans la bataille de la croissance économique, de la modernisation industrielle et de la consommation à l'américaine. Cette domination des modèles sans racines nationales a atteint son sommet il y a dix ans. C'est en 1975 que Michel Poniatowski, qui avait dirigé en 1974 la campagne victorieuse de VGE., écrivait, dans Conduire le changement — Essai sur le pouvoir :

« Aujourd'hui, à l'Ouest, plus personne n'accorde suffisamment foi à la cohésion nationale (...). Le principe fort sur lequel s'est fondée notre société pendant des siècles s'est affadi et même disloqué au point que s'ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du pouvoir 11. »

Vingt ans d'oublis

Pour les vingt années qui vont de 1962 à 1982, la plupart des critiques adressées à la société française portent sur une distinction permanente entre deux menaces : la première est la menace militaire. On feint de croire que la défense militaire est « tous azimuts », alors que l'Union soviétique est clairement désignée dans les esprits et les états-majors. Seulement, pour l'intelligentsia, la Russie soviétique reste la « patrie des travailleurs » et l'on estime qu'il serait inconvenant de la désigner ouvertement. Mais au milieu des années 70, au moment où la France semblait bien réussir sur le plan économique, la vision planétaire d'un monde dans lequel les rapports se résumeraient à des échanges marchands, qui se substitueraient aux conflits armés latents ou ouverts, devait connaître ses limites avec le refus des Soviétiques de mettre en sourdine la guerre idéologique, comme le souhaitait le président de la République d'alors. L'erreur a été de s'imaginer que les dirigeants soviétiques seraient capables, comme la plupart des dirigeants occidentaux du moment, de créer une césure mentale entre leur propre pouvoir et l'idéologie qui la justifie officiellement.

La deuxième menace est constituée par les diverses critiques de la société marchande et de la domination culturelle de l'Amérique sur l'univers quotidien. Lorsqu'ils abordent la question de l'identité française, la plupart des écrivains ou essayistes mettent en cause la submersion par les valeurs purement marchandes de l'homme américain. Je n'en citerai que deux, parce qu'ils sont aux antipodes l'un de l'autre: Jean Cau, incarnation du gaullisme militant et Maurice Bardèche, beaufrère et ami de Robert Brasillach.

Jean Cau a écrit, dans *Pourquoi la France*: « Je pose que la France est d'abord une identité. L'ôter, la pervertir, c'est à la lettre l'aliéner, car les peuples qui ne savent plus qui ils sont deviennent fous et sont, dès lors, prêts à se ruer derrière l'homme ou dans le système qui leur redonnera, même dans le sang et le feu, cette identité. » Mais la menace viendrait, au

moment où il écrit ceci (en 1975), de l'Amérique: « Nos intellectuels, américanomanes de comportement, sont gauchistes (...). En France, entre ce que fut le national-gaullisme et ce que propose le national-communisme, un trou élargit sa béance, où la démocratie s'agite en tournis ataxiques », ce qui justifie le refus du mode de vie américain: « Dans l'ordre des colonialismes, c'est d'abord en n'étant pas américains aujour-d'hui que nous ne serons pas russes demain. Le meilleur moyen de résister au prochain colon étant encore de secouer le joug de celui sous lequel on gémit ¹². »

Maurice Bardèche, lui, pendant la même période, n'en veut pas à l'Amérique, mais aux Yankees. « La victoire des Yankees, écrit-il, est la victoire d'une certaine morale et avec elle d'une certaine conception de l'homme et de la vie. C'est le rationalisme qui triomphe et, avec lui, les grands principes qu'on proclame et qu'on n'applique pas, et, après eux, c'est le dollar, les aciéries et au-delà des aciéries, le fonctionnalisme, et à l'horizon de tout cela, la société de consommation, la publicité, le conformisme, la monotonie, et les longues, les immenses plaines de l'ennui et de l'absurdité ¹³. »

Ces années 60 et 70, mal vécues par les intellectuels et les politiques, sont dominées par l'économisme et ses variantes diverses (marxisme, keynésianisme, social-démocratie) et par la double menace, militaire à l'Est et culturelle à l'Ouest. Et si la construction européenne s'enlise de plus en plus pendant la même période, c'est parce que l'Europe ne répond pas aux critères qui ont permis au siècle dernier la constitution de l'Italie : un peuple, un sol, une langue.

Si je reviens au schéma exposé tout à l'heure sur l'évolution de la notion de patrie depuis le début du siècle, on comprend pourquoi les intellectuels ont difficilement glissé sur la ligne de pente qui est la même que celle connue par notre pays pendant la période 1918-1939. Et l'on devine pourquoi Russes comme Américains ont souvent été mis dans le même sac par une France intellectuelle et politique qui en voulait au monde entier de constater le repli de notre pays sur ses frontières historiques.

Le réveil des années 80

Les années 80 marquent un tournant dans l'évolution générale des idées sur la France.

Le premier phénomène tangible est que la France n'a plus

aujourd'hui besoin de s'affirmer par différence, c'est-à-dire par rapport aux univers soviétique et américain. Dans le domaine intellectuel, la référence obligée au marxisme a pratiquement disparu en cinq ans. Pour une description plus complète de la chronologie, je vous suggère de lire l'article que j'ai consacré à ce sujet dans le numéro 46 de la revue Contrepoint 14.

Pour schématiser, je dirai que les intellectuels français, à quinze ans de l'an 2000, ne s'en remettent plus à la vision des peuples d'un seul individu: Karl Marx. Pourquoi, en effet, faudrait-il continuer à assumer en France l'une des contradictions fondamentales du marxisme, qui consiste à estimer dans un même mouvement que les peuples sont par nature différents (ce qui justifie le droit des peuples à disposer d'euxmêmes), et qu'ils sont quand même victimes d'une aliénation unique (l'exploitation de l'homme par l'homme), qui serait

universelle et purement d'essence économique?

Les années 70 ont été pour les entreprises françaises ce qu'il est convenu d'appeler la décennie du « grand déménagement ». C'est la période de la réduction des très grosses unités de production, le transfert des entreprises vers la province (le « rééquilibrage » Paris-province), le retour à une conception de l'entreprise à l'échelle humaine. Cette réponse astucieuse par l'éclatement, apportée de façon souvent technocratique (par la DATAR notamment) à l'ingouvernabilité des énormes unités de production, montre surtout que le taylorisme et le stakhanovisme étaient inadaptés à notre propre inadaptation à la production industrielle de masse, que le maître de cette production se présente sous forme d'entreprise capitaliste ou de soviet.

L'économisme a dominé la vie politique française pendant vingt ans, parce que l'entrée de la France dans l'ère industrielle lui imposait le discours idéologique qui marque la ligne de fracture entre Américains et Soviétiques. La société postindustrielle et la modification radicale des moyens de production et d'échange (robotique, informatique, inutilité des grandes masses de main-d'œuvre non qualifiée) a donc évacué, depuis quatre ou cinq ans, l'importance des facteurs sociaux directement liés à la production, ce qui explique en particulier la baisse d'influence des syndicats et surtout le décalage par rapport à la réalité française d'aujourd'hui d'une bonne partie du discours politique. On admet aisément que des hommes politiques qui ont essayé d'asseoir pendant vingt ans leur réputation sur une image de bons gestionnaires, parce que

l'environnement intellectuel les poussait vers cela, aient du mal

maintenant à trouver une stratégie de rechange.

Il suffit cependant d'ouvrir les yeux et d'écouter les Français pour comprendre qu'avec la disparition du besoin de s'affirmer par différence apparaît ce réveil de la conscience nationale qui est une véritable réappropriation par les individus de leur identité collective. Je ne prétends pas dresser une liste exhaustive des symptômes qui prouvent ce réveil, et il faut, comme pour toute lame de fond qui va se terminer inéluctablement par un raz de marée, identifier les phénomènes annonciateurs, de surface en quelque sorte, et les éléments constitutifs de cette lame de fond.

Les phénomènes de surface

Ils sont extrêmement nombreux et aucun n'est décisif. Mais ce sont des signes, et comme tels il ne faut pas les négliger. Je citerai, sans que l'on cherche un ordre quelconque dans la

présentation:

• le regain du goût des Français pour l'histoire de France. La multiplication des publications consacrées à l'histoire, le succès des romans historiques, l'apparition de livres comme celui de Jean-Claude Barreau, pourtant connu pour son soutien au FLN pendant la guerre d'Algérie, qui écrit un véritable plaidoyer pour le maintien de l'identité française sous le titre Que vive la France!, où l'on peut lire: « Appartenir à une vraie nation est une richesse pour l'homme. Cela lui donne des racines, un mode d'être, une assurance, un certain bonheur " reconnu " quelque part 16. »

• l'inversion des flux migratoires à l'intérieur du territoire national. C'est depuis la fin des années 70, par exemple, que les transferts de population entre l'Ile de France et la Bretagne se sont inversés au profit de cette dernière. A qualification professionnelle égale, voire inférieure, les jeunes Bretons préfèrent rester au pays. Cela a des conséquences sur le peuplement de l'Ile de France et explique en partie la concentration d'immigrés dans cette région (14 % contre 7 % de moyenne nationale en 1982). Mais cela fait l'objet d'un autre débat. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'inversion des flux migratoires traduit un regain des valeurs provinciales, donc d'enracinement des jeunes Français.

• le succès croissant des recherches généalogiques et les

recherches d'identité de nombreuses familles françaises avec la remise à la mode des grandes réunions familiales.

• un revirement des attitudes de consommation et le rejet progressif du « consumérisme » pour l'acquisition de biens durables.

Ces quelques exemples portent donc sur des phénomènes de surface, c'est-à-dire sur des modifications du comportement des Français. Je citerai enfin, à titre anecdotique, la campagne d'affichage de François Mitterrand en 1981 sur fond de vieux clocher et de petit village, le retour de l'éducation civique dans les écoles, ou l'enseignement de *La Marseillaise* à l'école primaire, qui est justifié par J.-P. Chevènement de la façon suivante : « Il s'agit d'apprendre aux jeunes les fondements moraux de la République, inséparables de la nation et de la démocratie ¹⁷. » Toutes ces initiatives sont significatives d'une époque.

Les éléments constitutifs

Ce mouvement général vers la reconquête de l'identité nationale, je vais essayer maintenant de le synthétiser en quatre grands éléments qui sont en France parmi les constituants historiques de la nation française : l'Eglise, tout d'abord, parce qu'elle a été le lien le plus ancien entre le peuple français et son chef; l'armée, parce qu'elle est, depuis des siècles, et surtout depuis la conscription, un facteur puissant de rencontre entre Français d'origines différentes; l'école, qui est devenue avec Jules Ferry l'instrument qui a répandu sur l'ensemble du territoire national les valeurs républicaines et qui a connu une crise sans précédent. La jeunesse, enfin, puisque c'est elle qui porte les aspirations de la France de demain.

1. L'Église

Le problème posé actuellement par la religion en France est complexe. C'est d'ailleurs pour cela que le Club de l'Horloge a organisé à Rouen un colloque sur ce sujet, les 11 et 12 mai 1985 18. Cependant, on peut résumer à mon sens la difficulté ainsi : la France est devenue officiellement, entre 1875 et 1905, républicaine puis laïque. Elle n'en a pas moins continué à vivre dans la religion catholique sans grandes difficultés, du moins pour l'immense majorité des pratiquants, jusqu'à une date récente. Mais l'œcuménisme a marqué un tournant dans l'histoire du catholicisme en France, en engendrant la réforme du

catéchisme faite en 1967. Une foi qui n'est plus évangélisatrice est une foi qui s'affadit. L'église catholique de France est une église en crise, parce que, comme je l'indiquais tout à l'heure pour les politiques, elle s'est enfoncée dans l'économisme en concentrant ses discours, ses études et ses attitudes sur les comportements des humains considérés avant tout comme agents de la production des biens matériels. Ce qui explique en particulier la crise des vocations. Pourquoi passer par le séminaire lorsque l'objectif final est de devenir un supplétif de la CGT? Autant passer directement par l'école du parti! Le retournement de l'Eglise de France est cependant en cours, notamment parce que Jean-Paul II et son entourage ont modifié profondément le courant d'idées à l'égard de notre nation. Je pense entre autres choses à l'exigence par le cardinal Ratzinger d'un retour à un catéchisme national dans notre pays ¹⁹. Cette exigence s'appuie sur une constatation de bon sens: en France, comme en Pologne, l'Eglise catholique est, pour des raisons historiques, consubstantielle à la vie de la nation. Les dérives diocésaines doivent par conséquent disparaître, pour faire place à l'établissement, par l'épiscopat francais, « d'un catéchisme destiné à tout le territoire, un texte de base incontesté ». Ce qu'il est donc important de souligner, c'est la prise de conscience par les autorités pontificales de la nécessité de réenraciner l'Église catholique dans la nation française. Cette attitude est neuve de la part des autorités romaines. Elle va sans doute avoir des conséquences considérables en France en cette fin du xxe siècle.

2. L'armée

Sondés en mars dernier pour le compte du magazine L'Etudiant, deux jeunes Français sur trois estiment que les pacifistes sont des « naïfs » et des « idéalistes déconnectés ». Cette attitude des jeunes Français vis-à-vis de l'armée n'est pas seulement attestée par les sondages. La réalité de la conscription en 1985 est la suivante : sur des classes d'âge d'environ 440 000 jeunes garçons (439 490 naissances en 1965) appelés à accomplir leurs obligations militaires, il y en a moins d'un millier qui refusent le drapeau pour des raisons tenant à l'objection de conscience, laquelle va en diminuant. C'est un chiffre dérisoire si l'on sait qu'après les épreuves de sélection physique, près de 300 000 jeunes Français accomplissent leur devoir envers la patrie sans barguigner. Une grande partie de ceux qui y échappent sont les binationaux, qui montrent par là

leur différence et leur absence d'intégration à la communauté nationale.

Ce qui est significatif, c'est qu'en ce milieu des années 80 l'armée française est parfaitement intégrée au paysage national et qu'elle remplit son rôle sans contestation interne ou externe. Par rapport aux moments difficiles qu'elle a connus dans les années 70 (comités de soldats, manifestations pour le Larzac, etc.), on se rend compte que la conscience de son utilité a largement pris le pas sur d'autres considérations. Il faut souligner de surcroît l'échec du mouvement pacifiste en France, dont l'image, très liée à celle de plus en plus mauvaise du parti communiste, n'est absolument pas mobilisatrice pour les jeunes Français.

3. L'école

Je retiendrai sur l'école deux points de repère. Le premier porte sur le renouveau des valeurs de discipline. Selon le sondage IPSOS que le *Journal du Dimanche* du 6 janvier 1985 qualifiait lui-même « d'étonnant », 76 % des lycéens interrogés estiment faire des efforts importants pour réussir, 87 % considèrent que cette réussite des études est la première condition de la réussite professionnelle, 56 % pensent qu'un renforcement de la discipline améliorerait la réussite des élèves. Enfin, non seulement 85 % sont favorables au maintien du baccalauréat, mais 58 % souhaitent la création d'un examen d'entrée à l'université, ce qui montre un retour en force des valeurs de spécialisation et de hiérarchisation, contre les valeurs dominantes d'égalitarisme et de nivellement des années 60 et 70²¹.

Le deuxième point de repère est le vaste mouvement en faveur de l'école privée. Selon les régions, les motivations peuvent être différentes. Celles des Bretons et des Vendéens, avant tout historiques, n'étaient pas celles des Parisiens, pour qui les écoles publiques, submergées par les enfants d'immigrés, sont dans une situation difficile (dans certains quartiers de Paris, 80 % des enfants scolarisés sont étrangers). Il n'y avait donc certainement pas une unicité complète d'intérêt et de point de vue entre les deux millions de Français qui ont défilé dans Paris le 24 juin 1984. Cependant, Stanley Hoffmann, professeur de civilisation française à Harvard, a, dans un entretien avec des journalistes du Point²², donné une interprétation de ce qui s'est passé ce jour-là qui me paraît assez bien convenir. A la question suivante : « Cette manifestation traduirait-elle une certaine droitisation de la société française, au sens de repli sur des

valeurs traditionnelles, celle du privé en particulier? », Hoffmann a répondu : « Non, c'est beaucoup plus que cela. L'enseignement se trouve à la jonction du public et du privé : il s'agit de transmettre des valeurs familiales, une armature morale, mais aussi une formation du citoyen. Et cela, ce n'est

pas seulement le repli sur le privé. »

Observateur lucide de la société française, Hoffmann a bien compris qu'il s'agissait de tout autre chose que d'une revendication ponctuelle et corporatiste. Il n'a pas été jusqu'à en tirer la conclusion qui s'impose pourtant : la mobilisation pour l'école libre a été un réflexe d'autodéfense des Français, qui se sont sentis agressés dans leurs racines profondes quand l'Etat a voulu s'arroger le pouvoir de les empêcher de transmettre à leurs enfants leur patrimoine historique et culturel.

4. La jeunesse

L'avenir des jeunes gens de notre pays était au cœur de la bataille scolaire. Il est donc naturel de s'interroger sur les rapports des jeunes Français avec leur pays, et la hiérarchie qu'ils accordent aux grandes valeurs qui sont au centre du débat politique. Voici le classement des préoccupations politiques actuelles des Français âgés de 16 à 18 ans ²³.

Pour les jeunes, les grandes valeurs que doit défendre l'homme politique sont les suivantes :

p consigned active real court actives t	
1. l'emploi	29,3 %
2. la liberté	28,7 %
3. la France (le pays, son intégrité,	
sa place dans le monde)	20,9 %
4. la justice	14,6 %
5. la paix	13,7 %
6. l'économie	11,5 %
7. l'égalité	10,7 %
8. la sécurité	10 %
9. les droits de l'homme (et la démocratie)	8,4 %
10. la tolérance (et la lutte contre le racisme)	8 %

(Le total est supérieur à 100 % puisque plusieurs réponses étaient possibles.)

Avec près de trois millions de chômeurs, dont la moitié est âgée de moins de vingt-cinq ans, il n'est pas étonnant de trouver

l'emploi au premier rang des soucis des jeunes Français. La liberté, deuxième du classement, montre que le collectivisme comme solution aux problèmes du pays ne motive pas ceux qui feront la France de demain. L'économie est au sixième rang, prouvant son recul considérable parmi les valeurs dominantes.

Mais le plus important, à mes yeux, est l'intérêt considérable pour la France, son intégrité, sa place dans le monde, si l'on compare sa place (3°) à celle des valeurs internationalistes,

classées dernières.

La France est une idée neuve en France, et qui a le soutien des ieunes couches de la nation. Nous devons réfléchir aux conséquences politiques qu'il faut tirer de ce réveil manifeste de la conscience nationale en France. Je voudrais cependant conclure sur une hypothèse, plutôt que sur des faits. Depuis quinze ans. j'essaie d'observer un élément dont les hommes politiques tiennent rarement compte, mais qui n'est pourtant pas une découverte récente : c'est la corrélation entre le domaine des idées et celui de la politique active, dont Emmanuel Kant luimême se plaignait déjà, en écrivant que « l'attitude du politique pratique à l'égard du politique théoricien consiste à considérer celui-ci de haut avec une grande fatuité, comme étant un sage d'école, n'offrant aucun danger pour l'Etat, dont les principes doivent être empruntés à l'expérience²⁴ ». Tout dépend en fait, dans ce genre de relation entre le théoricien et le praticien de la politique, de l'interprétation qui sera donnée par chacun des deux des réactions des interlocuteurs, dans la relation traditionnelle ami-ennemi si bien expliquée par Julien Freund. Au xx^e siècle, ce binôme s'est compliqué par l'introduction du peuple, à qui l'on demande son avis dans nos démocraties occidentales, et des media, qui ont eux-mêmes constitué au fil des ans une classe particulière, qui fait pression sur l'interprétation des événements et qui place le politique actif en « situation ». Or, ces dernières années, en même temps que l'on abandonnait progressivement la référence au marxisme, la mode philosophique a tourné autour du grand jeu sur le « dit » et le « non-dit ». Cette mode a contaminé les milieux médiatiques et politiques par deux biais. Le premier est celui du consensus. Que veut dire le mot consensus, sinon que l'on est d'accord sur le « dit » et le « non-dit »? Après avoir mis en fiche, en quelque sorte, les sujets politiques qu'il est convenable d'aborder et ceux qui ne le sont pas, la classe médiatique disserte plus ou moins agréablement avec les politiques habitués des médias, qui considéreraient comme une incongruité, assortie de l'impossibilité de revenir sur les antennes, l'idée d'aborder les sujets qui sont définitivement classés dans la zone du « non-dit ». Il y a donc consensus sur le « dit » comme sur le « non-dit », au mépris du peuple qui ne voit

jamais aborder certains sujets qu'il attend.

Le deuxième biais est celui du soupçon. Les hommes politiques suspectés de ne pas respecter le consensus dont je viens de faire état sont présentés comme étant plus dangereux en raison de leur « non-dit » que de leur « dit ». Il y a en quelque sorte un « non-dit » à double détente. La première est couverte par le consensus. La seconde détente se déclenche pour fusiller celui qui transgresse le tabou. Son « dit » sur le « non-dit » est

présenté comme cachant un autre « non-dit ».

L'identité nationale est évidemment à ranger dans la zone du « non-dit », puisqu'elle touche à d'autres sujets comme l'immigration ou la crise religieuse, que le consensus a déjà répertorié et éliminé. Cette forme du « structuralisme appliqué » utilisée dans le langage de communication de masse fonctionne actuellement de façon relativement satisfaisante pour le pouvoir en place. Michel Serres, qui présidait le 24 mars 1985 la table ronde sur « une certaine idée de la démocratie » au colloque sur l'identité française organisé par Espaces 89, pensait probablement à cela lorsqu'il a réussi, comme l'écrivait le chroniqueur du journal Le Monde, à « décerner sans se faire prier, à un public ravi, le quart d'heure de prose poétique dont il enjolive depuis quelque temps plus d'une réunion intellectuelle ou savante, organisée par ou autour du pouvoir. Moments aussi fascinants que gratuits 25 ».

On dansait sur le pont du *Titanic*, lorsqu'il heurta l'iceberg qui devait l'envoyer par le fond. Le réveil de la conscience nationale est bien réel en France et l'affirmation de l'identité française n'est pas quelque chose qui se décide, mais se constate. La conscience nationale imposera la prise en compte du « non-dit » médiatique, parce qu'en démocratie c'est finalement le peuple

qui doit toujours avoir le dernier mot.

CHAPITRE XXIII

Le réveil des nations PAR YVAN BLOT

Hegel, je crois, disait que c'est au crépuscule que l'oiseau de

Minerve prend son vol 1.

Le réveil des nations correspond aujourd'hui au déclin profond de l'idéologie marxiste dans le monde, qui s'est voulue, plus qu'aucune autre à l'origine, antinationale : « Prolétaires de tous

les pays, unissez-vous! »

Historiquement, l'idée nationale est née avec le libéralisme. La Révolution française a été marquée par ces deux thèmes centraux, avant de tomber dans les excès pré-socialistes de 93. Le xixe siècle fut, un temps, marqué par la montée parallèle des aspirations à plus de liberté et à plus d'identité nationale. Mais le grand déracinement des paysans dans les banlieues a provoqué un tournant de l'histoire, en créant le terreau favorable au développement du socialisme de masse. La première moitié du xx^e siècle est caractérisée par cette idéologie socialiste qui se durcit peu à peu. Au congrès de Tours, naît le parti communiste français. La fin de la guerre de 14-18 voit la création de l'Union soviétique. Le déracinement des anciens soldats, mal réadaptés à la vie civile, cumulé avec le déracinement des millions de chômeurs lors de la grande crise, créera les conditions favorables au développement du fascisme. Le fascisme, c'est le détournement de l'idée nationale par un socialisme étatique de forme totalitaire. Mais la propagande marxiste de l'après-guerre fera oublier la dimension socialiste du fascisme, pour faire de l'antifascisme une machine de guerre contre le sentiment national dans les démocraties occidentales. Ce faisant, l'Union soviétique mettait en danger la survie même des démocraties libérales en ruinant leur capacité de défense sur le plan psychologique.

Sentiment national et volonté de défense sont inséparables dans l'opinion publique des pays démocratiques. En France, le sentiment national et la volonté de défense apparaissent liés dès l'apparition de la République, avec les volontaires de 1792.

L'institut démoscopique d'Allensbach, en Allemagne fédérale, a récemment publié une étude d'opinion très significative, réalisée dans les principales nations démocratiques. Deux ques-

tions étaient posées :

Etes-vous fier de votre pays?
 Etes-vous prêt à le défendre?

Les réponses aux deux questions se sont révélées en étroite corrélation. Aux Etats-Unis, en Angleterre, en Scandinavie et en Suisse, on a atteint un pourcentage de réponses positives de 80 à plus de 90 %, la Suisse et les Etats-Unis étant en tête. A l'inverse, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et les Pays-Bas montrent les chiffres les plus mauvais. Au Japon, ce qui peut paraître surprenant, les réponses positives atteignent à peine 30 %. D'où la préoccupation des responsables de l'alliance atlantique quant à l'état de l'opinion publique de deux pays clefs pour l'avenir des démocraties : l'Allemagne et le Japon.

La France occupe un rang intermédiaire. La création de la force de frappe par le général de Gaulle a eu indiscutablement un effet bénéfique sur l'opinion. Mais, à l'inverse, la puissance culturelle du marxisme, longtemps dominant, a œuvré dans le sens d'une culpabilisation du sentiment national, phénomène si

bien analysé par le Pr Jules Monnerot.

Aujourd'hui, avec le déclin de l'idéologie socialiste, notamment sous sa forme marxiste, nous assistons à un réveil de l'idée d'identité nationale dans les grandes démocraties libérales du

monde occidental.

Le phénomène déborde d'ailleurs l'Occident. Dans les pays de l'Est, le sentiment national l'emporte largement sur l'idéologie marxiste pour inspirer la morale civique populaire. En Pologne, le sentiment national est, avec la religion, la base psychologique de la résistance même au communisme et à la domination étrangère. En Allemagne de l'Est, par contre, ce sont les dirigeants communistes eux-mêmes qui réhabilitent habilement les anciens héros prussiens, Frédéric II, Scharnhorst et Gneisenau, pour conforter la RDA à l'intérieur et affaiblir l'Allemagne de l'Ouest en y favorisant un redoutable national-neutralisme.

Dans une partie du tiers monde, l'idée de nation rencontre au

moins un grand concurrent idéologique, c'est l'islam.

Le réveil des nations aujourd'hui, c'est d'abord celui des

vieilles nations démocratiques de l'Occident. Ce qu'on a appelé la « révolution conservatrice » aux Etats-Unis est en effet une synthèse de deux courants : un courant libéral d'abord, qui plaide pour moins d'Etat dans la vie économique et culturelle. C'est ce courant que M. Rusher, le propriétaire de la National Review, appelle « economic conservative ». Mais il y a un deuxième courant mêlé au premier, encore plus populaire dans son origine sociologique, que M. Rusher appelle « social conservative ». C'est une aspiration à plus d'enracinement dans l'éthique, la religion ou la nation.

Le reaganisme est une synthèse du libéralisme et de l'esprit national. C'est l'application aux Etats-Unis d'une évolution de l'opinion publique qui touche l'ensemble des démocraties libérales : c'est ce que j'appelle dans mon livre Les racines de la liberté la double aspiration populaire à plus de liberté et plus

d'enracinement.

Le déclin de l'idéologie socialiste montre des aspirations libérales et nationales. Cette évolution de l'opinion va-t-elle se traduire réellement dans la politique des Etats? En principe, la réponse devrait être « oui » puisque nous sommes censés vivre en démocratie. En réalité, le réveil des nations, qui seul peut sauver les démocraties de la menace militaire soviétique, ne pourra se traduire dans les faits qu'avec plus de démocratie.

L'axe de rupture de l'opinion n'est plus, en la matière, la vieille distinction, « peuple de gauche » et « bourgeoisie de droite ». L'opposition se fait, comme aux Etats-Unis, entre une bourgeoisie d'Etat, social-démocrate, et un peuple de plus en plus conscient des valeurs libérales et nationales. Si l'on préfère, il y a d'un côté, une majorité de la population salariée ainsi que des entrepreneurs qui veut rompre avec la social-démocratie, de l'autre, des féodalités diverses, politiques, technocratiques, syndicales, médiatiques, qui veulent conserver l'ancien ordre des choses idéologique, parce qu'il fait partie de leur fonds de commerce.

Le recours, face à ce blocage par un « establishment » socialdémocrate, est dans plus de démocratie directe. Le général de Gaulle a introduit en France la technique du référendum. La question est de savoir s'il ne faut pas en étendre l'initiative au peuple, comme cela se fait en Suisse ou en Californie.

La renaissance de l'identité nationale n'est pas étonnante, alors que l'individu défend ses droits avec plus de force que jamais contre les tendances à l'étatisme et au collectivisme.

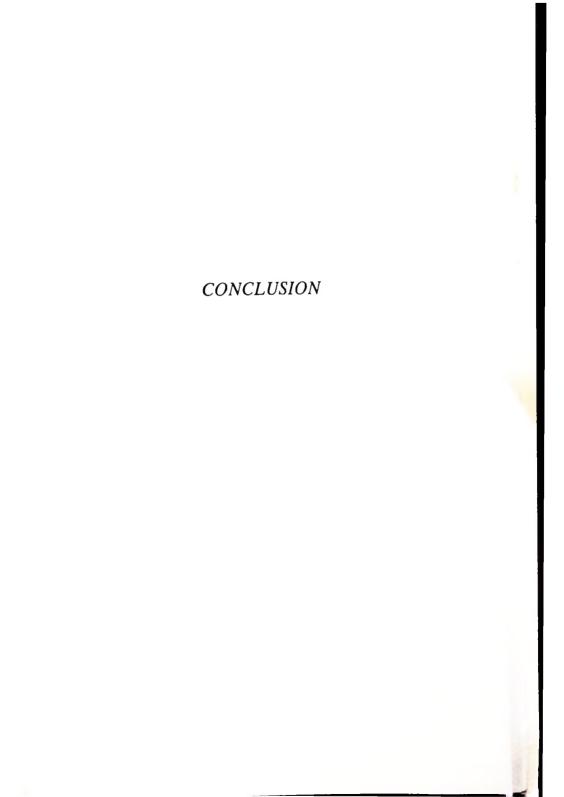
L'identité nationale est le premier des droits de l'homme.

316 / Le réveil des nations

Condition de sa liberté, l'homme a d'abord besoin de savoir qui il est. Le besoin d'identité est le besoin primordial qui conditionne même l'existence de la liberté humaine. Or, les enquêtes d'opinion le prouvent, l'homme, dans les démocraties développées, se définit lui-même par son appartenance à la nation, de préférence à d'autres appartenances. Avant de faire l'objet d'un jugement de valeur, c'est un fait incontournable.

C'est pourquoi le réveil des nations, à laquelle la France participe dans son opinion publique, est aussi le réveil de la dignité humaine elle-même. Personne n'a le droit d'arracher un homme à ses racines. A l'inverse, défendre le « droit d'être soimême » et donc notamment son « droit à l'identité nationale », c'est être démocrate dans le sens originel du mot. Défendre le droit de décider soi-même, c'est aussi défendre le droit d'être soi-même. C'est affirmer les droits souverains de l'individu face à l'Etat. C'est pourquoi la défense de l'identité nationale et la défense de l'individu sont indissociables.

C'est pourquoi nous restons dans la ligne de notre tradition républicaine française, quand nous saluons « le réveil des nations »!





Nation, Patrie, République, Liberté PAR JACQUES MÉDECIN

« Le souffle d'un siècle s'affaiblit par degrés et s'éteint dans le siècle éternel, à mesure que l'on commence à entendre la respiration d'un autre siècle », écrivait Chateaubriand.

Dans ce monde-ci, où une décennie fait sur les événements et dans les esprits le travail d'un siècle, le pouvoir a appartenu successivement et en même temps aux technocrates, aux idéolo-

gues et, aujourd'hui, aux démagogues.

Aujourd'hui, il est temps de s'enraciner dans notre mémoire la plus longue et de vouloir en même temps et avec force le futur. Certains ont qualifié ce désir de révolution conservatrice. Cependant, ce désir est une exigence. Dans ce monde européen, pétri de contradictions, menacé dans sa substance, les grands souffles collectifs, qui ont animé nos civilisations, s'étiolent.

Les menaces apparaissent clairement dans leurs manifestations extérieures : tensions internationales, violence, montée du chômage, dépopulation, guerres civiles, mentales et idéologi-

ques.

Toutefois, ces atteintes affectent plus fortement les esprits : crise de confiance, perte des valeurs collectives, échelle des valeurs ramenée aux appétits matériels. Nos sociétés n'engendrent plus les valeurs enthousiasmantes de notre histoire, elles n'offrent pas des institutions et un cadre favorisant des adhésions collectives et librement acceptées.

Et pourtant, ce siècle d'innovations a apporté à l'humanité ses plus grands acquis techniques dans son hygiène, ses connaissances, ses moyens de communications, dans sa lutte contre la souffrance, dans l'instruction des adultes et des enfants, dans les

loisirs.

Or, ces résultats spectaculaires n'ont pas comblé les aspira-

tions de chacun à l'espérance; l'angoisse demeure, les suspicions et les attaques déchirent les milieux politiques et entretiennent un climat d'incertitude pour l'avenir. La jeunesse est particulièrement sensible à ces atermoiements. Elle s'interroge plus que jamais sur son devenir.

La recherche d'un idéal inspirant de nouveaux enthousiasmes amène ces réflexions que je vous livre. Pourtant, dès 1978, Alexandre Soljenitsyne alertait les peuples de nos civilisations, dans son discours de Harvard. Il notait un manque de courage à l'Ouest bien que, depuis, la foi américaine ait fait la démonstration de sa formidable capacité de renouveau. Cependant, les faits dénoncés par le prix Nobel ne sont pas gommés pour autant. Ce manque de courage proviendrait, selon l'auteur russe, d'une conception du bonheur qui se réduit à la possession des biens matériels dans une société de confort, de la confusion entre liberté et anarchie, de l'excès de réglementation, du triomphe de l'éphémère sur l'essentiel, de la suspicion à l'égard des entreprenants et de la valorisation à l'excès des moyens. C'est le siècle du simulacre, où disparaît l'intensité du sentiment.

Jadis, c'était à chacun selon ses mérites, puis à chacun selon ses besoins. Plus tard, à chacun selon son désir; aujourd'hui, à chacun selon son manque. Ce dernier fait entraîne un désir de maternage collectif où, bien souvent, nous ne sommes ni spectateurs ni acteurs, mais des voyeurs sans illusions.

Nous ne vivons pas des années décisives mais indécises, où le « vouloir » est en déshérence, du moins pour l'instant. Cette fracture est le produit de l'effondrement des grandes idéologies mais, dans cette période d'interrègne, le frémissement du réveil

des nations est perceptible.

Au cycle de l'uniformisation répond progressivement celui de la différenciation.

Le premier cycle, porté par des idéologies messianiques promettant des lendemains chantants, a engendré des dictatures sanglantes subordonnant les âmes et les hommes. Combien ont emprisonné, massacré au nom d'un bonheur futur condamnant les rebelles et les hérétiques du jour? A l'Est, le soleil s'est souvent levé sur des champs de désespoir. Pourtant, des nations immémoriales, la polonaise, la magyare, ont résisté à cette volonté d'uniformité totalitaire.

A l'Ouest, l'Europe a parfois oublié que sa vocation traditionnelle était de former des personnalités, d'enraciner la personne dans son terreau familial, dans l'espace et dans le temps. Trop souvent, les sociétés européennes ont accepté la dérive vers l'homme-masse, voyageur sans bagage, sans passé ni avenir. Trop souvent, elles ont prolongé les agrégats abstraits, lieu de travail, district urbain, groupements fondés sur la seule exigence économique, au lieu de favoriser les communautés réelles : le pays, la région, la ville, le village, le sol imprégné de mémoire collective.

Cependant, aujourd'hui, éclate de tous côtés le désir de différenciation. De tous côtés, les nations du tiers monde revendiquent leurs retrouvailles avec leurs racines.

Ailleurs, la nation américaine renoue avec ses mythes fonda-

teurs, le Japon protège son intimité historique.

Le monde devient pluraliste et divers. Certes, bien des peuples aspirent légitimement à accéder aux acquis technologiques et aux progrès techniques, mais le retour de l'histoire entraîne une réinterprétation nationale des apports de l'Europe. Certains de ces peuples dérapent en hystérie collective et, plus que jamais, l'Europe se doit d'occuper une fonction d'équilibre. Or, de son côté, l'Europe ne fait que s'ébrouer lentement; elle a pour elle sa tradition de mue perpétuelle, de juvénilité constante, de culture du risque. C'est à ce goût du défi, à cet instinct et à cette volonté d'entreprendre que s'attaquent encore quelques idéologies démodées.

Dans cette renaissance de l'histoire, au sein de ce mouvement irrésistible vers le désir de destin collectif, notre pays est malmené par des gouvernants qui jouent à nouveau à la guerre civile entre un pseudo-peuple de gauche et un fantomatique peuple de droite. Pilonnés par des idéologies incapacitantes, nos concitoyens, sollicités tous les jours par des interpellations fallacieuses, sont contraints au mea culpa collectif. A entendre nos princes roses, il faudrait se dissoudre dans une sorte d'autocensure collective, afin d'oublier ce que nous fûmes, afin d'abandonner notre identité nationale pour nous fondre dans un magma anonyme. Que dirait Péguy de ces faux héritiers, d'un patriotisme de salon!

Si le monde des nations s'éveille de nouveau, notre pays doit se ressourcer à sa tradition. Notre tradition est celle de l'enracinement dans la patrie, de l'identité par la conscience territoriale, de la République telle que notre triple héritage monarchique, révolutionnaire et bonapartiste l'a façonnée, de la liberté telle que notre génie l'a proclamée.

Ce réveil des nations, c'est le retour du charnel, tel le mot de

Péguy, c'est la conscience d'appartenance.

Le réveil de notre nation, c'est le renouveau de la nation

républicaine où le citoyen est maître de ses droits parce que conscient de ses devoirs.

C'est autour de ces deux points que je voudrais articuler, désormais, mes réflexions.

Le réveil des nations passe par la conscience d'appartenance et le retour du charnel.

LA CONSCIENCE D'APPARTENANCE ET LE RETOUR DU CHARNEL

Le thème de l'enracinement était largement présent dans mon livre Le terreau de la liberté. Plusieurs passages étaient, je le crois, prémonitoires, car ils espéraient en la fin de l'anonymat et notaient que les hommes souhaiteraient la restauration de communautés réelles.

Or le désir de mettre fin à l'anonymat se perçoit et s'affirme de jour en jour.

En effet, les nations et les hommes revendiquent le droit de maîtriser leur destin.

Pour les nations, il convient de lutter contre deux types d'erreurs, celle du superlatif et celle du comparatif.

Dans le premier cas, il s'agit de refuser l'absolutisme de l'Etat, de condamner l'idéalisation absolue de la nation et de lutter contre l'internationalisme asservissant.

En effet, l'Etat vécu comme un absolu, l'Etat hégélien a absorbé la nation, la réduisant à une simple substance. L'Etat s'impose, dans ce cas, comme maître à penser, omniprésent, source de maternage. Ayant dissous les corps intermédiaires, il s'empare, par son administration servile et parasite, de tous les leviers de commande. Il légitime son action au nom d'un bonheur dont il est le seul interprète. La nation se réduit à son administration et se fond dans l'Appareil.

Dans un chemin inverse mais aux conséquences comparables, l'idéalisation de la nation conduit à dénier aux autres le droit d'être différents. L'exaltation excessive des qualités d'un peuple national amène à l'établissement de hiérarchies intolérables, niant la spécificité de l'Autre. Ici, aussi, ce type de discours supprime les corps intermédiaires et les lieux communautaires.

Enfin, les nations doivent se libérer des internationalismes asservissants. Au nom d'une pseudo-pacification des peuples, au

nom d'un mondialisme angélique, les peuples et les nations sont réduits en des pions subordonnés et gouvernés par une oligarchie, une nomenklatura parasitaire. Les révoltes sont conçues comme des incidents pathologiques et l'ordre règne à Prague.

L'erreur du comparatif est tout aussi contraignante. Ici, il ne s'agit plus d'idéaliser ce qui opprime, mais d'évaluer ce que vaut l'autre. La nation est prise comme un supermarché : je vaux parce que je consomme, et très naturellement, on en arrive à affirmer : je consomme, donc j'ai le droit de voter. C'est la

civilisation du paître!

Peu importe mon histoire et mon patrimoine, je vote là où je consomme! Et il existe en France, aujourd'hui, des responsables politiques qui suivent cette thèse. C'est l'essence de la social-démocratie, qui veut oublier que l'Etat, en tant que représentant historique d'une nation, doit prendre en compte le passé, le présent, le futur. Il doit dépasser, dans le temps, les uniques exigences de la consommation pour mieux répondre, d'ailleurs, à celles-ci.

Mais se libérer de ces deux erreurs ne suffit pas, les hommes eux-mêmes refusent l'anonymat.

Ce refus s'exprime tous les jours devant nous.

Il s'exprime, parfois, en contredisant le sentiment d'appartenance nationale. C'est la France tribale, où chacun, ne se sentant plus appartenir à un ensemble qui le dépasse et l'incarne, se réfugie dans des tribus socioprofessionnelles, corporatistes, de quartiers, de modes, s'habillant en uniforme, portant des signes de reconnaissance, toutes choses souvent traditionnelles, mais amplifiant, cette fois-ci, la désagrégation sociale dans la mesure où rien n'est fait pour valoriser ce qui rassemble. Seule, la révolution individuelle favorisée par les moyens technologiques tels que la micro-informatique garantit l'éclosion des personnalités entreprenantes, qui pâtiront à terme de l'absence de cohérence nationale.

Aussi, la fin des anonymats pourra constituer un espoir si, par ailleurs, se renforce une conscience d'appartenance.

L'IRRUPTION DU CHARNEL EST AUJOURD'HUI PERCEPTIBLE

L'essence et les conditions de l'appartenance en constituent les fondements.

L'essence de l'appartenance repose sur la conception de la nation comme héritage et destin, tandis que la patrie est lieu d'enracinement.

Concevoir la nation comme héritage et destin est à la fois exiger

le retour à la mémoire et le vouloir du futur.

Ces deux principes induisent la réussite d'une volonté politique pour que soit, d'une part, restauré l'enseignement de notre histoire nationale et entreprise une politique familiale, tandis que, d'autre part, soit mis en œuvre un formidable élan technologique, afin de garantir notre puissance.

Il n'est pas concevable que notre nation devienne amnésique, que, sous prétexte de pseudo-tolérance angélique, on déracine culturellement nos concitoyens, au point que nos enfants ne

savent plus se situer, ni dans le temps ni dans l'espace.

Il n'est pas concevable d'aller fiscalement dans le sens de la désagrégation familiale et de ne pas tout mettre en œuvre pour que les mères de famille puissent choisir de travailler à l'extérieur ou de rester chez elles.

Il est vital que nous exigions un apprentissage technologique dès la plus tendre enfance et que nous nous rappelions que notre plus lointaine mémoire, celle des Grecs, nous a enseigné la technique comme puissance au service de la transformation du monde.

Notre futur est dans notre tradition, non pas pour faire de notre histoire un hobby, mais plutôt le sel de notre espérance et

de notre appartenance.

A ce titre, la France, au sein de l'Europe, peut être, selon les mots de ce remarquable ouvrage du Club de l'Horloge, les Racines du Futur, le levain de l'Europe par la constitution du couple franco-allemand. Un tel couple, alliant ses génies respectifs, ses aptitudes diverses, peut constituer le moteur de notre élan technologique.

Une telle osmose renforcera le sens de nos patries réciproques. Car à ces alliances de nations répondra le besoin d'enraci-

nement.

LA PATRIE EST, PAR ESSENCE LIEU D'ENRACINEMENT

En ce sens, la décentralisation représente une chance pour ceux qui veulent recréer des territoires pour l'homme, à condition de respecter les terroirs, les affinités et de ne pas supporter des découpages artificiels et contre-nature. La commune, dans ce sens, demeure le lieu par excellence de l'enracinement. Je voudrais citer, d'ailleurs, une des très belles phrases de Philippe Pries selon lequel « la commune est le lieu autour duquel la communauté vit avec ses morts ». C'est dire combien ce territoire est lieu d'équilibre psychologique et historique.

On conçoit, par conséquent, que les conditions de l'appartenance doivent reposer sur la volonté de partager un même destin

et sur celle de s'enraciner dans une mémoire.

Il s'agit de se considérer tout à la fois comme l'individu membre d'une communauté historique et de s'approprier une histoire pour désormais la partager si l'on n'est pas fils, à l'origine, de cette communauté.

Tous ceux qui refuseraient cette démarche resteront des étrangers, ce qui est tout à leur honneur s'ils doivent, par là, témoigner de leur conscience d'appartenance à leur propre

nation.

Dans le premier cas, ils seront des citoyens, dans le second, des individus dotés de droits propres à la dignité humaine, mais ils demeureront soumis aux règles de l'hospitalité et du respect des intérêts propres de la nation d'accueil.

Cette évocation du citoyen me permet une transition sur le

point gouvernant mes réflexions.

Si le réveil des nations repose, partout dans le monde, dans la résurgence de la conscience d'appartenance et du retour de l'histoire, il se manifeste par l'irruption du charnel. Le réveil de notre nation passe également par un discours plus authentiquement républicain et par le recours au citoyen.

LA RÉPUBLIQUE ET LE RECOURS AU CITOYEN

Tocqueville décrivait déjà les risques de l'Etat-providence régnant sur une « foule innombrable d'hommes semblables et égaux, qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs ».

Le risque de l'indifférenciation était magistralement démontré. Cependant, la République ne repose pas seulement sur le suffrage universel, elle invoque aussi une éthique où l'homme

s'élève aux exigences de la citoyenneté.

En d'autres termes, la République postule que l'homme dispose de droits politiques en tant que citoyen, tandis que la nation n'est pas la seule addition des citoyens, mais un tout

qu'elle exprime dans le temps.

En d'autres termes, le fondement de la République, c'est la nation, à laquelle on appartient par la citoyenneté. Quant au réveil de la nation républicaine, il implique le rappel des exigences de la citoyenneté et le postulat de la liberté par la souveraineté.

LE FONDEMENT DE LA RÉPUBLIQUE REPOSE SUR LE PRINCIPE DE L'APPARTENANCE PAR LA CITOYENNETÉ

Le principe induit que l'unité nationale existe dès que les citoyens ont conscience de leurs devoirs nationaux et qu'ils font la différence entre leurs intérêts d'hommes et leurs devoirs d'appartenance. C'est à cette condition que la liberté de tous

garantit celle de chacun.

Le citoyen est donc celui qui exerce son droit de suffrage. Ce droit lui est conféré par la naissance ou par sa volonté d'appartenir. Ce qui signifie que seuls les citoyens votent et sont donc contraints par leurs propres décisions. Dans ce cas, la liberté n'évoque nullement une libération dans le sens d'une émancipation vis-à-vis de la collectivité, mais souligne une appartenance, laquelle confère la liberté. Etre un citoyen, c'est appartenir à une nation et, de ce fait, posséder la capacité politique de participer à la vie de la cité. Cette liberté républicaine ne légitime pas la sécession, mais témoigne du lien qui relie les personnes à la cité. Les individus sont libres parce que la cité est libre.

La liberté, dans notre République, est fondatrice. C'est la liberté de participer à la vie politique de la cité qui crée le citoyen. Par conséquent, l'égalité découle de la liberté et de la citoyenneté. Tous les citoyens sont égaux et ne sont égaux que par l'exercice égal du droit de suffrage.

Cela constitue la trame de notre mémoire républicaine. Cela

signifie, par conséquent :

— seule l'appartenance nationale confère la citoyenneté;

— seuls les citoyens ont le droit de voter;

— l'égalité des droits politiques n'existe qu'entre citoyens;

— la liberté des citoyens garantit la liberté des individus non citoyens mais la limite par le respect des droits des citoyens;

la nation républicaine est dépositaire de ces exigences;
l'unité nationale est la condition de l'indépendance de la

cité et donc de la liberté des membres qui la constituent.

Ces principes composent aujourd'hui l'essence d'un renouveau de la nation républicaine et les incantations du discours égalitariste contredisent notre tradition. Car l'égalité ne signifie

pas l'identité.

Il est d'ailleurs curieux que les hérauts fatigués de la pensée de gauche en France cherchent depuis peu à récupérer le thème républicain pour se reconstituer une virginité historique. Cette démarche est curieuse alors qu'aucun parti de gauche ne fait figurer le mot de République dans sa dénomination! Cette attitude est moins curieuse, si l'on prend conscience qu'une grande partie de la gauche a abandonné la République pour la pseudo-démocratie marxiste!

Aussi, convient-il de rappeler, pour finir, que le réveil de la nation républicaine sera complet lorsque sera revendiquée

l'exigence de souveraineté.

LA RÉPUBLIQUE DOIT EN EFFET ÊTRE SOUVERAINE

Cette affirmation signifie que la République ne peut tolérer des pouvoirs concurrents, qui ne procèdent pas de la représenta-

tion nationale, et qu'elle seule peut consentir des réductions de

compétences.

Cela signifie, tout d'abord, que les pouvoirs concurrents, telles les organisations syndicales, doivent occuper leur rang, mais rien que leur rang. Organe de représentation des intérêts professionnels, de consultation, les syndicats ne peuvent pas concurrencer, pour l'essentiel, les pouvoirs de la nation et de leurs représentants. Cela signifie également que l'Etat doit se désengager des activités que les particuliers peuvent mener à bien seuls. Sa présence dans tous les secteurs galvaude son autorité et mène à une confusion permanente entre l'intérêt général et les intérêts de certaines catégories sectorielles non représentatives de la nation. L'Etat républicain est avant tout en charge de l'indépendance de la nation. A ce titre, il doit orienter les stratégies économiques, mais non diriger les tactiques.

Cela signifie ensuite que pour garantir son indépendance et donc sa puissance de dissuasion, la République peut consentir des réductions de compétences, afin d'allier, dans le cadre de

l'Europe, ses forces avec celles de ses partenaires.

Pour conclure, je dirai que la République s'est nourrie parfois de romantisme, que ce siècle naturaliste ne tolère pas. Pourtant, au plus profond de notre mémoire, le mythe de l'unité et de l'harmonie de la cité antique demeure un souvenir lancinant.

Si les nations républicaines, aujourd'hui, doivent s'éveiller, c'est par les retrouvailles de la citoyenneté aristocratique, là où l'individu s'élève par la fidélité à la nation, le sens du don et le sentiment que son au-delà historique passe par le devenir de la cité.

Aussi, à Nice, avons-nous voulu appeler notre futur Acropolis et, si Dionysos règne un peu trop sur l'esprit de nos concitoyens, notre pierre maîtresse dans cet édifice s'appelle Apollon.

Notes

INTRODUCTION

1. Viviane Reding, « Propos sur l'identité nationale » in LUXEMBURGER WORT du 20 juin 1978 cité par Jul. Christophory, Luxembourgeois, qui êtesvous? Ed. Guy Binsfeld, Luxembourg, 1984.

CHAPITRE PREMIER

- 1. Michel Kajman, Le Monde du 27 mars 1985, « Crises d'identité et conversion socialiste ».
 - 2. Louis Pauwels, Le Droit de parler, Albin Michel, 1984.
 - 3. Carl Schmitt, La Notion de politique, Calmann-Lévy, 1969.
 - 4. Julien Freund, La Fin de la Renaissance, P.U.F., 1980.
 - 5. Stanley Hoffmann, Sur la France, Masson, 1976.
- 6. Maurice Suratteau, L'Idée nationale de la Révolution à nos jours, P.U.F., 1972.
- 7. Yves Montenay et le Club de l'Horloge Le Socialisme contre le tiers monde, Albin Michel, 1983.

CHAPITRE II

- 1. Pierre Chaunu, La France, Hachette, 1983.
- 2. Jean Guilaine, La France d'avant la France, Hachette, 1980.
- 3. François Furet, Penser la Révolution française, Gallimard, 1978.

CHAPITRE IV

- 1. Cf. Le Monde, 21 février 1985.
- 2. Christianisme et réalité sociale, Paris, 1934.
- 3. L'Ethique protestante et l'Esprit du capitalisme (voir bibliographie ci-dessous).
 - 4. Critique de la raison politique, ibid.
 - 5. Discours et conférences, ibid.

6. Préface de 1869 à l'Histoire de France.

7. Cité par Blandine Barret-Kriegel dans L'Etat et les esclaves.

8. Conformément à la Constitution.

9. « White Anglo-Saxon protestant », protestant de race blanche et d'origine anglo-saxonne.

10. L'essence du politique.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE IV

Tocqueville, De la démocratie en Amérique (1835-1840), t. I, II, Garnier-Flammarion, 1981, et L'Ancien Régime et la Révolution (1856), Gallimard, 1964.

Renan, La Réforme intellectuelle et morale, 1871, Albatros, 1982.

Michelet, Préface de 1869 à son Histoire de France, Laffont, 1981.

Max Weber, L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme, Plon, 1967.

Elie Faure, Découverte de l'archipel, LGF, 1978.

Charles de Gaulle, *Mémoires*, Plon, 1954-1971. Th. Zeldin, *Les Français*, Fayard, 1983.

Pierre Chaunu, La France, Hachette, 1983.

Todd et Le Bras, L'Invention de la France, Hachette, 1981.

Blandine Barret-Kriegel, L'Etat et les esclaves, Calmann-Lévy, 1979.

Pierre Nora (sous la direction de ...), Les Lieux de mémoire (I. La République; II. La Nation; III. La Nation (suite); IV. Les Frances), Gallimard, 1984.

François George, Histoire personnelle de la France, Balland, 1983.

Mona Ozouf, L'Ecole de la France, Gallimard, 1984.

Claude Nicolet, L'Idée républicaine en France, Gallimard, 1982.

Jean-Paul Dolle, L'Odeur de la France, Grasset, 1977.

Jean Cau, Pourquoi la France, La Table Ronde, 1975.

Alain Kimmel et Jacques Poujol, Certaines idées de la France, Centre international d'études pédagogiques de Sèvres, 1980.

Julien Freund, L'Essence du politique, Sirey, 1965.

Régis Debray, Critique de la raison politique, Gallimard, 1981 et La Puissance et le rêve, Gallimard, 1983.

Louis Dumont, Essais sur l'individualisme, Seuil, 1983.

Jean-Marie Paupert, Les Mères patries, Grasset, 1982.

Jan Patocka, Platon et l'Europe, Verdier, 1983 et Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire, Verdier, 1981.

F. G. Dreyfus, De Gaulle et le gaullisme, P.U.F., 1982.

Jean-Yves Le Gallou et le Club de l'Horloge, La Préférence nationale, Albin Michel, 1985.

Bernard Stasi, L'Immigration, une chance pour la France, Robert Laffont, 1985.

Yvan Blot, Les Racines de la liberté, Albin Michel, 1985.

CHAPITRE V

1. Par exemple:

G. Héraud, Peuples et Langues d'Europe, Denoël, 1968.

Contre les Etats, les régions d'Europe, Préface d'A. Marc, Presses d'Europe, 1975.

2. S. et Chr. Gras, La Révolte des régions, P.U.F., 1982.

3. Pour exemple, P. Maugue, Contre l'Etat-nation, Denoël, 1979.

4. Robert Schuman, Pour l'Europe, Nagel, 1963, page 113.

5. Robert Schuman, op. cit., page 118.

- 6. G. Héraud, L'Europe des ethnies, Presses d'Europe, 1963, 2^e édition.
- 7. Cf. J.-B. Duroselle, L'Idée d'Europe dans l'Histoire, Denoël, 1965; et François-Georges Dreyfus, Histoire de l'idée d'Europe, à paraître aux Presses Universitaires de France.

8. Victor Hugo, Douze discours, Paris, 1850.

9. J.-B. Duroselle, op. cit., page 221.

10. Cf. H. Troude, *Patrie et Nation* dans *La Vie intellectuelle*, février 1946 : l'époque, la revue, très démocrate populaire, expliquent sans doute les critiques assez virulentes de l'auteur à l'égard de la nation.

11. A. Siegfried, Suisse, démocratie témoin, Neuchâtel, Editions de La

Baconnière, 1946.

- 12. E. Fasel, Faut-il brûler la Suisse?, Lausanne, Julliard, L'Age d'Homme,
- 13. Certaines remarques de ce chapitre doivent beaucoup aux réflexions de M. J.-J. Lechartier dans « L'Université Française ».

CHAPITRE VI

1. Simone Weil, L'Enracinement, Gallimard, 1949.

2. Robert Ardrey, L'Impératif territorial, Stock, 1967.

3. Yves Christen, L'Heure de la sociobiologie, Albin Michel, 1979.

Quentin Debray, L'Esprit des mœurs, Favre, 1983.
 Edward T. Hall, La Dimension cachée, Seuil, 1978.

6. Colin Turnbull, Un peuple de fauves, Stock, 1973.7. La ville est généralement, à l'origine, soit le centre d'une fédération de

tribus, soit une colonie des conquérants romains. 8. Régine Pernoud, Les Gaulois, Stock, 1979.

9. Julius Evola, Les Hommes au milieu des ruines, Trédaniel, 1984.

10. Charles Maurras, Mes idées politiques, Fayard, 1978.

11. Notamment le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

12. Jacques Chevallier, Le Pouvoir régional, P.U.F., 1982. 13. Michel Debré, Les Nouveaux Intellectuels, Seuil, 1971

CHAPITRE VIII

1. M. Massenet revendiquait, au cours du colloque de Nice, un ancêtre turc et des ancêtres anglais, je crois, pour Mme Massenet. Permettez-moi de revendiquer des ancêtres hollandais pour moi-même et des ancêtres austroitaliens du Trentin pour mon épouse.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE VIII

- J. Bodin, De la République 1581-1583, Scientia Antiquaria, 1977.
- M. Druon, Réformer la démocratie, Plon, 1982.
- M. Haurion, La Souveraineté nationale, Paris et Toulouse, 1912.
- Ch. Maurras, Enquête sur la Monarchie (Discours préliminaire), Paris, 1925; Mes idées politiques, Fayard, 1968; Votre bel aujourd'hui, Fayard, 1953.
- J. Cadart, Institutions politiques et droit constitutionnel.
- A. Hauriou, J. Gicquel et P. Gélard, Droit constitutionnel et Institutions politiques, Montchrestien, 1980.
- J. W. Lapierre, Le Pouvoir politique, Encyclopædia universalis, 1985, Corpus, t. 14, pages 914-918.
- E. Weil, La Philosophie politique, ibid., pages 904-909.

CHAPITRE IX

- 1. B. Asso, Le Chef d'Etat africain, Albatros, Paris, 1974.
- 2. Frazer, Les Origines magiques de la royauté, Paris, 1920.
- 3. Amselek, Evolution générale de la technique juridique, ADP, 1982, Nº 2.
- 4. F. Wagner, Subject and individuel, Thèse d'Etat, Nice, 1984.
- 5. Cadart, Institutions politiques et droit constitutionnel, LGDJ, 1975.
- 6. Esmein, Eléments de droit constitutionnel, Leroux, 1899.

CHAPITRE X

- 1. Gérard-François Dumont, La Mmontée des déséquilibres démographiques, Economica, 1984.
 - 2. Editions Sociales, 1971, pages 61 et 62.
 - 3. Flammarion, 1973, page 40.
 - 4. Manifeste du parti communiste, Bordas, 1981.
 - 5. H. Kent Geiger, The family and marriage in Britain, Pelican, 1973.
 - 6. Idem.
 - 7. Christian Perroux, L'Aurore, avenir du passé, La Table Ronde, 1984.
 - 8. Ferdinand Monat, La Famille subversive, Nardaga, 1982.
 - 9. Plon, 1984.
 - 10. Hervé Bazin, Ce que je crois, Grasset, 1977.
 - 11. L'autre moitié de cette contribution a été supprimée le 1^{er} janvier 1985.
- 12. Dans la redistribution sociale « les politiques de la santé et de la vieillesse occupent une place très prépondérante dont souffre corrélativement la politique familiale », selon le bilan de la situation de la France, établi en 1981 sous la présidence de François Bloch-Lainé.
- 13. Gérard-François Dumont, Pierre Chaunu, Jean Legrand et Alfred Sauvy, La France ridée, Hachette, 1979.
 - 14. Ferdinand Monat, op. cit.
 - 15. Rapport Sullerot, 31 janvier 1984.
 - 16. Gérard-François Dumont, La Tragédie de la France, Economica, 1983.
 - 17. Pour les droits de l'homme, Librairie des Libertés, Paris, 1983.
 - 18. Jean Hamburger, Le Figaro, 6 décembre 1984.
 - 19. Pierre Chaunu, La Mémoire et le sacré, Ed. Calmann-Lévy, 1978.

20. Gérard-François Dumont, La France face à sa démographie, Ed. de l'APRD, 1984.

CHAPITRE XI

- 1. Daniel Bell, Les Contradictions culturelles du capitalisme, P.U.F., 1979.
- 2. Yvan Blot, Les Racines de la liberté, Albin Michel, 1985.
- 3. François Furet, Penser la Révolution française, Gallimard, 1978.
- 4. Les Lieux de mémoire La République, Ouvrage collectif dirigé par Pierre Nora, Gallimard, 1985.
 - 5. Antoine Prost, in Pierre Nora, op. cit.
- 6. Voir Un nouveau printemps pour l'éducation, Ed. du Club de l'Horloge, 1981.

CHAPITRE XII

1. « Nous n'aimons pas notre pays comme une partie de l'humanité tout entière; nous l'aimons pour lui-même, indépendamment de toute autre considération. »

Cité par le Dr Arthur Shenfield dans sa communication sur « la nation dans la pensée libérale classique » au colloque régional de la Société du Mont-Pèlerin, organisé par l'Institut économique de Paris le 29 février 1984. Voir à ce propos, dans le livre du Club de l'Horloge, La Préférence nationale : Réponse à l'immigration, l'annexe sur « Libéralisme et immigration ».

2. Cf. ci-dessus, chapitre 2.

3. Consulter à ce sujet le livre du Club de l'Horloge, Socialisme et religion

sont-ils compatibles? (à paraître).

4. A en croire une note de la traduction Derathé (2^e édition, Vrin, 1982), des *Principes de la philosophie du droit* (p. 25), Hegel aurait emprunté l'expression à Adam Ferguson, dont venait d'être publiée une traduction de l'Essay on the History of Civil Society de 1767, tenu pour largement inspiré de Montesquieu. L'expression allemande est « die bürgerliche Gesellschaft », que les marxistes préfèrent traduire par « société bourgeoise », plutôt que par « société civile ».

5. Intervention, janvier 1984.

- 6. Contrairement à ce qui est affirmé dans cet ouvrage, p. 17, le mot civil est bien détourné de son sens quand on l'oppose à politique. Est civil ce qui est propre au citoyen, et pas de citoyen sans Etat. Sur ce point cf. Littré ou Robert.
- 7. Cf. Ludwig von Mises, *Le Socialisme*, Librairie de Médicis, 1938, p. 18 et p. 511.

8. Cf. F.-A. von Hayek, Liberalism and Administration, the « Rechts-

staat », in The Constitution of liberty, Londres et Chicago, 1960.

9. Alors qu'on dispose de deux mots, l'un, le libéralisme, pour désigner une doctrine politique, l'autre, le capitalisme, pour qualifier un régime économique, le mot socialisme s'applique à la fois à la doctrine et au système qu'elle préconise. Cela n'est pas l'effet du hasard. Les socialistes prétendent tirer le système de la doctrine, alors que les libéraux s'inclinent avec davantage d'humilité devant les faits de l'évolution économique.

10. Cf. L'Economie dirigée en régime collectiviste (références ci-dessous), et Le Socialisme.

11. Voir Igor Chafarévitch, Le Phénomène socialiste, E. du Seuil, 1977,

p. 272.

- 12. Mises appelle « praxéologie » l'économie au sens large, et « catallactique » l'étude plus restreinte des phénomènes de marché. Cf. L'Action humaine, P.U.F., 1985, p. 4.
 - 13. Cf. Yvan Blot, Les Racines de la liberté, Ed. Albin Michel, 1985, p. 12.
- 14. Voir le livre du Club de l'Horloge, Socialisme et fascisme, une même famille?

15. Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme.

16. De la production de la sécurité, Journal des économistes, Paris, 1849.

17. Le Socialisme, op. cit., p. 61.

18. L'Action humaine, op. cit., p. 757.

19. Le Socialisme, op. cit., p. 81.

20. Fritz Machlup, Essais de sémantique économique.

21. Yves Cannac, in Le Débat, nº 26, sept. 1983, p. 89.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE XII

I. Exposés majeurs de la doctrine libérale

Ludwig von Mises, L'Action humaine, Traité d'économie, P.U.F., 1985. (Human Action, A Treatise on Economics, 1966).

Friedrich-August von Hayek, Droit, législation et liberté, T. I., II, III, P.U.F. 1980-1983 (Law, legislation and liberty, 1973-1979).

Ces deux ouvrages ont été traduits par Raoul Audouin.

II. Autres ouvrages

Frédéric Bastiat, Œuvres économiques, P.U.F., 1983.

Philippe Bénéton, Le Fléau du bien, Laffont, 1983.

Yvan Blot, Les Racines de la liberté, Albin Michel, 1985. Père Bruckberger, Le Capitalisme, mais c'est la vie! Plon, 1983.

Yves Cannac, Le Juste pouvoir, Lattès, 1983.

Igor Chafarévitch, Le Phénomène socialiste, Seuil, 1977.

Club de l'Horloge, Les Racines du futur, Albatros, 1984; Le Grand Tabou, Albin Michel, 1981; Le Péril bureaucratique, Ed. C.H., 1980; Socialisme et fascisme: une même famille? Albin Michel, 1984; Vive la Propriété! Albin Michel, 1984.

André Fourçans, Pour un nouveau libéralisme, Albin Michel 1982.

Julien Freund, L'Essence du politique, Sirey, 1965.

Milton Friedman, Capitalisme et liberté, Laffont, 1971.

Georges Gilder, Richesse et pauvreté, Albin Michel, 1981.

F.-A. von Hayek, La Route de la servitude, Librairie de Médicis, 1945.

F.-A. von Hayek, L. von Mises et alii, L'Economie dirigée en régime collectiviste, Librairie de Médicis, 1937.

Pierre Lemieux, Du Libéralisme à l'anarcho-capitalisme, P.U.F., 1983.

Henri Lepage, Demain le capitalisme, L.G.F., 1978, Demain le libéralisme, L.G.F., 1980.

Fritz Machlup, Essais de sémantique économique, Calmann-Lévy 1971.

Philippe Malaud, La Révolution libérale, Masson. 1976.

L. von Mises: Le Socialisme (préface de François Perroux), Librairie de

Médicis, 1938; Le Gouvernement omnipotent, Librairie de Médicis, 1947;

Politique économique, Institut économique de Paris, 1979.

Vilfredo Pareto, Les Systèmes socialistes, Droz, Genève, 1978; Cours d'économie politique, Droz, Genève, 1964; Manuel d'économie politique, Droz, Genève, 1966; Traité de sociologie générale, Droz, Genève, 1968.

Louis Pauwels; Ce que je crois, Grasset, 1974; La liberté guide mes pas, Albin

Michel, 1984.

Raymond et Claude Polin, Le Libéralisme, espoir ou péril? La Table Ronde, 1984.

Michel de Poncins; Tous capitalistes, Ed. de Chiré, 1983.

Félix Ponteil: L'Eveil des nationalités et le mouvement libéral, P.U.F., 1960. Karl Popper, La Société ouverte et ses ennemis, T. I, II, Seuil, 1979.

Louis Rougier, Les Mystiques économiques, Librairie de Médicis, 1979.

Jacques Rueff, L'Ordre social, Librairie de Médicis, 1949, in Œuvres complètes, Plon, 1981.

Raymond Ruyer, Eloge de la société de consommation, Calmann-Lévy, 1969.

Carl Schmitt, La Notion de politique, Calmann-Lévy, 1969.

Joseph Schumpeter, Capitalisme, socialisme, et démocratie, Payot, 1974; Histoire de l'analyse économique, T. I, II, III, Gallimard, 1983.

Werner Sombart, Le Bourgeois, Payot, 1966.

Guy Sorman, La Révolution conservatrice américaine, Fayard, 1983; La Solution Libérale, Fayard, 1984; L'Etat minimum, Albin Michel, 1985.

CHAPITRE XIV

1. Le Monde, 30 novembre 1983, p. 11.

2. Je renvoie à ce sujet le lecteur à la remarquable étude de Philippe Bénéton, *Histoire de mots : culture et civilisation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1975.

3. Lettre aux personnels enseignants de l'Education nationale, Paris,

31 août 1984.

CHAPITRE XV

1. Houari Boumediene, président de la République algérienne, à la tribune de l'O.N.U., 1974.

2. Jean Raspail, Le Camp des Saints, Robert Laffont, 1973

- 3. « Trois leçons de civilisation française », Le Spectacle du Monde, mai 1981.
- 4. On a dit à ce moment-là que la nation prenait conscience de son existence, ce qui explique qu'elle soit fêtée à la fois par la droite et par la gauche : l'une parce qu'elle a remis le roi sur son trône, et l'autre parce que c'est une intervention de la nation, qui dit à partir de là son mot dans la vie du pays.

5. Les Tunisiens ont une côte méditerranéenne pleine de bateaux, ce que les Marocains n'ont pas, puisque leur côte atlantique est très inhospitalière (la

« barre »), à l'inverse de la Tunisie.

6. La Tunisie est cependant assez laïcisée, car, tout de suite après l'indépendance, elle a adopté un code civil qui interdit la polygamie.

7. Le code de la famille en Algérie est passé à l'état de loi à la fin de 1984.

336 / Notes

8. Ou un autre, bien entendu. Mais dans les faits, il y a surtout des relations

avec les Français.

9. Les accords de 1984 entre la France et l'Algérie ouvrent désormais la possibilité aux binationaux d'effectuer leur service militaire dans le pays de leur choix.

10. Pour Israël, par exemple, qui renaît et qui peut par conséquent retrouver, 2000 ans après, des racines anciennes, cela n'est pas facile. En Israël, à côté du petit groupe religieux (0,5 à 2 % de la population) qui donne le ton, tous les autres organisent le pays, et cela crée déjà de nombreuses discordances au sein de la communauté nationale.

11. Il y a toujours la raison d'Etat!

12. Kémal Atatürk a réussi à faire sa révolution laïque et occidentale en Turquie, en 1914, parce qu'il a imité le modèle incontesté de l'époque, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

13. Henri de La Bastid, Les Quatre Voyages, à paraître aux Editions du

Rocher.

14. Les Temps modernes, « L'immigration maghrébine en France », marsavril-mai 1984.

15. Le 29 avril 1985.

CHAPITRE XVI

- 1. Journal officiel, Assemblée nationale, Questions et Réponses, 9 juillet 1984, p. 3235.
 - 2. Alain Griotteray, Les Immigrés: le choc, Plon, 1984.
 - 3. Pierre Chaunu, Le Quotidien de Paris, 19 octobre 1983.

CHAPITRE XVII

- 1. Bernard Stasi, L'Immigration, une chance pour la France, Robert Laffont, 1984.
- 2. Général Chavanat, Rapport final de la session SGEN-Université, 1er septembre 1984.
 - 3. Gaston Defferre, Les Temps modernes, mars-avril-mai 1984.
 - 4. Claude Lévi-Strauss, Le Regard éloigné, Plon, 1983.

CHAPITRE XIX

- 1. Peter Bichsel, Des schweizers Schweiz, Arche, Zurich, 1984.
- 2. Edgar Fasel, Faut-il brûler la Suisse?, Julliard, 1983.
- 3. Op. cit.
- 4. Op. cit.

CHAPITRE XX

- 1. Guy Sorman, La Révolution conservatrice américaine, Fayard, 1983.
- 2. Idem.
- 3. Idem.

4. Idem.

5. Paul Jean Bertrand, La Civilisation américaine, P.U.F., 1979.

6. Alain de Benoist, Vu de droite, Copernic, 1977.

7. Richard Hofsftadter, The American political tradition, Random House, New York, 1948.

8. Jean Baudrillard, in Le Monde.

9. Idem.

10. Will Herzberg, Protestant, catholic, jew, Double-Day, New York, 1955.

11. *Idem*.

12. Jules Monnerot, Sociologie du communisme, Ed. libres Hallier, 1979. 13. Théodore White, Time Magazine, 1984.

14. Idem.

CHAPITRE XXI

1. L'Amérique est de nouveau de retour.

2. Cet ouvrage collectif de l'Heritage Foundation n'a pas encore été traduit

en français.

3. La traduction simultanée de la conférence de M. Jeffrey-B. Gayner a été assurée, lors du colloque, par le Pr Michel Terrier. La relecture du texte définitif est due à Sheryl et Jean-Marie Autran.

CHAPITRE XXII

1. Alexandre Soljenitsyne, Nos pluralistes, Fayard, 1983, p. 66.

2. Julien Freund, La Fin de la Renaissance, P.U.F., p. 104.

3. Cité par Paul Guichonnet, L'Unité italienne, Que sais-je? P.U.F., p. 26.

4. Henri Charlier, Création de la France, Dominique Martin Morin, 1982,

5. Yvan Blot, Les Racines de la liberté, Albin Michel, 1985, p. 180 et suivantes.

6. Jean-Pierre Mariani, Défense, Revue des associations d'auditeurs de l'I.H.E.D.N., nº 35, janvier-février 1985.

7. Mona Ozouf, L'Ecole de la France, Gallimard, 1984.

8. Jean Rabaut, Jaurès et son assassin, Editions du Centurion, Genève, 1971, p. 74.

9. Jean-Claude Barreau, Que vive la France, Albin Michel, 1985.

10. Fernand Braudel, Entretien avec Michel Kajman pour le Journal Le Monde, 24-25 mars 1985.

11. Michel Poniatowski, Conduire le changement — Essai sur le pouvoir, Fayard, 1975, p. 129.

12. Jean Cau, Pourquoi la France, La Table Ronde (1975), p. 39, 46 et 83.

13. Maurice Bardèche, Sparte et les Sudistes, Editions « Les Sept Couleurs », 1969, p. 97.

14. Jean-Antoine Giansily, Le Grand Silence, Contrepoint no 46, novembre 1983, p. 159 et suivantes.

15. Entretien cité plus haut.

16. Op. cit., p. 157.

17. Le Monde, 3 avril 1985.

- 18. Les actes de ce colloque seront publiés sous le titre Socialisme et religion sont-ils compatibles?
 - 19. Voir l'article d'Alain Woodrow dans Le Monde du 28 janvier 1985.
- 20. Extrait de la lettre du cardinal Ratzinger aux évêques de France de janvier 1985.
- 21. Le J.D.D. du 6 janvier 1985 600 jeunes scolarisés, de la 6^e à la classe terminale, ont été interrogés par IPSOS (France entière), du 7 au 10 décembre
- 22. Le Point, nº 615, 2 juillet 1984, p. 46. 23. Le Point, nº 645, 28 janvier 1985. Résultat d'un sondage Infométrie réalisé au mois de novembre 1984 auprès d'un échantillon de 800 jeunes, représentatif de la population française âgée de 16 à 18 ans, réparti selon la méthode des quotas.
- 24. Emmanuel Kant, Préface au projet de paix perpétuelle. Esquisse philosophique, 1795. Traduction de J. Gibelin, Editions Vrin, 1948.
- 25. Michel Kajman, « Crises d'identité et conversion socialiste », Le Monde, 27 mars 1985.

CHAPITRE XXIII

1. L'oiseau de Minerve est la chouette.

Annexe

Conférence du ministre-président bavarois M. Franz Josef Strauss prononcée à la Représentation de la Bavière à Bonn, le 12 juin 1985

Remarque préliminaire

La question de l'identité nationale se pose avec une acuité toute particulière en Allemagne fédérale. Les horreurs du passé, la division présente, et la désinformation entretenue par les pays de l'Est se conjuguent pour créer un malaise national, qui pourrait conduire ce pays à s'isoler de l'Europe dans un national-neutralisme favorable à Moscou. Ce serait alors aussi, sans doute, la fin des efforts qui ont

abouti à la Communauté européenne.

Face à ces tendances, qui se développent notamment chez les socialistes allemands, il nous a paru nécessaire d'informer les Français sur la position à l'égard de l'identité nationale de la République fédérale d'Allemagne. Personne ne pouvait faire une meilleure synthèse que le ministre-président Franz Josef Strauss, qui a bien voulu nous autoriser à traduire et à publier dans ce livre le discours qu'il a prononcé sur ce sujet le 12 juin 1985. Qu'il en soit vivement remercié, ainsi que son collaborateur, M. Hans Huyn, député au Bundestag, qui a eu l'idée de cette annexe.

Yvan BLOT

LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ET LA QUESTION NATIONALE ALLEMANDE QUARANTE ANS APRÈS, BILAN PROVISOIRE

A l'occasion du 40° anniversaire de la chute de la dictature nazie, et donc de la fin de la seconde guerre mondiale, il y eut beaucoup de discours, de publications, sur la tyrannie, la guerre, la culpabilité pour les crimes commis à l'époque, la misère et la détresse d'alors, et l'expulsion des Allemands qui habitaient les territoires de l'Est.

Dans le cadre de cette conférence, les regards doivent se tourner plutôt sur l'après-guerre, et donc sur ces 40 années consacrées à la reconstruction, à la stabilisation des relations politiques, économiques et sociales — du moins dans la partie occidentale libre de notre patrie divisée. Ces 40 années ont vu la RFA revenir aux valeurs traditionnelles de la civilisation européenne, tant dans la vie publique que privée, et regagner la communauté des peuples auxquels les Allemands appartiennent, depuis qu'il existe une histoire allemande.

On ne peut toutefois pas ignorer cette situation anormale: la division de l'Allemagne, depuis la fin de la guerre, en une Allemagne libre et une autre qui ne l'est pas. Tant que cette situation persistera,

elle sera un défi, pour la République Fédérale d'Allemagne.

On ne peut ignorer non plus, que des courants, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, quelles qu'en soient les raisons, continuent à refuser à notre peuple le droit de vivre en Europe dans une situation normale. En effet, il existe encore des gens qui soutiennent ouvertement, ou par des voies détournées, que les douze années du national-socialisme, cette déviation catastrophique, s'inscrivent dans la droite ligne de l'histoire allemande. Par là même, ils essayent de placer le peuple allemand d'hier, d'aujourd'hui et de demain, dans un statut moral d'exception. Ces voix se sont exprimées ces dernières années, d'une façon particulièrement frappante.

C'est pourquoi, selon moi, il faut rétablir la vérité. La période national-socialiste — aussi terrible fût-elle — n'a pas séparé le peuple allemand de son histoire, de ses valeurs et de ses traditions. Cette époque n'a pas séparé les Allemands de leurs liens culturels, politiques et sociaux avec l'Europe, enchevêtrés depuis de nombreuses

générations.

Les Allemands n'auraient jamais eu la chance d'un renouveau de leur pays — du moins dans les zones où la RFA a été constituée en 1949 — si, consciemment ou inconsciemment, la fin de la période nazie était interprétée comme la fin de l'histoire allemande, de la civilisation allemande, de l'identité allemande et de ses structures mentales et morales. Bref, la fin de tout ce qui constitue une nation, comme communauté agissante animée d'une volonté éthique et

spirituelle et se définissant comme une communauté de destin histori-

que.

En regardant en arrière, nous pouvons constater que 40 ans après la plus grande catastrophe de l'histoire allemande et européenne, notre peuple a donné la seule réponse valable à ce défi de l'histoire. L'identité allemande continue d'exister, en tant que communauté historique, éthique et culturelle, de part et d'autre des deux Allemagnes.

La conscience d'appartenir à une même nation et à son unité explique notamment que toutes les tentatives du gouvernement de la RDA, pour créer la culture d'une « nation socialiste allemand », en se réclamant de l'héritage historique et culturel allemand « positif » et

« humaniste », au sens marxiste, ont échoué jusqu'à présent.

On doit cependant se demander comment les Allemands se voient eux-mêmes, dans leur conscience historique et morale, depuis 1945 : ont-ils réellement trouvé le bon chemin entre les deux extrêmes, entre le refoulement de la culpabilité et de l'échec, et un complexe paralysant, un blocage psychologique, dû à la honte et au désespoir pour les crimes commis par un pouvoir arbitraire, au nom de l'Allemagne?

Ces deux hypothèses seraient fatales, non seulement pour les Allemands, mais pour toute l'Europe. Sans vanité excessive, nous pouvons dire — il suffit de regarder une carte géographique pour s'en convaincre — que l'Allemagne est une pièce maîtresse pour l'avenir de l'Europe tout entière. Son histoire est depuis toujours intimement mêlée à celle de toutes les nations européennes. Elle est une

composante indissociable de l'identité européenne.

Personne, à l'intérieur de l'Europe libre, n'aurait intérêt à ce que les Allemands vivent en conflit avec leur propre histoire. En effet, s'ils devaient vivre en permanence avec les stigmates d'une période criminelle, si la conscience historique des Allemands se limitait, dans les générations futures, à l'échec des tentatives démocratiques, et se réduisait à une somme de catastrophes et de crimes, dans ce cas, ils n'auraient plus qu'à vivre un perpétuel « mea culpa ». Si les Allemands étaient incapables de vivre avec leur histoire, ils ne pourraient donner corps à un avenir de liberté dans l'ordre national, juridique et social et ainsi ils ne pourraient participer à un avenir de liberté en Europe.

Nous pouvons néanmoins affirmer que, là où il était possible d'en décider librement, les Allemands ont opté clairement pour la liberté. Au cours de scrutins libres et démocratiques, d'abord lors des élections pour les « Länder » et ensuite, après 1949, au niveau fédéral, ils se sont prononcés irrévocablement en faveur du régime de liberté des démo-

craties occidentales.

Depuis quatre décennies, cet engagement en faveur de la liberté est devenue une loi historique, sous laquelle nous marchons désormais, et qui s'impose à nous, depuis que nous avons pu l'effectuer dans les trois anciennes zones d'occupation occidentales. Depuis lors, la liberté

représente la catégorie philosophique essentielle sur laquelle se fonde notre régime, nos objectifs et nos actes politiques. Je suis convaincu que la politique allemande vise essentiellement à maintenir la liberté, là où elle existe, à protéger la liberté, là où elle est menacée.

Dans ce sens, la politique a pour mission d'établir, protéger et développer l'Etat de droit libéral, comme garantie de la paix intérieure et de la dignité du citoyen, dans un climat de liberté et de sécurité — sous le double aspect des relations extérieures et de la sécurité publique. La volonté de sauvegarder la paix extérieure dans la liberté et la « politique inter-allemande », c'est-à-dire l'effort pour maintenir l'unité de la nation et pour surmonter la division du pays, sont étroitement liés, pour la République Fédérale d'Allemagne. Les décisions, justes ou erronées, prises dans un domaine ont des conséquences immédiates dans l'autre.

**

Jusqu'en 1969, la fondation, le développement et la stabilisation intérieure de la République fédérale d'Allemagne sous les gouvernements dirigés par la CDU-CSU, représentèrent, en même temps, une période de politique extérieure active, avec pour principaux résultats :

— la fin de l'isolement de l'Allemagne et l'accueil de la partie libre de l'Allemagne, au sein de la Communauté européenne et atlantique

des peuples libres,

- le rétablissement, voilà 30 ans, le 5 mai 1955, de la souveraineté

allemande sur notre pays,

— la réouverture, sous le gouvernement Erhard, de 1963 à 1964, des relations commerciales avec la Pologne, la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie,

— la proposition de paix de M. Erhard, qui en 1966, dans une note envoyée à tous les Etats de l'Est et de l'Ouest, offrit de renoncer à

toute politique de force,

— l'ouverture, sous le gouvernement Kiesinger, des relations diplomatiques avec la Roumanie (en 1967) et la Yougoslavie (1968), des

relations commerciales avec la Tchécoslovaquie (en 1967).

C'est à cause de la campagne de désinformation organisée par le camp socialiste qu'on a eu l'impression, après coup, que les gouvernements dirigés par la CDU et la CSU auraient gaspillé, entre 1949 et 1969, les chances d'une réunification de l'Allemagne. Selon cette thèse, ils auraient rejeté légèrement les propositions de l'Union soviétique. Pourtant, ces accusations s'effondrent d'elles-mêmes, si l'on veut bien considérer que les objectifs stratégiques de la politique soviétique à l'ouest n'ont pas changé depuis 1945. Le Kremlin a toujours tenté d'asseoir son hégémonie sur l'Europe. Ses ouvertures occasionnelles en faveur de l'unité allemande ont toujours été associées à des conditions inacceptables, qu'il s'agisse d'un contrôle sur la région de la Ruhr ou de la création d'une « situation démocratique », au sens marxiste, dans les

trois zones d'occupation occidentales, pour les aligner sur la zone

d'occupation soviétique.

Adenauer, homme politique réaliste, avait bien compris, en son temps, que les offensives soviétiques de 1952, avant le traité créant le Marché commun, et avant la signature des traités de Paris de 1954, n'avaient pas d'autre sens que de gêner l'intégration de l'Allemagne fédérale au sein de l'Occident. Il s'agissait de se lancer dans des négociations à n'en plus finir avec le très grand risque d'aboutir à une conclusion négative. L'objectif était de miner la confiance des Occidentaux envers la République fédérale d'Allemagne.

Adenauer a bien vu les visées de cette manœuvre soviétique : faire partir les Américains de l'Europe, empêcher l'union de l'Europe de l'Ouest, éveiller un national-neutralisme allemand et augmenter l'influence soviétique en Europe. Il comprit, fort justement, que les propositions soviétiques ne permettaient pas d'obtenir l'unité allemande dans la liberté et la sécurité, ainsi qu'une paix durable.

Il n'était pas opposé à des concessions préalables bien délimitées, lorsqu'il pensait que ces propositions éveilleraient la confiance et ne seraient pas considérées comme de simples cadeaux. Il n'était pas hostile à des gestes de bonne volonté, susceptibles d'abaisser les barrières, de favoriser la réconciliation et d'assurer un avenir commun dans la sécurité. Mais cela n'était possible que là où des valeurs spirituelles et morales communes garantissaient des comportements humains et politiques communs.

Cette politique se termina en 1969 avec le début de la « nouvelle politique à l'Est » de la coalition libérale-socialiste dont le résultat bien connu a été la reconnaissance de deux Etats sur le sol allemand.

Cette nouvelle politique à l'égard de l'Est et de la nation allemande a, sans nécessité, affaibli la position juridique des Allemands et des Occidentaux; elle ne s'explique que par un tropisme de politique

intérieure, propre à la coalition socialiste-libérale.

Il ne faut pas oublier que ces treize années socialistes ont été une phase de déstabilisation et d'affaiblissement dans tous les domaines de la politique et de la vie publique, avec des conséquences désastreuses sur la conscience que la nation a d'elle-même. Nous souffrons encore aujourd'hui des suites de cette politique. Je citerai, à titre d'exemple, la disparition progressive et sournoise des capacités fonctionnelles d'un Etat de droit, qui a le devoir d'assurer la protection de la liberté, sous le manteau d'une « libéralisation » dévoyée; l'incompréhension croissante pour les règles d'ordre et les valeurs constitutives d'une démocratie parlementaire libérale, surtout chez les jeunes, avec cette conséquence que la base du consensus démocratique s'est considérablement réduite; de plus en plus de jeunes se posent la question de savoir en quoi notre démocratie de liberté est moralement supérieure et pourquoi elle est digne d'être défendue.

Ainsi, quarante ans après la fin de la guerre, trente ans après que la République fédérale d'Allemagne a recouvré sa souveraineté, nous

faisons face à cette réalité, que les choix fondamentaux de notre politique en ce qui concerne l'Etat, la diplomatie et la sécurité, de notre politique à l'égard de la nation allemande, sont remis en cause par des forces, qui, bien sûr, n'ont pas le soutien de la majorité du peuple, mais qui ont des porte-parole influents dans les media et dans les états-majors du grand parti social-démocrate de l'opposition, le SPD.

Jusqu'à présent, la CDU et la CSU ont toujours résisté avec succès à cette opposition. Mais il ne faut pas sous-estimer les changements psychologiques par rapport à la période de l'immédiate après-guerre.

Entre-temps, une génération a grandi, qui est à présent dans la vie active, et pour laquelle l'époque de la dictature, de la guerre et de l'effondrement de l'Allemagne n'est plus guère que de l'histoire.

Cette génération a grandi dans une période de bien-être et de sécurité, au sein de l'ordre établi par un Etat de droit libéral. Malgré l'enseignement — visuel, immédiat — de ce qui se passe dans l'autre partie de l'Allemagne et de l'Europe, elle n'a pas, contrairement à ma génération, une expérience intime et existentielle de la souffrance sous la dictature, de la misère pendant la guerre, de l'expulsion des réfugiés, qui sont le noyau affectif et rationnel de notre choix définitif en faveur de la liberté, de notre refus tout aussi complet de toute forme de totalitarisme.

Pour beaucoup de jeunes, par conséquent, l'opposition historique entre la liberté et le totalitarisme apparaît comme un problème plus ou moins théorique, qui doit passer après les autres grands problèmes que sont le maintien de la paix ou la protection de l'environnement. Il faut lutter contre cette situation politique et psychologique. Mais il n'y a aucune raison de remettre en cause d'un iota nos principes fondamentaux. En effet, les réalités diplomatiques et militaires, la politique hégémonique de l'Union soviétique, sont restées les mêmes depuis quarante ans. Les méthodes varient : la carotte puis le bâton, les pressions et les menaces, puis les sirènes de la détente. Mais les objectifs n'ont pas changé. Devant ce même défi, il faut maintenir comme un postulat que la défense de la liberté passe en premier!

Il faut donc faire face à la psychologie de la nouvelle génération, réexpliquer en quoi notre politique dépend depuis quarante ans de ce postulat de la liberté et pourquoi toute politique allemande consciente de ses responsabilités doit, depuis lors, partir de ce postulat.

Lors de la fondation de l'Allemagne fédérale, trois voies furent envisagées par les hommes politiques allemands :

- orientation totale en faveur de l'Est,

- la « liberté à l'égard des blocs » d'une petite Allemagne réunifiée,

l'alliance à l'Ouest.

Seuls, le parti communiste KPD et le parti socialiste SPD, dans la zone d'occupation soviétique et aussi, au début, en Allemagne de l'ouest et du sud, en conflit sur ce point avec Kurt Schumacher, étaient pour la suzeraineté soviétique.

La deuxième conception, celle d'une Allemagne indépendante des

blocs, était conforme aux traditions prussiennes. Elle fut renforcée par l'illusion qu'une telle Allemagne pourrait être une zone tampon en Europe entre les secteurs d'influence américain et russe, et qu'elle pourrait socialement se situer entre le « capitalisme » et le « socialisme ».

Cependant, le Kremlin ne chercha pas à constituer une zone tampon, mais un « cordon stalinaire », c'est-à-dire l'inverse du « cordon sanitaire » qui, après la Première Guerre mondiale, devait protéger l'Ouest

de l'infection et de l'agression soviétique.

Puis l'URSS refusa le concept de « socialisme chrétien » que le président de la CDU de l'Est, Jakob Kaiser, avait essayé de développer. Finalement, l'administration militaire soviétique démit, purement et simplement, Kaiser de ses fonctions au sein de son parti. Le Kremlin n'avait pas l'intention d'abandonner la position de force qu'il avait gagnée grâce à la guerre.

Staline a expliqué, dès 1945, à Milovan Djilas, que les vainqueurs imposeraient leur système social aux peuples qui tomberaient dans

leurs mains à la suite de la guerre.

Adenauer, quant à lui, vit dans l'intégration de l'Allemagne de l'ouest dans une Europe occidentale fédérale, un moyen de supprimer l'antagonisme avec la France et d'assurer ainsi l'avenir de l'Europe à

long terme.

Nous avons créé la République fédérale d'Allemagne en fonction du passé historique, de la dictature national-socialiste, et face à la réalité menaçante des visées impérialistes du communisme totalitaire qui, de 1945 à 1948, a installé de force des dictatures communistes, en Europe de l'Est et du centre, contrairement à tous les accords internationaux, y compris ce qui avait été décidé à Yalta. Nous avons conçu, pour cette raison, la RFA comme une démocratie, dont les principes sont fixés par la loi fondamentale, et qui soit susceptible de se défendre pour protéger la liberté. Ces principes, contrairement à ceux de la Constitution de Weimar, ne peuvent être remis en cause.

Ainsi, la démocratie parlementaire, la séparation des pouvoirs, l'Etat de droit libéral, l'économie sociale de marché, mais aussi la structure fédérale sont liés par une cohérence interne qui est voulue. Pour nous, il n'y a pas, au regard de ces principes, d'autre politique.

La volonté de défendre, à l'intérieur du pays, un ordre libéral va de pair avec l'alliance exclusive à l'ouest sur le plan diplomatique et militaire, et avec l'intégration de l'Allemagne fédérale dans la communauté de défense de l'Occident libre.

Contre un nombre incalculable d'hésitations, d'objections, d'illusions, de menaces, et de propositions, en faveur d'une politique d'indépendance à l'égard des blocs, en faveur de la neutralisation de l'Allemagne (elles venaient de tous les partis politiques), Adenauer a pris la seule décision qui s'imposait et l'a appliquée. Il savait qu'il ne pourrait y avoir avant longtemps de réunification dans la paix et la liberté. Il savait qu'il n'était pas possible de constituer une Allemagne

libre et indépendante entre l'Est et l'Ouest, comme une sorte d'île des bienheureux sortie de l'histoire. C'est pourquoi il n'y avait pour lui aucun doute que non seulement la question allemande ne pourrait être séparée de l'histoire européenne, mais encore que la liberté de la RFA et la liberté de l'Europe étaient indissociables.

C'est pourquoi la décision des années 50 d'intégrer la partie libre de l'Allemagne dans la Communauté européenne et l'Alliance atlantique ne sont pas des décisions prises dans un esprit d'égoïsme chauvin ou

d'anticommunisme haineux.

C'était pour Adenauer, comme pour nous tous, la seule décision historiquement justifiable, correspondant à nos principes de responsabilité chrétienne, afin de ne pas compromettre définitivement la liberté et la justice dans la partie libre de l'Allemagne. C'était aussi la solution pour ne pas supprimer le dernier espoir en un avenir de liberté, pour nos frères humains qui habitent dans les parties de l'Allemagne et de l'Europe privées de liberté.

Cet ancrage à l'Ouest de la République fédérale d'Allemagne fut une décision d'ordre politique et, en même temps d'ordre éthique. Pour l'avenir, elle interdit de chercher une voie spécifique et neutraliste entre la liberté et la dictature collectiviste, entre l'Alliance atlantique et le Pacte de Varsovie.

Les décisions de politique intérieure et extérieure, en faveur de l'Occident, sont donc inséparables, tant que durera la séparation politique, mais aussi idéologique et donc éthique du monde et de l'Europe. C'est pourquoi, nous, en Allemagne fédérale, ne pouvons ni politiquement ni moralement, adopter une position d'équidistance entre Washington et Moscou.

Ce serait une illusion désastreuse de croire que nous puissions nous voiler les yeux devant la situation politique mondiale, pour nous consacrer à la recherche d'un neutralisme romantique, et adopter le point de vue de Sirius, le rôle supérieur d'un juge moralisateur, car cela nous priverait de la sécurité des alliances, tant à l'égard de Moscou, que de Washington, avec toutes les conséquences qui en découleraient pour la défense du pays.

Ce n'est pas rendre service à la paix du monde, ni à une vraie détente en Europe, que de nourrir les espoirs de Moscou sur une séparation d'avec l'Amérique par des réflexions sur une politique allemande spécifique, à l'intérieur de l'Alliance, ou en dehors. C'est également vrai des discussions actuelles sur l'Initiative de défense stratégique.

Alors, ne rêvons plus de ces chemins spécifiques! Ils n'aident en rien à résoudre le problème allemand, à dépasser la division de notre pays. De jolis mots et de beaux concepts comme la « communauté de responsabilité entre les deux Etats allemands » ne changent rien à cette réalité.

La clé de la question allemande demeurera à Moscou, aussi longtemps que le Kremlin refusera aux Allemands de la RDA, comme à tous les peuples dans sa zone d'influence, le droit à l'autodétermina-

tion, tant qu'il leur déniera la faculté de vivre avec dignité, dans un Etat de droit, comme tous les peuples de civilisation et d'histoire européennes l'exigent avec raison — autrement dit aussi longtemps que

la RDA est une part essentielle de l'empire soviétique.

Cette situation est aussi ancienne que la division de l'Allemagne, conséquence de la Deuxième Guerre mondiale. De même, il ne pourra être mis un terme à la division de l'Allemagne, et donc de l'Europe, qu'en réalisant un ordre européen de liberté, de justice et de paix. La question des frontières entre les Etats est devenue secondaire, dans cette perspective, par rapport à l'exigence essentielle de la liberté et de l'autodétermination pour tous les Allemands et pour tous les Européens.

La primauté de la liberté reste la catégorie éthique et politique fondamentale pour résoudre la « question allemande ». On n'affirmera jamais assez ce qui était déjà la ligne directrice de la politique de l'Allemagne sous Konrad Adenauer, face aux chants des sirènes soviétiques d'alors : l'unité de la nation ne doit jamais être atteinte au

prix du sacrifice de la liberté pour la nation tout entière.

C'est pourquoi le combat politique des Allemands pour l'unité de leur nation est avant tout un combat pour la liberté de tous les Allemands.



Tel est l'arrière-plan historique et moral de la question allemande et de notre politique allemande. Voici les buts historiques et éthiques de notre politique allemande. Ils n'ont rien à voir avec le rêve nostalgique d'un État national allemand.

Le simple rétablissement de l'Etat national allemand, au sens de Bismarck, ne peut vraiment pas être le seul et le principal but de notre

politique allemande.

Cela ne signifie pas, bien sûr, que nous devons remettre avec légèreté en discussion les principes juridiques et politiques fondamentaux qui ont été établis en fonction de la situation juridique internationale. Notre droit constitutionnel ne nous en donne d'ailleurs pas les moyens.

Le Reich allemand, du point de vue juridique, demeure toujours dans ses frontières de 1937. De même, la responsabilité des quatre puissances pour l'ensemble de l'Allemagne reste toujours juridiquement fondée, ce qui fait que la question allemande reste toujours ouverte.

Les traités avec l'Est n'ont rien changé à la situation de l'Allemagne, et à la responsabilité des quatre puissances pour toute l'Allemagne. Ils n'impliquent certainement pas que les frontières aient été juridiquement reconnues pour toujours. La question des frontières de l'Allemagne ne peut être réglée définitivement que par un traité de paix, une

fois l'Allemagne réunifiée. Le précédent gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a, lui-même, toujours assuré que ces traités confirmaient seulement un « modus vivendi ».

La République fédérale, dans le paragraphe 4 de sa déclaration du 16 février 1972 sur la position du conseil constitutionnel allemand au sujet des traités avec les pays de l'Est, a affirmé sans ambiguïté que : « les droits et les responsabilités des quatre grandes puissances ne sont pas remis en cause par les traités. Il leur appartient notamment de conclure un traité de paix concernant l'Allemagne, pour fixer en particulier ses frontières. Par ailleurs, les décisions de la République fédérale d'Allemagne ne peuvent lier un futur Etat souverain de toute l'Allemagne ». Simple mise en garde contre les déclarations tendancieuses qui voyaient dans les traités avec les pays de l'Est, une obligation juridique définitive, et par là même, supprimaient toute liberté d'action pour l'avenir à un gouvernement démocratique de l'ensemble de l'Allemagne.

Dans le paragraphe 10 de la même déclaration, il est précisé que « la renonciation à la violence ne signifie pas la légalisation des frontières... » Et le chancelier de l'époque, M. Brandt, a rappelé devant le Bundestag, le 9 février 1972, le point suivant : « On n'insistera jamais assez clairement sur le fait que les frontières ne sont pas reconnues dans le traité de Moscou comme on le croit à tort, mais qu'il est dit qu'on ne doit pas modifier les frontières. Elles sont inviolables. Et la constatation que n'existe aucune revendication territoriale qui pourrait exiger une modification des frontières existantes, n'exclut pas que les principaux intéressés prévoient volontairement une modification, voiree même une suppression des frontières. Cela suppose, toutefois, une autodétermination du peuple allemand. Le point de vue juridique allemand est fixé, et le ministre des Affaires étrangères soviétique, sollicité, a encore une fois confirmé cette conception. Dans l'article 1 du traité de Varsovie, la République fédérale d'Allemagne déclare qu'elle ne veut plus remettre en question les frontières de l'ouest de la Pologne... »

J'ai toujours répété, depuis de nombreuses années, que la reconstitution du vieil Etat allemand ne devait pas être notre principale préoccupation. Le rejet du nationalisme étroit, que j'ai toujours considéré comme le fossoyeur de l'Europe, ne signifie pas pour autant le rejet du patriotisme, même si ce mot peut paraître désuet dans l'époque aux mœurs troublées dans laquelle nous vivons. C'est pourquoi j'estime qu'une politique qui refuse au peuple allemand ce qui appartient naturellement à tous les autres peuples, à savoir l'amour de la patrie, le droit d'avoir une identité nationale et le droit à un véritable sentiment national, porte en soi le germe de malheurs futurs. Cette profession de foi envers une nation créée par l'histoire n'est pas en opposition avec notre volonté de réaliser l'unité européeene. L'Europe libre que nous voulons doit être une Europe constituée de nations libres, une Europe dans laquelle l'autodétermination existe pour tous les peuples, une Europe dans laquelle une nation allemande réunifiée aurait sa

place.

C'est ainsi que le principe de liberté qui détermine notre politique, va de pair avec le combat des Allemands pour leur unité nationale et leur identité nationale. C'est dans ce sens que, appartenant à la partie libre de notre patrie, nous sommes responsables de l'ensemble de l'histoire de notre pays, et donc aussi de l'héritage culturel et historique des réfugiés. Nous ne devons pas nous laisser enlever, dans la partie libre de l'Allemagne, l'histoire et l'héritage culturel de notre peuple, notamment par ceux qui, en République démocratique allemande, maltraitent l'histoire et la culture des Allemands, à seule fin de justifier leur système collectif et leur idéologie.

C'est donc un devoir d'intérêt national de retrouver en République fédérale d'Allemagne, une compréhension vivante de notre histoire. On ne devrait pas seulement réfléchir sur les processus et facteurs de continuité historique lors des jubilés. Il faudra faire un gros effort pour que les jeunes ne sortent pas de l'école avec des connaissances lamentables sur l'histoire allemande. Le sens de l'Etat, la conscience nationale, la responsabilité démocratique, reposent sur de sérieuses connaissances historiques. Je lance ici, au ministre de la culture, un appel pour qu'il modifie le programme scolaire, comme cela vient même de se produire sous le gouvernement socialiste en France! Nous devons être lucides : sans la conscience d'avoir une histoire commune, et donc une responsabilité commune, la conscience de l'unité de la nation allemande disparaîtra.

Il est toutefois de notre devoir, en République fédérale d'Allemagne, de développer et d'étendre les rapports inter-allemands sans illusions, sans renoncer à nos principes fondamentaux et à nos positions juridiques. Nous devons avancer pas à pas, et épuiser toutes les possibilités afin d'apporter des améliorations concrètes à la vie des gens, afin de maintenir et de renforcer les liens inter-allemands, afin que la conscience de l'unité de la nation permette un jour la

réunification de l'Allemagne.

Lors de mon allocution à Munich sur la fin de la guerre, le 28 avril 1985, j'ai souligné que nous avions encore une autre obligation : nous devons, en tant qu'Allemands, être conscients que nos amis et alliés européens prendront à cœur nos intérêts nationaux si notre politique de liberté concerne tous les Européens, si elle reste sans ambiguïtés ni équivoques, si l'on ne peut émettre aucun doute sur notre optique fondamentale en faveur du régime politique et moral des démocraties occidentales, si les mouvements irrationnels, antidémocratiques et antilibéraux n'ont plus jamais de chances en Allemagne. Personne ne doit douter que la majorité écrasante du peuple allemand a reconnu la mission historique et morale de notre nation en Europe, et se porte caution d'une politique dont le contenu et le but sont : l'engagement en faveur de la liberté, de la justice et de la paix pour tous les peuples de l'Europe! Ces buts ne doivent pas être considérés seulement comme

350 / Annexe

des idéaux abstraits ou des rêves utopiques, mais porteurs d'espérances réelles. Ils sont, en tant que nécessités politiques, les fruits de l'histoire commune de tous les Européens.

Franz Joseph Strauss

NOTICE

Qu'est-ce que le Club de l'Horloge?

Une force d'opposition au socialisme :

Les membres du Club de l'Horloge, hauts fonctionnaires issus des grandes écoles, universitaires, responsables du monde économique ou membres des professions libérales, condamnent le socialisme; non seulement dans ses résultats mais aussi dans ses principes, qu'ils jugent contraires aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de souveraineté nationale.

Un cercle de réflexion:

Les membres du Club de l'Horloge préparent l'après-socialisme en contribuant au renouvellement de la pensée politique de l'opposition, qui est la condition de l'alternance. Dans leurs travaux, ils sont attentifs aux découvertes des sciences de l'homme, aux sources historiques et politiques de notre pays et aux défis du monde moderne. Ils ont déjà publié : Les Racines du futur, La Politique du vivant, Le Grand Tabou, Echecs et Injustices du Socialisme, Le Socialisme contre le tiers monde, L'Ecole en accusation, Socialisme et Fascisme : une même famille?, Vive la Propriété!, La Préférence nationale : Réponse à l'immigration.

Un carrefour de propositions:

Associant à ses travaux des techniciens, des élus et des universitaires, le Club de l'Horloge prolonge ses réflexions doctrinales par des propositions concrètes. La politique familiale (Le Défi démographique), la fonction publique (Le Péril bureaucratique), l'éducation nationale (Un nouveau printemps pour l'éducation, Quelle université pour la France?), la résistance à la tentation totalitaire (Socialisme et

Fascisme : une même famille?) ont fait l'objet d'ouvrages collectifs de ce type.

Les ouvrages du Club de l'Horloge

Les Racines du futur :

Publié en 1977 par la commission Société du Club de l'Horloge, dirigée par Jean-Yves Le Gallou, réédité en janvier 1984, Les Racines du futur pose les conditions de la survie de la nation française dans les domaines politique, économique, culturel et démographique.

Cet ouvrage répond aux besoins intellectuels et politiques de l'après-

socialisme en définissant une réforme de l'Etat fondée sur :

— la reconnaissance du rôle d'arbitre souverain de l'Etat (contre l'omnipotence administrative et contre la prise en main de l'Etat par les féodalités);

— la réconciliation de l'armée et de la nation (contre l'abandon des

valeurs de défense);

— la libération de l'initiative individuelle (contre la bureaucratisation de l'économie).

Il s'agit donc de réorienter l'action de l'Etat vers ses fonctions de souveraineté et de sécurité et d'alléger son poids économique.

La Politique du vivant:

Publié en 1979 par la commission des sciences de la vie du Club de l'Horloge, dirigée par Henry de Lesquen, La Politique du vivant dénonce l'utopie égalitaire qui, avec ou sans Marx, conduira toujours au Goulag, parce qu'elle présente une image de l'homme profondément contraire à sa nature. Après avoir analysé les conséquences catastrophiques de cette erreur de départ commise par le socialisme, le Club de l'Horloge développe une nouvelle conception de l'homme, à la lumière des acquis les plus récents des sciences de la vie.

Les hommes ne sont pas coulés dans un même moule. Chacun, dès avant sa naissance, est déjà un être unique, qui combattra durant sa vie pour affirmer son identité. Ainsi, la liberté ne va pas sans la différence. Un peuple est un mystère bioculturel, issu d'une longue évolution historique, qu'on ne peut reconstruire en faisant table rase de son passé et en partant d'idées abstraites, sans rapport avec les hommes qui le composent et avec l'héritage qu'ils ont reçu.

L'homme est doué d'un potentiel d'énergie qui lui donne les moyens de sa liberté. Mais il a un besoin vital des disciplines culturelles établies par sa communauté d'appartenance, pour se forger une volonté d'homme libre, capable d'intégrer la multitude chaotique des instincts concurrents en un tout cohérent : « l'homme est par nature un être de culture ».

L'ordre social d'une nation n'est pas une donnée pure de la raison, mais la conquête d'hommes courageux, fiers de leurs traditions, qui ont fait le pari de la liberté et qui veulent durer dans l'histoire.

Le Grand Tabou:

Publié au début de 1981 par la commission *Economie* du Club de l'Horloge, dirigée par Philippe Baccou, *Le Grand Tabou* est un ouvrage prémonitoire. Il dénonce l'égalitarisme contemporain qui menace le fondement de notre société républicaine. Car l'égalitarisme favorise le cancer bureaucratique. Il étouffe les libertés. Il s'appuie sur la jalousie et la lutte des classes et détruit la fraternité. Il paralyse l'initiative et affaiblit la nation. Face aux abus de l'Etat-providence et aux excès du socialisme, *Le Grand Tabou* propose une nouvelle voie : celle d'une société différenciée où s'épanouiraient de justes inégalités, liées à l'exercice des responsabilités, au mode de vie choisi, à la concurrence et aux mérites. Celle, aussi, d'une société fraternelle soucieuse de la dignité de chacun de ses membres.

Le Défi démographique :

Il faut remonter à 1916 pour trouver un taux de fécondité inférieur à celui de la France aujourd'hui: la France a, en temps de paix, une natalité de temps de guerre. Trouver une solution à la crise démographique est urgent. Au cours de son premier colloque et avec la contribution de Gérard Calot, Pierre Chaunu, Jacques Godfrain, Annie Lesur, Alain Madelin, Christiane Papon et Alfred Sauvy, le Club de l'Horloge a posé les principes d'une grande politique familiale. Ses propositions sont plus actuelles que jamais.

Le Péril bureaucratique :

Au cours d'un colloque organisé par le Club de l'Horloge et les députés Michel Aurillac et Gérard Longuet, des dirigeants d'entreprise, des universitaires et des hauts fonctionnaires ont fait part de leurs propositions pour conjurer le péril bureaucratique : libéraliser le marché du travail, donner aux parents le libre choix de l'école, moderniser le statut de la fonction publique, démystifier la gratuité des biens et des services, telles sont quelques-unes des voies qu'il conviendra de suivre pour dégager la France de l'emprise bureaucratique.

Un nouveau printemps pour l'éducation :

L'enseignement est en crise. La mémoire collective n'est plus transmise d'une génération à l'autre, la formation civique n'est plus assurée, le collège unique n'est pas une réussite. Cent ans après les grandes lois républicaines de Jules Ferry, la nation française est-elle

menacée par un nouvel analphabétisme?

Les solutions proposées par le Club de l'Horloge sont à l'opposé de la démarche socialiste, égalitariste, bureaucratique et corporatiste. Reconstruire les institutions éducatives en tenant compte des plus récentes découvertes des sciences de l'homme, conformer l'enseignement aux exigences d'une éducation républicaine, rendre aux parents la liberté fondamentale de choisir l'établissement de leurs enfants, telles sont quelques-unes des orientations tracées par le Club de l'Horloge au cours de son IV^e colloque. Cet ouvrage de pionniers a alimenté les recherches de la commission de l'éducation du Club de l'Horloge, qui ont abouti à la publication de L'Ecole en accusation en janvier 1984 (voir ci-dessous).

Echecs et Injustices du socialisme :

Le succès du socialisme aux élections de 1981 s'explique par le préjugé favorable et l'avantage moral que même ses adversaires lui avaient concédé. Le Club de l'Horloge a entrepris de rétablir la vérité. A sa demande, des témoins venus de toute l'Europe ont fait part de l'expérience de leur pays; le socialisme a aussi échoué sous sa variante social-démocrate. En Suède, en Grande-Bretagne, au Portugal, mais aussi en Allemagne et en Autriche. Cet échec n'est pas seulement économique, il est social, il est moral. Le socialisme débouche nécessairement sur la multiplication des injustices. Parce qu'il poursuit un objectif de nivellement de la société, il refuse de tenir compte des mérites de chacun. Parce qu'il propose des solutions bureaucratiques, il crée de nouveaux privilèges. Parce qu'il se fonde sur la lutte des classes, il divise les citoyens.

Le diagnostic est clair : le socialisme est condamné. Il faut préparer l'avenir de la France sur des bases intellectuelles et politiques nouvelles. Le Club de l'Horloge y contribue en proposant un projet républicain fondé sur l'exigence de la justice, l'enracinement des citoyens, la libération des énergies et la réconciliation de l'Etat et de la

nation. La réflexion est le préalable de la victoire.

Le Socialisme contre le tiers monde :

Le Nord est-il coupable, le Sud est-il capable?

Le Nord est coupable, disent les socialisées de l'Est et de l'Ouest, et ils ont convaincu la grande majorité de l'opinion, en Occident comme dans le tiers monde. « Le Sud a été, et est toujours " pillé ", et c'est à ce pillage que nous devons notre niveau de vie. L'origine du mal vient de la colonisation, puis du néo-colonialisme. » Telle est la substance de l'idéologic tiers-mondiste.

Cette idéologie est dangereuse. Elle permet à certains gouvernements de rejeter sur l'extérieur la responsabilité de leur propre échec. Elle dévalorise un modèle de développement qui a fait ses preuves, et

compromet par là même les chances du tiers monde.

Le Sud est-il capable? Beaucoup d'Occidentaux en doutent. Mais cela fait bon marché du succès de certains gouvernements, de l'acharnement et du génie des paysans, artisans et entrepreneurs des pays pauvres, quand ils ne sont pas aveuglés ou découragés par des comportements, des idéologies et des systèmes stérilisants, souvent inspirés du socialisme.

Îl n'y a pas de fatalité du sous-développement. Mais pour libérer le forces du progrès, il faut d'abord en finir avec le tiers-mondisme.

L'Ecole en accusation :

L'école est en crise. Les jeunes Français y passent de plus en plus de

temps pour y apprendre de moins en moins de choses.

Le tronc commun est un échec. La gratuité des manuels scolaires, une duperie. Le déclin de l'enseignement des humanités, une mutilation. Pour la première fois en France un livre présente une analyse complète de ce gâchis : il démasque l'idéologie égalitaire qui a échoué en France comme à l'étranger, il dénonce l'action des féodalités partisanes qui l'ont mise en œuvre au cours des trente dernières années, sous tous les gouvernements, au détriment des maîtres comme des enfants.

Ce livre trace aussi les voies du renouveau : tenir compte des différences d'aptitude et de mérite, favoriser l'émulation, diversifier les voies d'enseignement, accorder aux parents le libre choix de l'école, y compris dans le secteur public. Bref, détruire le monopole bureaucratique et donner droit de cité à la liberté, à la diversité, à la responsabilité.

A travers un projet éducatif nourri des plus récentes découvertes des sciences de l'homme, c'est la grande tradition de l'école républicaine qui retrouve vigueur et modernité.

Socialisme et fascisme : une même famille?

« Socialisme et fascisme : une même famille? » La question peut

paraître scandaleuse, tant elle heurte les préjugés.

Pourtant, les faits sont là. Le fondateur du fascisme, Mussolini, fut d'abord un dirigeant du parti socialiste italien. En France, les chefs des seuls partis authentiquement fascistes, Valois, Doriot, Déat, furent, le premier un théoricien d'extrême gauche, le second un des principaux responsables du parti communiste, le troisième, un député socialiste, successeur présumé de Léon Blum à la tête de la SFIO. En Angleterre, Oswald Mosley fonda un parti fasciste britannique après avoir été ministre dans un gouvernement travailliste. En Allemagne, de nombreux communistes furent séduits par les propositions socialistes du parti national-socialiste des travailleurs allemands d'Adolf Hitler.

Les études récentes sur le phénomène fasciste ne laissent plus de place au doute : le fascisme est une variante nationale du socialisme orthodoxe; il partage avec lui le culte de l'Etat et la croyance dans les vertus de l'économie administrée; non seulement il n'a pas été engendré par la « droite », mais il n'a pu se développer que là où la « droite » était trop faible pour lui faire obstacle. Les deux grandes familles totalitaires du xx° siècle, fascisme et communisme, sont issues

d'un même tronc : le socialisme.

Un examen lucide de l'histoire montre que socialistes et communistes sont mal placés pour donner des leçons de morale politique à l'opposition républicaine, quand ils traitent leurs adversaires de « fascistes ».

Voici, sur ce sujet brûlant, un dossier à la fois nuancé et impressionnant, étayé sur des analyses rigoureuses et des démonstrations précises, constitué par des universitaires, historiens, économistes, sociologues, réunis à l'invitation du Club de l'Horloge.

Vive la Propriété!

Pour les socialistes, un siècle après Marx et Proudhon, la propriété, c'est toujours le vol. Cette idée archaïque porte en germe tous les totalitarismes.

Pour le Club de l'Horloge, la propriété est une institution forgée par notre histoire, qui puise sa force dans des comportements profondément enracinés dans la nature humaine. Elle constitue un gage d'efficacité économique. C'est une école de responsabilité ouverte à tous. Sa diffusion la plus large répond aux aspirations des Français. Elle est la meilleure arme contre les privilèges qu'engendrent inévitablement les solutions collectivistes et bureaucratiques.

Dans Vive la Propriété! le Club de l'Horloge défend la conception d'un citoyen propriétaire de lui-même, libre de diriger sa vie, responsa-

ble de ses actes, seul décideur de l'usage de ses droits, que l'Etat a pour mission de sauvegarder, et non pas de restreindre.

Quelle Université pour la France?

Actes du colloque organisé sous la présidence d'Alice Saunier-Seïté par le Cercle lyonnais du Club de l'Horloge.

La préférence nationale : réponse à l'immigration :

Depuis 30 ans, trois vagues successives d'immigration ont atteint la France : une vague européenne, une vague maghrébine (depuis 1965), une vague planétaire (à partir de 1975). Par les chocs culturels et le déracinement qu'elles provoquent, ces deux dernières vagues déstabilisent nos systèmes de protection sociale, aggravent la crise de l'école, menacent la paix civile et rendent les Français étrangers dans leur propre pays.

Cette immigration de masse ne s'explique pas par les besoins économiques des Français, mais par l'attrait suscité par leurs avantages sociaux, qui jouent auprès des populations du tiers monde le rôle

d'aimant.

Pour sauvegarder leur identité et leur souveraineté, les Français doivent pouvoir réaffirmer avec vigueur le principe de la *Préférence nationale* qui légitime les nécessaires différences de droits politiques et sociaux entre citoyens et étrangers; ils doivent pouvoir défendre les valeurs qu'ils ont héritées de leur histoire et refuser le modèle d'une France multiculturelle contraire à leurs traditions; ils doivent revaloriser leur droit de la nationalité : acquérir la nationalité française doit cesser d'être une simple formalité pour redevenir un honneur réservé à ceux qui font l'effort de maîtriser notre langue, de connaître notre culture et d'adopter nos mœurs et nos lois civiles. Ils doivent enfin préparer le retour, dans la dignité, des étrangers qui ne peuvent ou ne veulent pas s'assimiler.



POUR ALLER PLUS LOIN

Feuille à retourner au Club de l'Horloge 4, rue de Stockholm 75008 PARIS

Prénom:		
Adresse:		
POUR MIEUX CONNAITRE LE CLUB DE	L'HORLO	GE*
Je souhaite être tenu informé(e) des activités du Clu	ıb de l'Horl	oge.
Veuillez m'adresser (franc de port):		
Les Racines du futur (deuxième édition)	au prix de	85 F
La Politique du vivant	au prix de	
Le Grand Tabou	au prix de	79 F
Le Défi démographique	au prix de	49 F
Le Péril bureaucratique	au prix de	69 F
Un nouveau printemps pour l'éducation	au prix de	
Echecs et injustices du socialisme	au prix de	
Le Socialisme contre le tiers monde	au prix de	
L'Ecole en accusation	au prix de	
Socialisme et Fascisme : une même famille?	au prix de	
Vive la Propriété!	au prix de	
Quelle Université pour la France?	au prix de	40 E
La Préférence nationale : réponse à l'immigration	au prix de	
mmbanion	~~ bir de)) r

^{*} Rayer les mentions inutiles.

Veuillez m'adresser la collection complète des ouvrages du Club de l'Horloge: Les Racines du futur, La Politique du vivant, Le Défi démographique, Le Péril bureaucratique, Le Grand Tabou, Un nouveau printemps pour l'éducation, Echecs et Injustices du socialisme, Le Socialisme contre le tiers monde, L'Ecole en accusation, Socialisme et Fascisme: une même famille?, Vive la Propriété!, Quelle Université pour la France?, La Préférence nationale: réponse à l'immigration.

POUR S'ABONNER A LA LETTRE D'INFORMATION DU CLUB DE L'HORLOGE :

Je désire souscrire abonnement(s) de 10 numéros à la LETTRE DU CLUB DE L'HORLOGE au prix de * : 150 F (particuliers) 250 F (sociétés)

POUR AIDER LE CLUB DE L'HORLOGE A DIFFUSER CE LIVRE :

Veuillez trouver ci-joint un chèque de * : 200 F 500 F 1 000 F

5000 F

A envoyer au Club de l'Horloge 4, rue de Stockholm, 75008 Paris Téléphone : (1)294.14.14

^{*} Rayer les mentions inutiles.

La composition de ce livre
a été effectuée par Bussière à Saint-Amand,
l'impression et le brochage ont été effectués
sur presse CAMERON
dans les ateliers de la S.E.P.C. à Saint-Amand-Montrond (Cher)
pour les éditions Albin Michel

AM

Achevé d'imprimer en octobre 1985 N° d'édition : 9031. N° d'impression : 2174-1379 Dépôt légal : octobre 1985 Le renouveau de la pensée libérale s'accompagne, dans tous les pays du monde occidental, d'une renaissance des valeurs nationales. Car l'identité nationale est à la racine de la liberté. Et c'est en elle qu'un peuple puise sa confiance dans l'avenir et son ardeur dans l'action.

Mais, aujourd'hui, l'identité de la France est en péril. Une immigration non maîtrisée met en cause le droit du peuple français d'exercer sur son sol une souveraineté sans partage. Menacés dans leurs droits, les Français sont aussi peu à peu dépossédés de leur histoire et risquent de perdre foi en leur destin.

Peut-on laisser ainsi la France se disloquer?

La nation est un principe de continuité. Elle s'appuie sur des institutions, la famille, l'école, l'État, qui ont pour mission d'assurer la perpétuation des valeurs, le renouvellement des générations, le règne du droit. Face à une idéologie qui récuse les exigences de l'intérêt national, il faut affirmer sans complexes la légitimité de l'ordre républicain et de la morale qui le fonde.

Rien ne sera définitivement gagné si les Français n'affirment pas, à eux-mêmes et au monde, qu'ils sont fiers de leur patrie... Il faut que la France, à son

tour, participe au réveil des nations.

Le Club de l'Horloge a déjà publié : les Racines du futur, la Politique du vivant, le Défi démographique, le Péril bureaucratique, le Grand Tabou, Un nouveau Printemps pour l'éducation, Échecs et injustices du socialisme, le Socialisme contre le tiers monde, l'École en accusation, Socialisme et fascisme : une même famille?, Vive la propriété!, la Préférence nationale : réponse à l'immigration.



Atelier Michel Méline 95,00 F TTC

Publiphetoffset, 75011 Paris.